BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XXXI

1904

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

QUIMPER

IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC[r], PLACE SAINT-CORENTIN, 54

—

1904

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE (Janvier 1904).

Présidents d'honneur : Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 43, rue de Beauvais, à Kerentrech, Lorient,

M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, correspondant de l'Institut, Romans (Drôme).

Président : M. P. DU CHATELLIER, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

Vice Présidents :
- M. TRÉVÉDY, ancien Présidt du Tribunal civil de Quimper, vice-président de la commission historique et archéologique de la Mayenne. 1, rue de la Préfecture à Laval.
- M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden.
- M. l'abbé PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
- M. l'abbé ABGRALL, chanoine honoraire.

Secrétaires :
- M. l'abbé FAVÉ, aumônier de l'Asile Saint-Athanase.
- M. BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste du Finistère.

Bibliothécaire-Archiviste : M. BOURDE DE LA ROGERIE.
— *Auxiliaire :* M. FURCY.

Trésorier : M. LE MAIGRE, 15, rue Royale, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

L'abbé ARHAN, vicaire à Saint-Sauveur de Brest.
ASHER, libraire, Unter den Linden, 13, Berlin, (Prusse).
ASTOR, au château de Kerazan, par Loctudy.
Comte AUDREN DE KERDREL, château de Kérusoret, par Landivisiau.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. château de Moustoir-Lan, par Pontivy.
LE BAIL, député, conseiller général, avocat, à Paris.
L'abbé LEBARS, professeur au Grand-Séminaire de Quimper.
BEAU, directeur du Musée de Quimper, membre du Conseil municipal.
DE BERGEVIN, propriétaire à Guimaëc, par Lanmeur.
Le comte de BLOIS, conseiller général, maire de Coat-Méal.
BONDUELLE, entrepreneur, conseiller général, à Concarneau.
BORELLY DE KERVÉLÉGAN, au manoir de Kérobestin, en Combrit.
Le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de Nantes, au château de la Porte-Neuve, près Pont-Aven.
BREST (le maire de la ville de).
CANET (Georges, 25, boulevard de Sévigné, à Rennes.
Le comte DE CARFORT, capitaine de vaisseau en retraite, 23, quai d'Orsay, Paris.
LE CARGUET, percepteur, à Audierne.
Le comte DE CARNÉ (Edmond), à Quimper.
DU CASSEL, au château de la Grivellière, par Lassay (Mayenne).
CAURANT, ancien député, au Faou.
CHARBONNIER, propriétaire, à Carhaix.
CHAUSSEPIED, architecte, 8, quai du Stéir, à Quimper.
CHAUVEL, docteur-médecin, à Quimper.

MM.

Le marquis de CHEFFONTAINES, au château de Cheffontaines, en Clohars, par Bénodet.

DE COETLOSQUET (Maurice), à Rambervilliers (Vosges).

L'abbé COGNEC, vicaire à Plonéour-Lanvern.

COLLET, conducteur des Ponts et Chaussées, à Carhaix.

CORMIER, juge de paix, à Fouesnant.

COSSET (Louis) ancien notaire, à Vannes.

COTONNEC, propriétaire, à Quimper.

Le général DARD, 24, rue de l'Université, à Paris.

DELAPORTE (Raymond), Les Fontaines, à Châteauneuf-du-Faou.

Le docteur DEYROLLE, médecin-major, en Tunisie.

DEYROLLE, artiste peintre, à Concarneau.

DUBREIL (Charles), juge suppléant au Tribunal civil, à Châteaulin.

DULAU et C^ie^, 38, Soho-Square, Londres.

DUPOUY, professeur de rhétorique, au Lycée d'Angers.

GAIDOZ, directeur à l'école des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris.

GAVERAND, juge de paix, à Rennes.

L'abbé GOASGUEN, curé-doyen, à Plouescat.

GRAVELOTTE, étudiant en médecine, à Keradennec, en Ergué-Armel, par Quimper.

LE GUAY, ancien juge de paix, au Cluyou, en Ergué-Gabéric.

Le Comte DE GUÉBRIANT, conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

LE GUENNEC (Louis), 24, quai de Tréguier, à Morlaix.

L'abbé GUILLARD, à Quimper (M. F.)

Madame veuve LE GUILLOU DE PENANROS, Villa des Sables, Tréboul.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

MM.

L'abbé GUIRRIEC, recteur de Saint-Yvi.
LE GUISQUET (Stanislas), Concarneau.
LE GUYADER, bibliothécaire de la ville de Quimper.
LE HARS (Théodore), maire de la ville de Quimper.
HÉMON (Louis), député du Finistère, à Paris (M. F.).
HÉMON (Prosper), conseiller de préfecture, à S^t^-Brieuc. (M.F.).
HERVÉ, commissaire-adjoint de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (C.-du-N.)
DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles), à Quimper.
Comte JANVIER DE LA MOTTE, ancien magistrat, château de Kerlut, en Plobannalec.
JENKYN JONES, pasteur de l'église réformée, à Quimper.
L'abbé JÉZÉGOU, vicaire à Châteaulin.
Le Vicomte DE KERGRIST, au château de Rohou, en Carantec.
DE KERJÉGU (James), député du Finistère, à Paris.
L'abbé KERSIMON, recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan.
DE LÉCLUSE (Emmanuel), à Douarnenez.
DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Émile), maire d'Audierne.
LEMOINE, bibliothécaire au Ministère de la Guerre, 98, rue Demours, Paris, XVII^e^
LEPRINCE, imprimeur, à Quimper.
LORANS, président du Tribunal civil de Quimperlé (M. F.).
LE MAIGRE, commandant en retraite, à Fouesnant.
MALHERBE DE LA BOISSIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.).
MAUDUIT, notaire à Pont-l'Abbé.
L'abbé MILLOUR, ancien aumônier de la marine, à Plonévez-Porzay.
LE MOALIGOU, docteur-médecin, à Quimperlé.
MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), à Quimper (M. F.).
MORLAIX (le bibliothécaire de la ville de).
LE MOYNE fils, licencié en droit à Loctudy.

MM.

LE NOBLE, à Quimper.
OHEIX (Robert), à Savenay (Loire-Inférieure).
Docteur PICQUENARD, à Quimper, rue de Brest.
POCQUART-KERVILER, inspecteur des Ponts et Chaussées en retraite, rue de la Mairie, Lorient (M. F.).
DE POULPIQUET DE BRESCANVEL (Césaire), au château de Tréfry, par Quéménéven.
PORQUIER (Arthur), industriel, à Quimper.
E. PUYO, ancien maire de Morlaix.
Abbé QUIDELLEUR, chanoine titulaire de la Cathédrale, à Quimper.
Comte de RÉALS, au château de Toulancoat, en Rosnoën, par Le Faou
RICHARD (Émile), chef de bureau de préfecture en retraite, à Quimper.
Abbé ROLLAND, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper.
ROLLAND, proviseur du Lycée à la Guadeloupe.
Comte de ROSMORDUC, au manoir de Coatromarc'h par Trémel (C.-du-N.).
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul.
Abbé ROULL, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
Le docteur ROUXEAU (Alfred), ancien interne des hôpitaux de Paris, à Nantes.
ROY, à Quimper.
Lieutenant-colonel DE SAINT-LAURENT, 2, rue de Chanzy, au Mans.
Comte de SAINT-LUC, ancien député du Finistère, au Guilguifen, en Landudec.
L'abbé SALAUN, chanoine, à Quimper.
SALSAC, percepteur à Clisson (Loire-Inférieure).

MM.

SÉBILLOT (Paul), boulevard Saint-Marcel, 80, à Paris.
SOUDRY, ancien conseiller général, à Quimper (M. F.).
L'abbé STÉPHAN, curé doyen de Saint-Renan.
QUIMPER (le supérieur du Grand-Séminaire).
DE TONQUÉDEC (Henri), à Morlaix.
L'abbé TOULEMONT, chanoine, à Quimper.
L'abbé TRAON, vicaire à Landéda, par Lannilis.
VELLY, ancien notaire à Pleyben.
VILLARD, photographe à Quimper.
DE VUILLEFROY (Georges), au château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Belfort. — Société Belfortaine d'émulation.

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association Bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'histoire et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Bibliothèque municipale de Quimper.

« Semaine religieuse » du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société nationale académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Société polymatique du Morbihan (Vannes).

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).

Bulletin de l'Université de Lille.

Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).

Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque nationale.

Le Directeur du musée ethnographique du Trocadéro.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Revue des Traditions populaires, 80, Boulevard Saint-Marcel.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro-Cornwal).

Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey),

Belgique. — Analecta Bollandiana publiés par les RR. PP. Bollandistes (Bruxelles, 14, rue des Ursulines).

Société d'archéologie de Bruxelles, (11, rue Ravenstein).

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian institution (Washington).

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Russie. — Société archéologique de Finlande (Helsingfors, Finlande).

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société neuchateloise de Géographie (Neuchatel).

La société archéologica della provincia di Côme,

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 28 JANVIER 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes, pour le service de la bibliothèque :

Revue des traditions populaires : Décembre 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : nos du 1er au 22 janvier.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 1re livraison, janvier 1904.

Bulletin de l'Université de Lille : N° 4, 1903.

Annales de Bretagne : Janvier 1904.

Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers : année 1903.

Spécimens de la *Revue d'École d'Anthropologie de Paris.*

Spécimens de la *Revue historique* : Novembre-Décembre 1903.

Revue de Bretagne : Décembre 1903.

M. le Chanoine Peyron empêché s'excuse de son absence près de la Société.

Sur la présentation de M. le chanoine Abgrall et de M. l'abbé Antoine Favé, M. le docteur Ch. A.

Picquenard, trésorier général de l'U. R. B. est reçu membre de la Société Archéologique ; les sociétaires se félicitent de cette adhésion que les goûts et la réputation scientifique du docteur Picquenard, rendent tout particulièrement précieuse.

M. le Président rend un dernier hommage à la mémoire du vénérable M. Malen, notre doyen à tous : il le fait dans les termes qui suivent :

Messieurs,

L'année est à peine commencée et nous avons déjà à déplorer la mort d'un de nos collègues, le doyen des membres de la Société Archéologique du Finistère, M. Paul Malen. professeur de philosophie honoraire, officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 91 ans, s'est éteint sans souffrances

M. Malen avait acquis les sympathies de tous à Quimper où il a professé de longues années, dépensant, avec zèle et dévouement, à l'éducation de la jeunesse qui lui était confiée, les dons d'intelligence et de cœur dont la Providence l'avait doué.

Depuis plusieurs années son grand âge le tenait éloigné de nos séances. Mais nous rappelant son savoir et son aménité nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Lecture est faite de la continuation du travail de M. le chanoine Peyron sur les *chapelles du diocèse de Quimper et de Léon :* dans cette lecture, il traite, avec la même érudition des chapelles des doyennés de Brest et de Daoulas.

M. le Président donne ensuite la communication de M. le commandant Martin sur les fouilles de *Tossen-Rugouec* (Côtes-du-Nord). La Société remercie le savant archéologue de ce travail intéressant où l'on trouve joint l'agrément du style à la précision scientifique, et où il nous apprend de connaître un infatigable et fortuné *fouilleur*, une vraie figure d'archéologue estimé et envié, M. l'abbé Prigent recteur de Prat, au pays de Lannion. Le récit de cette belle expédition est enrichi de plan et de dessins de M. Martin.

La séance est fermée à 4 heures.

Le Président,

P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,

Abbé A. FAVÉ.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1904

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, vice-président.

Une lettre de M. Paul du Châtellier retenu à Kernuz par une indisposition, présente ses excuses : M. Abgrall, prend la présidence en émettant le vœu de tous, que la santé de notre cher Président s'améliore rapidement et qu'il nous revienne sans retard. M. le chanoine Peyron absent se fait aussi excuser.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest : Juillet, Août, Septembre 1903.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers : année 1903.

Suomen Muséo-finskrt Muséum : Helsinki Helsingfors 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : 29 Janvier, 19 février 1904.

Académie d'Hippone : Compte rendus des réunions 1902.

Bulletin de l'Académie d'Hippone : 1899-1900.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord : 1903.

Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique : année 1903 : nos 1 et 2.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente : année 1902-1903.

Revue de Bretagne : Janvier 1904.

Revue des traditions populaires : Janvier 1904.

M. le docteur Ch. Picquenard admis comme sociétaire dans la dernière séance, adresse à M. le Président ses remerciements en le priant d'en être l'interprête

près de ses nouveaux confrères. Il offre une plaquette extrait de la *Revue de Bretagne* : « *Recherches sur l'extension ancienne de la forêt de Névet.* » M. le docteur Picquenard est remercié de l'hommage de cette étude consciencieuse, où l'historien avec ses qualités a été aidé puissamment par le spécialiste et le savant, le géologue et le naturaliste.

M. le chanoine Abgrall, Président, annonce les candidatures suivantes : M. Alfred Victor Roussin, de Keraval, commissaire général de la marine, présenté par MM. du Châtellier et Peyron, — M. Arthur Porquier, de Loc-Maria, présenté par MM. Bourde de la Rogerie et Le Maigre. Les membres présents à la séance saluent bien cordialement les nouveaux sociétaires, dont les noms nous sont d'autant plus précieux qu'ils sont ceux de vieux amis de la première heure, disparus et remplacés fidèlement par ceux qui ont assumé l'honneur de leur mémoire.

M. Bourde de la Rogerie analyse deux études insérées dans le tome XLI des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, l'un de M. Raison du Cleuziou : *Archives de Lesquiffiou*, l'autre de M. D. Tempier : *Comptes d'un voyageur breton de commerce en Bretagne*. Les « Archives de Lesquiffiou » sont formées de documents achetés par le célèbre bibliophile breton, M. le marquis de Lescoet sans doute pour remplacer les véritables archives du château confisquées pendant la Révolution et déposés aux archives du Finistère (Liasses E, 1-116). Les vingt pièces choisies par M. du Cleuziou et publiées in extenso sont des plus intéressantes et complètent les *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne* de D. Morice : il convient de citer particulièrement les documents relatifs au projet d'invasion en Angleterre (1386), aux campagnes des Bretons en Périgord (1440), aux indemnités payées à l'occasion des dégâts causés par la construction des murailles de Quimper (1470), à la guerre entre la

France et la Bretagne (1489), aux droits de pêcherie et de banalité dus à l'Evêque de Léon (1539). Le compte du voyageur de commerce en Espagne n'est pas moins précieux car on sait combien rares sont les documents relatifs au commerce maritime de la Bretagne; on ignore le nom de l'auteur du compte mais les noms de ses correspondants semblent indiquer qu'il appartenait à la région de Morlaix ou de Tréguier: pendant le mois d'avril 1530 il vendit en Andalousie à Cadix, Puerto Sancta Maria et San Luca de Barrameda des pièces de toiles de Locronan, Morlaix, Daoulas, Pontivy « Olonnes Myndriniac » etc. qui lui laissèrent un bénéfice de 571 ducats : cet argent fut employé à acheter du savon de Séville et du vin de Barrameda.

M. Antoine Favé a relevé dans une étude de prolémique de M. Bayle à l'encontre de M. l'abbé Requin, insérée aux *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, an. 1900, des renseignements très intéressants sur les débuts de l'imprimerie à Avignon, et sur les *scribes de leçons*: *scriplores lecturarum*, transcripteurs que l'Université de la ville des Papes, fondée en 1303 par Boniface VIII, avait attirés de la Flandre et de l'Artois, du pays de Chartres, et même du diocèse de Quimper.

Deux Cornouaillais se rencontrent dans leurs rangs : *Allain de La Haye* (1457-1464), qui intervient souvent comme témoin dans des actes de marchés de livres et fit son testament, en 1464, par devant Me Jacques de Brioude. Il demeurait dans une maison sise à l'extrémité de la rue de la Croix. Nous avons aussi à la date du 25 septembre 1441, un contrat par lequel *Jean Textoris*, clerc du diocèse de Quimper, loue ses services pour six mois à Jean Griffoni *écrivain de lectures* du diocèse de Mayence, à raison de 4 florins de gages annuels, plus la table et le logement. Ne pourrait-on pas rétablir le nom breton de nos deux compatriotes et trouver dans Allain de La Haye, *Lann ar Gars*, et dans Jean Textoris, *Yan Guyader* ?

Lecture est donnée des mémoires inscrits à l'ordre du jour. M. L. Guennec nous convie à faire avec lui une excursion dans la paroisse de Plourin-Morlaix. Le pays est beau comme le pays de Tréguier, et le guide est un érudit aimable à qui n'échappe la moindre gentilhommière, qui fait défiler devant nos yeux les noms les plus retentissants du nobiliaire : Bodister, Brézal, Kergus, Coatanscours, Kercadiou, du Chastel, Lesquiffiou, Coëtquis, avec ses mines (problématiques) d'or. Le mémoire de M. L. Guennec est rédigé avec beaucoup de méthode.

M. Charbonnier habite Carhaix, le pays romain par excellence, où tout ce qui est romain d'esthétique ou d'industrie, éclate au jour sous le premier coup de bêche de l'explorateur : Carhaix qui est si riche en antiquités romaines, excepté en épigraphie du Peuple-Roi ou de l'Empire ! M. Charbonnier est *du bâtiment* : il aime avec goût et intelligence les antiquités de la Patrie de la Tour-d'Auvergne. L'honorable M. Nédélec avait fait une belle trouvaille désormais historique ; M. Charbonnier l'a continuée, a recueilli les moindres débris, tessons de vaisselles, écailles de poissons, résidus de la cave ou de la cuisine : et il a patiemment, et habilement procédé à l'analyse de *ce fumier romain*. La Société remerciant M. Charbonnier de son intéressante communication exprime le désir que l'impression en soit complétée par le tirage des planches dressées par notre sympathique confrère.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
Chanoine ABGRALL,
Vice-Président.

Le Secrétaire,
Abbé A. FAVÉ.

SÉANCE DU 24 MARS 1904

Présidence de M. P. du CHATELLIER, Président

M. le Président dépose sur le bureau les publications envoyées à la Société :

Revue historique et archéologique du Maine : 2e semestre 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : février, mars.

Bulletin de la Société Académique de Brest : 1902-1903.

Revue des traditions populaires : février 1904.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 2e livraison 1904.

Revue Table générale : 1903.

Revue de Bretagne : février 1904.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles : livraison 1 et 2, 1904.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, par M. de Lasteyrie. T. IV, 3e livraison.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

M. Le Guay a bien voulu s'informer des meilleures conditions de prix et d'exécution des dessins à annexer à l'intéressant travail de M. Charbonnier sur un *fumier romain* à Carhaix, et indique le résultat de ses démarches.

M. le Président dépose sur le bureau de la part de M. Avenau de la Grancière, les brochures suivantes dues à notre distingué confrère :

Le préhistorique et les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne dans le centre de la Bretagne-Armorique.

Une nouvelle sépulture de l'âge de bronze à Malguinac.

Histoire d'un clocher (légende).

Notes archéologiques; dernières fouilles, août, septembre 1902.

Deux statuettes de bois de saint Pierre et saint Paul.

A propos du cataclysme des Antilles : Tremblement de terre du pays de Vannes.

Des remercîments sont adressés à M. de la Grancière.

M. Arthur Porquier remercie la Société de son admission récente

La Société archéologique de Côme (Italie) réclame à juste titre, l'exécution des conditions d'échange établies entre elle et notre Société archéologique : suite sera donnée à cette réclamation.

Il est consenti d'autre part, à l'échange de notre Bulletin avec celui de la Société archéologique de Sousse (Tunisie), année pour année, volume pour volume.

Il est convenu de proposer pareil échange de notre publication avec celle de la Société archéologique de Saint-Malo.

M. P. du Châtellier et M. Bourde de la Rogerie présentent comme nouveau sociétaire M. Morgant, docteur en médecine, docteur en droit, résidant à Plouguénast (Côtes-du-Nord). Notre Président a eu déjà le plaisir de rencontrer et d'apprécier M. le docteur Morgant sur le terrain des fouilles et des trouvailles archéologiques : l'admission est adoptée.

La Société vient de perdre un de ses membres, jeune, modeste, artiste, sur lequel nous comptions

pour fournir un jour une collaboration active à nos travaux : M. le Président exprime nos sentiments et nos regrets dans les paroles suivantes :

Messieurs,

Ainsi que vous le verrez, par la lettre de faire part que j'ai reçue pour vous et que je vous mets sous les yeux, le 18 mars dernier, la mort nous a enlevé un de nos plus jeunes collègues, M. Joseph-Ernest-Marie Le Moyne, licencié en droit, décédé, à l'âge de 28 ans, à Paris où il passait quelques jours seulement.

Quoique d'une santé bien précaire, rien ne faisait prévoir cette disparition prématurée. D'un esprit ouvert et aimable, aimant l'étude, son droit terminé, il demanda à être inscrit au nombre des membres de notre Société, dont il suivit les travaux avec intérêt, et nous espérions un jour le voir y prendre une part active.

Doué de sentiments artistiques, il aimait la peinture et préparait pour un de nos prochains salons une toile qui certainement aurait eu du succès.

Sa mort a été, pour les siens, qui l'entouraient de soins affectueux, une perte cruelle. Nous les prions, en cette douloureuse circonstance, de vouloir bien agréer l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.

M. Jourdan de la Passardière donne lecture de la première partie d'un travail d'ensemble sur la géographie gallo-romaine de notre péninsule armoricaine. Dans cette première partie il se propose de rechercher l'emplacement des villes disparues : *Vorganium* ou Vorgan ; Porz-Liogan, le *Portus staliocanus* de Ptolémée ; Ys, la capitale de Grallon, etc... En cela il prend pour base le tracé des vieilles voies romaines et la rencontre de ces voies sur un point précis, lequel ne peut être autre chose qu'un ancien établissement très important.

Ayant fait un relevé à grande échelle de la carte de Bretagne, il arrive à une autre conclusion qui a son prix : c'est que ces voies anciennes passent toutes par une série de localités portant la dénomination de *Kastel*, et qui sont précisément des castellums ou camps romains établis par les troupes d'occupation au bord des chemins qu'elles parcouraient et qui réunissaient les centres principaux du pays.

En se basant sur la lecture de la borne de Kerscao, qu'il a étudiée d'une façon très sérieuse, M. Jourdan arrive à placer Vorganium ou Vorgan sur la côte Ouest de Plouguerneau. Par d'autres déductions il trouve l'emplacement de Porz-Liogan entre le Conquet et la Pointe-Saint-Mathieu. Plus tard il nous donnera ses conclusions sur la ville d'Ys, et nous souhaitons que, s'appuyant sur des documents si solides, il pousse très loin cette étude géographique de notre vieille Armorique.

M. P. du Châtellier donne communication de la trouvaille d'un tumulus à Berrien. Dans un récit intéressant, il expose les hypothèses que peuvent provoquer les conditions de ce monument et il reçoit, avec M. Jourdan de la Passardière, les félicitations des assistants pour ces communications si importantes pour l'histoire topographique et archéologique de notre pays.

La séance est levée à 4 heures 20 minutes.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé Antoine FAVÉ.

Séance du 28 Avril 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

Le procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest : tome IX, 2e série 1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie : 4e trimestre 1903.

Bulletin de l'Université de Lille : n° 1, 1904.

Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction publique : 3e livraison 1903.

Bulletin archéologique de Nantes : 2e semestre 1903.

Revue de Bretagne : livraisons de mars et avril 1904.

Annales de Bretagne : avril 1904.

Revue de la Haute-Auvergne : 4e fascicule 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : nos de mars-avril 1904.

M. le docteur Ch. Picquenard offre à la Société la plaquette d'une étude « *les Lichens de Bretagne* », insérée au *Bulletin de l'Académie internationale de Géographie botanique*. Notre confrère dont la compétence est appréciée par des maîtres autorisés, a inséré en tête de cette étude un hommage, un souvenir : « A la mémoire, écrit-il, *de l'ami dévoué qui m'a initié à l'étude des lichens, M. Olivier, professeur à l'école normale de Quimper* » : souvenir de gratitude au savant modeste et au caractère plein de droiture et d'affabilité qu'il a été donné à beaucoup, à Quimper, de connaître et d'estimer. Des remerciements sont adressés à M. le docteur Picquenard.

Notre excellent vice-président, M. de Villiers du Terrage offre au nom de son fils, M. le baron Marc de Villiers du Terrage, son ouvrage aussi bien composé que documenté : « *Les dernières années de la Louisiane française* ». A la prière de ses confrères, M. Bourde de la Rogerie est chargé de rendre compte de cette importante communication à notre prochaine réunion.

M. Le Maigre, trésorier de notre association, dépose sa démission de cette qualité. *M. le Président* exprime à notre confrère les regrets de tous, de cette décision, et notre gratitude des services rendus depuis qu'il succéda au vénérable major Faty.

M. le Président dépouillant la correspondance, donne lecture d'une lettre par laquelle M. Roussin, de Keraval, notre nouveau confrère, remercie la Société de sa récente admission au nombre de ses membres.

Dans une lettre dont les termes sont empreints d'une immense douleur, M. Le Moyne, à Loctudy, *demande à prendre dans la Société archéologique la place laissée vide* par son regretté fils et notre confrère, M. J. Le Moyne. C'est avec une sympathie d'un caractère tout spécial, qu'à l'unanimité, M. Le Moyne est accueilli dans notre compagnie, sur la présentation de M. P. du Châtellier et de M. le chanoine Peyron.

M. le Président et *M. le commandant Martin* présentent M. Berthelot du Chesnay, officier de marine, au Vaulorrain (Moncontour); — d'autre part, *M. Le Maigre* et *M. Antoine Favé* présentent M. Allier, ancien professeur aux collèges de Quimper et de Morlaix, comme Membres de notre Société. Nos nouveaux confrères sont admis avec la plus grande cordialité et M. le Trésorier est prié de leur en donner connaissance sans retard.

Notre érudit confrère, M. H. Le Carguet, fait la communication suivante :

« Une étude attentive du dessin de notre Président, M. du Châtellier, reproduisant la pierre gravée de Berrien (*Bulletin* du mois de mars), nous a amené à cette assertion :

« Ces cupules représenteraient une carte du ciel : la cupule percée de part en part, étant l'étoile polaire.

« A gauche, sont les constellations du Bouvier avec Arcturus en haut ; la Lyre avec Régulus en bas.

« De gauche à droite, se trouvent la Grande Ourse, les Gémeaux, le Cocher ; puis le Dragon contournant la Petite Ourse ; ensuite le Cygne et la Lyre.

« En haut, à droite, Cassiopée, dont la constellation n'est pas bien définie ; enfin, un groupe contenant Persée avec Algol.

« Le groupement des cupules est rendu plus facile en orientant le dessin, la cupule transpercée étant au nord. Un pointillé reliant les cupules permet de définir les constellations. La grandeur des cupules donnent la classification des étoiles. »

M. Lefèvre-Pontalis. directeur de la *Société française d'archéologie* adresse au Président un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu au Puy (Haute-Loire), du 21 au 28 juin, par la *Société française d'archéologie* le priant de vouloir bien le communiquer à la compagnie qu'il préside, en exprimant à ses confrères le désir de la *Société française d'archéologie* de les voir assister aux réunions du Congrès et prendre part à ses travaux.

M. Bourde de la Rogerie transmet à la Société les renseignements qui lui ont été donnés par M Gaillon, architecte de la ville de Quimper, sur une découverte archéologique faite cet hiver non loin du village du Ris où ont été trouvés déjà tant de vestiges de l'occupation gallo-romaine. Des ouvriers qui creusaient une fosse près d'une villa en construction, à gauche de la route de Douarnenez à Locronan, à 400 mètres environ avant d'arriver à la plage du Ris, découvrirent trois vases renfermant des débris d'ossements ; deux des vases ont été détruits, le troisième subsiste mais assez endommagé ; il a la forme de ces cruches ou buires de terre, à une anse, encore employées dans nos campagnes ; il mesure 34 centimètres de hauteur, 14 centimètres de largeur au pied, 24 centimètres au point où la panse est le plus renflée ; l'orifice a 12 centimètres de diamètre. Les ossements renfermés dans ces urnes rustiques étaient en grande partie réduits en poussière ; on a pu cependant reconnaître une machoire d'enfant et quelques débris d'os auxquels étaient agglutinés des clous et des débris de métal. M. du Chatellier et M. Abgrall reconnaissent à ce vase beaucoup d'analogie avec ceux que l'on a trouvés dans d'autres sépultures gallo-romaines découvertes dans la région.

M. Bourde de la Rogerie présente ensuite une monnaie romaine appartenant à M. P. Le Goff, juge

au tribunal de Quimper, qui a été trouvée à l'emplacement d'une maison récemment démolie, dite salle du Lycée, à l'angle de la rue Sainte-Thérèse et du Quai de la Préfecture. Cette pièce de bronze, remarquablement conservée, porte l'effigie de Néron et la légende :

IMP NERO CAESAR AVG P MAX TRIB P

Au revers on voit la figure symbolisant la Renommée et les lettres S C.

Les Membres de la Société remercient MM. Gaillon et Le Goff de leur avoir fait connaître des découvertes aussi intéressantes pour l'histoire de l'époque gallo-romaine en Armorique

Lecture est donnée des mémoires inscrits à l'ordre du jour :

1° *M. H. Le Carguet* présente une gracieuse statue votive gallo-romaine trouvée à Esquibien : il la décrit avec une grande précision et interprète les inscriptions et les emblèmes qui l'accompagnent.

2° *M. P. du Châtellier* donne lecture d'un mémoire sur un trésor de monnaies gauloises découvert, il y a quelques années, à Kersaint-Plabennec, et d'un statère trouvé à Tronoën. Ce travail est dû à notre président et, pour ce qui concerne le trésor de Kersaint, à la science toute spéciale du numismate qu'est M. le commandant Le Pontois, de Lorient : il intéresse et donne à apprécier la technique d'une science qui, hélas ! ne révèle pas ses arcanes aux profanes.

3° *M. Antoine Favé*, avec pièces à l'appui, pose le problème de savoir si le trésor de Sombreuil a été réellement caché dans la région de Quimperlé après Quiberon : — Où ? — A Clohars ou à Kerrien ?

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé Antoine FAVÉ.

Séance du 26 Mai 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER. Président

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes envoyées à la Société :

Revue de Saintonge et d'Aunis : 3e livraison, mai 1904.

Bulletin de la Société Archéologique de Sousse (Tunisie) : nº 12, 1903.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure : janvier-avril 1904.

Revue de la Haute-Auvergne : 1er fascicule de 1904.

Bulletin de la Société Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo : 4 dernières livraisons annuelles

Annuaire de la Société Archéologique de Bruxelles : 1904.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : nos d'avril-mai 1904.

Bulletin du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux : 1903.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements : mai 1904.

Nos nouveaux confrères *M. Le Moine*, avocat, et *M. le docteur Morgand* remercient la Société de leur récente admission.

Une lettre de *M. André Oheix* nous informe de la
mort de son père regretté, M. Robert Oheix, membre
de notre association depuis 1886. Nos bulletins lui
doivent la communication d'une lettre curieuse de
Lancelot exilé à Sainte-Croix de Quimperlé, pour
cause de jansénisme. C'était une page d'un travail
de longue haleine, qu'il désirait mener à bonne fin,
sur les agents et les agissements de cette secte, et
notamment des *Appelants*, dans notre Bretagne. Il
s'était dévoué à une œuvre qu'il avait à cœur, qu'il
défendit avec une grande érudition, une conviction
communicative et une éloquence toute personnelle :
la croisade contre le vandalisme et la défense de notre
tradition monumentale, d'où que vint, soit l'attaque,
soit la défaillance.

M. André Oheix demande à remplacer son esti-
mable père dans notre Société ; sur la présentation
de M. P. du Châtellier et celle de M. le chanoine
Peyron son admission est prononcée, et nous le prions
de recevoir en même temps, l'expression de sym-
pathique condoléance de ses nouveaux confrères.

La démission de M. Le Maigre comme trésorier étant
définitive, les membres de la Société à l'unanimité ont
prié M. Allier de vouloir bien se charger de cette
fonction : notre confrère a accédé à cette demande
avec une bonne grâce que tous sauront apprécier.

M. H. Bourde de la Rogerie rend compte du
remarquable travail de M. le baron de Villiers du
Terrage sur la Louisiane et Kerlérec : avec une com-
pétence qu'il a acquise dans de sérieuses recherches
sur l'histoire maritime et coloniale de notre pays

M. Bourde de la Rogerie fait ressortir les qualités de plan et d'exécution de cet important travail distingué et récompensé par l'Institut.

M. Antoine Favé fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans la presse périodique du temps telle quelle existait alors, l'impression que produisit sur le public la publication du mémoire justificatif de Kerlérec. Il cite, de souvenir, un jugement qui semble impartial et concluant en l'espèce, des *Mémoires secrets* de Bachaumont et rapproche la disgrâce de Kerlérec de celle d'un autre Quimpérois, l'amiral de Kerguélen...

M. le commandant Martin expose l'histoire de sa fouille heureuse et magistrale du tumulus du Rumédon. C'est un récit de campagne, d'une campagne préparée et exécutée en trois ans, récit détaillé, à la portée de ceux même qui ne seraient pas de la partie, plein de vie et de verve. M. le commandant Martin a trouvé dans cette fouille un objet de grande et noble satisfaction, son ambition étant *de posséder assez d'éléments, en cette matière, pour tenter enfin une classification*. La Société félicite et remercie l'auteur de ce beau mémoire.

M. le chanoine Peyron lit la suite de sa laborieuse et intéressante nomenclature des *églises et chapelles du diocèse de Quimper.*

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé Antoine FAVÉ.

Nombre de Sociétaires au 1er janvier 1904 : 111

Société archéologique du Finistère

Exercice 1903

RECETTES

1.	Cotisations des sociétaires	1.110 »
2.	Mandat préfectoral	300 »
3.	Intérêts du titre de rente 3 0/0	15 »
4.	Vente de bulletins	3 50
5.	Vente de catalogues du musée	80 »
6.	Intérêts du livret de Caisse d'Épargne	21 72
	Total	1.530 22

DÉPENSES

1.	Brochage de bulletins pour 1903	15 »
2.	Traitement de l'aide bibliothécaire	60 »
3.	Préparation de la salle des séances	10 »
4.	Affranchissement du bulletin	45 20
5.	Facture d'impression des bulletins, tirages à part, clichés, etc., payée à M. Leprince	1.422 15
6.	Honoraires du Trésorier	100 »
	Total	1.652 35
	Excédent de dépenses	122 13
	L'actif de la Société étant au 31 décembre 1902 de	1.206 38
	Il est diminué de l'excédent des dépenses en 1903	122 13
	Et de la différence entre la valeur du titre de rente 3 0/0 au 31 décembre 1902 et au 31 décembre 1903	11 »
	Reste formant l'actif de la Société	1.073 25

Quimper, le 10 juin 1904.

A. LE MAIGRE,
Trésorier.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission nommée pour la vérification des comptes du Trésorier.

Quimper, le 10 juin 1904.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.
Ch. CHAUSSEPIED.
LEPRINCE.

Séance du 30 Juin 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

Le procès-verbal de la séance de mai est adopté sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes :

Revue de l'Université de Lille : N° 2, 1904.

Revue de Bretagne : Juin 1904.

Semaine Religieuse du diocèse de Quimper : livraisons de Mai-Juin.

Revue des traditions populaires : Livraisons de Mars et Avril.

Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne : les 4 fascicules de 1903.

Il est remis, de plus, à titre d'hommage à la Société :

L'Année préhistorique dans les Côtes-du-Nord, par M. C. Berthelot du Chesnay, 1904.

La Végétation de la Bretagne, 1900. Thèse du doctorat de notre confrère, M. le docteur Ch. Picquenard.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Une nouvelle parvenue à l'instant nous informe de la mort de M. A. de Barthélémy : c'est une perte pour la science, et l'érudition bretonne lui devait beaucoup : à ce titre, la Société Archéologique salue sa mémoire.

M. Paul du Châtellier et M. le Commandant Martin présentent comme membre de la Société,

M. le Commandant Le Pontois, 22, rue de la Comédie, à Lorient.

M. le Chanoine Abgrall rappelle que depuis plusieurs années, M. le commandant Le Pontois s'est livré à l'étude des monuments mégalithiques du Morbihan, qu'il a adopté dans cette étude une méthode nouvelle et absolument spéciale, toute personnelle, précisant avec une exactitude mathématique les plans, les orientations, les mensurations, les triangulations, les rapports de distances et de directions entre les différentes unités et les différents groupes. Notre confrère observe que quelques-uns trouveront ces détails bien minutieux, mais l'on doit leur répondre que dans l'étude de monuments si mystérieux, rien n'est à négliger et tout peut contribuer à faire la lumière sur ces questions.

Au demeurant, M. Le Pontois n'était pas un inconnu pour nous et notre Président nous avait fait de longue date apprécier ce travailleur expérimenté, d'une précision d'esprit scientifique qui n'admet jamais l'à peu près. La Société archéologique tient à honneur d'admettre à l'unanimité notre nouveau confrère.

MM. le docteur Picquenard et l'abbé Antoine Favé, présentent comme nouveau membre de la Société M. Léon Le Berre (*Abalor*), qui est admis par tous avec plaisir : littérateur de race et historien, il nous apportera sans doute, une collaboration utile et précieuse.

M. Antoine Favé donne lecture du mémoire de notre vénéré vice-président, M. Trévédy, touchant Charles de Blois.

L'ignorance et la routine en avaient fait *un massacreur*, et pour tout Quimpérois, il eut dû être un objet d'exécration.

M. le Président Trévédy, redresseur d'erreurs et de mensonges, examine de quelle manière la légende a commencé, a pris corps, a passé dans l'histoire, et cela dans une discussion documentée, mouvementée, étincelante, où nous aimons à retrouver, avec le souvenir d'un confrère cher à la Société, les qualités appliquées à la critique historique, d'un des plus habiles juges d'instruction du ressort de la Cour de Rennes.... il y a longtemps.

M. Bourde de la Rogerie lit la continuation du travail de M. Jourdan de la Passardière : le sujet du mémoire est ardu comme tout ce qui se réclame des sciences exactes : toutefois, il est rendu bien intéressant par le talent personnel de l'auteur qui sait présenter et vulgariser de façon pratique les éléments de l'histoire géologique de l'Ile d'Ouessant et de l'Iroise.

C'est toute justice à la Société de remercier les auteurs de ces Mémoires.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé A. FAVÉ.

Séance du 28 Juillet 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes envoyées à la Société :

Bulletin de la Société archéologique du Midi : nos 31-32, nouvelle série.

Revue des traditions populaires : Mai-Juin 1904.

Revue de Saintonge et d'Aunis : Juillet 1904.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest : 1er trimestre 1904.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : Juin-Juillet 1904.

Revue de Bretagne : Juillet 1904.

Annual report of the smithsonian Institution : 1902 (Washington 1904).

Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction publique : 1re livraison 1904.

Hommage à Boucher de Perthes, par A. Thieulen (Société d'émulation d'Amiens 1904).

Sur la présentation de MM. Beau et Allier, M. Georges, président du Tribunal consulaire de Quimper, est admis dans la Société archéologique.

D'autre part, M. Bourde de la Rogerie et M. Allier, présentent M. Camille Vallaux, professeur à l'École navale. M. Vallaux s'est attaché à l'étude complète, historique et économique de la Bretagne, en cela servi par une érudition consciencieuse dans toutes les

matières scientifiques et un style sobre et nerveux ; qualités que l'on trouve dans ses publications, notamment : *La vie et les Saisons en Bretagne*, et *Un groupe industriel : Huelgoat-Poullaouen.*

La Société accueille nos nouveaux confrères avec la plus entière cordialité.

On procède à la lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour. M. le chanoine Peyron donne communication de la suite de sa nomenclature raisonnée et documentée des Chapelles du Finistère. Il en est au pays de Landerneau et de Guipavas, où le nombre des sanctuaires qu'il relève est surprenant.

M. le chanoine Abgrall étudie, dans ses détails, le *Calvaire de Plougastel-Daoulas*, et recherche quels purent être les *imagiers* qui travaillèrent à cette œuvre admirable.

M. P. du Chatellier donne communication de quelques notes *à propos de la statuette de Kervénénec.* Cette statuette avait été présentée à la séance d'avril, par notre confrère M. Le Carguet. Quelques obscurités subsistant autour de ce précieux document, son origine et sa signification, M. le Président recourut à des juges autorisés, MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach et Camille Jullian. La Société remercie M. le Président de lui avoir fait connaître l'avis de maîtres si compétents et si légitimement estimés.

La séance est levée à 4 heures.

Le Présidsent,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé Antoine FAVÉ.

Juillet 1904.

Monsieur le Préfet,

En venant solliciter votre bienveillant appui auprès du Conseil général pour le maintien de la subvention de 300 fr. que, sur votre proposition, il a bien voulu accorder l'an dernier à la Société archéologique du Finistère, permettez-moi d'appuyer notre demande sur la nomenclature de nos travaux depuis cette époque ; ainsi que vous le verrez par leur intérêt, ils justifient la demande que je vous adresse.

Publications faites depuis un an dans le Bultetin de la Société archéologique :

1. — Découverte confirmant un âge du cuivre en Armorique, par M. P. du Chatellier.
2. — Les chapelles du diocèse de Quimper et de Léon, par M. le chanoine Peyron.
3. — Les fouilles du tumulus du Tossen-Rugouec, en Prat (Côtes-du Nord), par M. le commandant A. Martin.
4. — Fouilles d'un fumier romain, à Carhaix, par M. Cordonnier.
5. — Excursion dans la commune de Plourin-Tr guier, par M. Le Guennec.
6. — Notes sur l'occupation militaire de l'Armorique, par les Romains. — Première partie : les villes légendaires, par Jourdan de la Passardière.
7. — Sépulture sous tumulus, à Berrien (Finistère), par M. P. du Chatellier.
8. — Après Quiberon : le trésor du comte de Sombreuil caché à Kerrien, par M. l'abbé Antoine Favé.
9. — Description d'une statuette votive gallo-romaine, trouvée au camp de Kervénénec, en Pont-Croix, par M. Le Carguet.
10. — Etude d'un trésor de monnaies gauloises, découvert en mars 1903, dans la commune de Kersaint-Plabennec (Finistère) — Statère trouvé à Tronoën, en Saint Jean-

Trolimon, par MM. P. du Chatellier et le commandant Le Pontois,

11. — Les dernières années de la Louisiane française, par M. le baron de Villiers du Terrage ; compte-rendu par M. Bourde de la Rogerie.
12. — Fouille du tumulus du Rumédon en Ploumiliau (Côtes-du-Nord), par M. le commandant A. Martin.
13. — Les églises et les chapelles du diocèse de Quimper et de Léon (suite), par M. le chanoine Peyron.
14. — Charles de Blois au siège de Quimper (1344), par M. J. Trévédy.
15. — Notes sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains (suite), par M. Jourdan de la Passardière.
16. — Quelques mots à propos de la statuette de Kervénénec, en Pont-Croix, par M. P. du Chatellier.
17. — Le calvaire de Plogastel-Daoulas, par M. le chanoine Abgrall.

Ainsi que vous le voyez, M. le Préfet, par cette énumération, au point de vue scientifique, notre Société continue ses traditions de travail et est des plus prospères.

Par suite de l'intérêt croissant de nos travaux, nous voyons de nouvelles Sociétés de France et d'étranger demander à changer leurs publications contre les nôtres.

Malheureusement l'état de nos finances n'est pas brillant et pour payer nos impressions nous avons dû cette année faire un emprunt à notre petit fond de réserve

Pour tous ces motifs, nous l'espérons le Conseil général voudra bien nous maintenir l'allocation de 300 francs qu'il nous a voté les années passées.

Agréez. Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

P. DU CHATTELIER.

Président de la Société archéologie du Finistère.

Séance du 27 Octobre 1904

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, adopté sans observations.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes reçues pour le service de la bibliothèque de la Société :

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure : Juillet 1904.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie : 1er trimestre 1904.

La Semaine religieuse du diocèse de Quimper : Août-Septembre et Octobre.

Cinq brochures éditées par l'*Institut Smithsonien* 1903.

Bulletin de l'Université de Lille : n° 3, 1904.

Annales de la Société archéologique de Bruxelles : livraisons III et IV, 1904.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 1er septembre 1904.

Mémoires de l'Académie de Nîmes : an. 1903.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes : 1er semestre 1904.

Revue de Bretagne : Août et Septembre 1904.

Revue des Traditions populaires : Juillet, Août et Septembre 1904.

Revue de la Haute-Auvergne : 2e fascicule 1904.

Annales de Bretagne : Juillet 1904.

Bulletin de l'Académie Delphinale : an. 1903.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest : T. XXVII, an. 1903.

Compte-rendu du Congrès archéologique de France, à Troyes et Provins, 1903.

Kongl Witterhets historie och antiquitets Akademiens Manadsblad : 1898, 1899, 1901, 1902. *Stockolm* : 1904.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 9 avril 1904. *Imprimerie nationale* : 1904.

Treize fascicules de l'*Album de la Société des antiquaires de Picardie* : 1886.

Journal of the institution of Cornwall : Vol. XVI, 1904.

Délibérations du Conseil municipal de Brest : (1919-1924), 9e volume (don de M. le Maire de Brest).

M. le Dr Ch. Picquenard fait hommage à la Société de sa communication *Sur l'évolution moderne du Chupen et du Jilet dans le costume des environs de Quimper*, présentée au Congrès de l'Union régionaliste bretonne, en 1903 (Extrait de la *Revue de Bretagne*).

M. le Président Trévidy, envoie de même, en hommage d'auteur, les ouvrages suivants :

Le Dernier volume du Cours d'histoire professé par M. de La Borderie.

Histoire des Bretons, par M. Y. Sébillot. (Extrait de la *Revue de Bretagne*, 1903).

La Croix et le Traité d'Aucfer. (Extrait de la *Revue Morbihannaise*, 1903).

Les Caquins de Bretagne. (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique*, 1904).

La Bataille de Formigny. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1904).

La Tour d'Auvergne-Corret fut-il noble ? (Extrait des mémoires de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1904).

Sur le titre de Noble Homme. (Extrait de la *Revue Morbihannaise* : 1902).

Des remerciements sont adressés aux donateurs de ces importantes publications.

M. le chanoine Abgrall offre à la Société un volume de 420 pages avec 12 photographies tirées hors texte, ayant pour titre : ARCHITECTURE BRETONNE. *Etude des Monuments du diocèse de Quimper. — Cours d'archéologie professée au Grand Séminaire* (pendant deux ans). Ce cours avait paru périodiquement *dans le Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie* apprécié, bien légitimement, dans le monde savant en conséquence de la publication de travaux patients, consciencieux, donnant la mesure de ce que valent nos doctes vice-présidents, MM. les chanoines P. Peyron et J.-M. Abgrall.

En offrant à ses confrères ce résultat de longues années d'investigations, de recherches, de conclusions mûries par une expérience incontestée pour tous, M. Abgrall présente une œuvre qui est *sienne*, bien à lui par la conception et l'exécution, la meilleure partie de sa vie d'architecte et d'archéologue. Une pareille publication fait honneur à la Bretagne que M. Abgrall aime avec un culte passionné, à la Société qui le possède comme vice-président, et disons le aussi au prélat éminent qui a su encourager ses efforts et

donner à sa compétence l'occasion de se révéler une fois de plus, dans une chaire d'enseignement spécial.

La Société archéologique du Finistère tient à adresser ses unanimes félicitations à M. le chanoine Abgrall pour cette publication d'un intérêt capital.

M. Du Feigna de Keranforêt, M. le colonel Roudière, de Quimper, M. Massé, de Kerbernès en Plomelin, présentés par MM. Allier et Bourde de La Rogerie ; M. le baron Pierre de Lacger, ancien officier, au manoir de Porsmoro, en Pont-l'Abbé, présenté par MM. les commandants A. Martin et Le Pontois ; M. Auguste Soubigou, Maire de Plonnéventer, présentés par M. le chanoine Peyron et l'abbé Antoine Favé ; sont admis comme membres de la Société. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux confrères avec un sentiment tout particulier de sympathie et d'estime, souhaitant de voir, à nos séances, se multiplier des adhésions aussi précieuses d'hommes honorés par leurs services, soit sur le terrain de la défense du pays, soit par des œuvres admirables de bienfaisance et d'assistanee sociale.

M. Bourde de La Rogerie s'absentant se fait excuser et nous adresse une lettre de M. Le Bihan, Trésorier de l'*Association bretonne*, par laquelle il exprime, au nom du Bureau de l'Association, l'avis de notre Société touchant la localité à choisir dans le Finistère pour tenir le Congrès de 1905. Après quelques échanges de vues, la réponse est réservée et la question mise à l'étude.

Une lettre du Ministère de l'Instruction publique adressée à M. le Président, assigne *Alger* pour siège

du prochain Congrès des Sociétés savantes, à partir du 19 avril 1905. Les Mémoires à envoyer au Congrès devront être envoyées au 5e bureau de l'Enseignement supérieur avant le 31 décembre. Un certain nombre d'exemplaires du programme du Congrès est mis par M. le Président à la disposition de nos confrères.

M. le vicomte de Villiers du Terrage communique une photographie fort réussie du Menhir de la Pointe de Trévignon.

M. Allier expose qu'il serait vraiment à souhaiter que la Société fit appel à ses amis pour annexer à son admirable musée une collection de photographies reproduisant les monuments, les sites et les costumes du pays breton. Il fait ressortir que ces documents classés méthodiquement offriraient un réel intérêt architectural, topographique, ethnographique. Ce vœu est adopté et M. Allier est prié de vouloir bien lui donner suite par l'intermédiaire de la presse locale.

M. le chanoine Abgrall demande la parole pour exposer la découverte récente de sépultures gallo-romaines à Plomarc'h.

Il raconte que dans le courant de septembre dernier, les demoiselles Queinnec, en villégiature dans leur propriété de Plomarc'h, tout au bord de la mer, en la commune de Ploaré, voulurent explorer le point où fut trouvé un squelette gallo-romain en 1882. (*Bulletin de la Société archéologique*, 1882, p. 105-106 et 115-116)

Leur exploration a amené la découverte de trois autres squelettes, accompagnés de fragments de vases samiens et autres poteries, de quelques os d'animaux,

d'un morceau de bois de cerf, de défenses de sanglier ou de dents de porc.

On sait qu'à Plomarc'h existe, entre deux prairies de niveau différent, un mur de soutènement en maçonnerie romaine de petit appareil, haut de 4 mètres, long de 25 à 30 mètres et décoré de trois niches en plein cintre ; l'extrémité Nord va jusqu'à la falaise très profonde qui descend dans la mer.

Dans ce qui est maintenant la prairie Est, en contre-bas, existaient il y a quelque cinquante ans, de nombreuses substructions formant des compartiments carrés de dimensions variées, et que le propriétaire d'alors, M. Celton, a fait disparaître, pour mettre son terrain en rapport. C'étaient donc là les restes d'une villa considérable et la tradition du pays continue à dire que c'était le palais du roi Grallon.

C'est dans la prairie supérieure, située à l'Ouest du mur de soutènement, qu'à été trouvé le premier squelette et qu'on a découvert également les trois derniers, rangés à 0^m 60 l'un de l'autre ayant les pieds posés contre le sommet du mur romain, et ensevelis à 0^m 40 ou 0^m 50 de profondeur. On peut donc considérer que c'était là comme le petit cimetière des habitants de la villa.

Il y a ici une observation à faire : généralement dans les sépultures romaines et gallo-romaines on emploie l'incinération ; ici nous rencontrons l'inhumation directe, et ce cas n'est pas isolé, car le 15 février 1884, on a trouvé, rue de la Fontenelle, près du Guet, un cercueil en plomb contenant des restes d'un squelette accompagné d'un vase de verre et de bijoux en jade.

(Bul. 1884, p. 43). Près de l'auberge du Grand Ris ont été faites également des découvertes de squelette gallo-romains. On doit donc reconnaître là une dérogation au rite funéraire ordinairement admis.

Un autre détail à signaler, c'est que la prairie supérieure est traversée de l'Ouest à l'Est par un pavé que l'on trouve à 0^m 50 de profondeur sous le sol et qui vient aboutir au voisinage des sépultures. Il a de 4 à 5 mètres de largeur et se compose de trois couches distinctes : 1° un lit d'ardoises ; 2° un béton de 0^m 40 sur 0^m 50 d'épaisseur ; 3° une couche de pierres plates d'assez petites dimensions et de forme irrégulière. formant dallage. D'après les sondages, cette chaussée épouse la configuration ou relief du terrain et est continuée à son extrémité par un petit embranchement descendant jusqu'à la falaise.

M. Antoine Favé raconte, en chroniqueur, la joie populaire, l'enthousiasme général, qui saluèrent en France, les débuts de la campagne de 1756 et notamment la prise de Mahon. Il le fait d'après un Journal du temps : *Le Courrier*, (à Avignon, chez Alexandre Giroud ; — T. LXVII, 1756). Il y est relaté le rapprochement curieux que fit l'opinion publique, de ces premiers échecs des Anglais avec une prédiction qui avait fait beaucoup de bruit cent ans auparavant, exhumée d'un ouvrage d'astrologie judiciaire intitulé *Fatum Universi* : il y est dit : « *Annus 1756, minatur (Anglice) maximum excidium, etc...* » Ce livre composé par un capucin, frère Yves de Paris, édité à Rennes, sur la réclamation de Cromwel fut supprimé par le Parlement de Bretagne, en 1654.

Lecture est donnée des mémoires inscrits à l'ordre du jour.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé A. FAVÉ.

Séance du 24 Novembre 1904

Présidence de M. le Chanoine PEYRON, Vice-Président

M. Peyron annonce la mort de notre collègue, M. le chanoine Toulemont. Résidant à Quimper depuis une quinzaine d'années, il était entré dans notre Société et s'intéressait vivement aux questions traitées en séance, nous fournissant à l'occasion de précieux renseignements, fruits des justes et fines observations qu'il avait su faire dans les postes qu'il avait occupés dans différentes parties du département, Brest, le Conquet, Saint-Thégonnec et Saint-Renan.

M. Peyron donne lecture d'une lettre de M. Massé, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres et d'une lettre de M. du Chatellier portant que M. Le Moyne, de Loctudy, met à la disposition de la Société les clichés de photographies prises par son fils, notre regretté collègue, M. André Le Moyne, représentant des monuments du Finistère : ces photographies pourraient être jointes à la collection du Musée ; les membres de la Société acceptent avec reconnaissance la proposition de M. Le Moyne. M. Bourde de la Rogerie, conservateur du *Musée départemental d'archéologie*, fait remarquer que l'exiguïté des salles ne permet pas d'exposer les photographies données au Musée, mais les membres de la Société et les amateurs pourront les consulter au Musée ou à la Bibliothèque de la Société d'Archéologie.

M. le vicomte de Villiers du Terrage fait don de deux photographies, exécutées par son fils, des portraits au pastel du chevalier de Kerlérec et de M^me^ de Kerlérec, née du Bot. Des remerciements sont votés à MM. de Villiers du Terrage. Ce don inaugure une nouvelle série de la collection consacrée aux personnages célèbres originaires de la Cornouaille ou du Léon.

M. du Feigna de Kéranforêt, notre nouveau collègue,

auquel les membres de la Société présents à la séance ont été heureux de souhaiter la bienvenue, décrit un tumulus qui existe sur l'une de ses terres, à Lannournec, en Melgven.

Les publications suivantes ont été déposées à la Bibliothèque de la Société :

Bulletin de la Société polymatique du Morbihan, année 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper, nos du 28 octobre au 18 novembre.

Revue de Bretagne, octobre.

Revue de Saintonge et Aunis, 1er novembre.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, 29 mars-5 juillet.

Bulletin de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, décembre.

Bulletin du Comité des Beaux-Arts, 24 octobre.

Revue des Traditions populaires, octobre.

Bibliographie générale des travaux historiques publiés par les Sociétés savantes des départements, 1901-1902.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, premier semestre 1904.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, tome XV, 1904.

Analecta Bollandiana, fascicule 4 du tome XXIII.

M. Bourde de la Rogerie analyse quelques articles publiés dans les revues récemment reçues, particulièrement intéressants pour l'histoire de la Basse-Bretagne. Les *Mémoires de la Société polymatique du Morbihan* renferment des études de MM. Aveneau de la Grancière et Le Rouzic, sur des découvertes d'objets préhistoriques, — l'histoire par M. Le Mené, des abbayes cisterciennes de la Joie et de Prières — et de nouveaux documents sur les caquins de Bretagne publiés par M. Trévédy. Dans la *Semaine religieuse de Quimper*, du 18 novembre 1904, on trouve quelques notes sur le culte de saint Guenaël et sur

les monuments qui lui sont consacrés à Pouldergat et à Plougonvelin. M. B. Pocquet publie dans la *Revue de Bretagne* le résultat, qui se réduit à peu de chose, de ses recherches sur la « filiale » établie à Rennes par la compagnie du Saint-Sacrement de Paris, cette société secrète catholique qui, de 1627 à 1660, exerça une si singulière influence (1). Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, on trouve un très intéressant travail de M. A. Leroux, sur « le chatellier industriel de Langonnet » où, à l'époque romaine se fabriquaient des tuiles et des briques peut-être destinées aux constructions de Carhaix — une étude de M. Durville sur « le testament de Françoise de Dinan » qui fournit de nouvelles preuves de la négligence et du manque de critique d'Albert Le Grand, même lorsqu'il raconte l'histoire d'un couvent de dominicains comme celui de Nantes, où il avait longtemps résidé. Les *Analecta Bollandiana* donnent d'intéressants compte-rendus de deux nouveaux travaux de M. l'abbé Duine: Bibliographie de Saint-Méen (Annales de Bretagne, t. XIX) et étude sur saint Gobrien (Hermine, t. XXX): l'auteur connaît merveilleusement tous les anciens textes liturgiques bretons : ses références sont des plus intéressantes ; on doit, par exemple, signaler la mention d'un bréviaire gothique de Quimper dont *l'unique* exemplaire existe au Musée bollandien à Bruxelles

Dans le *Bulletin de la Commission de la Charente-Inférieure*, M. G Musset continue la publication de documents sur « la coutume de Royan au Moyen-Age. » Les textes relatifs aux droits de coutume payés par les navires qui vinrent à Royan, de 1466 à 1470 et de 1478 à 1484, fournissent les noms, souvent déformés par les scribes, de nombreux capi-

---

(1) Morlaix est nommé parmi les villes qui possédaient une confrérie en relation avec la compagnie du Saint-Sacrement de Paris : peut être était-ce la confrérie de N.-D. de la Chandeleur dont les bizarres statuts datés du 15 avril 1632, ont été publiés par M. Le Men (*Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, tome VIII, Quimper. 1881, in-12, p. 63-64).

taines bas-bretons : Jehan Gieffroy, Henry Salaun ou Salmon, Glamarent, Pierre Daniel, Geoffroy Le Chapeller, Jehan Bidaret, Jehan Querbudy, Jehan Nouver, Perrot Leboudou, Prénonat Nobille, Yvon Quéré, Henry Le Tanter, Guimarch Le Gouiffec, Jehan Pierre, Guillaume Le Bux (*Le Bris ?*), Yvon Le Mole (*Le Moal ?*), Guillaume Longes, de Penmarc'h; Henri Adam, Jehan Lugre, Guillaume Carlonere, Jehan Cauden, Daniel Fumel Jeannot Debeyot, Hervé Leprieur, etc., d'Audierne; Yvon Polin, Olivier Le Carnier, Hervé Carbressac, Guillaume Le Glas, Jehan Connan, Yvon Tanguy, du Conquet; Jehan Maillart et Jehan Léry, de Campel-Corentin (Quimper); et autres navigateurs de Saint-Pol-de-Léon, l'Ile de Batz, Blavet, le Morbihan, Morlaix, Loctudy, Portsall, Bénodet, Concarneau, l'Amberliduc (*Aber Ildut*), Pouldavid, Dahouet. Les navires portaient souvent le nom de saints bretons : Saint-Noual, St-Yves, St-Nonna, St-Guiday ou Quiteau, St-Guénolé, St-Tudal, St-Tréneul (*Trémeur ?*); mais les vocables les plus aimés des marins de cette époque étaient « Notre-Dame » et surtout « Sainte-Cateline. » De 1478 à 1483 un dixième environ des 600 navires qui passèrent à Royan appartenaient à des ports bas-bretons : 9 venaient de Penmarc'h, 12 d'Audierne, 6 de Bénodet; les autres ports n'envoyèrent que deux ou trois navires.

Lecture est ensuite donnée des communications inscrites à l'ordre du jour.

Le Président,
Chanoine PEYRON.

Le Secrétaire,
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

Séance du 29 Décembre 1904.

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président

Conformément aux statuts de la Société, il est procédé à l'élection du bureau ; les membres sortants sont réélus à l'unanimité : M. du Chatellier, président ; MM. Abgrall, Peyron, Trévédy et de Villiers du Terrage, vice-présidents ; MM. Bourde de la Rogerie et Favé, secrétaires ; M. Allier, trésorier ; M. du Châtellier remercie ses confrères de la nouvelle marque d'affection et de confiance qu'ils viennent de lui donner.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées : M. le ministre de l'Instruction publique envoie le nouveau réglement qu'il a établi au sujet de l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises et étrangères par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. M. Ballif, président du « Touring Club de France » demande à notre Société de le seconder dans l'œuvre si intéressante entreprise par l'association qu'il préside : faire connaître et faire respecter tous les sites et tous les monuments intéressants de France. Le T.-C.-F fait aussi appel aux archéologues et aux artistes pour leur demander de signaler et de décrire les monuments et les sites les plus remarquables de la région qu'ils habitent. M. Bourde de la Rogerie est prié d'entrer en relation avec M. Ballif et d'arrêter avec lui les conditions dans lesquelles pourra s'exercer

la collaboration des membres de la Société archéologique.

M. du Châtellier remet a la Société de la part de M. Le Moyne, de Loctudy, une collection de clichés exécutés avec le plus grand soin par son fils M. J. Le Moyne, décédé le 18 Mars 1904. On trouve dans cette collection précieuse, souvenir d'un confrère dont la fin nous a été à tous très sensible, des vues intéressantes de Quimper, Landerneau, Saint-Mathieu Fin de terre, Dinan, etc... Des remercîments sont votés à M. Le Moyne.

Les ouvrages suivants ont été reçus pour la bibliothèque de la Société.

Revue de la Haute-Auvergne, 1er fascicule de 1904.

Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques d'Angers, année 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), avril à septembre 1904.

Tables générales des mémoires publiés par la Société archéologique de la Charente de 1845 à 1900.

Bulletin historique et philologique (numéros 1 et 2) et *bulletin archéologique* (n° 2) *du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

Revue des traditions populaires, novembre 1904.

Revue de Bretagne, novembre 1904.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper, numéros du 25 novembre au 22 décembre 1904.

Aveneau de la Grancière : *Une promenade archéogique à Bubry et la région de la Roche-Bernard aux époques pré-romaine, gallo-romaine et mérovingienne* (Don de l'auteur).

Vicomte de Villiers du Terrage : *Histoire de la terre et des Seigneurs de Kerminihy*, 1370-1790 (Don de l'Auteur) (1).

M. Abgrall donne lecture d'une note de M. Deyrolle sur un bénitier du XVIII[e] siècle conservé à l'église de Pont-l'Abbé. Les membres de la Société n'admettent pas tous l'analogie que signale l'auteur entre les figures des cartes à jouer et les motifs qui décorent le fût du bénitier, mais tous rendent hommage à l'ingéniosité et à la précision de la description donnée par M. Deyrolle et décident que son travail sera inséré au *Bulletin*.

M. Bourde de la Rogerie présente un objet en terre cuite qui a été trouvé récemment au milieu de débris d'un très grand vase par M. de Kerallain au cours de travaux de terrassement qu'il fait exécuter à Lestrémeur en Plomelin. M. du Chatellier reconnait en cet objet un biberon de l'époque gallo-romaine analogue au biberon un peu plus grand, découvert à Corseul et conservé dans ses collections de Kernuz.

Il est ensuite donné lecture des communications inscrites à l'ordre du jour.

Le Président :
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire :
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

---

(1) L'auteur nous informe que trois erreurs d'impression sont à corriger dans cette notice, édition revue et augmentée de l'intéressante étude publiée dans le bulletin de la Société en 1903. Il faut intercaler entre *avec* et *Isabelle* « Thibaulde de la Boissière, héritière de sa mère » (p. 288, ligne 4 du bulletin ; p. 14, l. 21 de la notice), remplacer les mots *comme elle* par « sa mère » (p. 290, l. 15 du Bulletin ; p. 16 dernière ligne de la notice), remplacer *elle* par « Renée » (p. 290, l. 20 du Bulletin, p. 17, l. 5 de la notice).

BULLETIN

DE LA

Société Archéologique du Finistère

MÉMOIRES & DOCUMENTS INÉDITS

I

TOSSEN-RUGOUEC

En PRAT (Côtes-du-Nord)

Dans son répertoire archéologique des Côtes-du-Nord, à propos de la commune de Prat, Gaultier du Mottay s'exprime ainsi : « Plusieurs tumulus ; celui dit Tossen-Ruguézec (1), cultivé et abaissé par la culture, hauteur actuelle 5 mètres, diamètre à la base 52 mètres ; il est entouré d'un fossé profond et domine une vaste étendue ». C'est la présence de ce profond fossé qui m'avait empêché de me rendre au village de Ruguézec pour y visiter son tumulus, au cours de mes excursions annuelles, pendant la belle saison, le livre de du Mottay à la main, à la recherche des monuments préhistoriques connus ou inédits du département. Cette grande douve ne me disait rien qui vaille ; elle est le complément ordinaire des mottes féodales, des buttes artificielles à destination militaire : postes d'observation, ouvrages de défense, etc., et je ne sache pas que dans notre pays armoricain un seul tertre funéraire, à quelqu'âge il appartienne, ait été entouré de douves comme beaucoup de tumulus de la Grande-Bretagne.

M. l'abbé Prigent, recteur de Prat, l'heureux et habile fouilleur des riches sépultures de Porz-ar-Saoz, en Trémel, de Kgourognon, en Prat, et de plusieurs autres tumulus de la région, se trouvant sur les lieux et ayant vu de ses propres

---

(1) La carte de l'Etat-Major porte en effet Ruguézec comme nom du petit village où s'élève la butte. Les gens du pays prononcent Rugouec qui vient de Run-Gouec, avec chûte de l'N de run devant la consonne G. — C'est le tertre, la butte de Gouec.

yeux la butte de Rugouec sans l'ombre de douve à sa base, n'a pas hésité à en tenter l'exploration et, comme toujours, la fortune a couronné son zèle archéologique.

Sous le grand tertre dont G. du Mottay avait assez bien indiqué les proportions, il a rencontré une de ces superbes sépultures de bronze à belles pointes de flèche en silex dont il est décidément l'inventeur coutumier. Mais, cette fois, sa découverte revêt un caractère d'intérêt tout spécial du fait de la mise au jour, en avant de la sépulture centrale, d'un curieux ensemble de rochers naturels, de mégalithes et de pierres diverses de plus petite dimension, au milieu desquels existent d'indiscutables témoins de cérémonies funéraires accomplies en ce lieu au moment des funérailles principales.

M. l'abbé Prigent exécuta sa fouille au mois d'octobre 1900 et, au printemps suivant, j'eus l'occasion de passer à Prat où l'aimable recteur me fit voir ses trouvailles.

En juillet 1903, au retour d'un voyage à Lannion où j'étais venu arrêter les dernières dispositions pour l'exploration prochaine d'un tumulus des environs, je retournai à Prat où m'attendaient, au presbytère, un amical accueil, une cordiale hospitalité et une surprise dont je sens vivement tout le prix. M. l'abbé Prigent, auquel les multiples obligations de son ministère n'avaient pas laissé les loisirs nécessaires pour des travaux d'archéologie, voulait bien me confier le soin de faire connaître les résultats de sa belle découverte. Je lui suis très reconnaissant de cette preuve de bonne confraternité. Il me donna de vive-voix tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles, ainsi que ses notes, plan et photographie, et c'est le récit de sa longue et souvent pénible exploration, continuée pendant quinze jours sans quitter le chantier, quelque temps qu'il fît, que je vais m'efforcer de reproduire le plus fidèlement possible.

Le village de Rugouec, à environ 1,500 mètres au Sud du bourg de Prat, composé seulement de trois ou quatre maisons

éparses, doit son nom à la belle butte qui s'y dresse au flanc d'une colline à légère déclivité regardant le soleil levant. Sa hauteur est bien de 5 mètres ; mais le diamètre de sa base ne dépasse pas 40 ou 45 mètres. Avant que la charrue ne l'ait écrêté, ce devait être un des plus grands tumulus de la contrée. On l'appelle Tossen-Rugouec.

Une large tranchée de 10 mètres de plafond est ouverte à partir du pied de la butte, dans l'est, et l'on suivra tout le temps le sous-sol naturel, arène provenant de la décomposition des roches granitiques. La compacité de l'argile de l'enveloppe, terre de prairie à coloration très variée, sa cohésion, permettent de faire des parois verticales sans danger d'éboulement. A chaque coup de pioche apparaissent de nombreuses parcelles de charbon ; on rencontre aussi des débris de poterie et des silex recueillis et examinés avec tout le soin possible, mais laissés en grande partie éparpillés sur le tertre, les travaux achevés. Ils devaient être nombreux, à en juger par tous ceux que nous avons vus à la surface des terres de remblayage, plusieurs mois après la fouille. Ce sont des documents d'autant plus importants que, dans ce genre de monuments, on ne trouve jamais de vases dans la sépulture même, et que, seuls, les tessons contenus dans l'enveloppe peuvent donner une idée de la céramique de l'époque. Leur recherche, ainsi que celle des silex, est d'ailleurs l'unique distraction au cours des longues journées passées au travail monotone du percement d'une tranchée dans un grand tumulus tout fait d'argile. On avait avancé de plus de dix mètres quand apparurent, au bas de la paroi du fond, des grosses pierres, véritables mégalithes en granit. Etait-ce la sépulture ? Le tumulus recouvrait-il une allée couverte, une chambre dolménique ? Moment plein d'émotion pour un archéologue ! L'abbé Prigent fait dégager les pierres, une à une, en recommandant bien de ne pas les déplacer, car il y en a de plus petites, et il importe de ne pas en déranger

l'ordonnance. Toutes gisent à terre et ne font pas partie d'une construction, d'un monument.

Le premier groupe mis à nu, les surfaces sont soigneusement balayées, et un ami du recteur en prend la photographie (1). Il se compose d'un affleurement naturel de la roche, de 0^m75 de relief, dirigé Nord et Sud, long de 2 mètres et large de 0^m75, portant, dans le sens tranversal, deux rainures assez profondes qui semblent dues à la main de l'homme, tant elles sont régulières et douces au toucher, ce qui est la caractéristique des cupules, écuelles, bassins et gravures diverses sur les monuments mégalithiques et sur les rochers. Elles divisent l'affleurement en trois parties sensiblement égales (A fig. 2). A l'est de celui-ci, deux mégalithes de $1^m80 \times 0^m80$ et $1^m75 \times 0^m80$ sont couchés l'un près de l'autre, un peu inclinés vers l'Ouest, leur extrémité Est reposant sur le rocher (B et C). L'abbé Prigent y voit deux menhirs renversés. A côté d'eux, dans le Sud, sont trois pierres jointives, alignées Est et Ouest ; elles mesurent 0^m30, 0^m15 et 0^m50 sur 0^m15 d'épaisseur. Entre elles et le menhir du Sud, et aussi de l'autre côté, sont plusieurs petites pierres, comme des pierres de calage (D). Au nord du rocher à rainures, une grande pierre, $1^m60 \times 0^m80$, peut-être encore un menhir tombé, gît parallèlement aux deux autres ; près d'elle, au Nord, une pierre de $0^m50 \times 0^m40$ et une seconde plus petite (E et F). Dans l'Ouest et à 0^m20 de l'affleurement, on voit une ligne de trois pierres plates, orientée Nord et Sud ; les deux premières rectangulaires, $0^m80 \times 0^m50$ et $0^m60 \times 0^m50$, la troisième ronde, 0^m40 de diamètre (a b c). Sur la plus grande, en son milieu, existe un évidement cupuliforme au fond duquel est gravé un signe affectant à peu près la forme d'un B. Il y a doute dans l'esprit de l'inventeur sur

---

(1) Le peu de netteté de l'épreuve n'a pas permis d'en tirer une phototypie. La figure n° 1 provient d'un dessin à la plume que j'ai fait d'après la photographie.

Fig. 1. — **TOSSEN-RUGOUEC. — Groupe de pierres à l'Est de la Sépulture.**

l'origine naturelle ou artificielle de ces gravures. Le voisinage des rainures de l'affleurement pourrait venir à l'appui de la seconde hypothèse.

Enfin, deux blocs de granit, l'un très gros, l'autre de moindre dimension, se montrent à l'angle Sud-Ouest du rocher naturel. Ils font partie d'un même mégalithe brisé, car les deux morceaux se raccordent parfaitement. C'est tout cet ensemble que reproduit la fig. I. Le lendemain la marche est reprise vers l'Ouest, et l'on dégage d'autres rochers, d'autres pierres détachées. Le bloc granitique, cassé a un bout, présente un peu plus loin une seconde cassure et, quand on est arrivé à son extrémité Ouest, on a sous les yeux les trois morceaux de ce que l'inventeur appelle le grand menhir, haut de 3 mètres, large de 1^m 80 à la base, terminé par une pointe conique (G H I du plan 2). Dans sa chûte, qu'il suppose avoir été voulue, il se serait brisé en tombant sur le rocher. Rien qu'en regardant la photographie, la cassure du bout, tout au moins, paraît bien due à cette cause. Le morceau détaché a été rejeté sur la droite en glissant sur la partie déclive de l'affleurement. Un peu à gauche de la tranchée apparaît un second affleurement, dirigé Est et Ouest, dont le relief atteint 1^m 50 (K). Il est profondément excavé à sa base, du côté du Nord. Plus loin, sur la droite, on découvre une pierre grossièrement cylindrique de 0^m 70 de hauteur et 1 mètre de diamètre, donnant vaguement l'idée d'un autel (L).

Sur le vaste espace compris entre le rocher K et la pierre L, existe une couche de cendre grise, noirâtre, très fine, épaisse de 0^m 30, qui ne renferme que de très rares petits morceaux de charbon. Elle pénètre dans l'excavation du rocher et entoure complètement la base du grand menhir brisé. A sa surface se montrent un grand nombre de fragments d'ossements, hélas indéterminables. Ils abondent particulièrement autour du bloc G du menhir et autour et dessous le second bloc H.

Il en a été recueilli plusieurs morceaux assez importants, encastrés dans l'argile ; ils sont tombés en poussière quand on a essayé de les dégager.

Enfin, à 0m 50 à l'Ouest de la base du grand menhir apparaît subitement, au pied de la paroi du fond, une ligne noire, légèrement ondulée, qui ne peut tromper l'expérience du directeur de la fouille : c'est du bois pourri. La sépulture est là, et elle appartient au genre de celles qu'il a plusieurs fois explorées. Tout cet ensemble de rochers et de pierres détachées n'a malheureusement pas pu être photographié. Un amateur photographe, sur la prière du recteur, était bien venu avec son appareil ; mais une pluie fine n'avait cessé dn tomber toute la journée. Ce fut un premier déboire.

Au moment de l'apparition de la ligne noire, le jour commençait à baisser et il fallait attendre le lendemain pour entreprendre, avec le temps et le soin que réclame un pareil travail, le dégagement méthodique de la sépulture entrevue. Avant de quitter les lieux, quelques coups de pioche donnés dans le mur d'argile ont bientôt formé un fort éboulis destiné à cacher et à protéger ce qu'on venait de découvrir à son pied. D'ailleurs, quelques-uns des ouvriers, et le directeur des fouilles lui-même, passèrent la nuit dans une maison voisine.

Depuis le commencement des travaux, le propriétaire du tumulus s'était joint aux autres journaliers. Tout en gagnant ses journées, il pouvait satisfaire sa curiosité grandement éveillée et surveiller son bien, car il aura droit à la moitié des objets d'or et d'argent, c'est-à-dire du fameux trésor que nos paysans, en dépit de toutes les déconvenues, continuent et continueront toujours à croire enfermé dans les tumulus et les monuments mégalithiques, si une bonne chance, cette fois, en avait mis un sous le Tossen-Rugouec. Quant au fermier, il ne parut jamais sur le chantier pendant qu'on y travaillait. En l'absence des ouvriers, il y fit seulement quelques visites furtives.

Fig. 2.

TOSSEN-RUGOUEC.— Plan de la Sépulture (1/100)

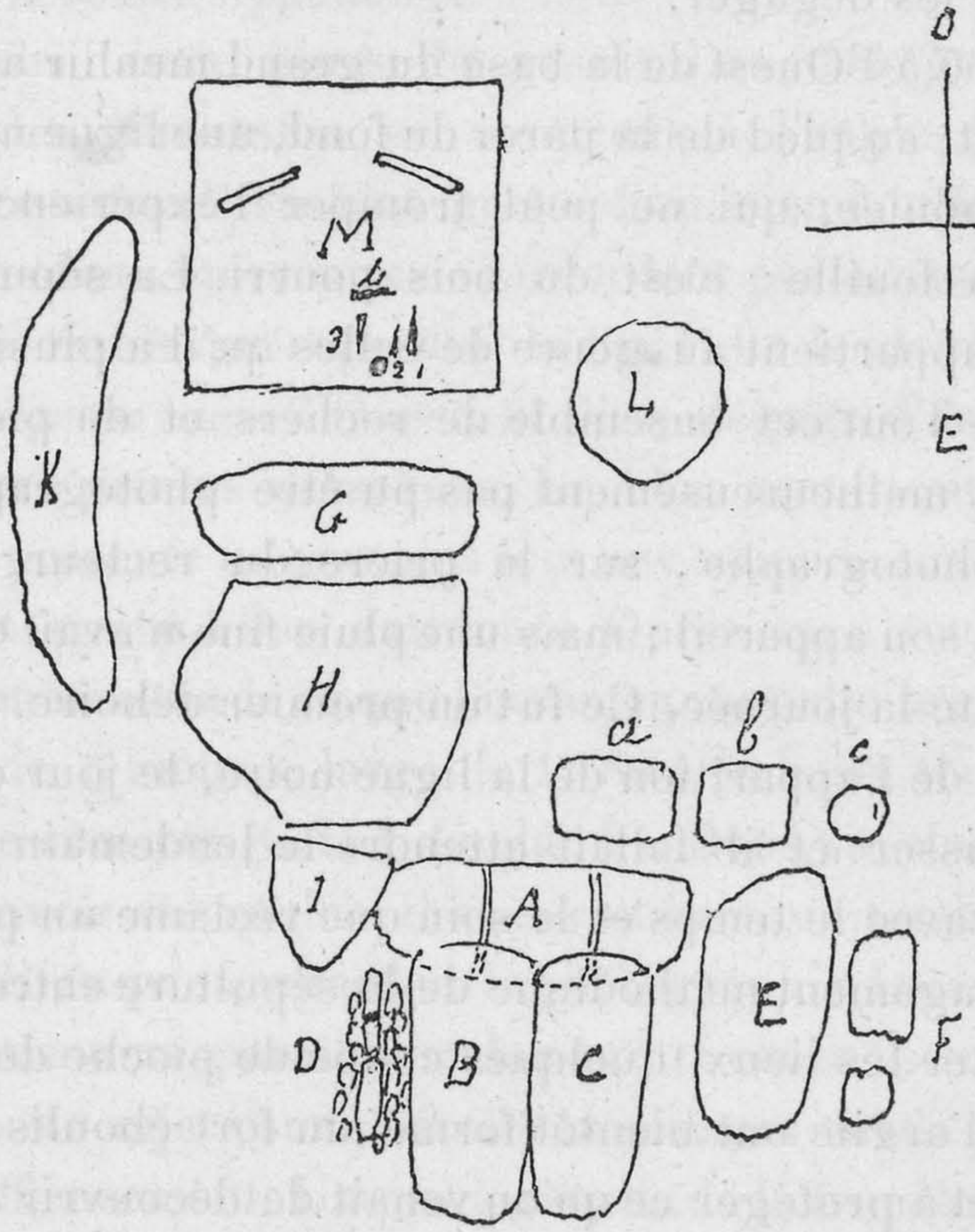

Le matin, à la reprise du travail, quelle ne fut pas la stupéfaction de M. l'abbé Prigent quand la femme du fermier vint, au nom de son mari, lui faire défense de fouiller au-delà du point où l'on était arrivé. L'influence très légitime dont jouit le recteur de Prat auprès de ses paroissiens, une nouvelle rémunération offerte, l'intervention favorable du propriétaire, rien n'y fit. La défense était absolue. Allait-il falloir renoncer à la fouille au moment où l'on touchait au but ? Cruel embarras !

Mais si le fermier qui a la jouissance de la surface pouvait défendre qu'on y touchât, le propriétaire, à qui appartient le fond, pouvait permettre qu'on y perçât une galerie souterraine. La solution était trouvée. Avec elle on allait pou-

voir mener à bien l'œuvre entreprise en déjouant les calculs trop intéressés du fermier. Ainsi fut fait.

Sous la direction de M. l'abbé Prigent une vaste excavation, en forme d'abside voûtée, est creusée dans la masse argileuse du fond de la tranchée, très compacte et ayant près de 5 mètres d'élévation. Il suffit qu'un homme puisse s'y tenir debout ; il restera donc entre le haut de la crypte et le sommet du tumulus, une épaisseur de plus de 3 mètres d'argile qui doit assurer grandement la solidité de la voûte que, par mesure d'extrême prudence, on va soutenir encore par des planches et quelques poteaux. Les dimensions de largeur et de profondeur à donner à la crypte sont commandées par celles du plancher de bois pourri formant l'aire de la sépulture. Elles atteindront 2 mètres dans chaque sens.

Voici le résultat de l'exploration de la sépulture centrale de Tossen-Rugouec, faite dans des conditions certainement moins favorables que si elle s'était opérée à ciel ouvert, mais auxquelles a pu remédier la grande expérience du fouilleur.

La couche de bois pourri, à surface ondulée, épaisse à peu près également partout de $0^m 10$, de $0^m 012$ exactement à l'endroit des poignards, a été entièrement dégagée (M fig.2). Les objets du mobilier funéraire reposent sur ce bois pourri, mais ils en sont aussi recouverts, ce qui indique un plancher et un couvercle, c'est-à-dire un coffre, une sorte de cercueil, où les cendres du mort avaient été renfermées, avec ses armes, et qu'on avait placé à même sur l'arène granitique. sans protection d'aucune sorte, car la masse d'argile enveloppante allait devenir plutôt une cause de destruction rapide pour cette grande caisse en bois, soumise à l'énorme pression verticale de ses 8 ou 10 mètres peut-être de hauteur.

A $0^m 20$ seulement du bord oriental du coffre et un peu sur la droite du milieu, on découvre quatre poignards en bronze disposés dans l'ordre suivant : deux l'un à côté de l'autre, la pointe dirigée vers l'Ouest ; le troisième, un peu à leur

gauche, renversé, c'est-à-dire la pointe à l'Est, et le quatrième, au-dessus et en travers des trois autres, la pointe vers le Nord. Entre le groupe des poignards 1 et 2 et le poignard 3 est un amoncellement de 46 pointes de flèche en silex. Enfin, plus dans l'Ouest, il y a deux objets en bois légèrement tronconiques, longs de 0m 60, larges de 0m 10 au plus gros bout, qui se réduisent malheureusement en poussière quand on veut les enlever (6-7 fig. 2).

Sur cette grande aire de quatre mètres carrés, rien autre chose ; pas un débris de poterie.

LES POIGNARDS

N° 1. — Très endommagé par l'oxydation. Lame triangulaire à pointe arrondie, le talon muni d'une soie à languette d'à peine 0m 01 de longueur. Longueur totale 0m 26, largeur à l'emmanchement 0m 07. Quelques restes du manche en bois à base curviligne et à évidement central en cintre surbaissé comme la cloison limite dont il suit le dessin. Six rivets ou goupilles, plus ou moins entières, dont la mieux conservée a 0m 012 de long ; autour de quelques-unes on peut distinguer les gaines, en bois de 0m 001 d'épaisseur, qui les enveloppaient (1). Importants débris du fourreau, en bois bien conservé, de 0m 002 d'épaisseur, recouvert de cuir dont un morceau de 0m 06 sur 0m 04 paraît présenter des vestiges d'ornementation par estampage.

N° 2.— Presque entièrement oxydé. Il a dû mesurer 0m 13 de longueur sur 0m 04 ou 0m 05 de largeur. On aperçoit sa petite languette et trois trous de goupille. L'une d'elles, retrouvée dans le bois pourri qui entoure la lame, est cylindrique et longue de 0m 008. Quelques rares débris de fourreau en bois et cuir.

---

(1) Voir à ce sujet le compte-rendu de l'exploration du tumulus du Tossen-Maharit, en Trévérec. Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, année 1899.

N° 3. — La conservation est moins mauvaise. C'est toujours une lame triangulaire, longue de 0m19 et large de 0m 055 à l'emmanchement. La cloison métallique, avec fer à cheval central, est très nette sur une des faces, visible encore sur l'autre. Quatre des six goupilles sont en place, plus ou moins détériorées. On distingue çà et là, sur la lame, des restes de filets en creux. Le fourreau a presque complètement disparu.

N° 4. — Même arme de 0m 19 de longueur totale sur 0m065 de largeur à la base du talon. Très courte languette en langue de chat et six trous de goupilles. Le fourreau, en assez bon état par endroits, ne montre pas de bois ; on le dirait fait en cuir seul.

Des poignards si semblables à ceux des tumulus de Porzar-Saoz (1), de Kgourognon (2), de Cruguel (3) et du Tossen-Maharit (4), avaient-ils, comme eux, leurs manches ornés de clous d'or ?

Nous n'en avons pas trouvé dans les poussières, mélange de bois pourri et d'argile, tombées dans la vitrine où les quatre poignards avaient séjourné depuis trois ans et qui ont été soigneusement examinées et lavées. Peut être, au moment de la découverte et de l'enlèvement des armes avec la truelle, n'avait-on pas recueilli une assez grande quantité de matières accumulées à l'endroit des manches disparus. C'est une précaution indispensable, dans les sépultures de l'espèce, de détacher tout un bloc de la couche sous-jacente aux poignées. Mais, dans le cas présent, comme l'opération a été faite par un habitué de ce genre de fouilles, dont l'attention était naturellement attirée sur ce point spécial des

---

(1) Abbé Prigent. Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Année 1880.

(2) Abbé Prigent. Mêmes mémoires. Année 1881.

(3) Ct Le Pontois. Revue archéologique, 1890.

(4) A. Martin. Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Année 1899.

clous d'or, et qu'il n'a vu briller aucune parcelle jaune dans les débris de bois environnants, il y a tout lieu de croire, sans pouvoir l'affirmer cependant, que les manches des poignards ne portaient pas ce mode de décoration.

LES POINTES DE FLÈCHES EN SILEX

Quarante-six de ces merveilleuses petites pointes de flèche en silex, à pédoncule et à ailerons, spéciales à nos sépultures bretonnes d'une des phases de l'âge de bronze (1) étaient assemblées, en un tas, entre les poignards. Elles sont du type ogival et leur longueur varie de 0m038 à 0m028. Quelques-unes seulement ont, soit le pédoncule, soit un des ailerons brisés. Toutes les autres sont intactes et parfaites

Comme les poignards, elles se trouvaient entre deux couches de bois pourri ; mais, juste au-dessous de l'endroit où on les avait entassées, un trou, en forme de cornet, avait été creusé dans le sous sol arénacé et rempli de cendre blanchâtre. Y a-t-il une corrélation entre ce trou et la place assignée aux pointes de flèche ? Comme celles-ci en étaient séparées par l'épaisseur du fond du coffre, il est à présumer que le hasard seul a amené leur superposition. Le trou conique plein de cendre n'en reste pas moins un curieux témoin des rites funéraires accomplis en ce lieu avant le dépôt du cercueil.

LES MASSUES

M. l'abbé Prigent donne ce nom aux deux instruments en bois découverts dans l'Ouest de l'aire sépulcrale. Il répond bien à leur forme et à leurs dimensions. Tenus en main par le petit bout, ils devenaient des masses d'arme redoutables. L'heureux archéologue de Prat a eu la bonne fortune de

---

(1) A. Martin. Les sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex. Anthropologie, 1900.

trouver enfin ce que tout le monde soupçonnait, pressentait, devinait, mais sans parvenir à le découvrir : le casse-tête de nos populations préhistoriques bretonnes. Il est bien certain que, chez elles, les armes en bois : massues, lances, arcs, flèches, etc., abondaient comme elles abondent aujourd'hui encore chez les peuplades à peu près au même degré de civilisation, même celles chez lesquelles le fer a pénétré. Leur première constatation certaine sous un tumulus revenait, on pourrait dire de droit, à l'infatigable pionnier de notre préhistoire bretonne.

Jusqu'à ce jour, les sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex nous avaient montré une infinie variété dans la conception de leurs dispositions architecturales, dans la forme de leurs chambres sépulcrales, de leurs sarcophages, dans le choix des matériaux employés. Une seule condition paraissait avoir été imposée aux constructeurs : que l'aire de la sépulture fut strictement délimitée, et que dans les limites ainsi tracées, tous les actes rituels accompagnant les funérailles d'un puissant personnage fussent rigoureusement circonscrits. On pouvait y voir une règle prescrite par la coutume et les croyances.

Dans le cas du Tossen-Rugouec, il y a eu dérogation à cette règle. En dehors de la sépulture centrale, bien délimitée par son plancher de quatre mètres carrés, nous trouvons, sur le même plan, un ensemble de rochers, de mégalithes et de pierres détachées, et, au milieu d'eux, des dépôts de cendre et d'ossements qui se relient certainement à la cérémonie des funérailles principales, la complètent et lui donnent un caractère nouveau du plus grand intérêt. On peut même affirmer que ces dépôts sont postérieurs à la mise en place du cercueil ; ils constituent des actes consécutifs à la cérémonie principale. L'épaisse couche de cendre

a été trouvée dépassant de près de 0m 20 le niveau supérieur du lit de bois pourri qui représente le coffre, et sans mélange avec lui (1). Il fallait donc qu'elle vînt s'appuyer sur sa paroi orientale qui devait être assez élevée, et quand le couvercle, plus tard, s'est affaissée, la cendre compacte n'a pas suivi le mouvement et a formé mur sur toute la ligne de jonction. Il en était de même pour les trois autres côtés. Elle faisait donc le tour du coffre.

Nous pouvons ainsi déjà assister à trois phases successives de la cérémonie funèbre : le percement dans l'arène granitique du trou en cornet qu'on a rempli de cendre blanche ; la pose du coffre au-dessus de ce trou ; l'apport d'une quantité considérable de cendre noirâtre, très homogène, ne renfermant pour ainsi dire pas de charbon, et à la surface de laquelle ont été déposés ou jetés de nombreux ossements. Combien il est à regretter qu'aucun os déterminable n'ait pu être recueilli. Se trouve-t-on en présence d'offrandes au mort sous la forme d'animaux, de restes de repas funéraires ou de sépultures de ses serviteurs ? L'incident du fermier n'est pas moins déplorable puisqu'il a empêché l'abbé Prigent, très intrigné par la présence des grosses pierres, de continuer le dégagement du tumulus qui lui ménageait probablement d'autres surprises et eut éclairé bien des points restés obscurs.

Quel singulier emplacement pour y mettre une sépulture ! Sur un affleurement rocheux, au milieu de monuments mégalithiques préexistants, qu'ils fussent déjà renversés ou qu'on les ait renversés au moment de l'érection du tumulus, car il est difficile d'admettre l'apport en ce lieu, par les hommes du bronze, de ces énormes pierres, dont l'une a toutes les apparences d'un menhir brisé en trois morceaux.

---

(1) Nous croyons que ces cendres noirâtres, sans débris de charbon, proviennent d'herbes et de paille brûlées.

Il y a cependant un monument de la même époque, le tumulus de Cruguel, en Guidel (Morbihan), où le Ct Le Pontois (Revue archéologique, 1890) a rencontré un dispositif de mégalithes, composé de dix menhirs accolés, formant pyramide au-dessus de la chambre sépulcrale et noyés dans l'enveloppe tumulaire. Les constructeurs des sépultures à belles pointes de flèches en silex étaient donc restés parfois encore des remueurs de grosses pierres. Mais, à Cruguel, ils les avaient dressées en bon ordre, en avaient fait un monument décoratif ou symbolique. Au Rugouec, au contraire, les mégalithes sont couchés à terre ou brisés, les autres pierres dispersées sans plan bien apparent; le tout donnant l'impression d'une chose ancienne détruite.

Et pourtant, dans ce dispositif de pierres, placé à l'Est, bien en face de la sépulture, qu'il lui soit antérieur ou contemporain, on serait tenté de croire qu'une pensée dirigeante est intervenue pour en opérer le groupement. Le rocher naturel est divisé en trois parties par des rainures faites intentionnellement; le grand menhir est brisé en trois morceaux; les mégalithes B C E, qui ont pu être dressés, sont au nombre de trois; il y a trois pierres plates alignées, a b c, dont l'une porte un signe d'origine douteuse; enfin, le groupe D, abstraction faite des petites pierres de calage, est composé de trois pierres en ligne droite. Cette quintuple répétition du chiffre 3 n'est-elle due qu'au hasard ?

Le Tossen-Rugouec est un sphinx aux énigmes bien embarrassantes (1). A l'une d'elles, le mobile ayant pu déterminer le choix d'un pareil endroit pour y élever une sépulture, ne pourrait-on risquer cette réponse : le désir de reposer dans un antique lieu consacré dont le souvenir ne s'était pas effacé ?

A. MARTIN.

Alger, décembre 1903.

(1) Jusque dans le choix des armes, poignards, pointes de flèche en silex et massues, à l'exclusion d'autres genres rencontrés dans les sépultures du même temps, nous sommes ramenés à la triade.

II

LES ÉGLISES ET CHAPELLES DU DIOCÈSE DE QUIMPER

(suite).

Ile-Tudy.

Église reconstruite il y a trente ans, dédiée à saint Tudy.

Penmarch.

Église paroissiale de Tréoultré sous le vocable de saint Nonna. Le porche latéral porte l'inscription suivante : Le jour saint René l'an 1508 fut fondé cette église et la tour l'an 1509 dont était recteur Kl. Jégou (lecture de M. Abgrall). M. de Courcy avait lu : EN. LHONr. SAINCT. NONA. LAN. MIL. CCCCCVIII. FVT. FONDÉE. CESTE. ÉGLISE. ET. LA. TOUR. EN. LAN..... DONT. ESTAIT. RECTEVR. ... KERVGON.

La lecture de ce dernier mot est certainement fautive car à cette époque le recteur de Tréoultré était Charles Jégou, abbé de Daoulas.

Kérity.

Chapelle du XVe siècle, sous le patronage de sainte Thumette, une des onze mille vierges compagnes de sainte Ursule.

Saint-Guénolé.

Église bâtie en 1488 et érigée en trêve de Beuzec-cap-Caval par bulle d'Innocent VIII, le 11 octobre 1489 (registres paroissiaux). La tour inachevée subsiste toujours, mais la nef qui avait de grandes dimensions tombait en ruines, vers 1744, époque à laquelle on dressa un procès-verbal descriptif de l'église et de ses prééminences. pièce intéressante conservée aux archives départementales (B. 484).

Saint-Pierre.

Chapelle à laquelle est accolée l'ancien phare. On y envoie les enfants pour obtenir qu'ils marchent plus facilement.

Saint-Marc.

Chapelle près du village de Keradennec, en Plomeur, avant la Révolution. Semble du XVII[e] siècle.

La Madeleine.

Chapelle connue sous ce vocable depuis le XVI[e] siècle, auparavant elle était dédiée à saint Etienne Elle se trouvait avant le Concordat sur la paroisse de Plomeur. La porte d'entrée semble du XIII[e] siècle. On s'y rend pour demander la guérison de la fièvre et des maux d'yeux

Notre-Dame de la Joye.

Chapelle sur le bord du rivage; aussi n'a-t-on pas pratiqué de porte dans le pignon donnant sur la mer, malgré cela, dans les grandes tempêtes, elle envahit la chapelle. Le calvaire voisin porte la date de 1588. Les marins ont une grande dévotion pour ce sanctuaire, et les mères de famille viennent balayer la chapelle ou promettre de filer du chanvre pour obtenir la guérison de leurs enfants malades.

Saint Fiacre.

Chapelle dédiée à saint Fiacre et à saint Guénolé, voisine de l'église Saint-Guénolé; elle est tombée en ruines en 1845.

Saint-Laurent.

Chapelle existant autrefois dans le cimetière, une fontaine voisine porte encore ce vocable. On voulut, il y a une vingtaine d'années, la combler ; mais, une épidémie s'étant déclarée parmi le bétail qui avait coutume de s'y abreuver, elle fut rétablie.

Saint-Jean-Baptiste.

Une ancienne chapelle sous ce vocable existait autrefois à Kerity, tout près du port, et on croit même qu'actuellement la mer en couvre l'emplacement. C'est sans doute de cette chapelle que fut transportée d'abord à Sainte-Thumette, puis en 1868 à la cathédrale de Quimper, la belle statue en albâtre de saint Jean-Baptiste, que Mgr Sergent fit restaurer et placer dans la chapelle des fonts baptismaux.

Nous devons ces intéressants détails sur les chapelles de Penmarc'h au travail consciencieux de M. Le Coz, recteur de cette paroisse, lors de l'enquête de 1892.

Plobannalec.

Eglise sous le vocable de saint Alor, évêque de Quimper, possède deux beaux reliquaires en argent des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Plonivel

Ancienne paroisse unie à Plobannalec au Concordat ; elle est dédiée à saint Brieuc.

Saint-Alor.

Chapelle en ruines, figure au rôle des décimes sous le nom de Saint-Aloir.

Saint-Melaine.

Chapelle de Plonivel appelée Saint-Melaine aux décimes, mentionnée en 1684 (E. 241).

Notre-Dame de Trequideau.

Chapelle de Plonivel citée en 1684 (E. 241) et appelée Saint-Guidou aux décimes. Ce doit être la chapelle maintenant annexée à Loctudy sous le nom de Saint-Quideau ou Saint-Guy.

Plomeur.

Eglise dédiée à sainte Thumette, reconstruite en 1753, un procès-verbal des prééminences dressé à cette époque est conservé aux archives départementales (B. 484).

Notre-Dame de Tréminou.

Cette chapelle est depuis longtemps un centre important de dévotion ; car au rôle de décimes, elle figure pour une somme relativement considérable, 13 liv. 15 s., alors que Sainte-Anne de la Palue n'était taxé que 10 liv. 5 s.

Beuzec-cap-Caval.

Paroisse annexée à Plomeur au Concordat, est sous le patronage de saint Budoc. Eglise du XVI^e^ siècle avec des parties des XI^e^ et XII^e^.

Saint-Ambroise.

Chapelle de la paroisse de Beuzec-cap-Caval, signalée en 1806 comme chapelle de Plomeur, mais tombant en ruines.

Saint-Trémeur.

Ou Saint-Tréval, en ruines en 1806, annexée au Guilvinec.

Saint-Cosme-et-Damien.

Chapelle autrefois en Loctudy ; au commencement du XVII^e^ siècle, elle était tombée en ruines et dans l'oubli ; on ne connaissait plus le nom du titulaire, lorsque quelques guérisons obtenues par l'effet des eaux de la fontaine voisine, remit ce lieu en honneur. La chapelle fut relevée sous le vocable des saints Cosme et Damien et de nombreuses guérisons furent obtenues par les pèlerins accourant de toutes parts, si bien que, sur la prière du recteur de Loctudy, par acte du 4 septembre 1677, Mgr de Coëtlogon donna commission aux recteurs de Tréoultre et de Beuzec-cap-Caval d'en informer. Les dépositions qu'ils reçurent à cette occasion, sont conservées dans un cahier d'une vingtaine de pages, aux archives de l'Evêché.

Saint-Jean-Trolimon.

Autrefois sous le patronage de saint Rumon et l'église s'appelait Treff-Rumon (Bullet. archéolog. 1877, p. 137) ; l'ancienne église, reconstruite en 1886, était du XVI^e^ siècle.

Notre-Dame de Tronoan.

Belle chapelle du XV^e^ siècle, construite sur les ruines d'une ancienne station romaine. Près de la chapelle, beau calvaire ancien décrit par M. Abgrall dans son *Livre d'or;* la chapelle possédait une ancienne table d'autel en granit de 5^m^ 40 de long ; remise sur sa base, cette table d'autel vient d'être consacrée par Mgr l'Evêque de Quimper, le dimanche 18 octobre 1903.

Saint-Evy.

Saint-Evy (1737), Saint-Yves au rôle des décimes, donnée à la fabrique en 1817 par les demoiselles Aline et Jeanne de Kerguiffinec.

Notre-Dame de Kerdévot.

Ou Sainte-Anne, petite chapelle qui se voyait, il y a encore une quinzaine d'années, à l'entrée du bourg ; elle portait au pignon une fenêtre ayant les caractères du XIV^e^ siècle ; aujourd'hui, elle a complètement disparu.

Saint-Éloy.

Cette chapelle figure au rôle des décimes, et paraît avoir appartenu au territoire de Saint-Jean.

Treffiagat.

Ancienne église paroissiale, dont le chœur date du XII^e^ siècle, sous le vocable de saint Riagat, anachorète ; figurant dans les litanies anglaises du VII^e^ siècle sous le nom de S. Riacatus, disent les petits Bollandistes.

Saint-Fiacre.

Chapelle du XVI^e^ siècle ; pour préserver les enfants des

fièvres, on plonge leurs linges dans la fontaine et on les leur applique sur le corps. Pardon le dernier dimanche de septembre.

Saint-Jacques.

A Leschiagat, pardon le dimanche dans l'octave de saint Jacques ; les marins y demandent souvent des messes.

Tréguennec.

Le patron de la paroisse est saint Alor ; mais, depuis la Révolution, le service paroissial ne se fait plus dans l'antique église dédiée à ce saint, qui tombait en ruines, et sur l'emplacement de laquelle a été construite une petite chapelle, en 1878. L'église paroissiale est actuellement l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Pitié, bâtie vers 1535.

Saint-Alor.

Chapelle construite sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale en 1878.

Saint-Vio.

Ou Saint-Vougay, appelée on ne sait pourquoi Saint-Viol, dans le rôle des décimes (voir l'Histoire de saint Vougay et de son rocher dans Albert-le-Grand.)

Tréméoc.

Patron saint Alour ; l'ancien nom de la paroisse était Treffmacheuc (Cartulaire).

Saint-Sébastien.

Et Sainte-Anne, chapelle très fréquentée par les soldats en temps de guerre et en temps d'épidémie ; on y voit une belle verrière du crucifiement du XV^{e} siècle.

Château de Lestremec.

Chapelle domestique, dont il ne reste plus trace.

Notre-Dame du Rosaire.

Chapelle ayant disparu, existait au village de Kerzrun.

Saint-Coulbéo.

Chapelle dédiée à ce saint, et ayant existé, d'après la tradition, non loin du manoir de Lestremec.

ARCHIPRÊTRÉ DE BREST

Doyenné de Saint-Louis de Brest

—

Saint-Louis (1).

L'église dédiée à saint Louis et à saint François-Xavier devait servir au service paroissial annexé au séminaire de la marine dirigé par les Pères Jésuites ; de fait, en 1702, un prêtre séculier dirigea la paroisse, mais l'église demeura jusqu'en 1740 à la disposition du séminaire de la marine, époque où moyennant une somme de 50,000 francs, l'église demeura à la paroisse, et l'on construisit pour le service du séminaire la chapelle qui subsiste encore sous le nom de chapelle de la marine.

Chapelle de la Marine.

Construite en 1740. elle servit au séminaire jusqu'à sa disparition, lors de l'expulsion des Jésuites, 1762 ; en 1776, lors de l'incendie de l'hôpital, le service fut transféré dans les bâtiments du séminaire, et c'est là que demeuraient les religieuses de la Sagesse au moment de la Révolution et jusqu'à la construction du nouvel hôpital de la marine dit de Clermont-Tonnerre, car ce fut le ministre de ce nom qui en posa la première pierre en 1822.

---

(1) Nous renvoyons, pour les églises et chapelles de Brest, à l'Histoire de la ville et du port de Brest, par M. Le Vot.

Hôpital de la Marine.

Hôpital brûlé en 1776, reconstruit en 1822 ; la chapelle qui se trouvait primitivement à l'entrée a été reconstruite au fond de la cour en 1858.

Les Sept-Saints.

Eglise construite vers le XV^e^ siècle comme prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu et vicariat avec charge d'âmes pour le service paroissial de la ville. Son vocable, dit M. Le Vot, ne viendrait pas du patronage des sept Saints de Bretagne, mais des sept enfants fils de sainte Félicité ; car la fête patronale avait lieu le 10 juillet, jour de la fête de sainte Félicité, et un tableau représentant leur martyre, qui se trouve actuellement à Saint-Louis, provient de l'ancienne église des Sept-Saints. Ce sont de fortes présomptions pour cette opinion, mais il est à remarquer que dans la chapelle *Locmaria-an-Hent* en Saint-Yvi, où le culte des Sept-Saints de Bretagne ne semble pas douteux, se trouve également un tableau représentant le martyre des sept fils de sainte Félicité. (Voir dans l'*Echo paroissial de Brest* le procès-verbal des prééminences de cette église).

Le Petit-Couvent.

Aujourd'hui, la Bourse sur le Champ-de-Bataille, fut fondée en 1694 par M^me^ Catherine Le Douguet, dame de Penfeunteun, pour les religieuses dites « Filles du Cœur-de-Jésus de l'Union chrétienne ». La chapelle fut construite en 1736 ; on y donnait des retraites pour les femmes. Au moment de la Révolution, la communauté était très florissante et comptait vingt-huit religieuses ; elles furent expulsées le 18 septembre 1792. (Voir la notice fort détaillée sur cette communauté par M. Fleury, Société académique de Brest, 1862, p. 309).

Saint-Sébastien.

Chapelle occupant l'ancien cimetière, non loin de la pou-

drière actuelle ; elle fut démolie lors de la construction des remparts en 1703.

Notre-Dame de la Délivrance.

Construite avec les démolitions de la chapelle Saint-Sébastien. C'est dans cette chapelle que se réunissait la congrégation des artisans, jusqu'en 1708.

Notre-Dame de la Miséricorde.

Construite en 1718, sur un terrain au haut de la rue Duquesne, pour l'usage de la congrégation des artisans.

Saint-Charles-Borromée.

Chapelle située sur le quai, M. Le Vot n'en a trouvé qu'une mention sur le registre des Sept-Saints, à l'occasion d'un mariage célébré par devant Mgr de Léon, le 10 sept. 1674.

Notre-Dame du Carmel.

Eglise paroissiale, fondée le 4 février 1857, dans une chapelle annexée à Saint-Louis depuis le Concordat, et qui avait été occupée avant la Révolution par les religieux Carmes, dont l'établissement à Brest remontait au 19 novembre 1652. Les Carmes occupaient l'ancien hôpital Saint-Yves, qui fut transféré non loin, et en 1718 reconstruisirent la chapelle de l'hôpital, datant du XV^{e} siècle, qui tombait en ruines. (Voir dans l'*Echo paroissial de Brest* les intéressantes publications des archives de cette église).

Hôpital Saint-Yves.

Hospice civil, transféré des bâtiments cédés aux Carmes, dans un quartier voisin, en 1652, où fut construite en 1686 une chapelle dédiée à saint Roch, les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve furent chargées du soin des malades en 1689 ; elles s'en occupent encore aujourd'hui.

Le Château.

La chapelle du château a été le premier édifice religieux

de Brest, et a servi d'église priorale et paroissiale jusqu'à la construction de l'église des Sept-Saints. L'ancienne chapelle, remaniée en 1740, a été démolie en 1819.

Saint-Martin de Brest.

Nouvelle paroisse érigée en 1864. L'église a été construite vers 1875 sur les dessins de M. de Perthe, architecte de la basilique de Sainte-Anne d'Auray.

Doyenné Saint-Sauveur de Brest.

Saint-Sauveur.

Chapelle érigée en 1677 pour aider au service paroissial de cette partie du port de Brest, dépendante de Saint-Pierre-Quilbignon ; agrandie en 1685, elle ne devint complètement église paroissiale qu'en 1750.

Notre-Dame de Recouvrance.

Fondée au XIVe siècle sous le titre de hôpital de Sainte-Catherine et de Notre-Dame de Recouvrance, cette chapelle a servi, avant la création de Saint-Sauveur, au service paroissial. En 1513, le gouverneur de cette chapelle était présenté par la seigneurie du Chastel. Le P. Cyrille le Pennec nous dit que « la dévotion de ce saint lieu est fort cogneu de tous les généraux et capitaines de tous les embarquements de Sa Majesté.... MM. les chevaliers de Malte, lorsqu'ils sont en rade, témoignent porter une dévotion singulière à la très auguste princesse qu'on réclame en ceste église, c'est l'oratoire où ils se retirent d'ordinaire pour prier Dieu et pour recommander les affaires de la France à la glorieuse Vierge ».

Les Capucins.

Etablis depuis 1672 sur les hauteurs où sont actuellement

les forges du port ; autorisés en 1692 , leur chapelle ne fut commencée qu'en 1712.

Le Refuge.

Etablissement dédié à la Madeleine et fondé en 1667 pour les filles repenties ; elle était tenue par les religieuses feuillantines ; la maison fut brûlée en 1782.

Saint-Elme.

Chapelle sur le port où se tenait la confrérie des calfats.

Congrégation des Artisans.

En 1725, une chapelle fut construite pour eux vis-à-vis l'église Saint-Sauveur.

Saint-Pierre-Quilbignon.

Ancienne paroisse de laquelle dépendait autrefois toute la rive droite de la Penfeld ; en 1586, elle est appelée Kerber, et après les du Chastel les premières prééminences appartenaient à la famille Gilart de Larchantel. L'église a été reconstruite en 1853.

Sainte-Anne du Porzic.

Chapelle érigée en 1615 ; tombée en ruine pendant la Révolution, elle fut relevée en 1810.

Sainte-Brigitte.

Ancienne chapelle, près le bourg, rachetée en 1822 par M. Milin Recteur ; reconstruite en 1823, démolie et transférée sur un autre emplacement en 1854, sous le titre de Notre-Dame de la Salette.

Chapelle Jésus.

Ancien oratoire sur le bord de la Penfeld.

Doyenné de Lambézellec.

Lambézellec.

Paroisse étendant sa juridiction autrefois sur la ville de Brest qui, jusqu'en 1686, fut un simple vicariat de Lambézellec. L'église est dédiée à saint Laurent.

Notre-Dame de Kerinou.

Ancienne chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ; elle existait dès 1519 et possède un tableau portant la date de 1693. Le pardon a lieu le 2e dimanche de septembre.

Bohars (1).

Ancienne trève de Guilers, dédiée autrefois à Notre-Dame, aujourd'hui à Saint-Pierre-ès-Liens ; le clocher porte la date de 1669. Dans l'église, statues de saint Elar ou Alar et de saint Herbot.

Chapelle de Loquillau.

Fondée par le seigneur de Kerguizian, était autrefois dédiée à saint Quijau, maintenant à Notre-Dame de Grâce ; au chevet de la chapelle est une fontaine sous le vocable de saint Maudez.

Traonmeur.

Chapelle du manoir de ce nom, existe encore.

Kerguiziau.

Au manoir de Kerguilliau ; il n'existe plus que quelques pierres de chapelle dont les moulures indiquent un édifice du XVe siècle.

---

(1) Voir notice par M. Jourdan de la Passardière dans le bulletin de la commission diocésaine.

Gouesnou.

Jolie église des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, dédiée à saint Gouesnou.

Notre-Dame de Lorette.

Ancienne chapelle signalée comme détruite vers 1630, mais fut reconstruite et, en 1780, existait dans le cimetière. On y desservait une chapellenie dont le seigneur de Kergroas était présentateur.

Cette chapelle a dû faire place à un autre oratoire sous le vocable de sainte Anne en 1813 et reconstruite en 1868, également dans le cimetière.

Saint-Memor.

Chapelle en ruine sur l'emplacement de laquelle on a élevé une croix.

Penity-Saint-Gouesnou.

Chapelle où se desservait en 1780 une chapellenie à la présentation du corps politique.

Chapelle de la Pierre.

N'existe plus ; ce nom lui venait d'une pierre percée, encore conservée à l'entrée du bourg. Cette chapelle était administrée par un gouverneur, présenté par les seigneurs de Mesléon, puis par la famille de Larchantel.

Chapelle de Kergroas.

Subsiste encore ; on y entre lors du passage de la procession annuelle de la Troménie-Saint-Gouesnou.

Guilers.

Eglise paroissiale dédiée à saint Valentin ; en 1780 M. le duc de Lauzun était le seigneur de la paroisse.

Kerouasle.

Chapelle du château, une chapellenie dite de Kerouaf ou de la Trinité y était desservie (1780).

Saint-Marc.

Eglise tréviale connue sous le nom de Trénivez (trève neuve), elle dépendait du vicariat de Brest jusqu'en 1781, époque où elle fut cédée à Lambézellec en compensation des 200 livres que la paroisse de Brest payait à Lambézellec pour indemité des terrains de Lambézellec englobés par les remparts en 1686.

Une église neuve ayant été bâtie en 1866 à Saint-Marc, l'ancienne église paroissiale sert de chapelle sous le titre Vieux-Saint-Marc.

Doyenné de Daoulas

—

Daoulas.

Eglise abbatiale sous le vocable de Notre-Dame, fondée en 1173 ; la nef de l'église et le cloître du XII^e^ siècle subsistent encore. Voir notice sur l'abbaye de Daoulas, par M. Le Vot, et celle qui a été publiée dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère en 1898.

Chapelle du Château.

Il en est question dans un acte du XII^e^ siècle « statuerunt quod canonicus qui celebraret missam in capella castri Daoulas quotidie comederet in Curia ».

Saint-Nicolas.

Chapelle très ancienne, voisine du vieux Château ; en 1492, le Roi confirmait le droit de l'abbé de Daoulas à prendre les offrandes qui se font en cette chapelle, et le 7 juin 1510, Claude de Rohan, évêque de Quimper, accordait 40 jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient la chapelle Saint-Nicolas à ses fêtes de mai et de décembre. Cette chapelle n'existe plus, mais un bon tableau, représentant saint Nicolas et les trois petits enfants ressuscités, et qui doit provenir de

cette église, se trouve actuellement dans l'oratoire de Notre-Dame des Fontaines.

Notre-Dame de la Fontaine.

Oratoire du XVII^e^ siècle, élevé près d'une ancienne fontaine, visée dans un acte de 1456 sous le nom de fontaine Notre-Dame.

Cette fontaine fut restaurée au XVI^e^ siècle par l'abbé Olivier du Chastel, comme le marque l'inscription suivante, qui se lit au dos de ce petit monument :

Le 1^er^ jour de juin l'an mil V^c^ L fust renouvellée ceste fonte par M. O. du Chastel à Doulas, abbé.

Au fond de la fontaine se trouve un christ en croix ayant près de lui une sainte religieuse tenant en main un cœur et foulant aux pieds des dragons. M. le docteur Corre, si versé dans la caractéristique de nos saints, y voit fort judicieusement, selon nous, la représentation de sainte Catherine de Sienne. L'oratoire fut vendu avec l'abbaye, et le général Barbé, qui en était possesseur en 1841, la restaura et demanda la permission d'y faire dire la messe. M. Ollivier, curé de Daoulas, en appuyant cette demande, déclare que la chapelle « était autrefois l'objet d'une grande dévotion qui n'est pas entièrement éteinte, car bien des personnes d'assez loin ont conservé l'habitude de venir la visiter à toutes les fêtes de vierge »; on l'invoque particulièrement pour guérir des maux d'yeux.

On remarque dans la chapelle, outre le tableau de saint Nicolas signalé plus haut, une statue de saint Edern, monté sur un cerf.

Sainte-Anne.

Chapelle attenant à l'hôpital, mentionnée en 1429; en 1845, M. Menu du Mesnil, chargé de la construction du presbytère, et amené à démolir une partie fort ancienne de cette chapelle, s'exprime ainsi dans son rapport (archives de l'Evêché) :

« Cette chapelle a la forme d'une croix latine avec un seul transept, cette forme se présente rarement. La chapelle, en très grande dévotion, présente deux styles différents. Toute la nef et la façade qui regardent l'église, sont évidemment du XVIe siècle ; quant à l'aile latérale ou transept elle est séparée de la nef par une colonne en pierre de 0m 30 de diamètre à chapiteau sculpté, dont les décorations rappellent l'architecture lombarde. C'est ce transept qui vient d'être démoli pour servir à la construction du presbytère, en examinant la forme des matériaux de petite dimension posés sous mortier de chaux, la grande épaisseur des murs, qui ont près d'un mètre, la forme de l'arcade qui n'est pas semblable à celle de la grande façade, tout porte à croire que cette partie est bien antérieure à la nef et des premiers temps de l'ère chrétienne dans ce pays ».

Saint-Roch.

Chapelle rebâtie en 1774 ; en 1732, une cloche était fournie pour cette chapelle, par M. Beurié de la Rivière, de Brest.

Sainte-Trinité.

Cette chapelle n'existe plus ; il semble qu'elle était autrefois sur le territoire d'Irvlllac.

Plougastel-Daoulas

Ancien prieuré de l'abbaye de Daoulas, l'église actuelle, reconstruite vers 1860, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, a remplacé un édifice du XVIIe siècle, « portant flèche flamboyante à crochets accostée d'une tourelle ronde pour la cage d'escalier et un portail latéral de la Renaissance » (Bretagne contemporaine.)

Notre-Dame de la Fontaine-Blanche.

Bénéfice dépendant de l'abbaye de Daoulas dès le commencement du XIIIe siècle (1218), sous le nom de *Rosa mo-*

nachorum. La chapelle actuelle date du XVI^e^ siècle ; elle a ceci de particulier qu'on a dû creuser profondément le sol d'une petite colline pour y asseoir la chapelle, si bien que le pignon qui supporte le clocher est sous terre sans ouverture, et à l'extérieur le terrain s'élève au-dessus du toit. On entre dans l'église par un porche latéral. A droite du maître-autel, on lit l'inscription suivante : « L'An mil V^c^ VIII, JEAN DAVENNES, abbé de Daoulas, consacra les trois autels à Notre-Dame, saint Jean et la Magdalene ». Jean Davennes, abbé de Daoulas, de 1502 à 1520 ; en 1533, fut créé évêque auxiliaire ou suffragant de Quimper et de Vannes (voir notice sur Daoulas).

Les vitraux conservent quelques anciens écussons des familles : Buzic de Kdoulas, *de gueules à 6 annelets d'argent, 3. 2. 1.* Guermeur du Penhoat en Loperhet, *de gueules à 3 lozanges d'argent accompagnés de 6 annelets de même, 3 en chef et 3 en pointe;* Kerault, *d'azur fretté d'argent;* Kguern de Knisi, *de sable à 3 aigrettes huppées d'argent.*

On y remarque les statues de saint Claude, saint Laurent, saint Michel, saint Fiacre, la Madeleine.

Saint-Adrien.

Cette chapelle fut fondée le second dimanche de mai l'an 1549 par Henry du Chastel, recteur de Plougastel, en l'honneur de Notre Dame de Confort et de saint Adrien, comme nous l'apprend l'inscription bretonne suivante, dont nous devons la lecture à M. Jourdan de la Passardière, et qui se trouve sur le haut d'une porte latérale donnant sur le bas-côté méridional de la chapelle :

EN. BLOAS. MIL. PEMP. CANT. ANTER. CANT. NEMET. VNAN. EZ VOE. FONTET. AN. CHAPEL. MAN. AN. EIL. SUL. E. MAE. EN. AMSER. MAESTR. HERRY. A. CASTELL. RECTOR. PLOECASTELL. HA. JAHAN. GVERGOZ. DIT. MONOT. GOVERNER. EN.

CHAPEL. MA. EN. ENOR. DA. DOE. HA. YTRŌ. MARIA. A. CŌFORT. HA. SANCT. ADRIAN.

Il semble que cette fondation de la chapelle doit s'entendre d'une reconstruction, car dans un acte du 27 décembre 1414, Marguerite Burel donne à l'abbaye de Daoulas cinq livres de rente sur terres entre Saint-Adrien et Plougastel. (Voir histoire de l'abbaye au bulletin de la société).

On voit dans l'église trois triptiques, dont un daté de 1685, avec les statues de la sainte Vierge, saint André et saint Jean-Baptiste ; l'autre représente saint Martin à cheval partageant son manteau ; l'autre en l'honneur de saint Eloy.

La chapelle possède un groupe de saint Yves, entre le pauvre et le riche ; les statues des quatre Evangélistes et celle de saint Mémor , confondu probablement avec saint Adrien, et tenant ses entrailles dans la main.

Sainte-Christine.

Chapelle située à Langristin, sur la côte dite l'Armorique, le portail porte la date de 1695 ; dans le cimetière est un calvaire de 1587, de chaque côté du Christ, la sainte Vierge et saint-Jean ; aux pieds du Christ, deux anges recueillent le sang du Sauveur dans des calices, et sur le fût de la croix est représenté un ecce homo. Dans l'église se trouve un vitrail de 1558, représentant l'Assomption et le couronnement de la Vierge et saint Nicolas avec les trois enfants ressuscités. La statue de sainte Christine est représentée portant une meule de moulin suspendue au cou par une grosse corde.

On remarque dans l'église les statues de la Vierge, de saint Michel , de saint Mathieu, de saint Antoine, de saint Cosme et Damien, dont l'un porte une fiole, l'autre un pilon.

En 1781, on dépensa 1,795 livres pour la balustrade du chœur. Les pardons avaient lieu le lundi de la Pentecôte, à la Saint-Mathieu et au jour de la Saint-Antoine (voir comptes des chapelles Archives paroissiales).

Saint-Guénolé.

On voit dans la chapelle les statues de saint Guénolé, saint Augustin, saint Thomas apôtre, saint Laurent, saint François, avec les stigmates, et un assez curieux triptique représentant en demi-relief, sainte Guen *trimammis* portant sur les bras ses trois petits enfants : saint Guénolé, saint Guezennec et saint Jacut. Elle est invoquée pour les femmes stériles, qui prennent de la poussière de la chapelle pour la faire entrer dans la composition d'un breuvage salutaire. Le tryptique qui représente également saint Louis, roi de France, est surmonté d'un écusson mi-parti au premier de gueules au chef d'azur chargé d'une croix de malte de gueules, au second d'azur au chevron de gueules accompagné de trois roses d'argent. Près la chapelle est un calvaire portant la date de 1634.

Les trois jours de pardon étaient, en 1739, le 3 mars, fête de saint Guénolé, le 1er dimanche de mai et le 1er dimanche d'août.

Saint-Tremeur.

Le saint est représenté tenant sa tête entre les mains. Les principales fêtes qui se célébraient dans ce sanctuaire étaient, le lundi de la Pentecôte, la Trinité, Saint-Joseph, Saint-Marc et la fête de saint Riou, dernier dimanche d'août.

En 1738, 60 livres furent payées à un fondeur de Brest, « pour augmenter et refondre la cloche ».

Le Passage.

Cette chapelle a eu plusieurs vocables ; elle est appelée Notre-Dame de Bon-Voyage en 1782, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle en 1787, Sainte-Blandine en 1805 ; aujourd'hui, elle est dédiée à saint Languis, saint Diboan ou *tu pe du* (d'un côté ou de l'autre), saint qui délivre du mal, soit par la mort, soit par la guérison.

Saint-Jean.

Sur la corniche, on lit cette inscription — 1607, *Guillaume Calvé fit fere ceste capelle lors fabrique ;* mais plusieurs parties de l'édifice portent les caractères d'une architecture plus ancienne, et c'est en cet endroit que se trouvait l'hôpital de Treisguinec, mentionné dans l'acte de fondation de l'abbaye de Daoulas. C'est en cet endroit que se trouvait alors le passage de l'Elorn et, en 1399, Hervé le Heuc fit abandon de son droit de passage au profit de l'abbaye de Daoulas, qui en avait la jouissance conjointement avec la seigneurie du Chastel dont relevait Treisguinec ; le droit de passage était exercé au profit de l'abbaye, les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine.

Les armes du Chastel, *fascé d'or et de gueules de 6 pièces*, se voient encore dans la chapelle ; on y remarque les statues de la Trinité, saint Roch, saint Jean-l'Evangéliste, la sainte Vierge, saint Joseph, saint Eloy auquel on porte en *ex-voto* des fers à cheval. Les pèlerins, pour se guérir ou se préserver des maux d'yeux, s'appliquent sur l'œil une sorte d'œil d'argent attaché par un ruban à la statue de saint Jean.

Kererault.

Chapelle domestique de l'ancien manoir de ce nom, appartenant en 1804 à M. de la Pâquerie.

Saint-Claude.

Chapelle située sur la montagne dite Saint-Claude (1585), dépendante de la seigneurie de Roscerf dont on voit les armes à la clef de voûte de la boiserie du chœur, *d'azur à 6 annelets d'argent, 3, 2, 1.*

Le chœur était orné jusqu'à ces derniers temps d'une voûte lambrissée et peinte représentant les principaux traits de la vie de saint Claude. Lorsque nous l'avons examiné vers 1895, les couleurs étaient déjà bien effacées. Nous avons pu y relever cependant la date du travail 1661, mais nous sommes

moins sûrs du nom de l'artiste. Nous avons cru lire : peint par Yves Hen... Des scènes peintes nous avons relevé celle qui représente saint Claude habillé en chape, tenant d'une main la croix archiépicospale et bénissant de la droite un enfant se relevant à moitié d'une châsse dans laquelle il était exposé, ayant à côté de lui sa mère en prière Au-dessous se lisait : *surrector mortuorum*. Dans un second panneau le saint étend les mains sur trois personnages agenouillés. Dans un troisième panneau saint Claude visite deux prisonniers enchaînés avec l'inscription *O desolatorum consolator captivorum*.

La statue de saint Claude représente un évêque ayant un grand couteau lui fendant la tête.

La chapelle possède : 1° un tryptique représentant au milieu saint Loup, à sa droite saint Jérôme, à sa gauche saint Laurent; 2° un joli groupe de saint Eloy accompagné d'un seigneur portant un turban, et d'un ouvrier ayant coupé le pied du cheval et le ferrant sur une enclume; 3° un groupe de la Trinité couronnant la Sainte-Vierge: 4° une collection de statuettes en bois destinées à être portées en procession au bout de bâtons, comme cela se fait encore à Plouguerneau, et parmi lesquelles nous avons remarqué saint Claude portant en main une flèche, saint Mémor portant en mains ses entrailles, saint Trémeur. saint Languis en évêque, saint Jean-Baptiste, saint Guénolé, sainte Véronique, saint Herbot, saint Corentin.

En 1721, le pardon avait lieu le second dimanche de septembre, et plus anciennement le troisième dimanche du même mois. On y donnait du crin en offrande. Aujourd'hui, le jour du pardon on bénit un grand nombre de petits pains que l'on fait manger aux enfants pour leur délier la langue.

Hanvec.

Eglise neuve sous le patronage de saint Pierre; ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Daoulas. En 1856, on

voyait dans l'église un groupe en bois représentant la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus et montée sur un âne conduit par saint Joseph. On l'invoqve sous le nom de N.-D. de Bon-Voyage. Ce groupe provenait sans doute d'une chapelle citée en 1570 sous le titre de N.-D. de Bon-Voyage. (Arch. départ. note Goyat).

Le Cranou.

Chapelle fondée en 1667 sous le vocable de « Monsieur saint Coanves » en la forêt du Cranou. (G. 199). Elle est dite de saint Caval en 1805, saint Conval 1813, saint Convoyon 1869. La chapelle a été érigée en chapelle de secours par ordonnance du 19 janvier 1825.

Lanvoy.

Ancienne trève de Hanvec dédiée à saint Gouazien (1689. G. 199), saint Golien 1805, saint Oyant 1869.

Kerliver.

Chapelle de sainte Agathe appartenant en 1805 à Madame de Quélen.

Hôpital-Camfrout *ou* **Galfrout.**

Prieuré dit de Caristan appartenant à Landévennec. (Voir B. 777, Arch. de Nantes, l'aveu du temporel de ce prieuré par le sr Marbeuf en 1653. L'église est dédiée à N.-D. de Bonne-Nouvelle.

Irvillac.

Plebs Ermellac (cart Landév.).

Ancien prieuré dépendant de Daoulas. L'église dédiée à saint Pierre fut frappée de la foudre dans la nuit du 13 au 14 janvier 1777, le clocher fut abattu jusqu'à la première plateforme, la chambre des cloches, la couverture et les fonts baptismaux furent fort endommagés. (G. 197).

Saint-Christophe.

A une lieue de l'église. Reconstruite vers 1860. Il y a grand concours de monde au pardon du lundi de la Pentecôte.

La Trinité.

Figure au rôle des décimes en 1782. N'existe plus.

Locmélard.

Chapelle saint Mélard signalée en 1804 comme étant à une demi-lieue du bourg. N'existe plus.

Saint-Jean.

Cette chapelle, signalée en 1869, ne figure pas du moins sous ce vocable avant la Révolution.

Notre-Dame de Coatnan.

Figure au rôle des décimes et existe encore. C'est peut-être celle qu'Ogée désigne sous le vocable de N.-D de Laurette.

Notre-Dame de Délivrance.

Figure aux décimes et subsiste encore.

Logonna-Daoulas.

Paroisse appelée Locmonna dans les anciens actes *locus monnæ*. L'église est dédiée à saint Nonna. C'était nn prieuré dépendant de Daoulas.

Saint-Jean.

Signalée comme en ruines en 1804.

Saint-Armel.

Subsiste toujours. Voir G. 205, les comptes de cette chapelle en 1768.

Sainte-Marguerite.

Ancienne chapelle rendue au culte en 1806.

(A suivre).

III

EXCURSION DANS LA COMMUNE DE PLOURIN-TRÉGUIER

La commune de Plourin, qui s'étend jusqu'aux portes de Morlaix, est restée, malgré le démembrement de son ancienne trève du Cloître, la plus vaste du canton dépendant de cette ville. Elle en est pourtant la moins connue, et rares sont les touristes qui s'aventurent à travers ses landes, par ses chemins creux, pour y rechercher les mégalithes, les chapelles, les vieilles gentilhommières, dont elle possède, comme toute paroisse basse-bretonne, sa bonne petite part. A défaut de mérites transcendants, ses monuments ont donc peut-être celui de l'inédit, et c'est dans cet espoir que je consigne ici le résultat d'une exploration rapide de cette commune, effectuée il y a quelques mois.

La route de Plourin (ancienne de Carhaix) quitte Morlaix à l'angle de la place de Traoulen, et s'élève au-dessus du vallon du Queun et des hameaux de Toul-ar-Parc et de Parc-au-Duc, noms qui rappellent encore l'immense enceinte, « beau, grand et spacieux parc fermé de hautes murailles, rempli de bestes fauves pour le plaisir et déduit de la chasse (1) », où les ducs de Bretagne venaient oublier les soucis de la politique en poursuivant à travers bois et champs quelque chevreuil timide ou quelque sauvage solitaire comme celui qui faillit découdre le roi d'Angleterre Henri II, en 1187. En 1295, Jean II en avait fait restaurer les murs, et, vers 1393, Jean IV (?) se plaisait à y chasser. D'après la réformation du domaine ducal à Morlaix, opérée en 1455, ce parc avait 688 arpents de superficie, répartis en une terre *gaignable* ou labourable de 66 arpents, une terre chaude de

(1) Albert Le Grand. *Catalogue des évêques de Tréguier*, p. 326.

10 arpents, un bois *revenant* ou taillis de 412 arpents et une terre froide de 200 arpents, sans compter des herbages et une *perrière*. La réformation de 1678 mentionne encore le mur ruiné du Parc-au-Duc, qui servait de bornes à Morlaix ; mais elle prouve que cette terre était sortie du domaine du roi, puisque les commissaires n'en font pas état et ne tentent point de la récupérer.

Du côté opposé, à gauche de la route, s'aperçoit dans le bas-fond le manoir du Val, dont les belles futaies verdoyantes viennent d'être barbarement fauchées. C'était le berceau de la famille Pinart, dont il a conservé le nom, perpétué à Morlaix pendant près de trois siècles. Paul Pinart, sieur du Val (1), fut remplacé à la montre de 1481 par son frère Rolland Pinart, qui présenta deux archers en brigandine et page, et reçut l'injonction de faire homme d'armes. Son petit-fils Paul Pinart, sieur du Val, époux de Françoise Calloët de Lanidy, était en 1533 lieutenant de la sénéchaussée de Morlaix, et ses héritiers ont transmis par alliance, vers 1610, la terre du Val aux Le Marant de Penanvern. L'autre branche morlaisienne. celle de Kerdrein, s'est éteinte en la personne de noble et discret Missire Jacques Pinart, prêtre, mort le 8 avril 1660 et inhumé *dans les voûtes*, sous le maître-autel de Saint-Melaine.

Sur le pignon Est du manoir, vaste maison grise et délabrée, au portail aveuglé, aux toitures fléchissantes, on remarque un écusson ovale chargé d'un mi-parti *d'un fascé ondé, au chef chargé d'une pomme de pin* et *d'une boucle* ou *fermail*. Ce sont sans nul doute les armes de Yves Pinart, chevalier, seigneur du Val, et de sa femme Guillemette de Kersauzon, de la maison de Penhoët, mariés par contrat du

---

(1) *Montres de Tréguier et de Goëllo*, publiées par M. P. de Courcy, 1854. Il le nomme *Raoul*, mais ce doit être une mauvaise lecture pour *Paoul* ou Paul, car le prénom de Raoul n'a été porté, à ma connaissance, par aucun des Pinart du Val.

28 février 1579. Les propriétaires du lieu avaient des prééminences dans l'église de Saint-Mathieu de Morlaix, consistant en la 1re chapelle du côté de l'Epître, sous le vocable des Cinq-Plaies, avec vitraux aux armoiries des Pinart et des Kerouartz, tombe enlevée, arcade et enfeu, tombes plates et banc. Ils possédaient aussi, dans l'église collégiale du Mur, un banc portant les armes des Pinart (A. 19).

Au sommet de la longue montée du Parc-au-Duc, dans la vaste *issue* où s'élevaient jadis les patibulaires de la châtellenie de Bodister, on laisse à gauche un sentier qui mène au bourg de Plourin, dont il semble être la plus ancienne route. En le suivant, on rencontre la ferme de Lanven, autrefois dépendance de l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez, à laquelle elle avait été donnée en 1184, d'après un acte du Cartulaire de Marmoutier, par Hervé, comte de Léon, à condition de payer tous les ans, au prieur de Saint-Martin de Morlaix, cinq sous sur cette terre, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur. Moins d'un kilomètre au-delà, on longe les murailles du manoir de Penanvern, possédé de temps immémorial et jusqu'à nos jours par la famille Le Marant. Pierre et Guillaume Le Marant furent témoins à la réformation de 1455, et de l'un d'eux devait descendre Jean Le Marant. archer en brigandine o voulge parmi les nobles de la ville-close de Morlaix à la montre de 1481, père de François Le Marant, mentionné dans la réformation de 1535 comme seigneur de Penanvern. La branche aînée, dite plus tard de Kerdaniel, a produit un chef d'escadres et un vice-amiral, baron de l'Empire. Les Le Marant portaient : *d'azur à la tête d'aigle arrachée d'argent, accompagnée de 3 molettes de même,* au canton *parti de Bretagne et de Rohan*. D'après l'Armorial manuscrit de l'abbé Drillet de Penamprat, ce canton aurait été accordé en récompense, par la reine Anne, à Charles Le Marant, lieutenant de la ville et du château de Saint-Malo, qu'il réduisit à l'obéissance du roi en 1498.

La neuvième voûte et arcade du côté de l'Epître, en l'église des Dominicains de Morlaix, dépendait de la terre de Penanvern. Elle contenait l'autel de Saint-Sébastien et Saint-Roch, armorié en 1679 du blason des Le Marant et de leurs alliances, Kerrerault, Tromelin, le Vayer (A. 19). Des vingt-trois enfeus énumérés et décrits dans le procès-verbal d'où ces détails sont extraits, on ne retrouve plus aujourd'hui, dans l'église dévastée de Saint-Dominique, que celui des Le Marant et un autre contigu, garnis tous deux d'une arcade gothique à crossettes frisées et pinacles à crochets. J'ai relevé, sur deux écussons sculptés sur le pilier qui sépare ces arcades, les armes des Le Marant parti *de deux haches d'armes en pal*, qui est le Vayer, et un *fretté à la bordure engreslée* qui est Mériadec, parti de Le Marant.

Le vieux manoir de Penanvern n'existe plus ; il a été remplacé par une maison de campagne entourée de bois touffus, qui malheureusement s'éclaircissent. Au-delà de la propriété, et sur une longueur de plus d'un kilomètre, dans la direction Est-Ouest, les champs et les landes sont semés de blocs de pierre, schiste ou quartz, assez volumineux parfois, et simplement posés sur le sol, sans adhérence aucune. Les paysans, dans leurs terres labourables, en ont enfoui ou brisé un bon nombre, mais beaucoup subsistent encore, surtout dans les friches et les taillis, où l'on a respecté leur repos séculaire. Quelques-uns de ces mégalithes sont encastrés dans le talus de la grande route, près d'une ferme qui porte le nom très significatif de Kerverret *(le lieu du cimetière)*. De plus, au Sud de Penanvern, sur le versant d'un étroit vallon et dans ce même terroir de Kerverret, existent les restes bouleversés d'un dolmen, dont la table brisée en deux gît sur les piliers déracinés qui la supportaient jadis. Serait-il trop téméraire de supposer qu'il y a eu en cet endroit une nécropole préceltique ?

Non loin de là, au sommet d'une colline dominant la vallée

agreste et profonde du Jarlot, on trouve les ruines du manoir de Kervézec, qui appartenait à une branche de la famille de Kerloaguen, issue d'Yvon de Kerloaguen, époux en 1421 d'Aliette de Coatanscour, fils puîné de Maurice, seigneur de Kerloaguen, président aux Comptes en 1426, et aïeul de Guyon Kerloaguen, sieur de Kerguézec, remplacé à la montre de 1481 par Yvon Saliou, en brigandine. Gilles de Kerloaguen, sieur de Kervézec, demande en 1636 à être dispensé de s'enrôler dans l'arrière-ban, étant « capitaine de six paroesses le long de la coste ». Cette branche produisit à la réformation de 1669 et s'est éteinte au XVIII[e] siècle.

Le bâtiment principal du manoir, très délabré, était flanqué d'un petit pavillon, qu'on vient de démolir. De l'autre côté de la cour, un édifice plus ancien possède une jolie porte garnie d'une arcature ogivale surbaissée, ornée de feuilles découpées et d'écussons tenus par des figurines d'anges, sur lesquels le marteau révolutionnaire a effacé l'aigle héraldique des Kerloaguen. La chapelle, adossée à ce dernier bâtiment, est presque entièrement détruite. Les seigneurs de Kervézec avaient des prééminences dans la chapelle de Saint-Jacques, en la ville-close de Morlaix, et un banc dans le chœur de l'église de Plourin (A. 19).

Le chemin laisse ensuite à gauche la ferme du Rhun, vieille maison noble que les Kerloaguen transmirent par alliance aux Pinart, puis le Borgne de Kervidou en 1481, et rejoint la nouvelle route près de la chapelle de Sainte-Philomène. La croix qui signale ce carrefour a perdu tous ses personnages, sauf le Christ, largement taillé dans du kersanton. Derrière lui, à la base du croisillon, est un écusson mi-parti *au chef endanché* et *aux deux fasces*, armes de Yves de Coatanscour, chevalier, seigneur dudit lieu en Plourin, et de sa femme Jeanne Barbier de Kerjean, qu'il épousa en 1592. Quant à la chapelle de Sainte-Philomène, c'est une petite construction

de 1843, aussi insignifiante par son mobilier que par son architecture.

Quelques minutes de marche encore, et l'on arrive au bourg de Plourin. L'église date en grande partie de la fin du XVII^e^ siècle ; c'est un sévère édifice très régulier, aux amples dimensions, aux murs de granit noircis par le temps, surmonté d'une haute et massive tour de 1728, coiffée d'une flèche qui semble une assez maladroite imitation du dôme à lanternon de Saint-Thégonnec. Le chœur, plus ancien, a conservé ses fenêtres à meneaux flamboyants, alors que toutes les autres baies pratiquées dans les pignons des cinq chapelles latérales qui flanquent la nef de chaque côté en sont dépourvues. Cependant, la date de 1643 se lit au-dessus de la maîtresse vitre, mais elle ne doit avoir trait qu'à une restauration. Les arcades de la nef retombent sur des colonnes octogonales.

Le procès-verbal des prééminences de l'église de Plourin, dressé en 1679 (A. 19, f. 128-131) par François Bouyn, maître aux Comptes, renferme des détails intéressants sur l'ancien état de l'église. A cette époque, on rebâtissait la nef et ses bas-côtés ; aussi l'infatigable pourchasseur de blasons ne put-il inventorier que le chœur et les chapelles latérales. Le seigneur supérieur était le marquis de Locmaria du Guerrand, à cause de sa terre de Bodister ; mais les seigneurs de Coatanscour se prétendaient fondateurs de l'église ; ils avaient chargé de leurs armoiries le maître-autel, les fenêtres, les lizières intérieures et extérieures, et si les écussons des Dinan et des Châteaubriant, possesseurs primitifs de Bodister, brillaient en supériorité dans la maîtresse vitre, eux en revanche l'avaient garnie d'un vitrail colorié, offert en 1400 par Yvon de Coatanscour, époux de Plézou de Goesbriand, et pieusement restauré plus tard par leurs descendants directs, Jacques de Coatanscour et son fils Yvon, lesquels s'y étaient fait peindre agenouillés près de leurs femmes,

Marguerite de Kerbuzic et Jeanne Barbier, avec leurs blasons mi-parti timbrant l'armure du chevalier comme le surcot de la châtelaine. Maître Bouyn nous a même conservé les inscriptions commémoratives qui se lisaient aux premier et troisième panneaux :

Nobles homs Yvon de Coatanscour, seigneur de Coatanscour, a faict reffaire cette vitre en l'an 1600 — nobles homs Yvon de Coatanscour, son prédécesseur, avoit faict faire en l'an 1400, comme il conste en la vieille vitre.

De ce témoignage de la munificence des Coatanscour, il ne reste aujourd'hui que deux fragments, deux éclats restaurés tant bien que mal dans les fenêtres des deux chapelles qui joignent le chœur. L'un représente un évêque bénissant, en chape rouge, mitre et crosse ; l'autre, l'archange Gabriel vêtu d'une robe rouge et tenant à la main un lis autour duquel s'enroule une banderole portant ces mots en gothique : *Ave gratia plena dns tecum.* Au-dessus, la date de 1400 est inscrite.

On remarque de plus dans l'église l'écusson des Coatanscour, sculpté sur un pilier, plusieurs statuettes anciennes, dont un groupe triple de Sainte-Anne portant la sainte Vierge qui tient elle-même l'enfant Jésus, saint Fiacre en jardinier, saint Yves, saint Sébastien, sainte Marguerite. Il n'existe aucune statue du patron primitif, saint Erin, mais saint Pierre, qui l'a supplanté, en a une curieuse à droite du maître-autel. La Tige de Jessé qu'on voit dans la première chapelle à gauche n'est qu'une copie moderne, plus ou moins fidèle, d'une autre Tige de Jessé qu'un recteur de Plourin avait cru devoir vendre à un marchand d'antiquités. Un fragment de dalle tumulaire encastré dans le pavage présente le blason des la Boissière, *un buis arraché.*

Dans le cimetière, un if centenaire au tronc évidé, aux énormes branches bizarrement tordues, avoisine l'ancien reliquaire, sans doute postérieur à 1679, puisqu'il a deux

fenêtres sans meneaux, alors que le procès-verbal déjà cité n'en mentionne qu'une seule à trois soufflets. Sa façade est percée d'une série de petites arcades et d'une porte garnie d'un bénitier pour asperger les ossements des défunts. A l'intérieur sont les statues de saint Mathurin, en prêtre, et de sainte Barbe, appuyée sur sa tour. Quelques statuettes de granit mutilées, provenant d'un calvaire détruit, ont été placées sur les piliers de l'entrée du cimetière.

Au milieu de l'étroite place du bourg se dresse un monolithe prismatique, sorte de colonne quadrangulaire qui peut mesurer quatre mètres de hauteur. On le considère généralement comme le reste d'une justice seigneuriale ; ce ne peut être cependant celle de Bodister, puisque cette dernière s'élevait au Parc-au-Duc ; mais il y a lieu de croire qu'à ce pilier de pierre étaient autrefois attachés les ceps et le carcan de la juridiction de Bodister, sous laquelle étaient tenus prochement le bourg paroissial et toutes les terres de la paroisse.

En suivant la route qui relie le bourg à la station de Plougonven-Plourin, on laisse à droite, sur une hauteur bordant le ruisseau qui sépare les deux communes, le hameau de Coatélant, où s'élevait jadis un important manoir, duquel il ne subsiste plus d'autre souvenir qu'une motte féodale, entourée de douves profondes et assise au versant du côteau, près d'un étang mi-asséché. Cette motte est fort grande, puisqu'un vaste corps de ferme s'y élève aujourd'hui, à l'emplacement même d'un de ces barbares donjons de bois dont se hérissait la Bretagne aux X^e^ et XI^e^ siècles.

Messire Guy Le Seneschal, chevalier, seigneur de Coatélant, épousa vers 1350 Margilie de Lanmeur, dame de Boiséon et de la Boissière, remariée plus tard à Hervé de Coëtredrez et morte vers 1392, laissant à ses enfants du second lit son apanage et son nom. Guyon Le Seneschal, seigneur de Coatélant et de Bélizal, était en 1457 lieutenant du gouverneur

Morlaix, Jehan de Pont-l'Abbé, sire de Rostrenen : son
Guyon comparut en homme d'armes parmi les nobles de
ërin, à la montre de 1481, et reçut l'injonction d'avoir un
cheval. Jeanne Le Seneschal, dame de Coatélant, Béli-
Rosnivynen, Kermorvan, fille de Guillaume et d'Annette
Kergournadec'h, épousa vers 1520 Guillaume, seigneur
Brézal, et Coatélant a depuis passé aux Kersauson en
0, aux Tinténiac en 1775, et enfin a été saisi et vendu
nme bien national. Son annexe Bélizal, en Saint-Mathieu
Morlaix, investissait les seigneurs de Coatélant de la
ırge de prévôts de Morlaix et de receveurs du duc en cette
ıtellenie. Les Kersauson l'ont vendue aux Gouzillon, qui
pris le titre de vicomtes de Bélizal.

De Coatélant dépendait la première chapelle du côté de
vangile en l'église de Plourin. En 1679, on voyait dans
ne de ses vitres les armes des Le Seneschal et celles des
ézal en alliance avec du Louet. L'autre vitrail contenait
ssi les armes des Le Seneschal et des Brézal, timbrées
ıne couronne de marquis « et au-dessoubz de ladite vittre
y a une arcade à demy voultée de pierre de taille dans la
ıraille surmonté de trois escussons en bocze chargé des
mes de Coatélant en plain » (A. 19). Cet enfeu existe, avec
n arcature ogivale, mais les armoiries ont été martelées.

Au Sud de Coatélant, en remontant la petite rivière qui
nite de ce côté la commune de Plourin, on rencontre encore
ruines de deux manoirs, le Golledic, qui a perdu sa tou-
le, et Kermellec, vaste maison gothique aux pignons
illants et aux étroites fenêtres ; c'était, paraît-il, un dé-
embrement de l'ancienne seigneurie de Kerloaguen, qui de
tte famille passa aux Le Cozic, par le mariage de Renée
Kerloaguen, fille et héritière de noble homme François
Kerloaguen et de Marguerite le Galéer, sieur et dame de
rmellec, avec Messire Pierre Le Cozic, seigneur de Kerloa-
en (contrat du 16 décembre 1572), puis aux Kersauzon

fenêtres sans meneaux, alors que le procès-verbal déjà cité n'en mentionne qu'une seule à trois soufflets. Sa façade est percée d'une série de petites arcades et d'une porte garnie d'un bénitier pour asperger les ossements des défunts. A l'intérieur sont les statues de saint Mathurin, en prêtre, et de sainte Barbe, appuyée sur sa tour. Quelques statuettes de granit mutilées, provenant d'un calvaire détruit, ont été placées sur les piliers de l'entrée du cimetière.

Au milieu de l'étroite place du bourg se dresse un monolithe prismatique, sorte de colonne quadrangulaire qui peut mesurer quatre mètres de hauteur. On le considère généralement comme le reste d'une justice seigneuriale ; ce ne peut être cependant celle de Bodister, puisque cette dernière s'élevait au Parc-au-Duc ; mais il y a lieu de croire qu'à ce pilier de pierre étaient autrefois attachés les ceps et le carcan de la juridiction de Bodister, sous laquelle étaient tenus prochement le bourg paroissial et toutes les terres de la paroisse.

En suivant la route qui relie le bourg à la station de Plougonven-Plourin, on laisse à droite, sur une hauteur bordant le ruisseau qui sépare les deux communes, le hameau de Coatélant, où s'élevait jadis un important manoir, duquel il ne subsiste plus d'autre souvenir qu'une motte féodale, entourée de douves profondes et assise au versant du côteau, près d'un étang mi-asséché. Cette motte est fort grande, puisqu'un vaste corps de ferme s'y élève aujourd'hui, à l'emplacement même d'un de ces barbares donjons de bois dont se hérissait la Bretagne aux X^e^ et XI^e^ siècles.

Messire Guy Le Seneschal, chevalier, seigneur de Coatélant, épousa vers 1350 Margilie de Lanmeur, dame de Boiséon et de la Boissière, remariée plus tard à Hervé de Coëtredrez et morte vers 1392, laissant à ses enfants du second lit son apanage et son nom. Guyon Le Seneschal, seigneur de Coatélant et de Bélizal, était en 1457 lieutenant du gouverneur

de Morlaix, Jehan de Pont-l'Abbé, sire de Rostrenen : son fils Guyon comparut en homme d'armes parmi les nobles de Ploërin, à la montre de 1481, et reçut l'injonction d'avoir un bon cheval. Jeanne Le Seneschal, dame de Coatélant, Bélizal, Rosnivynen, Kermorvan, fille de Guillaume et d'Annette de Kergournadec'h, épousa vers 1520 Guillaume, seigneur de Brézal, et Coatélant a depuis passé aux Kersauson en 1710, aux Tinténiac en 1775, et enfin a été saisi et vendu comme bien national. Son annexe Bélizal, en Saint-Mathieu de Morlaix, investissait les seigneurs de Coatélant de la charge de prévôts de Morlaix et de receveurs du duc en cette châtellenie. Les Kersauson l'ont vendue aux Gouzillon, qui ont pris le titre de vicomtes de Bélizal.

De Coatélant dépendait la première chapelle du côté de l'Evangile en l'église de Plourin. En 1679, on voyait dans l'une de ses vitres les armes des Le Seneschal et celles des Brézal en alliance avec du Louet. L'autre vitrail contenait aussi les armes des Le Seneschal et des Brézal, timbrées d'une couronne de marquis « et au-dessoubz de ladite vittre il y a une arcade à demy voultée de pierre de taille dans la muraille surmonté de trois escussons en bocze chargé des armes de Coatélant en plain » (A. 19). Cet enfeu existe, avec son arcature ogivale, mais les armoiries ont été martelées.

Au Sud de Coatélant, en remontant la petite rivière qui limite de ce côté la commune de Plourin, on rencontre encore les ruines de deux manoirs, le Golledic, qui a perdu sa tourelle, et Kermellec, vaste maison gothique aux pignons saillants et aux étroites fenêtres ; c'était, paraît-il, un démembrement de l'ancienne seigneurie de Kerloaguen, qui de cette famille passa aux Le Cozic, par le mariage de Renée de Kerloaguen, fille et héritière de noble homme François de Kerloaguen et de Marguerite le Galéer, sieur et dame de Kermellec, avec Messire Pierre Le Cozic, seigneur de Kerloaguen (contrat du 16 décembre 1572), puis aux Kersauzon

et Tinténiac. On prétend, à Plourin, que ce manoir fut acquis pendant la Révolution pour le prix d'une paire de bœufs. Il avait une chapelle prohibitive en l'église paroissiale, la première du côté de l'Epître, dite chapelle de Kermellec, éclairée par trois fenêtres : la première ornée en supériorité des armes de Gondy et de Bodister, puis de celles des Coatanscour, des Kerloaguen écartelé de Le Bréhet et des Le Marant de Penanvern ; la seconde et la troisième renfermant les mêmes armes de Coatanscour et Kerloaguen pleines et en alliance. Devant l'autel était un banc sans siège dépendant aussi de Kermellec.

En face du manoir, mais de l'autre côté du ruisseau, c'est-à-dire en Plougonven, sont les débris de la petite chapelle de Saint-Souron, qui en dépendait. Bien qu'elle fût effondrée depuis longtemps, on voyait encore, il y a quelques années, dans une de ses fenêtres, deux écussons identiques, mi-parti *d'azur à trois têtes d'oiseaux d'or* et d'*un fascé d'argent et de sable,* armes de Jean de Kerguiziau, chevalier, seigneur de Kerscau, Kermellec, etc., et de sa femme Françoïse de Kergroadez, qu'il épousa en 1627. Un autre écusson compliqué, placé au pignon de la chapelle, daté de 1664, est aujourd'hui conservé au manoir du Treuscoat en Pleyber-Christ, chez Mme de Kerdrel. Il offre un mi-parti de Le Cozic et de Kerguiziau, en abyme sur un écartelé de Kergroadez Loz, Kerloaguen, et du Louet.

A un kilomètre environ au Sud de Kermellec existe le manoir de Coatanscour *(le bois de la branche)*, converti en ferme. C'est un vieux et massif bâtiment du XVIe siècle, perché au sommet d'un escarpement rocheux et dominant un joli étang encadré de verdure, fraîche oasis qui forme contraste avec la nature ingrate et stérile de ces derniers contreforts de l'Arrée. La tourelle du manoir a été décapitée de son couronnement, les meneaux des fenêtres sont brisés. la chapelle, le colombier, les murailles d'enceinte ont dis-

paru. Seul, le moulin seigneurial montre encore, en contre-bas de la chaussée de l'étang, son pignon aigu et sa lourde lucarne Renaissance. Dans les salles du rez-de-chaussée se remarquent deux belles cheminées à hotte, ornées de bandeaux richement fouillés, figurant des pampres et des grappes de raisin. Au premier étage, une pièce qui était vraisemblement la chambre du seigneur possède une autre cheminée monumentale, au manteau supporté par deux cariatides de grandeur naturelle : le diable et sa femme, disent les paysans, qui croient reconnaître, dans le faune et la dryade figurés par le sculpteur, ce peu estimable couple.

La famille de Coatanscour, issue d'ancienne chevalerie, blasonnait : *d'argent au chef endanché de gueules,* avec la devise : *A galon vad* (de bon cœur). Eon de Coatanscour est mentionné dans un accord de 1321 conclu entre les sires de Dinan et de Léon, au sujet des droits de chasse des domaines de Bodister. Alexandre de Coatanscour, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne en 1642, épousa le 10 avril 1647, à Saint-Melaine de Morlaix, Françoise Crouézé, fille d'Olivier Crouézé, sieur de la Maillardière, maire de Morlaix en 1647, et sœur de Jean Crouézé, sénéchal de Morlaix en 1658. Son fils Alexandre mit le comble à la prospérité de sa maison en épousant, en 1689, Gabrielle-Euphrasie Barbier, marquise de Kerjean, héritière de l'immense patrimoine de cette famille ; mais le vieil et noble estoc des Coatanscour devait tristement s'éteindre, par la mort sur l'échafaud révolutionnaire, à Brest, de M^mes^ Suzanne-Augustine et Marie-Anne de Coatanscour, veuves de Kersauzon et Launay de l'Estang, âgées, l'une de 70, l'autre de 65 ans, le 27 juin 1794. Coupables, ces deux pauvres femmes l'étaient si peu qu'au mois d'octobre suivant, le Comité de Sûreté générale, ignorant qu'elles eussent péri, ordonnait leur élargissement (1).

---

(1) Levot. *Histoire de Brest pendant la Terreur*, p. 342.

La terre de Coatanscour avait haute et basse justice, dont les patibulaires étaient plantés dans le Goarem-ar-Justiçou, sur une colline de 240 mètres d'altitude. On y voit encore les pierres du socle ; de cette hauteur, on découvre un panorama des plus étendus sur toute la région de Morlaix, jusqu'à l'entrée de la rade et l'île de Batz ; vers le Sud, au contraire, le regard se heurte à la fauve barrière de l'Arrée, dont les escarpements dénudés et solitaires, déchirés d'éboulis, dentelés de crêtes bizarres comme celles des Cragou, se profilent nettement sur le ciel. Au pied des montagnes surgit d'un repli de terrain la petite flèche du Cloître, et, plus à ~~l'Ouest~~ au Nord, un étang miroitant au soleil, près d'un populeux hameau, indique la situation de l'ancienne forteresse de Bodister, l'une des principales seigneuries de l'évêché de Tréguier.

Les ruines de ce château, dites aujourd'hui *Castel-ar-Sal*, couronnent un côteau peu élevé qui domine l'étang à gauche; leur plan a la forme d'un pentagone très irrégulier. Du côté de l'étang s'étendent les restes d'une muraille ou courtine en moellons, peu épaisse, mesurant environ cent-vingt mètres, et dont la direction est sensiblement Nord-Sud. A l'angle Sud, le mur fait un angle obtus et se dirige vers le Sud-Ouest sur une longueur de quarante mètres, oblique au Nord-Ouest pendant près de quatre-vingt-dix mètres, revient au Nord-Est pendant quarante mètres, et rejoint enfin à angle droit la courtine aspectée à l'étang, après un développement de quatre-vingts mètres. De ces chiffres approximatifs, on peut déduire que la superficie de l'aire du château approchait d'un hectare. On ne distingue aucune trace de tours aux angles encore apparents ; peut-être y en avait-il dans la partie Ouest, où s'élevaient sans doute le donjon et les principaux bâtiments, situés, comme de coutume, à l'endroit le plus élevé de la place : il s'y trouve en effet d'énormes entassements de pierres enfouies sous un épais réseau

de ronces et de lierre. Par contre, le centre de l'enceinte devait être occupé par une cour, car il a pu être défriché et mis en culture. Parallèlement à la muraille de l'Est se trouvent les vestiges d'un autre mur intérieur que des sortes de cloisons perpendiculaires joignaient à la première.

La fondation de Bodister doit remonter à l'époque de l'émigration domnoméenne, au milieu du VI^e siècle, et d'anciennes traditions l'attribuent au même chef ou tyern qui fut le premier de la maison de Guicaznou. Débarqué en Armorique avec ses clans, il laissa les plous s'organiser à leur guise sur le littoral, et s'enfonça dans les terres jusqu'à la lisière de l'épaisse et giboyeuse forêt qui couvrait alors le versant Nord de l'Arrée, et lui promettait les plaisirs de la chasse dans toute leur plénitude. Là, au bord d'un mince ruisseau, à proximité de la chaussée gallo-romaine qui reliait jadis les postes de Vorganium et de Mons Relaxus, il se bâtit une demeure. Jusqu'à la Révolution, et bien qu'amoindri par de successifs démembrements, Bodister resta le fief le plus considérable de la région qu'on nommait, à cause de lui, le *Plougastel* (1). Les Guicaznou le transmirent par alliance aux Dinan de Montafilant, puis aux Laval, Montespédon, Scépeaux, Gondy, du Parc de Locmaria par acquêt en 1638, et enfin Caradeuc de la Chalotais. Ses châtelains étaient inféodés de la qualité de fondateurs des églises de Plourin, le Cloître, Plougonven, Lannéanou, Saint-Eutrope, Plouigneau, Ploujean, Plougasnou et Saint-Jean-

---

(1) M. de la Borderie avance que l'archidiaconé de Plougastel a pris son nom de la forteresse de Manathias, dont on croit retrouver les ruines au Yaudet, près de Lannion (Hist. de Bretagne, I. p. 123-125), mais cette dénomination semble plutôt provenir de Bodister, dont les anciens aveus mentionnent le fief sous le nom de *Bodister et Plougastel*, et dont la mouvance s'étendait d'ailleurs sur une bonne partie des paroisses de cet archidiaconé, jusqu'à Ploumiliau et Trédrez. Ce qui le prouve encore, c'est le passage du livre des *Oz deus au Duc de Bretagne*, en 1294, d'après lequel *Monsour Rolland de Dynam* déclare devoir *un chevalier de la terre de Poastel* (Pou-Hastel ou Plougastel).

du-Doigt, de nombreuses chapelles et du couvent des Carmélites de Morlaix.

A quelle époque remonte la destruction de ce château ? La réformation de 1535 cite encore « la maison et forteresse de Bodister »; mais, au siècle suivant, les aveus rendus par les marquis de Locmaria ne parlent plus que de « l'emplacement de l'antien chasteau de Bodister ». Il y a donc lieu de croire qu'il a dû être démoli à l'époque de la Ligue, probablement par les mêmes ligueurs qui ruinèrent méthodiquement toutes les places fortes de la région. Penhoët, Coëtmeur, Kerouzéré, Kermilin, Coatangars, Bourouguel, etc., pour empêcher les royalistes de s'en faire des points d'appui. Depuis, ses débris ont servi à édifier plusieurs maisons du hameau. Curieux retour des choses d'ici-bas, le tertre dévasté de Bodister dépend aujourd'hui de la petite ferme de Pen-ar-Quenquis, dont le nom breton de *bout* ou *extrémité de la clôture* indique bien une chétive annexe du château seigneurial. On y a découvert, à diverses reprises, en fouillant le sol, des débris d'armes et des monnaies; mais le fermier n'a rien conservé. Il m'a raconté qu'un grand taureau à la robe étrangement bigarrée (1) se voit parfois, errant parmi les décombres, et vient même se mêler aux troupeaux qui paissent à l'alentour ; mais que, le soir venu, il rentre dans le *Castel-ar-Sal* sans que nul ose troubler sa retraite. Un jour pourtant, il suivit le bétail de la ferme, et se laissa docilement enfermer dans l'étable : le lendemain, lorsqu'on y rentra, le mystérieux animal avait disparu...

Sur la colline qui fait face aux ruines de Bodister sont les restes du manoir de Trégunvez, consistant en un bâti-

---

(1) Cette croyance au *Taro-Briz* est fort répandue dans la région de Morlaix. Dans son *Aperçu historique sur Plougoulm*, p. 32, M. l'abbé Tanguy signale en cette paroisse un carrefour également hanté par un taureau bigarré et furieux, qui ne cessa d'apparaître que lorsqu'on eut placé en ce lieu une croix dite depuis : *Croaz an Taro briz*.

ment gothique aux baies garnies de meneaux. Quelques pierres élégamment moulurées, provenant de sa chapelle, ont été encastrées dans les nouvelles constructions. Olivier de Tréménec, sieur de la Salle, résidait en 1680 à son manoir de Trégunvez.

En revenant vers Morlaix, on trouve, au croisement du chemin de Bodister et de l'ancienne route de Carhaix, une vieille avenue de chênes qui conduit au manoir ruiné de la Boissière. Le corps de logis principal, édifice du XVI^e^ siècle surmonté d'une tourelle à cul-de-lampe, a été démoli ; mais on voit encore le portail de la cour, flanqué de deux pavillons, et un long bâtiment de service converti en ferme. Le colombier a été récemment rasé et depuis longtemps la chapelle a subi le même sort. Derrière le jardin, entouré de ses vieux murs frangés de lierre, coule une fontaine à fronton ogival.

Goulven de la Boissière, écuyer, seigneur dudit lieu, époux de Margot Le Borgne, remplit à Morlaix, presque sans interruption, la charge de miseur de 1453 à 1474. Il mourut cette même année et fut remplacé par son fils et principal héritier noble Olivier, mentionné dans la montre de 1481, parmi les nobles de la ville-close de Morlaix, comme *se monstrant en Saint-Brieuc*. Le fils de celui-ci, Christophe, est cité dans la réformation de 1535 comme seigneur dudit lieu et de Kerloaguen, paroisse de Plourin. Etienne de la Boissière, maintenu en qualité d'écuyer d'extraction par arrêt de la Chambre de la réformation, rendu le 16 avril 1669, au rapport de M. de Langle, et sa femme Marie du Parc résidaient alors à leur manoir de la Boissière, mais ils paraissent l'avoir aliéné peu après, car ils demeuraient, vers 1672-1674, en Ploujean, et cette terre appartenait, en 1679, au sieur de Penfeunteniou Le Rouge. A la fin du XVIII^e^ siècle, elle avait passé aux Pinart du Fouennec.

D'après le procès-verbal de 1679, la seconde chapelle du

côté de l'Epître de l'église de Plourin était dite la chapelle de la Boissière. On y voyait — et on y voit encore — un enfeu monumental en plein cintre contenant une tombe élevée dont le marteau révolutionnaire a malheureusement effacé l'inscription. La fenêtre au-dessus contenait un vitrail colorié, avec écussons aux armes des la Boissière — *d'argent au buis arraché de sinople* — et de leurs alliances, et effigies de *priant* et *priante*. Devant l'autel existaient deux bancs chargés du blason des la Boissière et des Le Rouge de Penfeunteniou.

On regagne la grand'route au hameau de Kergus enfoui entre deux collines, dans un vallon étroit dont son nom caractérise à merveille la topographie. Comme dans presque toutes les agglomérations de la commune, il s'y trouve une vieille gentilhommière, peu imposante d'aspect, mais bien construite, en granit de grand appareil, avec quelques fenêtres à meneaux, une lucarne à fronton et un portail classique ouvert sur un vaste perron aux marches disjointes. L'élégante tourelle qui s'arrondissait à l'angle de la cour, l'aile latérale, les murailles d'enceinte, toutes ces choses disparues sont le lourd tribut que Kergus a payé au temps destructeur. La réformation de 1535 attribue ce lieu « à la fille de Guillaume Le Menguy, mariée à Quimper, ne savent (les témoins) à qui ni si elle est damoiselle ». Pierre de Kermerc'hou, sieur de Kergus, était en 1568 maire de Morlaix et mourut cette année même de la peste ; on distingue encore ses armoiries — *d'argent à la croix tréflée de sable, chargée de cinq étoiles d'or* — sculptées dans l'attique du portail. Ce manoir passa ensuite par alliance dans la famille Guillouzou, puis aux Nouël, par le mariage d'Olivier Nouel, sieur de Kervennic, et de Louise Guillouzou, dame de Rochlédan et Kerguz, célébré à Saint-Melaine le 24 novembre 1639.

Les seigneurs de Kergus possédaient aussi leur chapelle particulière dans l'église de Plourin, vis-à-vis la première

arcade de la nef du côté de l'Evangile , avec vitre ornée de deux écussons, l'un mi-parti de Nouel et de Kerret, l'autre écartelé de Nouel et de Guillouzou. Cette chapelle était démolie en 1679, mais le recteur déclara au commissaire « que le deffunt sieur de Rochlédan soustenoit avoir droit de chapelle et de tumbe à vis de ladite vittre, et d'avoir un banc au-devant de l'autel qui estoit au costé de ladite vittre ».

En suivant la route de Morlaix par Saint-Fiacre et le Vieux-Moulin. le voyageur rencontre d'abord, sur une pente dominant le vallon du ruisseau de Kergus, le manoir converti en ferme de Kerguyomarc'h, percé de fenêtres à meneaux et flanqué d'une tourelle ; sur le portail de la cour , moins ancien, se lit la date de 1684. A quelque distance, les bâtiments de la ferme de Keramprovost se groupent pittoresquement sur une crête rocheuse, au confluent du Queffleut et du Goarlosquet, près de la voie romaine encore visible qui reliait Occismor à Voiganium. L'un des Keramprovost était jadis aux Kergariou, vers 1605 ; l'autre, en 1600, à François Le Lévier, jurat de Morlaix.

A droite, dans une coulée humide et boisée, se trouvaient aussi les deux manoirs du Cun et de Kerastang, portant l'un et l'autre, comme on le voit, des noms bien aquatiques Le Cun *(Marais)*, passa au XV^e^ siècle des Ellen aux Trogoff, par le mariage, vers 1450, de Pierre de Trogoff, chevalier, seigneur de Kerprigent avec Mabille Ellen, dame de Kergadiou et du Cun. dont les descendants l'ont transmis aux Kerlech du Chastel. Des anciens édifices, il ne reste plus que la chapelle, transformée en grange, mais conservant son lambris semé d'étoiles et une statue en bois de la Sainte-Vierge , à draperies gothiques. La magnifique avenue de hêtres séculaires qui précédait le manoir vient d'être rasée. Le Cun avait une chapelle prohibitive dans l'église paroissiale, la seconde du côté de l'Evangile , dont le vitrail offrait en 1679 les armoiries des Kerlech et alliances. Quant au manoir de

Kerastang, possédé en 1636 par Antoinette de Quélen, femme et curatrice d'écuyer Gabriel Rolland, seigneur de Kernéguez, il a été remplacé par une maison moderne.

Le chemin longe ensuite les vieux murs ébréchés et moussus du monastère de Saint-Fiacre, fondé en 1660 par Vincent Le Borgne, chevalier, seigneur de Lesquiffiou en Pleyber-Christ, pour cinq ou six religieux Minimes. Ce couvent prit le nom d'une chapelle tréviale qui existait auparavant en cet endroit, et dont on voit toujours la fontaine consacrée, à piscine et édicule, ainsi que la statue de son patron, conservée dans l'église de Plourin. Le dernier prieur de Saint-Fiacre, le P. Paulier, prêta serment en 1791, et l'autorité militaire y installa un hôpital. Actuellement, l'habitation conventuelle a disparu ; il subsiste cependant un vieil édifice délabré, converti en ferme, les murailles d'enceinte circonscrivant un terrain triangulaire d'environ trois hectares. et la chapelle. qui n'a plus ni toit ni vitraux, et n'abrite qu'une seule statue, un Saint-Fiacre décapité. Naguère, on distinguait dans la fenêtre de gauche les restes d'un écusson *parti d'azur à trois gresliers d'or* et *de gueules au fermail d'argent*, armes de François Le Borgne, comte de Lesquiffiou, fils du fondateur, et de sa femme Claude de Kersauson, mariés le 6 février 1691.

Les ruines du couvent de Saint-Fiacre couronnent une colline élevée, au dessus de la profonde combe du Queffleut, en face des bois et du château de Lesquiffiou ; là, la rivière coule nonchalamment à travers les prairies ; mais plus près de Morlaix, sous les futaies du Merdy, elle accélère sa course et vient battre le pied d'un farouche éperon rocheux formé de quartzites, qui se profile en gradins successifs, tel qu'un escalier de géants. On y exploite des carrières, et la tradition rapporte qu'il s'y trouve une mine de métaux précieux, or ou argent, peut-être les deux ensemble. Ne serait-ce pas ce problématique filon qui est ainsi mentionné dans la liste des

mines de Bretagne dressée par les Beausoleil et publiée par M. de Villiers du Terrage dans sa si intéressante étude sur les *Recherches de l'or dans le Finistère* (Bulletin 1902, p. 89) : « Près Morlaix, sur une montagne appartenant à M. Duval-Leroux, une mine d'argent contenant beaucoup de cristaux ».

Un quart-d'heure de marche à peine sépare Saint-Fiacre de Morlaix, où l'on pénètre par la montueuse rue des Brebis, en laissant à droite Kernéguez, où naquirent Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, puis cardinal d'Avignon, mort en 1441, et son neveu Jean de Coëtquis, évêque de Rennes, puis de Tréguier, mort en 1464 ; mais où le vieux manoir qui fut leur berceau a fait place à un vaste collège. Avant d'entrer en ville, il est bon de jeter un coup d'œil à la maison de Penanru. humble gentilhommière à la cage d'escalier arrondie en tour, et derrière laquelle s'ouvre un chemin creux taillé dans le roc ; c'est, selon la légende, l'œuvre d'une armée anglaise assiégeant le château de Morlaix et ayant employé cette tactique pour s'approcher à couvert des remparts de la place.

Décembre 1903.

Louis LE GUENNEC.

IV

ANALYSE D'UN COMPTE DE L'ABBAYE DU RELEC

(1542-1546)

Le compte des recettes et dépenses de l'abbaye du Relec (1), du 15 mars 1542 (N. S.) au 15 juillet 1546, présenté par le receveur et procureur Me Pierre Chouart à Me Jacques Torsolis, abbé du Relec, se rapporte à une période intéressante de l'histoire de cette abbaye. En effet, Jacques Torsolis, conseiller du Roy et premier aumônier de la Dauphine Catherine de Médicis, fut, sinon le premier abbé commendataire, du moins le premier étranger auquel la faveur royale procura la dignité d'abbé sans l'assentiment, au moins apparent, des moines qu'il était appelé à diriger. Ce n'est pas à dire qu'avant cette époque le vieux monastère cistercien ait toujours été gouverné par des abbés régulièrement ou librement élus : dès le XVe siècle, au Relec comme dans plusieurs autres abbayes de Basse-Bretagne, les abbés étaient nommés par le Pape ou désignés, *recommandés* aux suffrages des moines par le Duc ou le Roi. Le monastère eut ainsi pour abbés, de 1487 à 1526, Guillaume Lespervier et Pierre de Kleau, qui furent en même temps abbés de Bégar. L'un et l'autre, et surtout P. de Kleau, semblent avoir habité de préférence Bégar, abbaye plus riche et d'accès plus facile que le Relec bâti au milieu des âpres solitudes des montagnes

---

(1) L'abbaye de Notre-Dame du Relec, ordre de Citeaux, était située dans la paroisse de Plonéour-Ménez, en l'ancien diocèse de Léon ; il n'est pas, croyons nous, d'ancienne abbaye de Basse-Bretagne dont l'histoire ait été moins étudiée. Le compte que nous analysons forme un registre de 42 feuillets in-folio, conservé aux archives du Finistère, série H, carton 53 (coté ci-devant registre H. 192).

d'Arrées. En 1526, la crosse abbatiale fut donnée à Loys d'Acigné, maître des requêtes à la chancellerie et au conseil de Bretagne et protonotaire apostolique. Il devint plus tard doyen de Notre-Dame de Lamballe, prieur de Combour et de Léhon et (en 1532) évêque de Nantes. Les historiens de cette église disent qu'il vint rarement dans son diocèse : il vint plus rarement encore dans son abbaye, où il avait d'ailleurs un représentant attitré. Il mourut le 13 février 1542 à son château de Fontenay, dans la paroisse de Chartres, près de Rennes.

A la nouvelle de sa mort, les moines du Relec s'empressèrent d'élire pour abbé l'un d'entre eux, frère Guillaume Le Roux, qui appartenait à une famille notable des environs de Morlaix; d'autre part, le Roi, sans se soucier de l'élection des moines, donna l'abbaye à l'aumônier de sa bru, nommé Jacques Torsolis ou Torsulis (1).

Nous savons peu de chose de ce personnage : c'était un de ces Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis chercher fortune en France (2), mais qui conservaient des

---

(1) Nous mentionnerons *pour mémoire* Sébastien Thomé que le *Gallia Christiana*, dom Morice, Potier de Courcy, G. de Corson, etc., font figurer sur la liste des abbés du Relec. S. Thomé, chanoine de Rennes en 1536, trésorier de cette église en 1540, prieur de Saint-Etienne-en-Cogles, Noyal-sur-Vilaine, Saint-Cyr et Saint-Sauveur des Landes, abbé de Rillé, protonotaire apostolique, comte palatin, etc., mourut à Rennes le 9 janvier 1569. (G. de Corson). Morice écrit qu'il devint abbé en 1541 et mourut ou se démit en 1543 ; mais le compte de P. Chouart et les documents contemporains ne faisant nulle mention de ce prétendu abbé, nous supposons que D. Morice et les écrivains qui l'ont suivi ont confondu les noms de *Rillé* et de *Relec*. Les mêmes historiens n'ont-ils pas confondu les noms, il est vrai plus semblables, de *Bonport* et de *Beauport* ? On trouve sur certaines listes des abbés de Beauport un personnage dont l'histoire est cependant bien connue, le cardinal d'Annelault, qui fut abbé commendataire de Beauport et non de Bonport.

(2) Plusieurs bénéfices de Basse-Bretagne furent donnés à des Italiens. Nous trouvons dans les listes du *Gallia Christiana* : Nicolas Caietano Sermonetta, évêque de Quimper, H. d'Este, évêque de Tréguier, C. Ruggieri, abbé de Saint-Mathieu, François, Laurent et Paul de Buonacorci, abbés de

relations et des intérêts dans leur pays d'origine : le 12 septembre 1546, la Reine écrivit au duc de Florence pour lui demander de faire exempter de décimes les bénéfices que possédait dans le duché Jacques de « Torsulis », premier aumônier, qui avait été obligé de faire faire de grandes réparations à des édifices ébranlés par les tremblements de terre. L'abbé avait un neveu, André Torsolis, qui l'accompagna dans un voyage au Relec ; à cette époque, l'oncle et le neveu étaient dans les meilleurs termes et se faisaient de petits cadeaux ; trois ans plus tard, la Reine écrivit encore au duc de Florence pour le prier d'empêcher cet André de Torsolis de faire en Toscane un mariage peu avantageux.

La famille de Torsulis, probablement noble, portait pour armes un chevron accompagné en chef de deux molettes et d'un besant (ou tourteau) placé entre les deux molettes et en pointe d'une tour (1).

Les démarches de Catherine de Médicis en faveur de son aumônier prouvent que lorsque celui-ci entreprit d'imposer son autorité aux religieux du Relec et d'évincer son compétiteur, il pouvait compter sur l'appui du Roi. En outre, il était riche : son procureur P. Chouart arriva en Bretagne suffisamment « garny » d'écus d'or et trouva plus tard des

---

Langonnet, le cardinal Farnèse, abbé de Beauport. Quelques-uns de ces étrangers n'étaient pas prêtres et se souciaient peu des intérêts des abbayes dont ils percevaient les revenus ; tel fut le cas de François et Laurent de Buonacorci, officiers de cavalerie et abbés de Langonnet ; mais Paul de Buonacorci fut le restaurateur du monastère « homme dont on ne peut assez louer le courage », écrivait un contemporain. (Sicamois, *Notice sur l'abbaye de Langonnet*, pub. dans le *Bull. archéol. de l'Assoc. bretonne*, 1850, in-8° p. 51-57).

(1) *Lettres de Catherine dc Médicis*, pub. par H. de la Ferrière (collect. des Docum. inéd.), Paris, 1880, tome I, p. 16 et 19. — Les armes de J. Torsolis se voient sur un sceau très bien conservé appendu à un acte intéressant du 20 décembre 1547, par lequel l'abbé et le couvent du Relec concèdent une quevaise à Charles Nicolas, de Plonéour-Ménez. L'écu, de forme italienne, est surmonté d'une crosse ; la légende porte : S : DACT : D : LA : COVRT : D : OVTRELLE.

subsides chez les compatriotes de son maître établis en Bretagne : les marchands ou banquiers Thomas Strozzi, de Rennes ; Nicolas Pérusi, et Barthélémy Ventorini, de Nantes (1). Son adversaire, G. Le Roux, était moins fortuné ; il avait pour lui le suffrage de ses confrères et la sympathie de ses compatriotes, c'est-à-dire très peu de chose en comparaison des chances de succès que possédait le protégé de la Dauphine.

Nous n'avons trouvé aucune des innombrables pièces du procès qui s'engagea entre Torsulis et Le Roux ; le compte-rendu par Pierre Chouart reste le seul document sur le litige. Les actes décisifs qui intervinrent au cours de l'instance — commissions de la chambre des comptes, bulles du Pape, enquêtes — n'y sont mentionnés qu'incidemment, il en résulte que nous sommes sans renseignements précis sur la marche du procès ; mais ce compte nous initie aux *dessous* de l'affaire : présents aux juges, précautions contre les entreprises violentes de l'adversaire, etc.; à ce titre, il mérite, croyons-nous, d'être étudié. Les renseignements qu'il fournit sur l'état matériel de l'abbaye ne sont pas non plus sans intérêt.

Etabli comme tous les documents analogues, le compte énumère les recettes de l'abbaye, puis, non sans désordre, les différents chapitres de la dépense. Nous avons cru préférable de suivre un ordre différent et d'étudier les frais du comptable pour mettre Jacques Torsulis en possession de l'abbaye — les dépenses pour les réparations et l'entretien du couvent — enfin, les recettes qu'il réussit à encaisser.

---

(1) Pérusi lui prêta une fois 531 livres, Venturini 798 livres ; quant à Strozzi, Chouart s'adressait à lui toutes les fois qu'il avait besoin d'argent.

I

Lorsque, en juin 1542, P. Chouart (1) arriva en Basse-Bretagne, Guillaume Le Roux, qu'il appelle toujours *l'Elu*, occupait l'abbaye, mais ne jouissait pas des revenus qui, en vertu d'une commission du Roi, étaient versés à Gilles Kemper de Lanascol, abbé de Beauport, afin d'assurer le recouvrement des décimes non payés par le dernier abbé du Relec, Loys d'Acigné. L'abbaye elle-même avait été mise « en la main du Roy », représenté par les magistrats de la barre royale de Carhaix; ceux-ci, peu préoccupés de l'accomplissement de leur mission, avaient laissé dérober une partie du mobilier et des objets les plus précieux.

Chouart entreprit de se faire attribuer tous les pouvoirs de l'abbé de Beauport et des magistrats de Carhaix. Il y réussit très facilement et très rapidement. Le 10 juillet, il paya 12 s. « pour une substitution de M. l'abbé de Beauport pour le dit comptable pour faire les fruictz de la dite abbaye du Relec » et fit aussitôt publier cet acte dans les environs du Relec, à Lannion et à Plestin. Mais cinq jours plus tard, l'Elu réussit à lui faire voler la commission; il fallut en demander une autre à la chambre des comptes de Nantes : les opérations furent par suite interrompues jusqu'au 28 août.

Pour se concilier les officiers de la juridiction de Carhaix et obtenir l'abandon de leurs droits, P. Chouart employa un moyen qui devait souvent encore lui réussir : « pour la

---

(1) D'après une pièce jointe au compte, Pierre Chouart était originaire de Levoy (?) en Picardie. Il se désigne toujours sous le nom de « le Comptable » et nomme son maître « Monsr l'Abbé » et G. Le Roux « L'Elu ». Il ne donne presque jamais le nom de famille des magistrats ou fonctionnaires dont il a occasion de parler. L'abbé de Beauport était d'après Geslin de Bourgogne et Barthelemy (*Anciens Evêchés de Bretagne*), Gilles Quemper de Lanascol, chanoine de Tréguier, coadjuteur de l'abbé de Beauport en 1532, abbé en février 1542, mort le 4 mars 1546. — Uu de ses parents, Charles Quemper de Kerscau était, en 1537-1538, procureur de Louis d'Acigné à l'abbaye du Relec.

« souppée à Kahès des officiers qui avoint la charge de l'abbaye soubz la première saesye faite par les gentz des chancellerie et conseil.... et ausquels le plus honnestement qu'il fut possible on vouloit hoster la charge de l'abbaye et la remettre du tout entre les mains de Monsr l'abbé.. .. 45 s. »

Le lendemain, un nouveau dîner fut offert au Huelgoat à F. de Kpérennès, bailli de Carhaix et procureur du Huelgoat et aux officiers de la cour, ci 45 sols (1) ; les convives de Chouart accédèrent à tous ses désirs.

Muni dès lors de pouvoirs très étendus, il commença à agir en maître dans toutes les possessions de l'abbaye ; il fit publier l'interdiction de rien payer à l'Elu dans les paroisses de « *Ploeryn, Beryen, Plœneour-Menez, Comanha, Plœgonven, Scruygnyac, Plœmyliau, Locquemeau* », etc.

Ces publications n'allaient pas sans entraîner certains frais; il semblerait que Chouart, muni de commissions royales, n'aurait eu qu'à les faire enregistrer dans les diverses juridictions sur le territoire desquelles s'étendaient les domaines de l'abbaye : à cette époque il en était autrement, des vacations étaient payées à tous les magistrats des divers ressorts et surtout des dîners leur étaient offerts : dîner à Morlaix, le 9 septembre, auquel assistaient le sénéchal, M. du Val, lieutenant du procureur du Roi, et M. de Kguidou, greffier ; le 11 septembre, nouveau dîner à Lesneven ; quelques jours plus tard, dîner à Lannion. Le prix des repas était toujours le même : 45 sols, somme assez élevée si l'on remarque qu'à la même époque, à Morlaix, un chapon se vendait 2 sols, une poule 12 deniers, un poulet 4 à 6 deniers.

Les publications, les saisies et les dîners remplirent les mois d'août et de septembre. Le 12 octobre, le comptable quitta le Relec pour aller chercher à Nantes des bulles qui

---

(1) François de Kerpérennès, seigneur de Lesneven, en Châteauneuf-du-Faou, docteur en droit, était, en 1537-1538, sénéchal de la juridiction d'Oultrellé, appartenant à l'abbaye, aux gages de 60 sols par an.

devaient avoir une influence décisive sur l'issue du conflit. Nous n'en connaissons pas malheureusement le texte, mais vraisemblablement elles conféraient l'abbaye à Torsulis et désignaient des commissaires qui devaient le mettre en possession. Chouart se chargea de préparer la publication des actes. A Landeleau, « où ils tenoient la cour », il rencontra les magistrats royaux ; les bulles furent publiées, et le lendemain elles le furent de nouveau au Huelgoat ; ce fut le prétexte de deux dîners (ci 100 sols), puis il alla — nous ne savons trop pourquoi — chercher deux notaires royaux jusqu'en Tréguier et ramena tout son monde à Morlaix, y compris l'abbé de Beauport, délégué par le Pape ; il paya le 25 novembre « à la couchée, pour deux plats garnis pour lesdits seigneurs et la compagnie, gens de justice et autres qui le vinrent visiter et pour viande abillée et flacons de vins pour porter le lendemain au Relec, ci. . . . 10 liv. 2 s. 6 d. » Le lendemain, en dépit des bulles apostoliques et des mandements de la chambre des comptes, les commissaires délégués ne purent entrer dans l'abbaye ; il fallut aller coucher à Huelgoat « purtant pour les despans de toute la bande 100 sols » et payer les vacations du bailli du Huelgoat 9 livres 12 s.; de Kpérennés, procureur au Huelgoat et bailli à Carhaix, 13 livres 10 s.; des notaires, 9 livres, etc. ; plus 8 livres 10 s « pour deux plats garnis et tout extraordinaires que mangèrent mondit seigneur de Beauport et son train ». Après ce repas extraordinaire, l'abbé de Beauport, ainsi que le lieutenant de Lantreguier, eurent la discrétion de ne pas accepter d'argent ; mais le comptable donna 4 liv. 10 s. à leurs valets.

Le refus de laisser entrer les commissaires délégués dans l'abbaye semble avoir été de la part de G. Le Roux un acte désespéré, qni n'empêcha pas la promulgation et l'exécution des bulles dans les paroisses voisines ; le compte entre dans les plus menus détails sur toutes les dépenses occasionnées

par les formalités. On y trouve jour par jour l'emploi du temps du très zélé et très actif représentant de G. Torsulis. Par exemple, le 29 novembre au soir :

« Pour la repue à Callac..... 4 s. 6 d.

« Pour le giste, rien (en la forest de Coat-an-Nos).

« Pour une mensure d'avoine, du pain et du lard achetés environ au poinct du jour à ung paisant et pour remettre ledit comptable sur son chemin . . . . . 7 s.

« Pour la dinée à Louargat. . . . . 9 s.

Et plus tard, à une époque qui n'est pas indiquée de façon précise :

« Pour entretenir les gens pour avoir advertissements des entreprinses de l'esleu et des choses qu'on faisoit ès terres de l'abbaye..., messaigiers envoyés çà et là . . . . 45 s.

« Pour obvier à la force dudit esleu et ses complices qui nonobstant touts mandements et publications se efforcoient de faire aux subjets les poyer. . . . . 70 s.

« . . . . Le lendemain (?) ledit comptable alla avec Guillesser sergent à l'abbaye pour desbaucher les gens de l'esleu et leur faire paour et amenèrent prisonnier Alain Moricze, et pour ce pour leur disner à Landivisiau. . . . . 21 s. »

Suivent les détails de la capture de cet Alain Moricze qui fut fait prisonnier pendant qu'il assistait à un « bancquet » au presbytère de Commana. Des décrets de prise de corps furent lancés contre plusieurs autres partisans de l'Elu, entr'autre contre un de ses frères ; mais il ne paraît pas qu'ils aient été exécutés. — P. Chouart faisait en même temps procéder à une enquête secrète sur les menées de l'Elu et de ses partisans. Cette enquête fut conduite par les magistrats de Lesneven, dont des libéralités quelque peu suspectes venaient de temps à autre réveiller le zèle : « à Mons^r le procureur pour estre aidant et favorisant et pour ses vacations en tout ledit faict et instancze sans aulchune mention de l'abbé. . . . , ... 6 l. 15 s. »

Les dépositions des témoins (dépositions qui furent payées par le comptable) apprirent que G. Le Roux, dénué de crédit ouvert chez les banquiers florentins qui subvenaient aux besoins de son adversaire, avaient vendu à des paysans quelques coupes des bois de l'abbaye et que des objets précieux avaient été enlevés du couvent. P. Chouart commença aussitôt à parcourir le pays, dûment accompagné de sergents, pour notifier aux paysans l'interdiction prononcée par la cour de Lesneven de rien payer à G. Le Roux du prix des bois indûment aliénés, et « exécuter » (saisir) les bois déposés chez certains d'entre eux. Un sergent se présenta au village de Lesmenez en compagnie de Chouart et de trois habitants du pays qui l'accompagnaient d'ordinaire pour le protéger contre « les manasses tant de l'esleu et de ses gens que des paisants animés de ce qu'on leur voloit oster leurs bois....., ledit sergent exécuta premièrement sur Yvon Pichon. .., sur quoy lesdits habitans dudit villaige se levêrent avecques fourches et bastons en deffancze conduicts des adhéres de l'esleu et volèrent ledit sergent et fut dépouillé de son gaige et bien battu, et ledit comptable, et touts aultres et en très grand danger de nos personnes, toutetfois eschappimes par les marets et de là tyranmes à Lesneven pour faire information des excès ».

Le lendemain il obtint des décrets de prise de corps contre les révoltés qui furent emprisonnés ; des scènes analogues, plus ou moins violentes, se produisirent sur les autres domaines de l'abbaye, notamment à Locquemeau (janvier-mars 1543). Le comptable alla ensuite à Lesneven, Morlaix, Saint-Pol et Tréguier « pour avoir cognoissance du lieu où estoient la myttre et la croche de l'abbaye qui avoient esté transportées tant en Tréguier que en Léon en plus de trente mains, même le plus en main de dames et demoiselles..... » Il obtint des arrêts des cours de justice et sans doute aussi des monitoires des évêques de Saint-Pol et de Tréguier

prescrivant de restituer les objets dérobés. Ces « commandemens » furent publiés dans tous les environs du Relec et spécialement à Comanna « à cause de Madame de Kguen la vieille qui détenoit lesdites croche et myttre ». En Tréguier, Charles Pommeret, curé de Ploësal « estoit noté d'avoir emporté les meubles de l'abbaye »; il était assez difficile de s'en emparer, car il se tenait généralement « au fort de la maison de la Roche Jagu de la quelle estoit fils feu M. de Nantes, abbé au Relec.... (1) ». Chouart, accompagné de quelques agents, alla se cacher dans le voisinage de la Roche-Jagu, au village de Knechriou pendant qu' « une espie » (un espion), payé par lui 5 sols, surveillait les agissements de C. Pommeret ; il apprit que le curé devait dîner avec d'autres prêtres au presbytère de Ploésal : on s'en empara facilement et on le conduisit en prison, où il resta au moins huit mois (février à septembre 1543). Ces mesures produisirent leur effet ; Madame du Bois de la Roche vint à Morlaix « avec grand train » rapporter la mître et la crosse. Toutefois, deux notaires royaux envoyés à l'abbaye « pour avoir rejection de l'élection de l'esleu... » ne semblent pas avoir réussi dans leur mission ; mais Chouart ayant reçu par l'entremise de l'abbé de Beauport de nouvelles bulles apostoliques — sur lesquelles nous ne sommes pas mieux renseignés que sur les premières — réunit ses acolytes ordinaires, le sr de Knechgoarnyec, le sr de Ksausen et autres pour assister à la prise de possession de l'abbaye « et aussy pour estre plus fors comme, combien que l'esleu ne fut pour lors à l'abbaye ains à la court et que les séculiers ses adhérés ayant veu les prinses faites par quoy

---

(1) Louis d'Acigné était le second fils de Guillaume d'Acigné et de Marguerite Péan, héritière du beau château de la Roche-Jagu en la paroisse de Ploésal. En 1537-1538, L. d'Acigné avait pour procureur au Relec Charles Quemper, sieur de Kerscau, chanoine de Tréguier, et pour receveur Charles Pommeret.

n'osent plus hanter l'abbaye, si est ce que les religieux lui tenoient bon, et de peur qu'ils n'eussent vollu faire follye aux bulles, pour faire quelques exécutions.... ». Le surlendemain, P. Chouart prit possession de l'abbaye au nom de Jacques Torsolis, sans rencontrer cette fois aucune opposition, et fut reçu au chapitre — ce pourquoi il paya aux moines pour un écu de vin. (Février ou mars 1543).

Puis le 10 mars « le sénéchal de Léon, procureur de la Chambre, vint mettre ledit comptable en possession réelle à l'abbaye en compagnie du procureur du Roy, de Penankaer, Guerbillieau, Kergrach et plusieurs autres gentilshommes, le plus qu'il peut pour faire la chose plus célèbre ». Il fut payé 9 livres pour le banquet qui termina la cérémonie.

Le comptable se crut définitivement maître de la situation et commença à agir comme le représentant d'un propriétaire incontesté ; il fit sommer le receveur du Huelgoat de rendre les rentiers de l'abbaye, il fit nettoyer le jardin, enlever les ronces, semer du chanvre pour étouffer les mauvaises herbes (coût 100 sols), ailleurs il sema des pois et des fèves (30 s.) : enfin, il fit changer par Merret « claveurier » (serrurier) de Morlaix toutes les serrures de toutes les portes de l'abbaye ; on en plaça soixante-dix nouvelles. Inutile précaution ! — « Le second jour de juign l'an 1543, l'esleu entra dedans l'abbaye et dejecta Me Xristofle de la Bouessière, sieur dudit lieu, procureur de l'abbaye, pour Monsr (J. Torsolis) et un homme, et Jehan Prat, ung garçon qui pansoit le cheval dudit comptable ordinairement (que je avoye faict demeurer pour servir ledit sieur de la Bouessière)..... Ledit jour retournant de Ploéfur trouvay encore ledit procureur et les deux garsons au pourchet de l'église et touttes les portes fermées ; — partant fut forcé aller droit à Lesneven vers le sénéchal de Lesneven et conseil pour avoir remède... » Le sénéchal, qui ne semble avoir joui que d'une faible autorité dans le ressort de sa juridiction, ne put qu'envoyer à

l'abbaye le comptable et trois sergents « pour esprouver d'entrer dedans ». Les portes restèrent closes ; une procédure en *réintégrande* fut commencée non plus devant la cour de Lesneven, mais devant les Grands-Jours de Bretagne. Il n'était pas d'usage d'offrir aux membres de ce haut tribunal des dîners comme aux juges des juridictions inférieures. mais on leur donnait de l'argent et du gibier (1) : les conseillers de Noyers et Gaudemont reçurent tout d'abord chacun un écu, puis des présents furent distribués au « procureur de la chambre qui estoit cellui seul qui prestoit l'oreille de faire justicze pour Mons^r^ l'abbé, tous les aultres de quelque lieu, estat ou dignité qu'ilz fussent le foullant, et supportant celluy qui estoit du pays.... ». On lui donna tel jour un double ducat, plus tard 100 sols. On offrait également à M. de Lestang « procureur de la cour », un double ducat ; à M. de Haultetouche, procureur général, 4 l. 16 s.; à M. le Président « pour lui communiquer et parler de notre fait et le prier de nous faire briefue justice, présenté du gibier pour deux escus d'or (4 l. 10 s.) ; à son huissier « pour avoir meilleur accès à la maison », 45 sols. — Pour d'autres présentz, le chiffre précis des dépenses du comptable n'est pas indiqué, par exemple « au procureur du Roy pour faire communication de nos mandements.. ., *et afin qu'il nous eust tenu la main....* » :

« Pour ung présent de gybiers à Mons^r^ le président Bertrand entre lesquels il y avoit deux signars qui coustent ung escu la pièce que le comptable fit venir de Montfort (2)

---

(1) Nous trouvons dans le *Nobiliaire de Bretagne*, de P. de Courcy, les noms de quelques-uns des magistrats des Grands-Jours à l'époque du procès du Relec : Jean Bertrand, premier président aux Grands-Jours, plus tard garde des sceaux de France, archevêque de Sens et cardinal ; Jean du Han, procureur général ; Jean le Prevost seigneur de Saint-Cyr et Morsan, avocat général ; Nicolas Quélin, conseiller aux Grands Jours puis (en 1584) au Parlement.

(2) Montfort-sur-Meu ou Monfort-la-Cane (Ile-et-Vilaine).

et ce après avoir baillé les lettres de faveur de la cour pour faire appeler notre matière extraordinairement et hors le ranc du rolle....

« A l'huyssier pour appeller la cause lors et la foys qu'il eust esté de besoign par moyen de la signature du président et hors le ranc du rolle....

« Pour le procureur général à faire son playdoyé diligentement affin que la matière ne fut retardée.....

« Pour le salaire de l'advocat du Roy de son playdoyé par escript qu'il feict en nostre faveur et de son office auquel y avoit quatre pages de papier toutes plaines et pour le soliciter de le faire tost, comme il feict, que la matière n'eust esté retardée.....

« Pour un présent de gybier au rapporteur scavoir Me Nicolas Quelain.....

« Pour le procureur général pour nous tenir bon ; Strossy lui bailla une foys six escus.— Pour les espices douze escus d'or..... »

Si nous possédions les comptes des frais que l'élu G. Le Roux eut à supporter, nous constaterions sans doute que lui aussi offrit, dans la mesure de ses moyens, de petits présents aux magistrats et aux gens du Roi ; ces libéralités qui, de nos jours, seraient considérées comme tentatives de corruption de fonctionnaires, étaient à cette époque universellement admises ; cet usage prouve qu'il existait chez les magistrats un singulier défaut de dignité et chez les plaideurs une médiocre confiance en l'équité de leurs juges. Nous n'ignorons pas qu'on a dit que les épices et les présents n'étaient qu'un témoignage de courtoisie donné aux magistrats. — Nous en doutons ; nous avons peine à croire que les plaideurs eussent consenti par courtoisie pure et désintéressée à faire des sacrifices d'argent relativement considérables s'ils n'avaient espéré ainsi se concilier la faveur de leurs juges.

(A suivre).

V

SÉPULTURE SOUS TUMULUS

A BERRIEN (Finistère).

Une nouvelle sépulture intéressante vient d'être découverte dans la commune de Berrien, où nous avons antérieurement reconnu un beau menhir, quatre dolmens et cinquante-trois tumulus, que nous avons décrits et explorés en 1895 et 1896 (1).

Cette sépulture a été trouvée en défrichant une garenne, dite Goarem-Névez, à 600 mètres à l'ouest du village de Trédudon-le-Moine, sur un petit plateau situé au pied d'un des sommets des montagnes d'Arrhées.

Dans ce défrichement, le propriétaire rencontra une petite butte de terre recouvrant un amoncellement de pierres de petite dimension. Désireux d'en débarrasser son terrain, au cours de ce travail, il mit au jour, à environ 50 centimètres sous la surface du sol environnant, une grande dalle schisteuse. Pour l'enlever, il la dégagea complètement et, à son grand étonnement, il remarqua que sa surface était couverte de petits trous creusés de main d'homme, mais ne la traversant pas, sauf un seul A, plus grand que les autres. En homme intelligent, il ne la brisa pas et, la relevant, il la mit debout contre le talus voisin.

D'une épaisseur variant entre 9 et 12 centimètres, cette pierre a 1 mètre de large à une extrémité, $1^m 40$ à l'autre ; $1^m 60$ de long sur un de ses bords et $1^m 85$ sur l'autre. Une de ses faces est couverte de quatre-vingt-neuf cupules, de

---

(1) Voir : *Explorations sur les Montagnes d'Arrhées*, 1895 et 1896. — Saint-Brieuc, Francisque Guyon, éditeur, 1897.

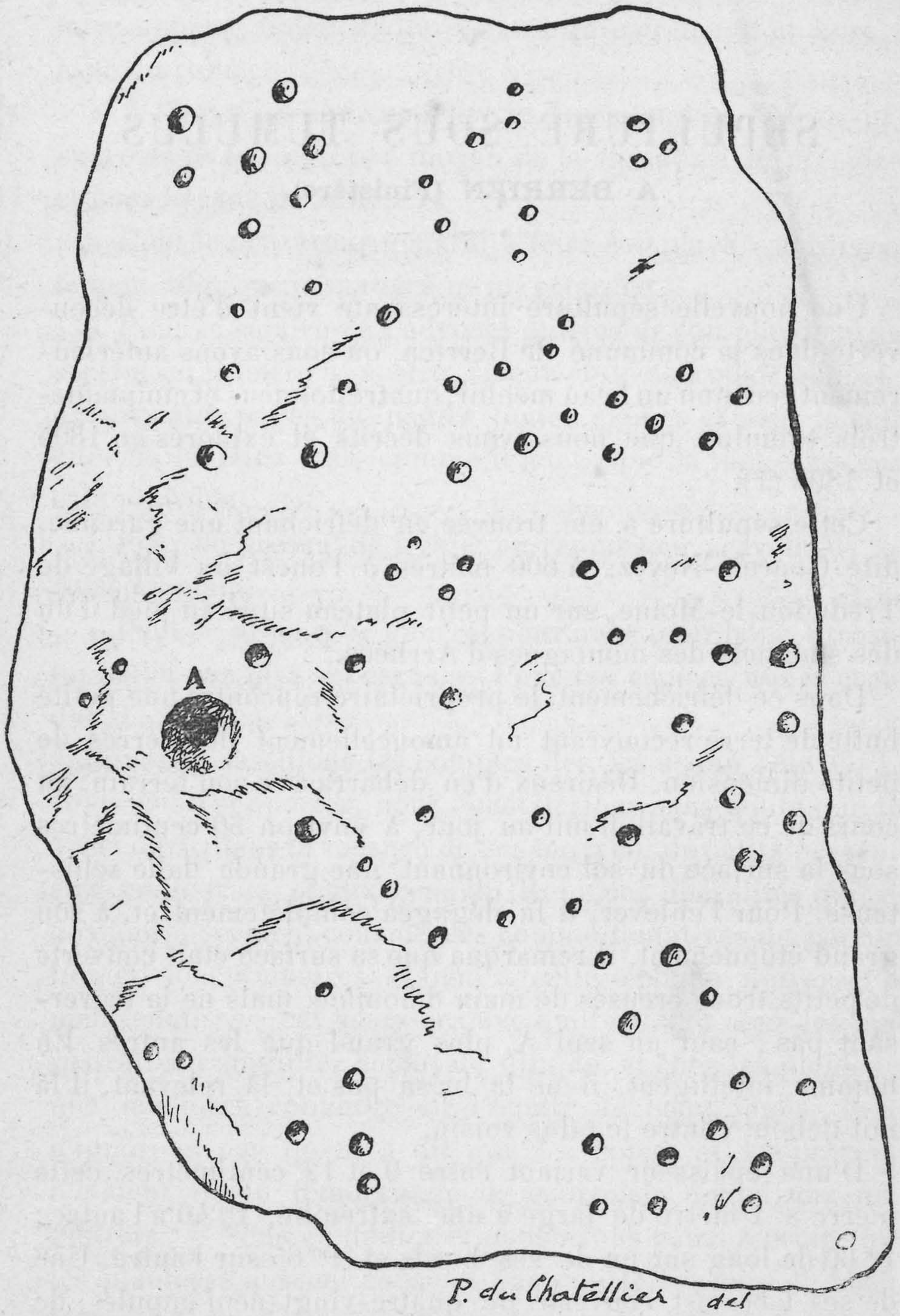

Pierre gravée, recouvrant une Sépulture sous tumulus, trouvée en Berrien (Finistère).

tailles différentes (1), dont un certain nombre creusées assez profondément et d'une quatre-vingt-dixième qui, traversant la dalle suivant un diamètre de dix centimètres, a vingt centimètres de diamètre sur les bords (2).

Cette pierre, était posée à plat à 50 centimètres environ sous la surface du sol, avec un amoncellement de pierres et de terre au-dessus, ainsi que nous venons de le dire plus haut. Dessous on avait creusé jusqu'au sous-sol rocheux et l'excavation, ainsi obtenue, était remplie de terre argileuse mêlée de charbon sur une profondeur d'environ 40 centimètres, sur la surface de laquelle était une couche onctueuse plus foncée.

Quelle avait donc pu être la destination de cette dalle couverte de cupules ? Elle recouvrait certainement une sépulture, et les parois de la poche remplie d'argile la soutenaient. En la commune de Plouguin, au fond du très grand tumulus de Kvignon-Bihan, nous avons rencontré la même disposition : poche remplie d'argile mêlée de charbons, recouverte par une grande dalle en granit dont les extrémités reposaient sur les parois de la poche (3).

Dans leur empressement à découvrir le trésor que, dans leur pensée, recouvrait la dalle de Trédudon, il est fâcheux que les inventeurs n'aient pas fait d'observations précises.

A cinq ou six mètres au nord, le propriétaire se rappelle avoir vu deux autres pierres schisteuses posées debout, sur une ligne nord-sud, à peu de distance l'une de l'autre. Elles ont été enlevées et brisées il y a quelques années.

---

(1) Les plus grandes ont 4 centimètres de diamètre.

(2) Ce trou est percé comme le sont ceux des pendeloques que nous recueillons dans nos sépultures dolméniques, c'est-à-dire en attaquant la pierre sur ses deux faces opposées, de façon à obtenir un trou formé par deux cônes tronqués, dont les sommets se rencontrent au centre de son épaisseur ; ils ont ici 10 et 20 centimètres de diamètre.

(3) Ici le squelette, que rien n'accompagnait avait presque totalement disparu, laissant seulement son moulage et quelques petites parcelles osseuses dans l'argile sur laquelle il avait été placé.

Quelle était sur cette pierre à cupules le but du trou A la traversant de part en part, disposition que nous avons déjà précédemment rencontrée, sur une dalle sculptée à la surface de laquelle on remarque aussi des cupules, et qui recouvrait une sépulture sous tumulus, au Minven, en Tréogat.

Il existe encore aujourd'hui, dans nos campagnes, un usage touchant qui veut que, lorsque dans une famille il y a un mort, la porte ou la fenêtre de la maison reste ouverte, tant que le corps est au logis, pour que l'âme du défunt puisse aller et venir et communiquer librement avec lui.

Tout mobilier funéraire de nos sépultures préhistoriques nous montre d'une façon certaine que les populations primitives, tout au moins en Armorique, croyaient à une vie de l'au-delà. Ne doit-on pas voir dans le percement de ce trou une pensée analogue à celle que nous relatons plus haut. L'une ne serait-elle pas la survivance de l'autre chez nos populations bretonnes actuelles qui, plus que toutes autres, se transmettent à travers les siècles des pratiques et des superstitions dont l'origine se perd dans la nuit des temps ?

P. DU CHATELLIER.

VI

FOUILLE D'UN FUMIER ROMAIN

A CARHAIX

Ayant appris qu'on retournait un champ près de celui que M. Nédélec avait fait fouiller il y a quelques années. et où il avait trouvé beaucoup de restes romains, entre autres des hypocaustes et des casseroles en argent, je m'y rendis. Malheureusement les fouilles avaient été bien avancées et on avait extrait plusieurs mètres de pierres de constructions romaines ; parmi ces pierres, j'ai pu trouver trois meules coniques en granit avec leur dessus, plus un mortier et quelques pierres de taille moulurées, sans importance.

En regardant la tranchée près des fondations d'un mur, j'aperçus le reste d'un fumier, déjà bien entamé malheureusement.

La première chose qui me frappa fut une couche de 4 à 5 centimètres de débris de petits vertèbres et d'écailles de poissons couvrant tout le fumier, qui avait au moins 3 mètres de long sur 2 mètres de large. Je crois que ces débris de poissons sont des restes de ce qu'on appelle dans le pays des loches, petits poissons que l'on trouve partout.

Ces débris étaient si nombreux qu'ils formaient une couche jaune très compacte qui recouvrait le fumier. Au-dessous était un puits rempli de coquilles, de boue et de briques ; je ne suis pas allé jusqu'au fond. Dans le fumier, je n'ai trouvé en fait d'os que ceux de lièvres, de lapins, de moutons et de bœufs, plus des dents de sangliers et de cochons ; le tout dans du charbon et de la terre noire grasse. Je rencontrais aussi de nombreux débris de poteries ; je pus en reconstituer plusieurs : ils se divisent en poteries samiennes, en

N°. 2.

Pot samien.

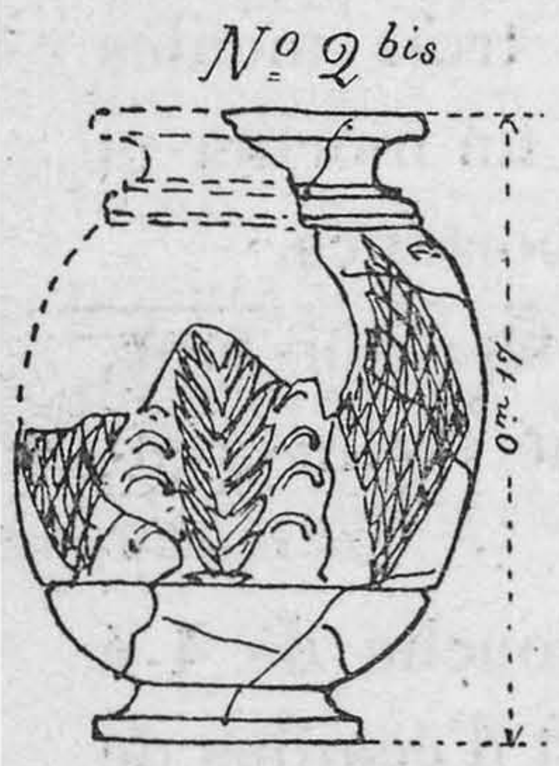

N° 2 bis

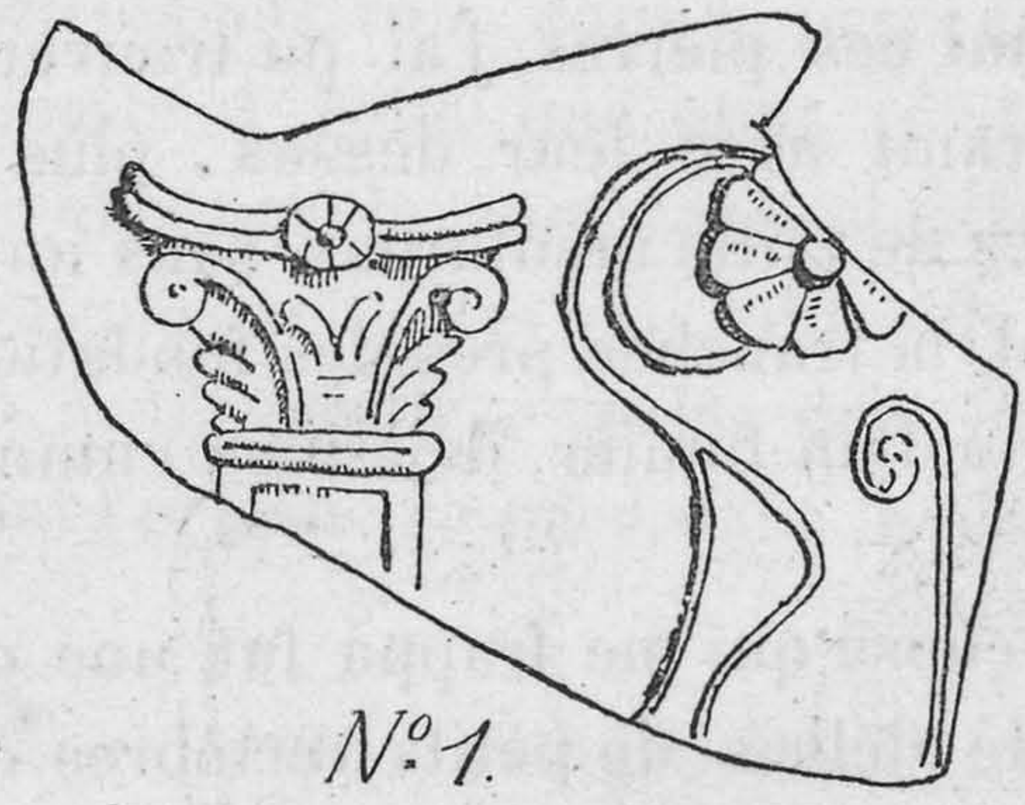

N°. 1.

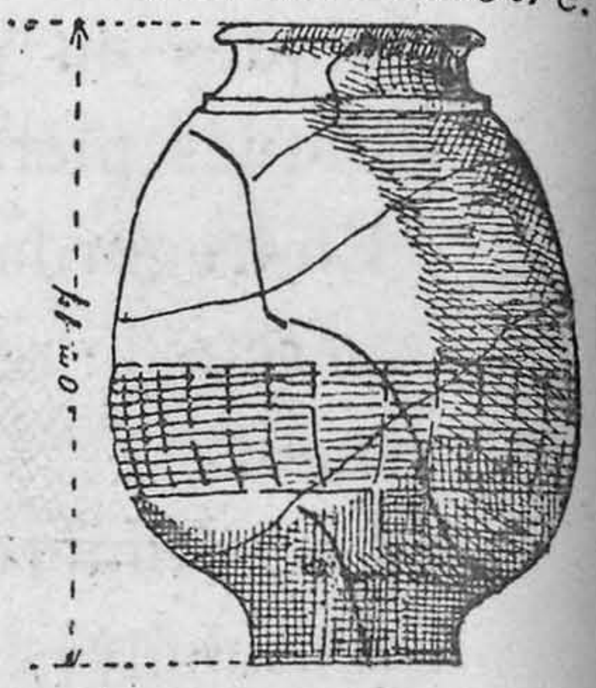

Pot terre noire.

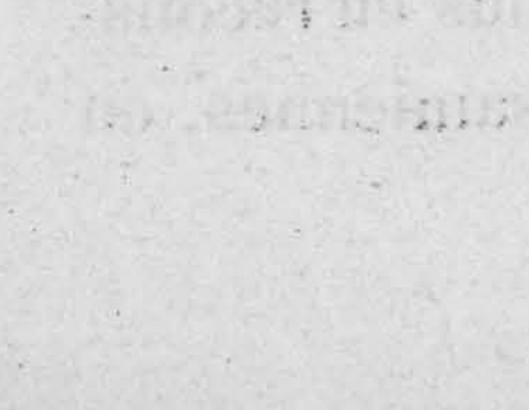

Pot terre noire.

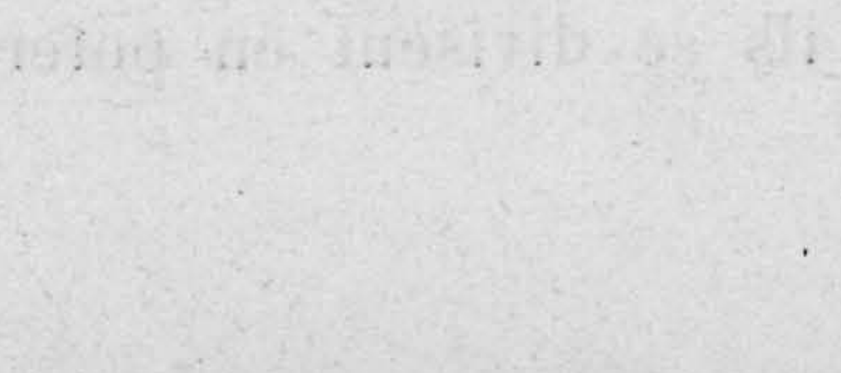

N°. 1.

Pot samien

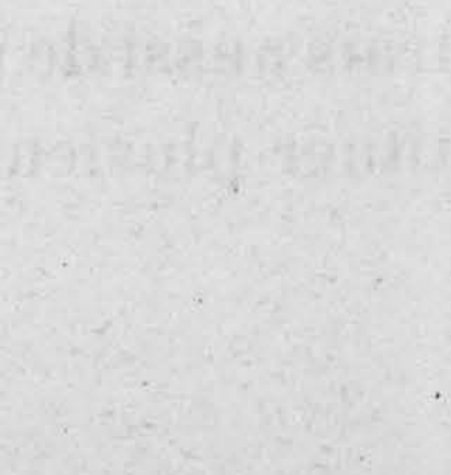

Pot terre noire.

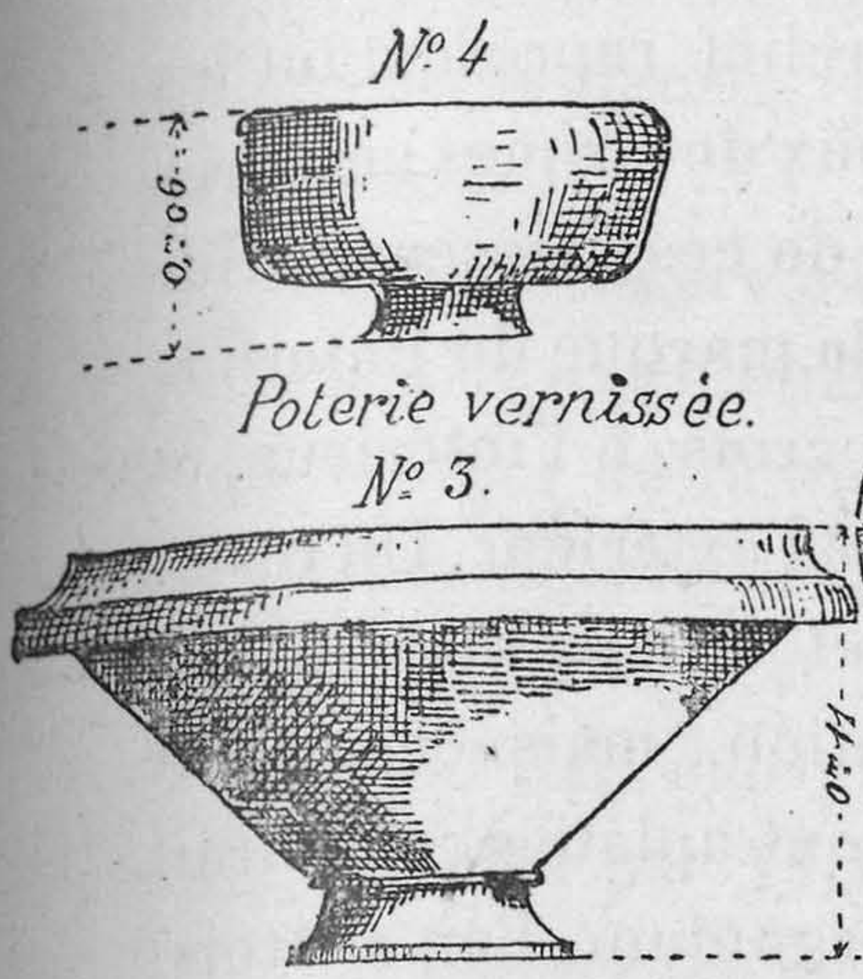

Poterie vernissée.

Poterie samienne

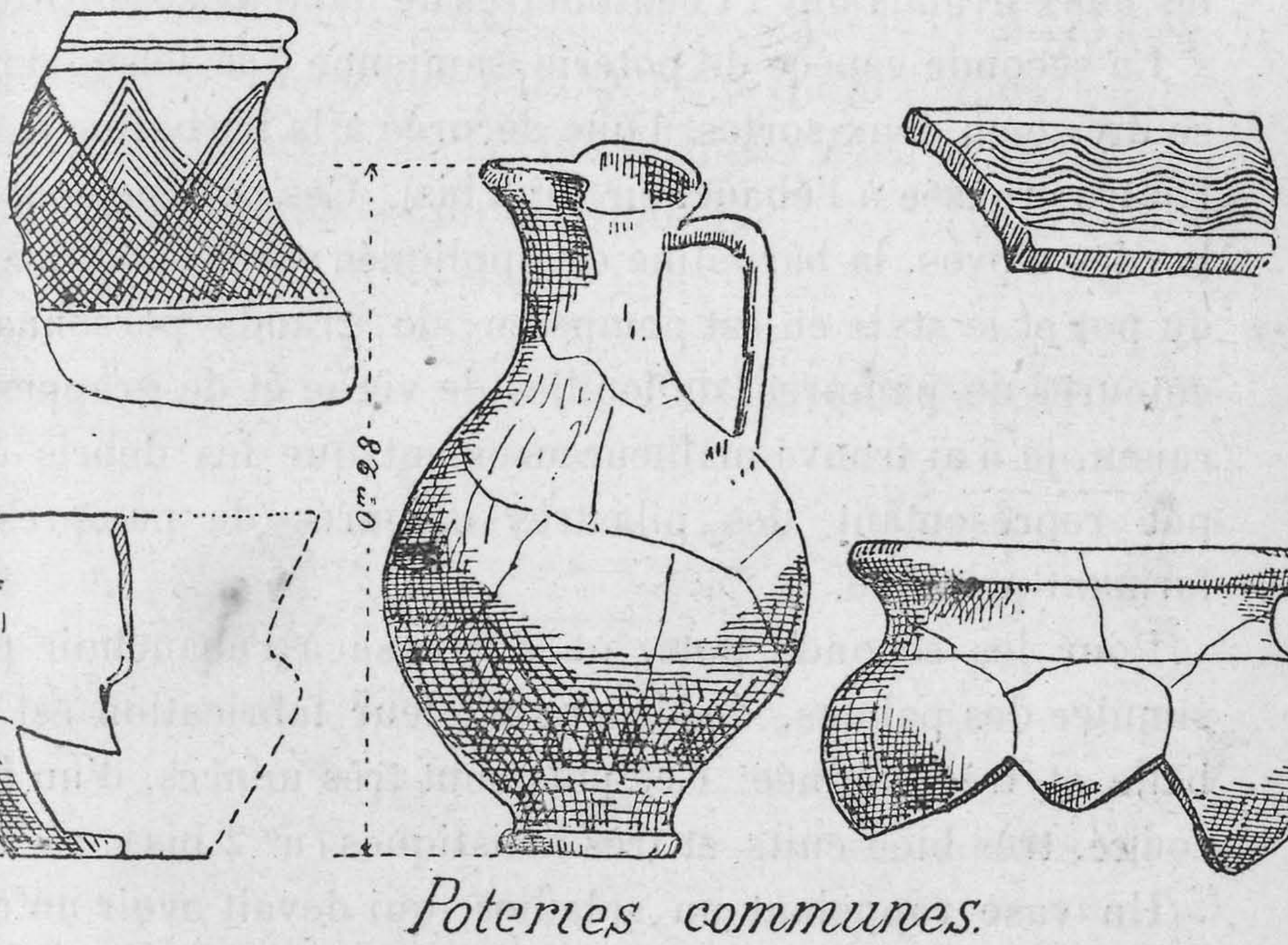

Poteries communes.

poterie noire vernie et en poterie commune. Parmi ces dernières, j'en ai trouvé qui rappellent les formes gauloises.

Les poteries de luxe ou samiennes sont de deux sortes : des grands bols avec des dessins en relief représentant les signes du Zodiaque, des athlètes, des jeux de cirques entourés d'oves ; enfin, la décoration ordinaire de ces vaisseaux. Sur l'un deux, à l'extérieur et rétrograde, la marque de Paternus (nº 1). Les noms des potiers sont, je crois, à l'intérieur, et celui des artistes fabriquant les moules à l'extérieur. Du reste, j'ai souvent rencontré le nom de cet artiste ainsi placé.

Ces pots sont de mauvaise fabrication, mais cependant d'un beau vernis rouge ; les figures sont aplaties, on dirait que le potier a envoyé ses rebuts à Vorganium. J'en ai trois, dont deux grands entiers et un plus petit presque complet ; les deux grands ont 14 centimètres de hauteur et le petit 12.

La seconde espèce de poterie samienne à la forme d'urne se divise en deux sortes, l'une décorée à la barbotine (nº 2), l'autre creusée à l'ébauchoir (nº 2 bis). Ces pots ne sont pas bordés d'oves, la barbotine est appliquée après la fabrication du pot et le style en est pompéien ; de grands personnages entourés de pampres, de feuilles de vigne et de grappes de raisin, je n'ai trouvé malheureusement que les débris d'un pot représentant des pilastres entourés de pampres et formant portique.

Pour les seconds pots, on a creusé à l'ébauchoir pour simuler des palmes, des losanges ; leur fabrication est très belle et très soignée. Cee pots sont très minces, d'un beau rouge, très bien cuits et très artistiques (nº 2 bis).

Un vase rappelant un saladier, qui devait avoir un couvercle (nº 3), Je signalerai aussi un petit bol verni de brun, sans ornements (nº 4).

Pour la poterie commune en terre blanche, des cruches ordinaires à anse, sur l'une d'elles, j'ai cru voir le graphite H C L P III.

Puis des pots noirs, de différentes formes, les uns sans ornements, les autres ornementés. Ces ornements se composent de dents de loup ou de rainures formant ceinture autour de la panse ; les formes sont plutôt gauloises que romaines.

J'ai trouvé encore une petite bague en verre, des morceaux de cornes de cerf taillés, un morceau de marbre vert, des clous. Autour du fumier, j'ai recueilli des débris de poteries samiennes décorées au burin, ou des morceaux de bols comme j'ai décrit, avec ou sans dessins.

Une moitié de marque de potier, finissant par ITIA et une autre finissant par VIDI.

Je n'ai pas pu me rendre compte de la disposition des bâtiments ; du reste, les travaux ne sont pas finis, peut-être trouverai-je autre chose. Mais, d'après ce que je crois, je n'ai vu que les communs d'une villa de riche gallo romain, peut-être même les communs de la villa découverte par M. Nédélec, et dont j'aurai découvert un des fumiers.

CHARBONNIER.

VII

NOTE

sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains

C'est à la fin du règne de Louis XIV qu'a commencé à s'introduire en Bretagne la mode de désigner sous le nom de *Château* les résidences rurales des gentilshommes de le province.

Depuis lors, cette mode a progressé, et de nos jours elle a pris un tel développement, qu'il n'est si mince habitation de campagne qui n'ait aujourd'hui des prétentions à ce titre; mais la langue bretonne n'a pas suivi la mode, et le Breton continue à désigner les nombreuses gentilhommières du pays sous le nom de *Maner* et non de *Castel*.

Ce dernier est réservé aux anciens châteaux historiques ou à quelques maisons fortes de conséquence ; dans le Léon, par exemple , la Roche-Maurice , Joyeuse-Garde (Castel Goelet Forest), Penhoat , Kgournadech, Kouzéré , Kjean, Kman (Carman, Kmavan, on prononce généralement Kvaon), Trémazan et quelques autres....

Mais le nom de *Castel* est aussi donné à certains restes d'ouvrages fortifiés, le plus souvent en terre ; et l'on a pu reconnaître fréquemment dans ces ouvrages les vestiges caractérisés de stations militaires romaines, et même parfois préromaines, puis romaines successivement (1).

---

(1) Pour ne citer qu'un exemple, dans les fossés du grand camp à Prætorium de *Castel-Penlédan*, aliàs *Castel-Landiffern*, sous le Folgoat, on a trouvé des haches en pierre. Le lieu de *Landiffern* devint le berceau d'une famille qui en prit le nom et qui portait pour armes : *d'azur à 3 gerbes d'or*.

Il n'est pas rare que la station ait disparu ; le souvenir s'en est cependant conservé par un nom qui a survécu, retenu par un village voisin.

Il faut ajouter que le vocable Castel, Castellou, Questel, Quistilli, Quistillic, n'est pas la seule dénomination significative qui ait persisté après l'effondrement de l'empire romain, après la chûte de cette puissante occupation militaire qui avait comprimé la Bretagne pendant quatre siècles. On trouve encore des Tor, Tour, tour ; Mur, Muriou, Meur, murs de fortification ; — Moguer, Moguerou, murailles ; — Goard, poste avancé ; — Mouden, motte, retranchement en terre ; — Cruguel, Cruguellou, Ruguel, Ruguellou, amas de terres ou de pierres; tous noms s'appliquant presque toujours à des positions stratégiques. N'oublions pas une trentaine de villages dits Krouman, Kroumen, Villes-Romains, noms assurément remarquables et tranchant sur les consonnances bretonnes habituelles.

Ces divers lieux, reportés sur une carte à grands points, n'y apparaissent pas disséminés à l'aventure. Ils sont répartis le long d'axes rectilignes et jalonnent pour ainsi dire la marche conquérante d'une invasion.

L'envahisseur, c'est le Romain. Il pénètre en Bretagne par le Sud et par l'Est, et l'on suit sa marche d'étape en étape, en ligne droite vers le but extrême qu'il veut atteindre, généralement un port du littoral. Il traverse les rares rivières non guéables sur des ponts, là où il en existe encore(1); il élève à chaque halte une redoute palissadée, dans laquelle il laisse une petite garnison de défense, pour protéger ses derrières ; au croisement des voies principales, il édifie des

---

(1) Le Blavet à Hennebont, le Scorff à Pont-Scorff, l'Ellé à Quimperlé (route de Vannes, vers Is), l'Abervrach au Pont Crac'h (route de Castelpaol à Lampaul-d'Ouessant), la Pensès au Bac de la Corde (route de Lampaul-d'Ouessant à Lannion).

ouvrages d'arrêt ou des camps d'observation et, à proximité, des tours de signaux (1).

De ces nœuds d'occupation, qui servent d'appui à la conquête, il fait rayonner d'autres voies militaires divergentes, tracées inflexiblement en ligne droite lorsque les obstacles naturels ne sont pas insurmontables, afin d'assurer l'intercommunication rapide des dépôts de troupes. Ces voies sont aussi défendues par des postes secondaires, échelonnés en échiquier par rapport à ceux des voies adjacentes, distants de 3 à 4 milles — plus ou moins — suivant la topographie du pays.

Il va de soi qu'il ne s'agit point ici de ces voies consulaires dont la largeur atteignait jusqu'à 17 mètres, et sur lesquelles, d'après Suétone, un *cisium* attelé de trois chevaux pouvait parcourir jusqu'à 150 kilomètres par jour, grâce aux relais ; pas davantage de ces voies de grande communication — dont on trouve encore des tronçons bien conservés — qui furent ouvertes plus tard, en temps de paix, et pour répondre à des besoins plutôt commerciaux que militaires.

Ce sont des chemins de circonstance, soit la *via* de 2^m 30, livrant passage à la fois aux transports et aux piétons, soit l'*iter* de 0^m 60, réservé à ces derniers, soit même le simple sentier de 0^m 30, le *semita*, que nous voyons encore sur nos falaises, reliant les batteries de côte et les villages du littoral, ouvert et entretenu par la fréquentation même, et disparaissant dès qu'elle cesse (2),

---

(1) Les groupes de ce genre sont nombreux et caractéristiques, citons : Quistillic, Pont du Châtel et Toranéach en Plouider ; — Vieux-Châtel, Camp de Morizur et les Tourelles, en Saint-Méen ; — Vieux-Châtel et les Tourelles en Brasparts : — Questel, Torallan, Tourbihan en Guipavas ; — le Questel et Kerantour au Nord de Coatméal ; — Ar-Hastel et Tourbajou en Plounérin ;— Kergastel, Kergestel et la Tour en Plourin-Léon ; — Torloret et Questely en Kergrist.

(2) Cela se voit bien au moment des écoles à feu, alors que les batteries de côte sont occupées temporairement par les troupes, à l'époque des tirs annuels.

En un mot, dans leurs procédés méthodiques de pénétration à l'intérieur de la Bretagne, les Romains n'agissent pas autrement que nous ne faisons de nos jours, pour assurer notre domination coloniale.

J'ajouterai — ce qui n'étonnera pas — que le système est général, et qu'il se vérifie en dehors de la Bretagne bretonnante avec des vocables analogues : Châtelet, Châtellier, Motte, Mottais, Mazière, etc.

Les voies venant du Sud franchissent la Vilaine à ses points de passage connus. Ainsi, Nantes le passage de l'Isle, Vannes, Camaret, Porzliogan et Lampaul-d'Ouessant sont en ligne droite; la route de Nantes à Tolente traverse la Vilaine au passage du Château en Péaule ; la route de Vannes à Is vient de la Roche-Bernard et passe par les bornes milliaires de Mériadec et d'Elliant; celle qui, du passage de l'Isle, se dirige sur Morlaix, est jalonnée par la borne de Maël-Carhaix ; Vannes, Hennebont, Pont-Scorff et Quimperlé sont en ligne droite.

Quant aux voies qui viennent de l'Est, celle qui relie Rennes à Brest passe par la borne milliaire de Maël-Carhaix, laisse Carhaix à 2 kil. 500 dans le Sud, et se dirige sur la pointe de Pors-Coret qu'il faut contourner pour entrer à Lampaul-d'Ouessant. La voie de Corseul à Is passe par Carhaix et Châteaulin; la voie de Corseul à Tolente passe à 600 mètres de Morlaix.

Il appert donc de l'ensemble des tracés que beaucoup de villes, à l'intérieur du pays, n'ont point été implantées au hasard, mais que le choix de leur emplacement a été subordonné à des considérations d'ordre militaire.

CHAPITRE Ier.

Les Villes légendaires.

En ce qui concerne le Léon et la Cornouaille, le tracé de ces routes axiales emprunte un intérêt particulier à ce ré-

sultat, qu'il affirme d'une manière positive l'existence contestée des villes légendaires aujourd'hui submergées. *Is*, *Portzliogan*, *Tolente*..., quel que soit leur nom, leurs emplacements sont déterminés par des intersections multiples, qui leur assignent la même place que celle qui leur est attribuée par la tradition. Nous allons le vérifier.

§ I. — Tolente.

Il n'y a rien de plus à dire sur Tolente que ce qu'en a rapporté Kȳdanet dans plusieurs de ses écrits et en particulier dans sa réédition d'Albert le Grand (Vie de saint Riok, p. 31), d'après Le Baud, Bouchard et les légendaires.

Il avait fixé l'emplacement de cette ville disparue « à l'entrée de la baie des Anges, sur la rive droite de l'Aber-Vrach, à l'opposite du fort Cézon ». Son opinion était fondée sur la direction de la voie romaine qui passe par la borne milliaire de Kȳscao, voie dont le prolongement vient se perdre dans la mer à l'endroit qu'il indique.

L'opinion de Kȳdanet, savant bien documenté, fut corroborée en 1874 par Le Men, après la lecture qu'il fit de l'inscription gravée sur la borne de Kȳscao, et la découverte qui suivit du retranchement de Castellac'h. Il identifia en même temps Tolente et Vorganium.

La cartographie vient apporter son contingent d'appui à cette hypothèse : le point désigné par Kȳdanet et Le Men se trouve placé au point commun de recoupement des quatre routes militaires venant de Portzliogan, de Brest, de Corseul et de Rennes avec l'arc de cercle tracé de la borne de Kȳscao comme centre, en prenant pour rayon la distance lue sur cette borne par Le Men.

Voici – à titre justificatif — les diagrammes des quatre routes précitées, ainsi que les coordonnées axiales des postes de défense qui jalonnaient ces routes.

I. — ROUTE MILITAIRE DE BREST A TOLENTE

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres (1) sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Brest.....	0	0	0	
Castellou... ...	3.7	0	0.2	On trouve en échiquier à 4.4 et — 2.3 *Castelmen* sur la voie de Brest à Trémazan.
Bohars ar c'hoat	6	0	0	Ouvrage polygonal décrit dans le bulletin de la Commission diocésaine, art. Bohars. Dans ce bourg à 7.8 et — 0.6 *Castellou*. Latéralement à + 6.6 et + 1.4 *Kerastel;* à peu de distance, la borne du *Lann*.
La Motte..... (ar Vouden)	10.4	0.2	0	A 10.9 et + 1 *Langoadec;* puis à 12.1 et + 2.1 *Castel glib* et *Tourroussel;* à 13 et — 7 le Goadec; à 13.5 et + 1, motte de *Lesvern*; à 14.2 et + 1.7 *Coativy bihan*, motte.
Castel huel.....	14.5	0	0	Ouvrage circulaire défendant l'intersection de la voie de *Brest* à *Tolente* avec celle qui joignait *Portzliogan* à *Pontusval* en passant par la borne de Kerscao. Au-delà à 16.1 et + 0.7 *Questel;* à 0.4 *Lescoat;* à 17 et + 0.5 *Kerantour*.
Kerastel.....	18.3	1	0	A 19.3 et + 1 *Castel houloub*, le *Castellum Collobii* de la vie de saint Goueznou.
Trouzilit..... (Ruines de)	19.5	0.9	0	Ancienne vicomté, l'une des cinq qui pourraient bien avoir composé le *Mael d'Isac* (A) (Milisac). Elle défendait la rive gauche du passage de l'Aber Benoît à peu de distance du pont actuel de Treglonou, sous lequel on voit les restes d'anciens ouvrages en pierre.
La Motte..... (ar Vouden)	21	0.9	0	Seigneurie importante qui jouait sur la rive droite le même rôle que Trouzilit.
Tolente,.....	26.8	0	0	Dans la mer près de l'île *Vrac'h*, non loin de l'oppidum de *Saint-Cava* décrit par Le Men.

(1) Les études ont été faites sur la carte au 1/100000; on y a pointé plus de 1.000 localités dont la majeure partie — il est à peine besoin de le dire — n'était connue que par la carte.

Les reports peuvent donc êtres entachés d'erreurs diverses, ce sont :

1° Les inexactitudes dues aux difficultés que présente l'assemblage des segments de carte;

2° Les incertitudes de lecture : les noms des localités sont quelquefois placés de telle façon, qu'on peut hésiter dans leur attribution entre deux villages voisins;

3° Les incertitudes de pointage, lorsqu'on n'a d'autre guide que le nom significatif du lieu et que ce lieu occupe une étendue notable.

Toutefois on estime qu'il ne faut pas attacher une importance exagérée à ces imprécisions, dont la limite d'erreur ne paraît pas dépasser un kilomètre. Il faut d'ailleurs considérer que la position avantageuse comme poste d'étape ne se trouvait pas toujours à point nommé sur l'axe de marche de l'armée et qu'il devait être souvent nécessaire de dévier de cette direction pour occuper un point stratégique important.

TOLENTE
Saint-Cava
Pontusval
Castel al les
Castel an dour
Kscao
Quistillic
Coz castel
Kradennec
Penmarc'h
Karmeal
Toranne
Vouden
Castel auter
Castel gall
Trouzilit
LESNEVEN
Vieux
Kastel
Kantour
Castel gaoter
Guessant
Castel huel
Kguestel
Tourroussel
Castel glib
Vouden
Castelroux
Kestel
Coz castel
Caletour
Bohars arc'hoat
Castellou
Costellou
Castellioual
BREST
Coz castel
PORTZLIOGAN

Lannion
CASTEL PAOL
Castel fur
Qéistillec
Pont du Chatel
Toranneac'h
Castel Coatangars
Penhoal
Corseul
MORLAIX.
Morisur
Vieux Chastel
Penmarc'h
Quiffivouden
Kvoasclet
Rennes

*
* *

(A) M. Loth pense que Milizac était un ancien fundus, *funndus Militiacus :* Militia était en effet un nom de gens romaine ou gallo-romaine. Malgré tout l'appui que cette étymologie apporterait à notre thèse, nous attribuons une autre origine au nom de Milizac.

Izac, an Izac, l'Izac est un nom d'homme que l'on rencontre très fréquemment ; il a formé de nombreux composés : Bodisac, Cantisac, Coatizac, Crenizac, Guerisac, Guernizac, Kizac, Pontisac, Poulizac, Pratizac, Quizac *aliàs* Quijac, le Vizac. On trouve aussi comme nom d'homme Malléjac, Malijac, Malizac, qui n'est peut-être qu'une altération du nom de Milizac, appliqué à des habitants de cette paroisse émigrés dans d'autres localités.

Milizac se dit en breton *Melisac,* mot qui se décompose rationnellement en *Mel* et *Izac*. Nous venons de dire qu'Izac est un nom d'homme ; quant à Mel, contraction de *Mael,* il a le sens de fief, seigneurie et se retrouve dans un certain nombre de noms de lieux : on citera Mael-Carhaix, Mael-Pestivien, Mezle, Melle, Mellac, Melgven, Melrand (Melran en 1125, cart. Rhot., p. 350), Malguenac (Maelgannac en 1274. Rosenzweig), Malansac, Malestroit.

Ce qui donne quelque probabilité à cette étymologie, c'est d'abord le voisinage de *Coatméal,* que les anciens textes écrivent Coatmael et Coatmel ; c'est ensuite le groupement de 5 sur 7 des seules vicomtés d'ancienneté que possédât le bas Léon, savoir : le Curru, Coatméal, Lescoat, Trouzilit et Pratmeur ; les deux autres, Coatquénan et Coatmenech sont d'ailleurs peu éloignées. En outre, Coatméal, Lescoat et Trouzilit sont échelonnées le long de la voie de Brest à Tolente.

On est donc fondé à se demander si le nom de Milizac ne perpétue pas le souvenir de quelque ancien fief important,

par exemple de celui qui est enregistré par le Cartulaire de Landévennec comme étant la propriété de Fragan et de sa femme Guen.

Le texte du Cartulaire est ainsi conçu :

« Iste littere narrant quod heredes seculares *Clervie* succedunt *Fragano Cathouii* (1) et *Albe Trimammi* in hereditatibus sitis in Armorica a rege *Gradlono* eisdem traditis et perpetualiter concessis, cujus situatio est

« in *Curia sanguinaria* inundatione cujusdam fluvii, qui proprie dicitur *Sanguis*, a capite *Sang* fluentis,

« ac etiam in dominatione *Curie Albe* site juxta fluvium qui dicitur *Asper* (Aper. D Morice Pr. I, 177),

« cum suis appendiciis.

« Divisio istius possessiuncule est à *mari septentrionali* usque ad *flumen Elorn* ».

Ces lettres rapportent que les héritiers temporels de Clervie (fille de Fragan) succèdent à Fragan Ab-Hazou (?)

---

(1) *Fraganus Cathouii*. Dans la lecture du texte du Cartulaire, la spirante dentale sourde *th* doit se prononcer *z* : ainsi : Crothon, *Crozon*,— Seidhun, *Sizun*, — Lantrefharthoc, Landrévarzec, — Scathr. Scazre, *Scaër*, — Bratberth, *Braspartz*, — Buorht, *Buorz*.

Cathouii signifie donc fils ou de la famille de Cazou, *ab Cazou*, si l'on admet la traduction d'*Alba trimammis* par *Guen Teirbronn*.

M. Loth identifie *Cazou* avec *Cadou*, *Cado*. *Abcazou* a-t-il pu devenir *Ab Hazou*, contrairement à la règle (puisque *mab* est du masculin ?).

On trouve comme noms de famille encore existants : *Hazou*, *Azou n Azou*, *l'Azou*, *Lazou* (ce dernier sans doute pluriel de *Laz* : la famille des Laz).

M. Ernault (Revue celt. VI, 385) cite le nom de la mère de saint Yves sous les formes de *Azo*, *Azou*, *Hadou*.

Haziou, *Laziou*, *Abaziou* (ce dernier nom répandu en Kerlouan, Plounévez-Lochrist et Plabennec) ; *Hezou*, *le Hezou*, qui se transforme dans les anciens actes en *Gouezou*, *le Gouezou* (acte de 1571).

On sait que dans le langage populaire les noms propres subissent des transformations qui défient toutes les règles.— Comme mutation courante du C en G, on peut citer *Saint Convel* ou *Gonvel*, *Saint Congar* ou *Gongar*, *Saint Connec* ou *Gonnec*, *Saint Conogan* ou *Guénégan*,

Néanmoins, quand on propose une étymologie, on ne saurait trop la faire suivre d'un nombre raisonnable de points d'interrogation.

et à Guen Teirbronn, dans les héritages situés en Armorique que le roi Grallon leur a livrés et concédés à perpétuité, et qui sont situés en Lesgoadec, dans la vallée d'un cours d'eau appelé proprement Goad, (mot) dérivant de la racine Sang, et aussi sous le ressort de Lesguen, situé près d'un cours d'eau qu'on nomme (Garo, Gourd, Tenn, Gouez ?)

Cette petite possession s'étend depuis la mer septentrionale (la Manche) jusqu'au fleuve Elorn.

Ce texte — dont des historiens éminents ont tiré de grosses conséquences en traitant de l'invasion des Bretons insulaires — pourrait bien ne pas avoir toute le portée qu'ils lui ont donnée.

L'identification qu'ils ont faite du *fluvius Sanguis* avec le Gouet les a entraînés à scinder les deux membres de phrase qui définissent l'héritage de Fragan et à placer l'une des possessions dans les environs de Saint-Brieuc, et l'autre en Léon ; un examen attentif des cartes permet de mettre en doute la légitimité de la première de ces attributions.

Il faut d'abord remarquer qu'il est d'un usage constant, dans la phraséologie des anciens actes, d'employer la désignation « les héritages » au pluriel, pour exprimer « l'héritage » dans sa généralité ; ce terme n'implique donc pas nécessairement une pluralité de biens.

Les traducteurs du texte admettent que *Curia Albe* doit s'interprèter par Lesguen, et que cette localité n'est autre que le manoir qui porte encore aujourd'hui ce nom. La tradition est sur ce point d'accord avec le Cartulaire, et le souvenir d'*Alba Trimammis* est conservé dans la chapelle du manoir de Lesven par un tableau du XVII^{e} siècle, que Pol de Courcy a décrit dans son itinéraire de Saint-Pol à Brest, p. 42.

Si l'on poursuit la traduction, *Curia Sanguinaria* est « proprement », pour employer l'expression de l'annaliste, Lesgoadec,

Or, il existe non loin de Lesguen — on dit habituellement Lesven — deux villages nommés, l'un le Goadec, l'autre Lan-Goadec.

Le Goadec est situé à un peu plus d'une lieue dans le Sud-Est de Lesven, à 1,500 mètres au Sud de Coatméal qui est une ancienne vicomté, restée sans feux à l'époque de la Révolution et dont la juridiction seule avait survécu ; il est distant de 3 kilomètres de Lescoat, autre fief important et vicomté d'ancienneté comme Coatméal, mais plus au Nord. Le village actuel, construit sur un des versants qui alimentent le ruisseau de Lesven, n'est pas très éloigné du point d'intersection de la voie militaire de Brest à Tolente avec celle qui reliait Portzliogan à Pontusval, en passant par la borne de Kscao. Ce point était défendu par l'ouvrage de Castel-Huel.

Langoadec est un peu plus dans le Sud, à 6 kil. 5 au Sud-Est de Lesguen, à 3 kil. 5 au Sud de Coatméal, à 5 kil. de Lescoat, à 4 kil. Nord-Est de Milizac. Il est situé aux abords de la cote 84, faîte de partage des versants où prennent naissance deux ruisseaux qui se jettent dans l'Aber-Benoît. L'un d'eux débouche à Meznaot, près Locmajan, après avoir passé sous Lesven : c'est l'Asper du Cartulaire, l'Aber de la copie reproduite par Dom Morice, *Garv* ou *Gourd*, en breton moyen (garu Catholicon), à l'embouchure duquel on trouve le village de Pencarvan. L'autre se rend à Prateugan, après avoir arrosé le Breignou (*Castel-Glib*, ancienne maison forte où les Ligueurs furent chercher du canon en 1592 pour faire le siège de Kouzéré).

Un troisième ruisseau, qui se déverse également dans l'Aber-Benoît, passe au-dessus de Lescoat, en suivant une vallée intermédiaire entre les deux précédentes. Est-ce là le *fluvius Sanguis*, et faut-il voir dans Lescoat une transformation (1) justifiée par la situation (2) de ce Lez ?

---

(1) Le Catholicon donne au mot *goad* l'orthographe *goat*.

(2) Il résulte de la comparaison des noms de lieux voisins que le terri-

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, elles semblent préférables à celle qui identifie le *fluvius Sanguis* avec le Gouet ; car l'on conviendra que si l'on admet l'application du terme *fluvius* pour désigner le ruisseau de Lesguen, il est difficile d'accepter la propriété du même mot pour un cours d'eau de l'importance du Gouet, alors que l'annaliste emploie le terme *flumen* pour l'Elorn.

De tout ce qui précède, on croit pouvoir conclure avec quelque vraisemblance que le texte du Cartulaire de Landévennec s'applique à un ensemble de territoires comprenant Lesguen, Lescoat et Coatméal, et s'étendant d'une part au Nord jusqu'à Trouzilit et à la Manche, et d'autre part au Sud de Milisac, jusqu'au delà du Curru, jusqu'à l'Elorn, sur une longueur totale de 6 à 7 lieues.

Et la conséquence que l'on pourrait déduire de cette dernière limite serait qu'elle confirme la légende, en prouvant qu'au temps du roi Grallon les villes maritimes de la côte n'étaient pas encore submergées, que la rade de Brest n'avait pas encore la configuration qu'elle présente de nos jours — et que les Romains de la conquête n'eussent pas manqué d'utiliser — et que les bancs de Saint-Pierre et de Saint-Marc étant alors émergés et reliés à la pointe de Plougastel, le confluent de l'Elorn et de l'Aulne se trouvait reporté aux abords du Goulet.

La transformation de cette estuaire, due à un phénomène sismique qu'on étudiera plus loin, aurait concordé avec l'engloutissement d'Is et de Portzliogan, suivi d'un raz de marée qui se serait fait sentir à Tolente et jusqu'au Mont-Saint-Michel.

---

toire renfermait un bois de quelque importance : *Coatméal*, le bois du Maël (de Milizac), Pen ar choat. Son extrémité a 300 mètres au Sud de Coatméal ; *Goelet-ar-C'hoat*, la partie basse du bois, a 1,800 mètres au Nord ; *Lescoat*, la cour du bois, a 1,500 mètres au Nord-Est.

II. — ROUTE MILITAIRE DE PORTZLIOGAN A TOLENTE

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Portzliogan	0	0	0	A 0.6 du rivage actuel. On passait à 1.7 par le guet du Conquet, sur une chaussée de pierres asséchant à marée basse; à 2 et + 0.5, on trouvait *Cozcastel* qu'on rejoignait ou non selon la marée.
Cozcastel.....	2	0.5	0	A 6.6 et + 2.7 le *Chastel,* en échiquier sur la route de Portzliogan à Pontusval, passant par la borne de Kerscao.
Castelliouas....	7.2	0.3	0	A 8.7 et 0.6 *Keroumen.*
Caletour..... (Moulin de)	12.9	0	0.4	A 12.2 et 2.3 Cozcastel, en échiquier sur la route de Portzliogan à Trémazan.
Castel roux....	14.9	0	0.3	A 16.1 et + 0.1 *Coatantour* et le manoir de *Kergroazès* (1).
Kerguestel	19	0	0.5	A 20.6 et + 2 *Castellic,* en échiquier sur la rout de *Trémazan* à *Brest.*
Castel gaoter...	22.9	0	0	Camp situé à l'intersection de la route qui joint Lannion à Ouessant (Lampaul); cette route passe la *Pensès* au bac de la *Corde* et l'*Aber Benoit* au vieux pont de *Tréglonou;* elle est coupée par les châteaux de *Kermilin, Kergournadec'h, Kermavan*, demeures de familles baroniales; près de *Castel Gaoter,* le manoir de *Kerlech.*
Castel gall.....	27.8	1	0	Ce poste défendait la rive gauche de l'*Aber Benoit* à 0.4 à l'E. du passage par bac.
Quistillic.....	31.5	0	0	Ce poste défendait la rive gauche de l'estuaire de l'*Aber-Vrac'h.* On trouve tout au près le village du *Chinguer.* La voie passait ensuite par l'abbaye des Anges (2), et le fort *Cézon,* à 32 et + 0.1.
Tolente.....	33.4	0	0	Dans la mer, près de l'île *Vrach,* non loin de l'oppidum de Saint-Cava.

(1) On voit par ce diagramme que les fiefs féodaux les plus importants sont à cheval sur les anciennes voies militaires. Ces maisons fortes avaient, sans doute, remplacé des ouvrages de fortification passagère.

(2) On trouve également des établissements religieux à peu de distance de la ligne axiale : les Hôpitaux, les Magdeleines, les Cloîtres sont d'excellents jalons pour guider les recherches.

III. — ROUTE MILITAIRE DE CORSEUL A TOLENTE

A PARTIR DE MORLAIX

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilométres sur l'axe	Coordonnées en kilométres au N. de l'axe +	Coordonnées en kilométres au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Morlaix.....	0	0.6	0	L'axe qui joint Corseul à Tolente passe à 600m au nord de Morlaix. — On trouve ensuite en échiquier sur la route de *Carhaix* à *Castel Paol*, *Vieux-Chastel* à 4.7 et + 1.3.
Penhoat.....	8.2	0	0.9	Vieux château féodal, apanage de Juveigneurs de la maison de Léon.
Pensès.....	8.2	1.2	0	Autre château, apanage d'une autre branche de cette maison.
Castel Coetangarz.....	18.2	0.3	0	A 16.7 et + 0.3 *Keroumen*, au croisement avec la route d'*Is* à *Saint-Pol*. *Coetangarz* était un fief important qui devint la propriété de la dernière branche de la famille du *Chastel* de *Trémazan*, éteinte à Quimper en 1903.
Castel fur.....	29	0.4	0	Un peu avant *Castel fur*, *Kermadec*, motte avec douves à 28.1 et + 0.6 ; *la Tour* à 28.4 et + 0.6 ; *Moguerourien* à 28.7 et + 1.
Quistillic.....	32.4	0	0.3	Ces trois postes forment un groupe important au croisement de la voie de *Lannion* à *Ouessant*.
Pont du Châtel.	32.7	0	0.8	
Toranneac'h...	32.8	0	0.7	
Kerarmeal.....	38.3	0	0.6	Camp rectangulaire, voisin de la motte du *Run* qui est à 37.7 et 0.03.
Castel allez.....	46.5	0.4	0	A mi-distance de *Castel an dour* on trouve *Moguerou* à 49.2 et + 0.1 ; un peu plus loin, à 49.4 et + 0.5 autre *Moguerou*.
Castel an dour.	51.6	0	0.3	Commandant également la voie de *Corseul* et la voie de *Rennes*.
Saint-Cava	54.1	0	0	L'oppidum décrit par *le Men*.
Tolente.....	55.3	0	0	Dans la mer au-delà de l'île *Vrach*.

IV. — ROUTE MILITAIRE DE RENNES A TOLENTE

A PARTIR DE L'INTERSECTION AVEC LA ROUTE DE MORLAIX A BREST

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	au N. de l'axe +	au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Kervoasclet....	0	0	0.8	A l'intersection avec la voie de *Morlaix* à *Brest*. Tout près à 1.6 et — 1.7 le camp de *Kerioual*.
Quillivouden ..	6	0.3	0	
Penmarch.....	12.4	0	0.1	Non loin de *Penmarch*, *Lanquistillic* à 13 et + 15.
Vieux Chastel..	17.2		0.5	Après avoir passé par Coustancou à 15.8 et — 0.1, la voie passe à égale distance entre le *Vieux Chastel* et le camp de *Morizur*, situé à l'intersection de la voie de *Portzliogan* à *Castel Paol* avec celle de *Tolente* à *Rennes*, puis à 17.7 et — 1 de l'ancien fief de *Kervern* et enfin à 19.1 et — 0.8 des *Tourelles*.
Morizur	17.2	0.5		
Lesneven.....	22.2		0.4	La voie continuant passe entre Lesneven (1) et *Castel auter*, puis à 24.4 et + 0.8 de *Castel meur* situé sur la route de *Lannion* à *Ouessant*.
Castel auter....	22.2	0.6		
Kerradennec...	26.7	0	0	Ce point, où l'on a trouvé beaucoup de débris romains, est tout près de l'intersection de la voie de *Lannion* à *Ouessant*. Il touche le château de *Penmarc'h* (2).
Borne de Kerscao.....	29.2	0	0	Borne milliaire de *Claude*(3), à l'intersection avec les voies de *Totente* à *Pontusval* et de *Castel Paol* à *Ouessant*.
Cozcastel.....	32	0	0.3	A 32.3 et — 0.3 le *Grouanec;* à 33.1 et + 0.8 *Coatquénan* ancienne vicomté ; à 36.1 et + 1.1 *Moguerou ;* à 36.6 et + 1.4 autre *Moguerou*.
Castel an dour.	38.2	0.2	0	
Tolente.....	41.9	0	0	Dans la mer près l'île *Vrach*, aprés avoir passé l'oppidum de *Saint-Cava* à 40.7 et + 0.1.

Dans ce diagramme, on a pris la route de *Rennes* à *Tolente* à partir seulement du point où elle coupe la route de Morlaix à Brest.

(1) Lesneven. — On n'a jusqu'à présent trouvé aucun vestige d'occupation romaine dans cette ville, dont la tradition rapporte la fondation à Even le Grand.

M. Loth (Ann. de Bret. 1893-94, p. 430) a fait ressortir la différence radicale qui existe entre *Even* et *Néven* (gallois et vieux brittonique *Nevyn*), qu'il identifie avec *Numin* d'où *Numinoé*, var. *Nomenoé*.

Il faut ajouter que le nom de *Neven* existe encore, et comme nom de famille et comme nom de lieu, soit simple, soit en composition.

On peut citer des *Neven* à Saint-Pabu, à Landévennec ;

Neven en Lanrivoaré, le manoir de *Nevent* en Plouzané, le *Nevent* en Landunvez.

Rosneven en Plouénan et en Pestivien, *Guerneven* en Plougras, *Kerneven* (Le Coq), *Lesneven* en Ergué-Armel, *Lesneven* près Poullan, le manoir de *Lesneven* en Châteauneuf-du-Faou (réformation de 1426), près d'un camp retranché. Il y avait en Louannec une famille de Lesneven qui portait pour armes: *d'argent à trois étoiles d'azur, au bâton de gueules brochant à dextre* (Guy Le Borgne).

Il est à remarquer que Saint-Méen (Mevennus) porte en breton le nom de *Neven*. C'est ainsi qu'on désigne à Lesneven la paroisse voisine, appelée en français Saint-Méen. La paroisse de Ploeven en Cornouaille est dénommée *Ploemeguen* dans les anciens actes ; c'est un autre exemple de la transformation de *Meven* en *Even*.

*
* *

(2) On traduit généralement Penmarch par *tête de cheval*, d'autant que la famille de ce nom portait pour armes : de *gueules à la tête de cheval d'argent*.

En adoptant ces armes, les Penmarch s'étaient conformés à la mode des jeux de mots, si prisés au moyen-âge, parti-

culièrement dans la science héraldique, ainsi qu'en font foi nombre de devises et d'armes parlantes *(a)*. L'étymologie pourrait être bonne s'il s'agissait d'un rocher situé en mer ; les noms des « dangers » maritimes sont en effet presque toujours empruntés à des animaux ou à des objets dont ils rappellent la forme, et cela se comprend aisément.

Mais il n'en est pas de même sur la terre ferme, les noms de lieux y ont généralement une origine différente.

Dans le Léon, par exemple, où nous avons relevé environ 8,000 noms, on peut les partager en deux grandes classes : les noms simples, qui sont à peu près exclusivement des noms de site, et les noms composés; ces derniers, dont le premier terme est aussi le plus souvent un nom de site, ont pour second terme soit encore un nom de site, soit un nom de personne ou un qualificatif. Quant aux noms abstraits, à ceux qui rappellent des événements importants, ils sont extrêmement rares.

Penmarc'h est un nom de site composé. On sait ce qu'étaient les *Marches* extérieures des provinces : des zones servant de tampon entre les grands feudataires voisins ; on sait moins bien ce qu'il en était des petits fiefs situés à l'intérieur et portant ce même nom Il en existait cependant un certain nombre : en Léon, par exemple : la Marche en Trézilidé, en Saint-Divy, en Pleyber-Christ ; hors Léon : en Braspartz, en Trédias, en Trémereuc, en Saint-Briac.

Et l'on trouve les composés : Lan ar Marche en Trézilidé,

(a) Hamon, Ha mon ami ;
Refuge, A tous refuge ;
Raison, Toujours raison ;
Saisy, Qui est saisy est fort ;
Rieux, A tout heurt Rieux ;
Jouan, En Jouan point de soucis ;
Le Saint, Et sanctum nomen ejus ;
Malestroit, Quœ dinumerat nummos non malestricta domus ;
Saint Pern (Patern), Fortiter paternus ;
Heussaff, Mar coez en em saff, s'il tombe il se relève etc...

près de la Marche citée plus haut; Lostmarch en Crozon, Quivarc'h en Plouguin; Penmarc'h en Brélès contre Kgroazès, Penmarc'h en Saint-Derrien et Penmarc'h en Saint-Frégan, inscrits tous deux sur le diagramme précédent.

Le sens de *Penmarch*, *Lost march*, est l'extrémité de la *Marche*. On trouve dans le même ordre d'idées *Penallen*, *Lostallen*, le bout, la queue de l'étang.

M. de Kdanet (*Vie des Saints* d'Albert le Grand, p. 32), dit avoir trouvé sur les bords de l'étang de Penmarch des tuiles à crochets de 0^m 34 sur 0^m 23, et d'autres briques plus petites dans une pièce de terre au-dessus du même étang, vaste enceinte qui paraît avoir été le siège de quelque établissement.

*
* *

(3) La voie de Rennes à Tolente traverse le groupe remarquable qui se compose du Vieux-Chastel, des Tourelles et du Camp de Morizur. Ce dernier, qui commandait l'intersection de la route de Portzliogan à Castel-Paol, défendait en outre le plateau de Kilien, Kgroas et Coustancou, où MM. de Kdanet ont recueilli tant d'objets romains et gallo-romains depuis bientôt un siècle. La voie englobe dans son rayon d'action le château féodal de Kguern, dont il ne reste plus que le nom, mais qui, d'après Ogée, appartenait à la famille de Kanrais, l'une des rares familles baroniales citées au *Livre des Osts* sous la mouvance de la baillie de Léon.

Le diagramme relate aussi le passage de la voie militaire de Rennes à Tolente par la borne milliaire de Kscao, placée à son intersection avec les deux routes de Portzliogan à Pontusval et de Castel-Paol à Ouessant par Porspoder.

On connaît les discussions multiples auxquelles ont donné lieu et la position de cette borne célèbre — qui a été transportée au Musée de Quimper — et l'inscription qui est gravée sur une de ses faces. L'inscription indique la distance à laquelle elle se trouvait de la ville de *Vorgan*.

Si l'on admet pour cette distance la lecture M P VIII, proposée par Le Men, on trouve sur la carte un cinquième recoupement, qui vient concorder avec les quatre premiers que nous venons de repérer, pour déterminer l'emplacement de Tolente : un arc de cercle décrit de Kscao comme centre, avec un rayon de 11,850 mètres, rencontre les axes des quatre premières voies dans la mer, au-delà de Saint-Cava et de l'île Vrach. Tolente serait par suite identifiée avec Vorgan, conformément aux vues de l'ancien archiviste du Finistère dont nous venons de citer le nom.

Convient-il d'admettre la lecture M P VIII de Le Men ? (Soc Arch. du Finistère, II, 1874, p. 18). Il faut d'abord laver la mémoire de ce savant de l'accusation de « truquage » qui a été portée contre lui ; s'il a ravivé quelques lettres, — ce qui est loin d'être démontré, — le V discuté existait incontestablement avant le déplacement de la borne : il a été lu sur place par M. Guiastrennec en 1839,— 35 ans avant Le Men, — (Courrier de Brest du 14 août 1842), et 25 ans après M. Guiastrennec, par M. Denis Lagarde, inspecteur de la marine (Soc. Acad. de Brest, 1re série IV, p. 20).

Ce V existe-t-il encore, et peut-on supposer une autre lettre ? M. l'abbé Abgrall a répondu très pertinemment à cet égard, en 1896 (Soc. Arch. du Finistère. XLVII), aux assertions hasardées de M. de la Borderie, et il m'est impossible de ne pas être pleinement de l'avis du savant abbé.

J'ai plusieurs fois examiné la borne avec lui, très minutieusement, et sous des éclairages d'obliquités diverses, et j'ai sous les yeux en écrivant deux estampages de la ligne discutée, l'un en papier à moulage pris par lui, l'autre en papier métallique relevé par moi. L'examen de la contre-empreinte ne peut donner lieu à aucun doute : il y a un V bien net, et l'allure de l'inscription lapidaire ne permet pas de supposer aucun autre jambage parasite : les creux que

l'on remarque sont dus à l'effritement du feldspath, qui est en assez gros cristaux.

Qu'y a-t-il avant le V ? On relève, à la distance normale adoptée entre les lettres de l'inscription, les lettres M P ou A M P ; la discussion sur ce détail est peu importante : le point essentiel à enregistrer, c'est qu'il n'y a aucun caractère entre le P et le V.

Qu'y a-t-il après le V ? Il est bien difficile, ainsi que le dit M. l'abbé Abgrall, de distinguer les trois jambages lus par M. Le Men ; toutefois, entre le V et l'aplomb terminal des lignes supérieures de l'inscription, il existe une place suffisante pour qu'ils aient pu exister.

La conclusion est forcément celle de M. l'abbé Abgrall : *Vorgan* (la lecture du nom de ville est hors de doute), se trouvait distant de 5 à 8 milles (en chiffres ronds, 9 k. 400 à 11 k. 850) de la borne de Kscao.

Ajoutons que l'emplacement de cette borne est facile à repérer sans erreur sur la carte : il est situé au point de rencontre de trois communes, Guissény, Plouguerneau, Kernilis.

Une circonférence tracée de ce centre avec un rayon de 9,400 mètres passe à 500 mètres de Kerlouan, par Lesneven, le camp de Penlédan sous le Folgoat, le Drennec, Plouvien, le moulin du Chastel, à 500 mètres Est de Lannilis, à 500 m. Ouest de Plouguerneau ; le reste (1/5 environ de la circonférence) est dans la mer.

Une autre circonférence tracée avec un rayon de 11 k. 850 passe par Tréflez, Saint-Méen (à l'extrémité du plateau de Kilien et de Kgroas), au Bourg-Blanc, à 500 mètres Ouest de Landéda, puis dans la mer, tangentiellement à l'île Vrac'h, à l'emplacement de Tolente.

Les points remarquables de ces deux tracés sont : dans le premier, Lesneven, ville ancienne, mais, où l'on n'a jusqu'à présent rien trouvé de gallo-romain ; dans le second, du

côté de l'Est, Saint-Méen et la station romaine de Ḳilien-Ḳgroas (l'*Occismor* de Ḳdanet), et du côté de l'Ouest, la *Tolente* du même savant. Rien de connu d'ailleurs dans la zone terrestre comprise entre ces deux circontérences.

Quant à l'hypothèse d'un déplacement de la borne, son poids, la difficulté des routes, le manque d'intérêt, toutes ces considérations réunies la rendent d'une probabilité si faible, qu'elle ne supporte guère l'examen.

Mais ce que l'on peut dire avec assurance, c'est que si les bornes anépigraphes ne sont pas rares, les bornes portant une inscription sont peu communes : c'est que leurs indications ne présentent pas un grand intérêt pour le voyageur dont le point de départ est proche, tandis qu'elles sont précieuses pour celui qui a déjà fourni une longue étape. Leur présence à l'intersection de deux routes est donc tout indiquée pour éviter une méprise, en précisant la distance la plus rapprochée.

Il est par suite rationnel de supposer que la borne de Ḳscao était bien à sa place, et que la distance inscrite doit se lire dans la direction de la mer, et l'on répète en terminant que la distance de VIII milles dans ce sens donne un recoupement qui concorde avec ceux des quatre voies : *Rennes-Lesneven-Tolente*, *Corseul-Morlaix-Tolente*, *Portz-liogan-Tolente*, *Brest-Tolente*.

J. DE LA PASSARDIÈRE.

VIII

LA STATUETTE VOTIVE, GALLO-ROMAINE

De KERVÉNÉNEC, en Pont-Croix.

Les pluies abondantes de l'hiver dernier ont déterminé, au camp Gallo-Romain de Kvénénec (1), en Pont-Croix, un phénomène curieux qui a donné lieu à une importante découverte. Sous l'abondance des eaux, la couche arable s'est tassée, diminuant d'épaisseur ; les eaux, filtrant à travers cette couche, ont fait nappe baignant et désagrégeant les substructions qui ont leur base dans un sous-sol argileux.

Par suite de cette action, les menus objets : poteries, pierres, etc., se sont rapprochés de la surface du sol. C'est ainsi que, dans la partie du camp appelée Toul-Tan (le trou ou l'emplacement du feu, du bûcher), laquelle était livrée aux cultures depuis nombre d'années sans qu'on y ait rien découvert, les derniers labours, à la profondeur d'un fer de bêche, ont mis à jour une statuette.

Cette statuette n'était entourée d'aucun objet servant à la protéger ; elle était à même la terre qui s'était durcie, en couche, autour d'elle. A deux mètres au nord de l'endroit où gisait la statue, on a seulement déterré une pierre plate, de 0^{m} 90 en tous sens, fruste sur ses faces, mais portant, sur l'une des tranches, une moulure en forme de colonne fuselée en son milieu. Cette pierre portait des traces de feu. Etait-ce une *cippe* destinée à recevoir une inscription ? Nous n'avons pu déterminer les relations qui ont pu exister entre la statuette et cette pierre.

Cette statuette, en terre cuite, de 185 millimètres de hau-

---

(1) Cf. Bulletin de la Société archéologique, 1882.

teur, représente une *déesse sexuée*, les seins entourés d'un bandage. Au sommet du front les tresses de cheveux semblent porter l'inscription : « DIVA ». Sur le front, les jambages de ces quatre lettres sont terminés par quatre petites étoiles. De chaque côté de la face, à la naissance des cheveux, cinq étoiles plus grandes, complètent le diadème.

A la base du cou, la *diva* porte un collier de sept étoiles ; sous ses pieds se trouve un socle orné de neuf petites étoiles à cinq branches, entourées de demi-cercles.

La déesse se tient debout, les pieds joints; le bras droit est replié ; la main, posée entre les deux seins, tient un objet qu'on ne peut déterminer. Le bras gauche est étendu le long du corps.

L'envers de la statuette donne la composition de la coiffure ; les cheveux, divisés en trois tresses , s'arrêtent aux épaules.

A part le bandage des seins, qui ne figure pas de dos, la nudité est complète.

De chaque côté : à droite, à partir du coude ; à gauche, à partir des doigts, la statuette est munie de deux rebords plats s'étendant jusqu'au socle. Ces planchettes, sur lesquelles l'empreinte de la déesse fait saillie, de face et de dos, sont couvertes par une inscription en caractères romains et par des signes hiéroglyphiques. Lettres et signes sont en relief.

Inscriptions de face : à droite, à partir du coude replié est l'inscription votive :

REX . KVN . DEAVVOT .

Les trois mots de l'inscription sont séparés par des points.

Nous traduisons, sous la plus grande réserve, le second mot KVN (élevé), dont la première et la dernière lettre nous sont inconnues.

A la suite de l'inscription votive, se trouve un groupe de quatre étoiles, chacune entourée d'un cercle ; l'intervalle

de ces signes disposés en carré, contient deux petites circonférences et trois points.

Du côté gauche, entre le bras allongé et le corps, pend un chapelet de sept disques ou globules, dont le premier se trouve à la hauteur du sein.

A partir des doigts de la main gauche jusqu'au socle : d'abord, un groupe de quatre points, chacun entouré d'un cercle ; cette figure est aussi disposée en carré ; au centre du carré, un point isolé.

A la suite, un autre groupe de deux étoiles, chacune formant le centre de trois cercles concentriques ; dans l'intervalle, deux petits cercles séparés par trois points en ligne droite ; le petit cercle adjacent à la jambe est accosté de deux points. Entre la dernière étoile et le socle, autre groupe de quatre étoiles, chacune entourée d'un cercle, et formant aussi un carré ; cette figure est. symétrique au dernier groupe du côté droit ; mais, au centre du carré se trouve un seul point entouré d'un cercle.

De dos, les bras descendent le long du corps ; mais les mains ne sont pas reproduites. Le corps de la statuette ne porte aucun ornement.

Inscription du revers : sur le rebord de droite, à partir du poignet jusqu'au socle, se voient les signes suivants : une série de cinq étoiles, dont les deux premières sont entourées d'un cercle ; les deux autres, de deux cercles. Cette série se termine par deux cercles concentriques ; dans le cercle du milieu, un point ; entre les deux cercles, des rayons au nombre de quinze. A partir de la deuxième étoile, toutes les figures sont séparées par des lignes composées de deux petits cercles aux extrémités, entre lesquels trois points, le tout formant une ligne droite.

Le côté gauche est orné de trois étoiles entourées d'un cercle ; un point entouré de deux cercles ; deux étoiles, chacune entourée de deux cercles ; un point formant le centre

de deux cercles concentriques, l'intervalle entre ces deux cercles, garni de rayons. A partir de la quatrième, ces figures sont séparées, comme celles de droite, par des lignes formées de deux petits cercles extrêmes et trois points intermédiaires. Les deux dernières étoiles et les cercles rayonnés sont symétriques à ceux du côté droit.

Les signes sont au nombre de :

Points isolés	30
Points entourés d'un cercle unique	12
Points entourés de deux cercles	3
Points entourés de deux cercles dont l'un rayonnant	2
Etoiles entourées d'un cercle	12
Etoiles entourées de deux cercles	4
Etoiles entourées de trois cercles	2
Cercles n'ayant pas de figure inscrite au centre.	19
TOTAL	84

Ces nombres ne sont qu'approximatifs, le moulage des rebords de la statuette étant un peu fruste, du côté droit.

Quelle interprétation donner à ces hiéroglyphes ? (1)

Le seul ornement de la statuette est l'*Etoile*. Celle-ci est donc l'attribut ou la personnification de la *Diva*.

Cet attribut se reproduit, de diverses manières, dans les groupements des signes hiéroglyphiques ; il est entouré d'un, de deux ou de trois cercles. Or, les trois cercles sont l'indication des croyances druidiques de l'existence.

D'après les *Triades*, résumées au tome I de l'Histoire de France d'Henri Martin, p. 76, les trois cercles de l'existence sont :

---

(1) Nous n'avons trouvé aucune assimilation possible à faire, de ces signes, avec les broderies bretonnes, dites *bigoudennes* ; du reste, ces broderies n'ont *aucun caractère archaique*.

« 1° Le cercle de la Région vide (ou de l'infini), Kylkh y Keugant, où, excepté Dieu, il n'y a rien de vivant ni de mort, et nul être que Dieu ne peut le traverser ;

« 2° Le cercle de Migration, Kylkh y Ab-red, où tout être animé procède de la mort, et l'homme le traverse ;

« 3° Le cercle de la Félicité, Kylkh y Gwynfyd, où tout être animé procède de la vie, et l'homme le traversera dans le ciel.

« Au fond d'Ab-red se trouve l'abîme ténébreux, *annwfn*, où l'être est créé au moindre degré de toute vie ; l'être monte obscurément les degrés successifs de la matière inorganique, puis organique. Devenu homme, il commence le grand combat de la liberté contre la nécessité, du bien contre le mal, qui, là, sont en équilibre ; l'homme peut, à sa volonté, s'attacher à l'un ou à l'autre.

« La mort le délivre du mal, mais non de l'effet du mal. Le mal est une diminution *d'être*. Qui a diminué son *être* retombe, après la mort, dans une vie moindre ; il renaît homme inférieur ou même animal irraisonnable, et est obligé de recommencer le cours de la transmigration.

« Si, au contraire, l'homme, dans la vie présente, a fait des progrès vers la *connaissance* (la science) et vers le *bien*, il a augmenté son *être*, à la mort ; il monte les degrés supérieurs d'Ab-red. Lorsqu'enfin, par l'*impassibilité* (la fermeté dans la douleur), par l'effort vers la *connaissance* et par l'attachement au *bien*, il est parvenu au plus haut point de *la science* et de *force* dont la condition humaine soit susceptible, il quitte le cercle de la transmigration et du mal ; il atteint Gwynfyd, le cercle du bonheur, le monde lumineux ».

Cet exposé des croyances druidiques permet-il d'interpréter les signes qui entourent la statuette ? Si oui, on trouverait, dans les caractères latins, une dédicace ; dans les

autres signes, une invocation symbolique. On pourrait peut-être alors supposer :

Que les points isolés représenteraient l'être dans l'attente de nouvelles transmigrations ;

Les cercles simples, Kylkh y Keugant, qui accompagnent ces points, seraient Dieu qui crée ;

Le point entouré d'un cercle, Kylkh y ab-red (la cellule vivante avec son *nucleus*), indiquerait la migration faite, la nouvelle vie commencée ; le point entouré de deux cercles, ces cercles grandissant dans la série des signes, les perfectionnements obtenus dans la suite des transmigrations ; entouré de trois cercles, l'homme ayant atteint la perfection qui l'a mis au sommet d'Ab-red, près du cercle de la Félicité ;

Les globules, en série moniliforme, gouttes de lait tombant de la mamelle gauche de la statuette au-dessus des quatre points cerclés qui indiquent de nouvelles existences, seraient l'emblême de l'assistance de la Diva ;

Les étoiles, entourées de cercles, comme le Kylkh y ab-red, et accompagnant les points cerclés, indiqueraient que la déesse assiste l'homme sur la terre dans ses diverses transmigrations ;

Les points entourés de deux cercles , dont l'un rayonné, qui terminent la série des signes, indiqueraient que l'homme, ayant atteint le sommet d'Ab-red, va entrer dans le cercle lumineux du bonheur, qu'il a en vue.

Cela admis, l'inscription et les signes pourraient se traduire ainsi :

— « Le roi Kun a fait cette invocation :

» O Diva ! Faites couler sur moi le lait de votre sein, toutes fois que je reprendrai vie. Soyez, sur terre, mon guide et ma protectrice dans les migrations par lesquelles je devrai passer pour atteindre le sommet d'Ab-red et entrer dans le cercle lumineux de l'existence ».

Cette statuette, par sa plastique qui représente la Vénus impudique, par son inscription en lettres latines et par ses signes symboliques, procède du polythéisme romain et de la religion mystique des Gaulois.

H. LE CARGUET.

Audierne, 21 avril 1904.

ANALYSE D'UN COMPTE DE L'ABBAYE DU RELEC (suite).

Dans le cas qui nous occupe nous ne saurions dire si les présents de gibier et d'argent distribués à Rennes eurent une décisive influence sur l'issue du procès ; l'arrêt fut rendu en faveur de J. Torsolis, et le comptable s'empressa de témoigner sa reconnaissance aux magistrats qui s'étaient prononcés en faveur de son maître et aux hommes de loi qui l'avaient assisté dans la poursuite de l'affaire :

« Pour ypocras tant audit président, conseillers et suppost de justicze, que notre conseil, baillé à Jehan Champenoys, apoticquaire de Rennes, 12 escus d'or (27 livres....

« Pour ung bancquet à notre conseil, procureur, solliciteurs dont partie de Messieurs et des amis pour les entretenir ; ledit bancquet faict au logeys de Me Thomas Strossy...

« Pour ung présent aux advocatz et à Me Pierre Le Roy, procureur, après avoir gaigné la cause et aux aultres solliciteurs comme Boisbasset et les clers dudit Roy.....

« En ung présent aux maistres d'hostel et gens du rapporteur à cause qu'il ne volut rien prendre.... ».

L'arrêt des Grands-Jours que l'on célébrait ainsi avait ordonné que J. Torsolis serait mis en possession de l'abbaye et que l'Elu serait conduit en prison à la conciergerie de Rennes, sans doute à raison des actes de « force et violence » qu'il avait commis, tels que le vol de la commission de l'abbé de Beauport et l'expulsion hors de l'abbaye du sieur de la Boissière et de ses compagnons.

Pierre Chouart, chargé de mettre cet arrêt à exécution, partit de Rennes le 10 octobre 1544 avec Alain du Jaulnay, sergent, passa par Saint-Eloy de Montauban, Broons, Lamballe, Saint-Brieuc, Lanvollon, Lantréguier, où — le 13 octobre — il fit « provision de gens pour venir prendre l'Elu : scavoir... ledit sergent de Jaulnay, nng aultre nommé Guil-

et Jehan le Cuisinier pour disner au Vieux-Marché ». Tout ce monde soupa et coucha au Guerlesquin ; on y acheta « un flacon de vin pour porter le lendemain à l'abbaye ». Le 15 octobre, l'Elu fut fait prisonnier. Le retour à Rennes se fit sans incident notable ; cependant, entre Morlaix et Tréguier, le comptable renforça l'escorte de deux hommes « doubtant qu'en passant par la maison de l'esleu on n'eust faict force » et, pour intimider ce qui lui restait de partisans, il fit signifier ajournement personnel à Pierre Le Dimoygne, sieur de Kavel, et à Pierre Raison, sieur de Ksenaut « complices de l'eslu » (1) ; ces précautions n'empêchèrent pas P. Chouart de perdre en route 27 livres, « scavoir 10 écus d'or au soleil et deux en monnoie qui lui furent coupés avec la bourse, avec le sceau d'argent (2) armoyé des armes de Mons^{r} (Torsolis) eu et receu de M^{e} Thomas Strossy ». L'emprisonnement de Guillaume Le Roux ne fut pas de très longue durée : le compte mentionne une dépense pour les frais de l'accomodement, dont une des clauses était l'abandon des poursuites criminelles intentées contre l'Elu. Nous ne savons quelles furent les autres conditions de l'accord : dans certains cas analogues, des abbés élus par les moines renoncèrent à leurs droits moyennant une somme d'argent ou une rente viagère. Le chapitre des dépenses du P. Chouart se termine par l'inscription « de la somme de 50 livres monnoie laume Le Blanc, aussy sergent général de Lantréguier, et troys hommes de vertu avec nous, desquels Olivier Hervé estoit l'ung quy est chastrenyier, Olivier Martin, pelletier,

---

(1) Le *Nobiliaire de Bretagne*, de P. de Courcy, mentionne la famille Le Dymoyne ou Le Divanach, s^{r} de Chef du Bois, et la famille Raison, s^{r} de Kersenant, ou Ploumilliau. Nous ignorons si G. Le Roux appartenait à l'une des familles nobles du nom de Le Roux qui existaient en Tréguier.

(2) Nous avons décrit (p. 62), le sceau de la cour d'Oultrellé aux armes de J. Torsolis. Dans un précédent voyage (août 1543), P. Chouart avait eu à se plaindre de « soudards et de lansquenets » qui pillaient le pays de Tréguier.

baillée par ledit comptable audit eslu en or et monnoie selon l'accord fait avec lui par ledit Strossy ». Cette somme de 50 livres paraît bien modique ; il est possible cependant que G. Le Roux n'ait pu obtenir une indemnité plus considérable, car il se trouvait à Rennes absolument sans argent et à la merci de son adversaire. Torsolis prit à sa charge les frais du procès qui incombaient à son rival et paya même les solliciteurs employés par celui-ci pendant sa détention. Les réparations et les « dépenses communes » de l'abbaye pendant qu'elle était occupée par G. Le Roux furent aussi soldées par le vainqueur, ainsi que nous le verrons plus loin.

Entre les deux concurrents et leurs partisans respectifs, la réconciliation fut complète : le recteur de Ploésal, Charles Pommeret, que Chouart avait fait emprisonner, fut trois ans plus tard, en qualité de procureur de Jacques Torsolis, chargé de vérifier les comptes du même P. Chouart, — y compris les frais occasionnés par son emprisonnement à la Roche-Derrien. G. Le Roux revint au Relec ; il semble bien que c'est lui que l'on retrouve, en 1562, prieur de l'abbaye et procureur de l'abbé commendataire Loys Le Bouteiller, successeur de Jacques Torsolis.

II.

Nous avons vu que P. Chouart, aussi bon administrateur que zélé procédurier, s'était empressé pendant une éphémère occupation de l'abbaye au mois de mai 1543 de faire réparer l'abbaye et cultiver le jardin. Il reprit ses travaux dès que les droits de son maître furent définitivement reconnus. Nous mentionnerons quelques-unes de ces dépenses extraordinaires avant de passer à la dépense commune de la maison.

Il fit réparer la prison abbatiale, que pendant leur paternelle administration les représentants de Loys d'Acigné avaient laissé tomber en ruines ; on y posa un plancher, une

forte serrure, on mura les fenêtres que l'on remplaça par d'étroites meurtrières, et l'on paya 6 livres à Merret, serrurier à Morlaix, « pour quatre fers, scavoir deux gros pesans de 40 à 50 livres de fer, et deux aultres pour les mains ». Il paya 11 livres 5 s. à Thomas Quéméner, vitrier à Morlaix, « pour accoustrer l'église et chapitre de l'église avec mettre ung escu des armes de Monsr... ». Les ouvertures de l'église et de tous les bâtiments de l'abbaye furent visitées et réparées par Mahé Garz et son frère qui reçurent chacun 3 sols par jour (total 36 livres) Les portes du jardin furent refaites, les jardins, vergers, prés et étangs de l'abbaye clos et nettoyés (1). Jehan Kgadalen, de Pontmenou, refondit et allongea les conduits de plomb et remaçonna les caniveaux de pierre qui portaient l'eau à la fontaine construite devant l'église (67 l. 10 sols), et Riou Placzat, peintre de Morlaix, « meict en blasson les armoyries sur la plombée et fontaine tant celles de Monsr à présent que celles qui y estoient de celluy qui fit premièrement ladite fontaine (2) ».

L'abbé Torsolis voulut laisser à l'église un souvenir — d'ailleurs d'un prix fort modeste — de son abbatiat et fit faire une lampe de laiton et airain pour « mettre et tenir feu ordinairement à l'église de l'abbaye » avec un contrepoids à ses armes soutenu de deux anges, le tout peint d'or et d'azur « ledit erain fait par Jehan de Nantes, seul oupvrier de ce métier, demeurant à Saint-Renan..... et ledit contrepoids faict par Riou Placzat » (31 l. 12 sols, y compris les frais de la peinture des armoiries placées sur la fontaine). Ce fut aussi l'abbé qui, pendant un court séjour au Relec, ordonna l'achat d'une certaine quantité de vaisselle d'étain qui fut prise chez Vincent David, potier d'étain de Morlaix.

---

(1) Plusieurs de ces réparations avaient été commencées par ordre de Guillaume Le Roux.

(2) Une fontaine monumentale subsiste encore devant le portail de l'église du Relee, mais elle ne remonte pas à l'époque de Jacques Torsolis.

Mentionnons encore d'importantes réparations à une maison à Morlaix, aux manoirs du Manachti, de Plufur, de Locquemeau et aux nombreux moulins de l'abbaye : moulins de Rest-an-Caro, de l'Etang du Relec, de Manachti, de Saint-Ryoal, de Plufur, de Saint-Connay ou Saint-Aunay, de Languen, du Mendy, de « Queuffnellac » (en Plourin).

La chaussée et le pont bâti sur la rivière de « Quefflet » (le Queffleut) furent rebâtis afin que les sujets pussent être contraints de venir moudre au moulin de l'abbaye, « ce que refusoient faire obstant le dangier de passer ladite rivière sans pont — et fut ordonné par le sénéchal de le faire... ».

D'autres dépenses ordonnées par l'abbé présentent un caractère de pure générosité, par exemple 17 livres 17 sols baillées à Frère Simon Cordin « pour une robe et une cuculle de serge blanche.

Enfin, à peine libéré de son procès contre son compétiteur, J. Torsolis s'empressa d'entamer plusieurs instances contre des voisins pour usurpation de terres ou (Pierre de Kercus de Trofagan) pour non paiement de dîmes.

On croyait dans le pays du Relec que, depuis un injuste litige soutenu contre un client de Saint-Yves, l'abbaye était condamnée à ne jamais cesser d'avoir des procès ; Jacques Torsolis semble avoir voulu se conformer à la tradition (1).

Les dépenses ordinaires de la maison étaient à peu près les mêmes chaque année ; nous indiquons à titre d'exemple celles de l'année commençant à la Saint-Michel 1543 :

30 quartiers de sel.	15 livres.
6 bœufs gras.	60
Beurre.	96
20 vaches.	80
6 porcs gras.	30

(1) Abbé Manet, *Histoire de la Petite-Bretagne,* Saint-Malo, 1834,in-8°, T. D., p. 272. L'auteur rapporte qu'en 1774 l'abbaye avait encore seize procès au Parlement et deux autres à sa juridiction.

40 pipes de vin 600
160 moutons et 40 veaux. 100
Poissons, aulx, potages, oignons, pois, fèves,
« et autres menues aides pour la cuisine ». . . 62
« Sept quartiers froment par chaque semaine, ainsiy que fut ordonné par justice durant la vaccance de M. de Nantes, pour la pitance et provision ». Total 364 quartiers valant (à raison de 15 sols le quartier). . . . . 273 livres.
« Plus pour les charges ordinaires » (1), 42 quartiers valant. . . . . 31 l. 10 s.
3 quartiers de seigle par semaine pour la provision de la maison. Total 166 quartiers valant (à raison de 10 sols le quartier » . . . . . 83 l » s.
plus 254 quartiers « pour les charges ordin^res » (2). 127 l. » s.
46 chapons valant, à raison de 2 s. la pièce. . 4 l. 12s.
64 gelines, valant de 11 à 12 deniers pièce. . 3 l. 4 s.
69 poussins, valant 6 deniers pièce. . . . . 1 l. 14 s.

Le total moyen des dépenses annuelles se trouve ainsi monter à 1,567 livres. Il y a lieu de remarquer que le nombre des bœufs, vaches, moutons, etc., consommés à l'abbaye est extrêmement élevé. Faut-il croire que les moines n'observaient pas scrupuleusement la règle de saint Bernard qui leur imposait une abstinence de viande perpétuelle ? Ou bien devons-nous supposer plus charitablement que toutes ces victuailles étaient consommées par les paysans employés aux travaux agricoles de la maison ?

Les dépenses en argent, moins considérables que les dépenses en nature, s'élevèrent, du 15 mars 1542 au 15 juillet 1546, à 7,369 livres 12 sols ; le compte de P. Chouart est si prolixe et si confus qu'il est impossible de distinguer avec

---

(1) Nous ne savons en quoi consistaient les charges ordinaires.

(2) Il semble qu'une partie du produit de ce seigle dit « pour charges ordinaires » devait être employé à payer le « vestière des religieux. »

précision les diverses dépenses. Nous avons pu constater cependant que, du 15 mars 1542 au 15 mars 1546, il fut dépensé 1,579 livres 10 sols « pour la maison », c'est-à-dire pour les vêtements et l'alimentation, les frais occasionnés par les réparations et surtout par les procès s'élevèrent à 2,502 livres 13 sols.

III.

Les recettes de l'abbaye se divisaient en recettes ordinaires, de beaucoup les plus considérables, et en recettes extraordinaires.

Les recettes ordinaires étaient les produits réguliers des domaines de l'abbaye, répartis en quatre « pièces », dont le produit normal (1) était :

1° Pour la pièce du Relec :

Argent.....	620 l.	2 s. 8 d.
Froment, 522 quartiers.....	391	15 s.
Seigle, 800 —	400	
Avoine grosse, 119 quartiers....	84	10 s.
— menue, 183 —	46	
Chapons, 134, valant	13	
Gelines, 175, —		9 s.

2° Pièce de Languen :

Argent.....	138 l.	12 s. 7 d.

(1) Les chiffres indiqués étaient susceptibles de diminution et, en effet, le comptable mentionne plusieurs articles demeurés impayés par suite de départ des fermiers, de chômage des moulins, etc. Les quatre « pièces » du Relec : Languen, Plufur, Manachty et Oultrellé, n'étaient pas seulement des divisions en quelque sorte administratives, établies par les comptables de l'abbaye ; elles constituaient quatre juridictions et sans doute aussi quatre seigneuries distinctes. Un compte incomplet de 1537-1538 donne les noms des officiers de ces juridictions ; la pièce d'Oultrellé comprenait quelques terres en Plonéour-Ménez et les biens de l'abbaye situés dans les paroisses de Gouézec, Châteauneuf, Pleyben, Loqueffret, Collorec, Saint-Rivoal, c'est-à-dire outre (par rapport au Relec) l'Ellé, petite rivière qui prend sa source au pied du Mont-Saint-Michel de Brasparts et passe à Saint-Herbot.

Froment, 165 quartiers..... 123 12 s.
Seigle, 46 — 23
Avoine, 119 — ..... 84 10 s.

3° Pièce de Plufur :

Argent ..... 85 l. 1 s.
Froment, 292 quartiers..... 119
Seigle, 234 — 117

4° Pièce d'Oultrellé :

Argent..... 81 l. » 6 d.
Seigle, 19 quartiers..... 9 10 s.
Chapons, 4, valant..... 1 15
Gelines, 15, — ..... » 8 19 d.

En 1544, le revenu de la « pièce » de Languen monta brusquement à 618 livres, la pièce de Plufur fut affermée 480 livres ; mais les produits en nature disparurent, ayant été attribués par le bail au fermier.

Les recettes extraordinaires comprennaient dans le compte de Chouart les sommes d'argent qu'il reçut des banquiers de Torsolis, de Christophe Krouzault, recteur de Saint-Thonan, chargé de la perception des dîmes, et enfin de quelques paysans auxquels il bailla certains convenants à titre de quevaise ; il encaissa de ce chef, de 1542 à 1546, 268 liv. 10 sols ; les articles qui concernent ces recettes prouvent que les droits de l'abbé sur ses quevaisiers étaient rigoureusement appliqués. On lit, par exemple : « se charge de la somme de 30 livres qu'il a receu de Jehan Ropartz du villaige de Kcrist pour le convenant qu'il tient à présent et estoit tombé en la main de Monsr par la mort de son oncle frère de son père decebdé sans hoir ».

D'après la liquidation du compte de Pierre Chouart, établie le 23 août 1546, devant Guillaume Contal et Jehan Rouaud, notaires à Moulins (Jacques Torsolis habitait alors cette ville), les recettes excédaient les dépenses de 3,394 liv. 7 sols 9 d.; mais sur cette somme, 2,720 liv. 15 sols 5 d.

restaient à recouvrer ; si l'on admet que toutes ces créances furent soldées, le revenu net de l'abbaye peut être évalué à 1,400 ou 1,600 livres pour chacune des années 1542 à 1546 ; c'est un chiffre très faible, inférieur certainement au revenu normal de l'abbaye. Pendant la période de luttes que nous avons étudiée, les terres du Relec avaient été mal administrées, beaucoup de fermages étaient demeurés impayés ; d'autre part, le procès contre l'*Elu* avait absorbé des sommes considérables. Si nous possédions les comptes des années postérieures à 1546, nous constaterions vraisemblablement que J. Torsolis put tirer de son abbaye des bénéfices plus satisfaisants.

L'un de ses successeurs affermait en 1599 les revenus de son bénéfice à 3,300 livres. A cette époque, l'abbaye venait d'être plusieurs fois pillée par les Ligueurs ou les Royaux et ses revenus avaient sans doute beaucoup diminué (1) ; — le bail ne comprend que les revenus appartenant à l'abbé, il faut donc ajouter une somme au moins égale qui revenait aux moines pour obtenir le chiffre exact du produit des biens du Relec.

Un siècle plus tard, l'abbé de Médavy-Grancey affermait sa part de revenu 12,000 livres ; le fermier devait en outre payer toutes les charges qui incombaient à l'abbé, telles que décimes, impôts, portions congrues, etc. En 1739, l'abbé Charpin de Gennetines obtint un loyer de 14,600 livres ; mais, en 1741, son successeur dut se contenter de 12,300 liv. ; le revenu du Relec devait encore diminuer, car, en 1768. des documents officiels ne l'estimaient que de 9,300 livres (2).

---

(1) F. M. Luzel, *Pillage de l'abbaye du Relec,* document inédit publié dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XIX (1892), p. 99 et suiv.

(2) L. Lecestre. *Liste générale des abbayes... dressée d'après les archives de la commune des réguliers.* Paris, 1902, in-8°, p. 21.

*
* *

Nous avons dit que le compte de Pierre Chouart est presque le seul document des archives du Relec qui se rapporte à la prélature de J. Torsolis. Un rentier, fort bien rédigé par P. Chouart, concerne les années 1547 à 1549. A cette date, le « comptable » semble avoir quitté l'abbaye; Jacques Torsolis mourut en 1550. Il eut pour successeur Loys Le Bouteiller, qui appartenait peut être à une famille bretonne. Il ne résida jamais à l'abbaye et continua d'ailleurs, sous beaucoup de rapports, les errements de ses prédécesseurs; il employa comme procureurs ou comme représentants plusieurs des personnages que nous avons eu l'occasion de mentionner : le recteur de Saint-Thonan, A. Pommeret et Alain Moricze, jadis employés par Loys d'Accigné.

Ce fut pendant la prélature de Loys de Bouteiller qu'éclata dans le dortoir de l'abbaye un incendie qui détruisit la plus grande partie des archives (1). Mais par suite des goût pour les procès que se transmettaient les abbés et les religieux du Relec un chartrier considérable se reconstitua assez vite. Et lorsqu'en 1791 les délégués du district de Morlaix visitèrent le couvent, ils y trouvèrent une très grande quantité de liasses qui furent envoyées aux archives du département du Finistère. On y trouve peu de renseignements sur les origines de l'abbaye, mais peut-être étudierons-nous quelque jour des documents qui fournissent des renseignements curieux sur la vie intérieure de l'abbaye et sur les conditions des personnes et des biens dans le centre de la Basse Bretagne depuis la fin du XVI^e^ siècle jusqu'à la Révolution.

HENRI BOURDE DE LA ROGERIE.

---

(1) Dans des lettres royales du 7 juin 1552 accordant aux religieux un délai d'un an pour bailler denombrement, il est dit que *toutes* les archives avaient été detruites (Arch. Finistère, H. 50) ; le fond du Relec comprend cependant quelques documents antérieurs à L. Le Bouteiller.

IX

ETUDE D'UN TRÉSOR DE MONNAIES GAULOISES

découvert en mars 1903

dans la commune de Kersaint-Plabennec (Finistère)

Statère trouvé à Tronoën, en S^t^-Jean-Trolimon

A la fin du mois de mars dernier, en passant la charrue dans une parcelle dite Menez-Bras, à l'est du village du Quinquis-Bras, à 1,500 mètres du bourg de Kersaint-Plabennec, les frères Trébaol heurtèrent un vase en argile qui fut brisé. Ce vase renfermait un petit trésor de monnaies gauloises, composé de statères et de quarts de statères en billon et en argent à bas titre, sauf un quart de statère en or à bas titre.

Au moment de la trouvaille, les deux frères Trébaol avaient chez eux un troisième frère missionnaire, venu dans sa famille célébrer les noces d'or de son père et de sa mère. Il quitta le pays peu de jours après la découverte, emportant avec lui quelques-unes des monnaies recueillies et disant à ses frères l'intérêt du petit trésor dont il laissait la plus grande partie entre leurs mains.

Prévenu par un de mes amis, notre aimable collègue M. le chanoine Abgrall, je me rendis immédiatement sur les lieux et fus assez heureux pour acquérir le reste de la trouvaille, c'est-à-dire 214 monnaies, se décomposant comme suit : 39 statères et 175 quarts de statères, le tout accompagné de quelques fragments du vase en argile, à couverte noire fait à la main, les contenant (1).

---

(1) Au moment de la trouvaille, ces monnaies étaient au nombre de 254 nous ont assuré les frères Trébaol.

La plupart de ces monnaies sont d'une belle conservation. Ne nous en rapportant pas à nos connaissances en numismatique gauloise, pour les décrire, nous avons eu recours au savoir de notre bienveillant ami, M. le commandant Le Pontois, qui, avec sa parfaite complaisance, se mettant à notre entière disposition, poussa l'extrême obligeance jusqu'à les dessiner, avec une sûreté de main sans égale (1).

Le dessin n° 1 donne un des statères en argent à bas titre de la trouvaille de Ksaint-Plabennec. Il a 22 millimètres de diamètre et est d'une superbe conservation. En voici la description (Voir fig. 1) :

Tête d'Ogmios (2) à droite. Sur le front, ornement en forme de triquêtre. Sur le haut de la tête deux étages de boucles enroulées. Au-dessus de l'oreille un enroulement en forme d'S renversé. Derrière l'oreille, enroulement en S. Pendant d'oreille rectangulaire à bords perlés. — Au-dessus de a chevelure, en manière de cimier, astre à quatre rayons posé en croix grecque ; de chaque côté de cette croix se déroule, en se doublant, un cordon perlé dont les branches extérieures les plus courtes se terminent par des fleurons doubles, et dont les branches intérieures qui contournent, en les serrant de près les sinuosités de la figuration du dieu, se terminent : celle de gauche, par un fleuron double ; celle de droite, par une petite tête regardant à droite comme Ogmios. Du menton, très pointu, part un cordon lisse, court, récurrent, terminé par un fleuron double.

Cette coiffure d'Ogmios se rencontre sur dix monnaies attribuées aux Ossismiens. Le droit du statère n° 1 est celui de quatre autres monnaies du même peuple.

R. — Cheval androcéphale à gauche, galopant, sanglé, mâle, mais non étalon. Pour aurige, une tête humaine,

---

(1) C'est la reproduction de ces dessins qui accompagne cette note.

(2) Ogmios — pour mieux dire; attribuée jusqu'ici conventionnellement à Ogmios.

tournée vers le haut. Du front de l'aurige se détache un court cordon lisse, terminé par un fleuron double. Du bas de la tête de l'aurige sortent : 1° un long cordon lisse terminé par le vexillum, qui est ici une roue à quatre rayons disposés à angles droits et dont deux se trouvent sur le prolongement du cordon ; 2° une double rêne aboutissant à la sangle de l'androcéphale.

Entre les rênes et le dos du cheval, une perle.

Sous l'androcéphale, un emblême difficile à définir : une barrière d'hippodrome ? Un de nos amis croit que ce pourrait être un objet se rapportant au culte, sans plus préciser.

Ce revers est celui du n° 8 p. 58 de l'*Art Gaulois*, 2e série, avec ces différences que le dessin de Hucher :

1° Ne reproduit pas la perle qui est sous les rênes ;

2° N'indique pas le sexe du cheval ;

3° Montre les rayons de la roue vexillum se présentant obliquement par rapport au cordon lisse.

On peut penser que le revers du N° 6508 pl. xxi de De Latour est (sous les deux premières des trois réserves signalées pour le n° 81) identique à celui du N° 1 de Ksaint. Bien que le Catalogue de la Bibliothèque nationale signale « sous l'androcéphale tente », il est en effet difficile dans ce qui se voit sous le cheval, de ne pas reconnaître un fragment de la barrière d'hippodrome.

A deux détails près, le statère de Ksaint serait donc celui que le Catalogue inscrit sous le n° 6508, argent, et dont il donne un dessin exact, mais incomplet. alors que la description en est erronée.

Le statère n° 1, en argent à bas titre, ici reproduit, accuse à la balance de précision un poids de 6 grammes 60.

Les trois statères d'argent du type 6508 (nos 6507... 8 et 9) de la Bibliothèque nationale, ne pèsent que 5 gr. 25, 5 gr. 81 et 5 gr. 52. Les deux premiers proviennent de la collection de Saulcy, le troisième de la collection de Lagoy.

Il convient de remarquer que nos 39 statères, quoique tous du même type, n'ont pas tous, ce nous semble, été frappés avec un même coin. Les intervalles entre les centres des coups de bouterolle correspondants, diffèrent en effet quelquefois de plus de un millimètre. Il y a plus : sur les revers, tous n'ont pas la perle entre le dos du cheval et les rênes de l'aurige. Tant il est vrai qu'en numismatique gauloise, il faut regarder de très près avant de décider si une pièce est un double d'une autre.

Quarts de Statères.

Les quarts de statères de la trouvaille de Ksaint-Plabennec ont un diamètre maximum oscillant entre 14 millimètres et 14 millimàtres 5. — Sur notre planche, nous reproduisons (fig. n° 2) deux avers de quart de statère, ayant le même revers.

Tête d'Ogmios à gauche, coiffure en trois masses enroulées en S, divergeant d'un même point, mais ne formant pas une triquêtre ; car si les enroulements des deux masses de droite sont dans un même sens, celui de la masse de gauche est en sens inverse.

Au-dessus de la coiffure, en manière de cimier, un fer de lance de chaque côté duquel se détache, en se doublant, un cordon perlé dont chacune des quatre branches est terminée par un fleuron double ; la branche extérieure est la plus courte ; la branche intérieure contourne, en les serrant de près, les sinuosités de la figuration du dieu.

Du menton, très pointu, sort un cordon perlé court, récurrent, terminé par un fleuron double.

Les Ogmios des quatre autres monnaies attribuées aux Ossismiens portent une coiffure en trois masses, presqu'identique à celle qui se voit sur les quarts de statères de Ksaint.

R. — Le revers est une réduction, à envirou 3/4 de celui du statère. Il n'en diffère que : 1° par l'absence de la perle

posée sous l'aurige ; 2° par le manque d'indication du sexe de l'androcéphale ; 3° par l'inclinaison des rayons de la roue sur le long cordon ; 4° en ce que les lèvres de l'aurige ne sont plus indiquées que par un seul coup de bouterolle.

En examinant avec soin les 175 quarts de statères de la trouvaille de Ksaint, nous en avons remarqué sept dont les revers sont différents.

Ces sept monnaies se rangent en deux types représentés par les deux avers A et B (voir les dessins n° 3), ayant le revers commun C. Leur dimension varie entre 16 et 14 millimètres (voir fig. 3).

Tête d'Ogmios à droite, œil démesuré, allongé, incliné d'avant en arrière. Chevelure en trois enroulements : deux en S horizontales affrontées : le troisième en S presque verticale. Ces enroulements ne divergent pas d'un même point, comme sur le quart de statère à la barrière d'hippodrome. En cimier, un fer de lance vertical, de chaque côté duquel se double et se déroule un cordon perlé. Du cordon perlé de droite, la branche intérieure est la plus longue, elle descend en le serrant de très près, parallèlement au bord de l'enroulement de droite ; puis après, avec brusque inflexion, le long du nez vers l'extrémité duquel elle se recourbe pour remonter parallèlement à sa direction dernière, et se terminer par un fleuron double. La branche extérieure se rapproche un peu de la branche intérieure pour accentuer la courbure devant le fer de lance, court ensuite parallèlement à cette branche intérieure et aboutit à un fleuron double dont l'extrémité, affrontée à celle du fleuron de l'autre branche, s'arrête au niveau de l'enroulement de droite.

Du cordon perlé de gauche, la branche intérieure, la plus longue, diffère suivant les types. Le tracé de sa branche extérieure est symétrique à celui de la petite branche de droite ; mais l'extrémité de son fleuron descend jusqu'au niveau du milieu de l'enroulement supérieurde gauche. Un

cordon qui paraît descendre de l'oreille « chaîne d'oreilles », diffère suivant les types ; mais, sur tous, il suit, en le touchant, le contour de la joue, puis, après récurrence, celui du menton en s'en écartant un peu, et se termine par un fleuron double. Devant la bouche, une fleur ? ou une lyre ? quoique n'ayant pas de cordes.

Tout en notant la barbarie de la figuration d'Ogmios, il faut reconnaître que ces cordons perlés, qui ondulent harmonieusement et se terminent par de gracieux fleurons affrontés, sont d'un heureux effet décoratif.

R. — La formule générale des revers de ces sept pièces est : Cheval androcéphale, sanglé, galopant à droite. Comme aurige, une tête humaine, plus petite que celle de l'androcéphale, regardant en haut. De la nuque et du menton de cette tête se détache un fleuron double. Entre ces deux fleurons, prolongeant le cou rudimentaire de l'aurige, est le cordon qui supporte le stimulus, et ce stimulus est encore un fleuron double.

Entre les jambes du cheval, une tente ? (d'après le Catalogue de la Bibliothèque nationale), une tente ou un tugurium gaulois ? (d'après Hucher), un temple distyle ? (d'après M. C. Jullian, à qui nous avons montré ces monnaies). Les ornements qui se trouvent sous la guirlande entre les deux colonnes ne sont pas en même nombre sur ces sept monnaies de Ksaint.

Les poids de ces sept pièces sont :

N° 1 (or bas), 1 gr. 56 ; — N° 2 (billon fourré), 1 gr. 40 ; — N° 3 billon), 1 gr. 60 ; — N° 4 (billon), 1 gr. 55 ; — N° 5 (billon), 1 gr. 60 ; — N° 6 (billon), 1 gr. 50 ; — N° 7 (billon), 1 gr. 48.

Statère trouvé a Tronoen, en Saint-Jean-Trolimon

Il y a plus de vingt ans, dans les fouilles si fructueuses par nous faites sur l'emplacement de l'Oppidum de Tronoën,

en Saint-Jean-Trolimon, nous avons rencontré, dans la partie de cet Oppidum qui avoisine le cimetière gaulois de Kviltré, la sépulture d'un guerrier inhumé avec ses armes, épée et lances à ses côtés, couché sur le dos.

Près de son squelette, nous avons recueilli un statère en bronze fourré, admirablement conservé. D'un type unique, il a été jusqu'ici très imparfaitement reproduit, sans indication de provenance.

Mon ami, M. le commandant Le Pontois, ayant bien voulu très exactement me le dessiner, je crois utile de le reproduire ici, lui renouvelant tous mes remercîments.

Cette belle monnaie a 19 millimètres de diamètres et pèse 6 grammes 6.

L. LE PONTOIS.

P. DU CHATELLIER.

X

FOUILLE DU TUMULUS DU RUMÉDON[1]

En PLOUMILLIAU (Côtes-du-Nord).

Le nouveau tumulus que nous avons fouillé ne mesurait pas moins de 45 mètres de diamètre sur 0m 80 seulement de hauteur. Situé dans un champ labouré depuis longtemps, il a été peu à peu arasé par la charrue. Bien isolé au milieu du champ, loin des fossés et talus qui l'auraient déformé, l'opération toujours si délicate de la détermination du centre devenait aisée. En allant se poster à 50 ou 60 mètres du tertre, sa masse prend forme, sa silhouette se détache entière et l'on peut, avec une grande approximation, faire placer un jalon au milieu de l'arc de cercle qu'elle dessine. La même opération répétée d'un point équidistant, à 90° du premier, donnera le centre à bien peu de chose près. Dans le cas actuel, le résultat a été d'une précision presque mathématique. Le procédé est simple, pratique, mais il exige une butte bien entière, un terrain assez largement découvert pour avoir du recul, ce qui est rare.

La pièce de terre où se trouve le tumulus fait partie de la ferme du Rumédon, dont la maison d'habitation est toute voisine (2). Elle occupe l'angle nord-ouest du carrefour formé par le chemin de grande communication n° 38 de Guerlesquin à Lannion et le chemin vicinal de Ploumilliau à Ploubezre, à environ 6 kilomètres de Lannion.

---

(1) Pour Run-Médon, avec chûte de l'n devant une consonne. C'est encore un lieu dit dont le nom rappelle le tertre artificiel qui s'y dresse. Le mot Run est particulièrement commun, pour désigner une butte, dans la partie bretonne du département des Côtes-du-Nord.

(2) Appartient à M. le marquis de Marcillac, à qui je suis heureux de renouveler ici mes vifs remerciements pour l'autorisation qu'il m'a gracieusement accordée de faire des fouilles sur sa propriété.

Avec un tumulus aussi aplati, une tranchée latérale ne s'imposait pas ; un simple puits peu profond devait nous faire arriver rapidement à la sépulture. Un cercle de 2m 50 de rayon fut donc tracé autour du jalon comme centre et l'on se mit à l'ouvrage. Sur 0m 40 environ de profondeur, on ne rencontra que de la terre de labour et, au-dessous, une argile non remaniée, plus compacte, où chaque pelletée enlevée laisse derrière elle, sur la paroi coupée, de nombreuses tâches noires, ces larmes de charbon si caractéristiques de nos monuments funéraires préhistoriques de tous les âges et qui mettent l'espoir au cœur du fouilleur. Puis des pierres se montrent et ne disparaîtront plus. Nous sommes dans un galgal fait de moellons granitiques, de cailloux quartzeux, mélangés avec de la terre.

Le charbon y abonde, souvent en gros morceaux.

Les pelles sont remplacées par les pioches, et mieux encore par les mains. Bientôt, à la paroi ouest du puits, les ouvriers rencontrent une grosse pierre qui paraît être debout. Pendant qu'on la dégage, de l'autre côté, à l'est, on fait une découverte pareille. Une fois dégarnies sur toute leur largeur et sur 30 à 40 centimètres de hauteur, il ne peut plus y avoir de doute ; ce sont deux dalles dressées parallèlement l'une à l'autre, à la distance de 3m 40, la ligne joignant leur milieu étant orientée est et ouest du monde. Elles sont seules ; l'enlèvement des pierres du galgal, poursuivi sur les côtés nord et sud, ne montre que l'amoncellement ordinaire de moellons mêlés à de la terre. Dans la disposition de ces moellons, aucun ordre, rien qui ressemble à un mur, même très grossier ; car nous avions pensé, au moment de la découverte des deux dalles, à un grand coffre à ciel ouvert, fait en mégalithes ou avec mégalithes et murets à pierre sèche Il n'en est rien. Le champ de la fouille se rétrécit, car il semble bien évident que la sépulture est entre les deux grandes pierres debout, qu'elles en délimitent l'aire de l'est

à l'ouest. On pourrait croire aussi qu'elles ont servi à la protéger ; que des poutres en bois, allant de l'une à l'autre, ont soutenu une sorte de toiture. Notre attention se porte sur ce point. Nous cherchons, dans le fouillis de pierres et de terre, les débris de bois pourri qu'aurait laissés, en grand nombre, une pareille couverture. Il n'y a pas trace ; notre hypothèse tombe d'elle-même.

Il faut maintenant opérer avec méthode et lenteur, et la dalle de l'ouest va servir de point de départ à l'exploration. On commence par la dégager de toutes les pierres amoncelées à son pied et lui servant de calage. Sous ces pierres l'ouvrier signale du sable blanc, très fin. Nous descendons dans la fosse et pouvons en effet constater l'existence d'une couche de sable étendue sur du bois pourri qui repose lui-même sur un lit d'argile pur, d'un brun violacé, riche en charbon, et qui paraît avoir été damée. Les trois assises se voient bien le long de la dalle, où nous les mesurons :

Sable..... ..	0,03 à 0,05.
Bois.....	0,01 au plus.
Argile.....	0,15.

Cette dernière est en contact direct avec l'argile dure et rougeâtre qui constitue le sous-sol naturel. La dalle est posée à froid sur ce sous-sol. Voici ses dimensions : hauteur, 0^m91; largeur, $2^m 10$; épaisseur très irrégulière. C'est une roche très fissile de micaschiste, dont une grande protubérance centrale a été facilement détachée par un coup de pic.

Il ne reste plus qu'à suivre la couche de sable, en prenant grand soin de ne pas l'entamer, car elle doit porter le mobilier funéraire, si mobilier il y a, ce dont quelques-unes de nos fouilles antérieures pourraient nous faire douter (1). Le

---

(1) Un certain nombre de tumulus à coffre ou à chambre dolménique, avec lit de sable au fond de la sépulture, ont été fouillés par mon ami M. P. du Chatellier et par moi. Ils n'ont donné aucun mobilier funéraire.

travail se fait toujours à la main, aidée çà et là du pic pour ébranler les moellons trop coincés. Mais il faut bientôt reprendre la pelle, les pierres devenant de plus en plus rares dans l'axe de la sépulture, où une masse d'argile pure, mélangée de gros charbons, paraît s'étendre sur un assez grand espace. C'est quelque chose de nouveau, et l'attention redouble; mais pas assez cependant. Le tas d'argile est attaqué par zones horizontales successives, de haut en bas, quand une pelletée enlevée, presque au niveau du sable, met au jour une lame de bronze d'un beau vert. C'est un poignard qui, malheureusement, a été cassé au moment où l'ouvrier soulevait sa pelle qui n'avait pris que le talon de l'arme, laissant la pointe en porte à faux. Mais la cassure est franche et de peu d'inconvénient. Pareil accident n'arrivera plus. car c'est nous, avec nos petits outils appropriés, qui allons seul continuer les recherches. Le premier poignard était orienté dans l'axe de la sépulture, la pointe à l'Est. Près de lui, à sa gauche, s'en trouve un second orienté de la même façon, alors qu'à sa droite nous dégageons d'un amas de matières noirâtres un petit objet de bronze en forme de piton. Un peu dans l'Est un troisième poignard, dans une position inclinée par rapport aux deux premiers, la pointe dirigée vers le nord-est. Des cendres, du charbon, des débris d'ossements en grand nombre, dont quelques-uns très importants sont mis soigneusement de côté, couvrent les poignards et un assez vaste espace à peu près circulaire dont le centre est exactement à mi-distance entre les deux menhirs-limite. La marche vers l'Est, à travers le dôme d'argile, ne fait plus rien découvrir.

En regardant d'en haut le champ des recherches, il semble bien qu'on s'est tenu, jusqu'ici, un peu sur la gauche de l'axe de la sépulture. Avec un cordeau passant par le milieu des deux dalles, nous en avons la confirmation. Il y a donc lieu d'élargir la fosse vers le Sud où l'on retombe dans le massif

de pierrailles, qu'on enlève une à une à la main. Nous sommes vite récompensés de notre peine par la découverte, par le travers du groupe des trois poignards, dans une couche d'argile peu épaisse, chargée de lourds moellons, d'un beau glaive, orienté est et ouest, mais, cette fois, la pointe à l'ouest, et d'une hache en bronze placée près de lui, au sud, son grand axe sur une ligne perpendiculaire au milieu du glaive.

Comment n'avons-nous pas rencontré de pointes de flèche en silex, le complément indispensable des mobiliers de l'espèce ? Il doit y en avoir bien certainement ; mais leur place est si variable, leur dissémination si étrange parfois sur l'aire de la sépulture, qu'il va nous falloir mettre celle-ci tout à fait à nu pour les rechercher. Dans l'ouest, où le dégagement du lit de sable a été complet sur toute la largeur de la dalle, on n'a rien vu. Agissons de même pour la partie est, et commençons par dégarnir la seconde dalle des pierres qui l'accorent et la masquent à moitié. Elle mesure $1^{m}50$ de large, $0^{m}75$ de haut et $0^{m}22$ d'épaisseur. A sa base, on retrouve le sable, le bois pourri et l'épaisse couche d'argile violacée.

Un des derniers moellons, enlevé à l'angle nord d'en dedans, a été jeté à nos pieds sur le bord du puits. Dans la terre noirâtre qui l'enveloppe, nous apercevons enfin une pointe de flèche que nous faisons passer sous les yeux des ouvriers, qui vont savoir maintenant ce qu'ils ont à chercher. Dans le même coin, on en ramasse une seconde ; puis, en allant vers l'ouest, toujours au milieu des pierres du galgal qui, là, sont en contact direct avec le sable et le bois, on en recueille d'autres. Elles vont ainsi, disséminées une par une, jusque par le travers du dépôt de restes incinérées où elles deviennent plus nombreuses.

Il y en a vingt-cinq en tout. Elles sont brunies, noircies, salies par les terres mélangées de bois pourri où elles ont séjourné ; mais, chose merveilleuse, étant donné le milieu

dans lequel on les a trouvées, aucune d'elles n'a la moindre avarie ; pas une pointe, pas un aileron, pas un pédoncule brisés. Des recherches opérées sur le bord sud de l'aire, entre la dalle de l'est et le glaive, n'ont rien donné. La sépulture nous a livré toutes ses richesses.

Au moment où nous allons combler le puits, on a aperçu dans les terres de déblai une petite hache en bronze qui avait échappé à tous les yeux. Impossible de dire quelle place elle occupait. Cependant, comme à partir de la découverte du premier poignard, les recherches ont été poursuivies avec un soin tout particulier, presque toujours à la main, il est fort à présumer qu'elle faisait partie du groupe des trois poignards et qu'elle aura été rejetée dans une pelletée d'argile, peut-être celle qui a brisé l'un d'eux.

L'étude attentive des diverses armes, ramassées avec une grande quantité des matières environnantes, argiles inférieure et supérieure, bois, sable, cendre, etc., va nous permettre de préciser certaines particularités de la sépulture qu'il est difficile de saisir au cours des fouilles quand il n'y a pas de chambre sépulcrale protectrice et qu'on opère au milieu d'un fouillis inextricable de terres et de pierres agglomérées.

Poignard n° 1 (Pl. I, fig. 1). — Poignard à lame triangulaire et à pointe largement émoussée. Le talon, à sa partie supérieure, s'arrondit en quart de cercle aux deux angles, entre lesquels il suit une courbe légèrement convexe interrompue, au milieu, par une très petite soie, en forme de langue de chat, ayant 0^m008 de longueur sur 0^m014 de largeur à la base. A la partie inférieure, il est délimité par de minces cloisons en bronze, normales à la lame, une sur chaque plat, dessinant une courbe concave vers la pointe, de 0^m004 de flèche, avec évidement central, en cintre surbaissé, de 0^m008 de creux sur 0^m013 d'ouverture. C'est à ces cloisons métal-

liques que M. le commandant Le Pontois a donné le nom de « cloisons-limite » dans le compte rendu si clair et si complet de sa belle fouille du tumulus de Cruguel, en Guidel, Morbihan (Revue archéologique, 1890). Elles sont destinées, en effet, à servir d'arrêt à la base du manche qui en suit exactement le modelé, le cintre compris, à empêcher que, par suite d'un coup violemment porté, le talon ne rentra plus profondément dans le manche, et la précaution n'était pas de trop avec le très original, mais bien défectueux procédé d'emmanchement qu'on retrouve partout dans les sépultures armoricaines du même âge, c'est-à-dire l'emploi de goupilles à tête perdue au lieu de rivets (1).

Dans l'espace compris entre le sommet du talon et la cloison-limite, sur un arc de cercle parallèle à cette dernière et tangent au haut du cintre en fer à cheval, sont échelonnées les six goupilles qui maintiennent le manche. Cinq sont entières, cylindriques, de $0^m 004$ de diamètre ; la sixième a disparu, emportée, avec une partie de la lame, par une cassure se prolongeant sur le tranchant jusqu'à 0^m02 au-dessous de la cloison. La distance de centre à centre entre les deux du milieu est de $0^m 028$; puis, de chaque côté, en allant vers les bords, on trouve 0^m009 et 0^m008. Les longueurs, dans le même ordre, donnent $0^m 017$, $0^m 0155$ et $0^m 0123$ pour un des côtés, $0^m 0167$, $0^m 0154$..... pour l'autre. Entre les goupilles et près de la cloison, se voyait, en quelques endroits, une substance dure d'un blanc sale avec des veines noirâtres, débris de l'ancien manche. Sur la tête d'une des goupilles et y adhérant fortement, une petite rondelle, blanc-jaunâtre, examinée à la loupe, a montré une contexture cellulaire comme un os. La lame, régulièrement bombée sur ces deux

---

(1) Voir à ce sujet nos deux mémoires : Exploration du tumulus de Tossen-Maharit, en Trévérec, Côtes-du-Nord (Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, année 1900, et : Les Sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex (Anthropologie, 1900-2).

faces, est épaisse de 0m 0044, en haut, venant à 0m 0035 et 0m 003 vers la pointe. Ces chiffres, avec l'oxydation, doivent être supérieurs à la réalité.

Pas de renflement accusé, pas de nervure, pas cette forme carénée qui font de quelques poignards du Tossen-Maharit et d'autres sépultures de la même époque de vraies armes de combat, solides et pesantes. Les deux plats de la lame sont couverts de rugosités dont quelques-unes ont l'aspect filamenteux, strié, que produiraient sur l'oxyde une étoffe ou des poils. La couleur est vert-foncé passant au brun et sur une des faces seulement, dans le fer à cheval et le long de la cloison, on trouve la couleur claire du vert de gris. Quatre filets en creux, de chaque côté, décoraient la lame; on ne les voit bien qu'en haut; mais on en distingue des restes sur plusieurs autres points. La longueur totale du poignard, y compris la languette, est de 0m223 et la largeur, à l'emmanchement, de 0m 076. La cassure dont nous avons parlé s'est produite à 0m 09 de la pointe; en rapprochant les deux parties, elle se voit à peine et ne dépare pas cette belle arme. Malgré cet accident, nous avons pu recueillir des débris du fourreau. Sur un morceau de 0m08 de long sur 0m028 de large à un bout et 0m015 à l'autre, on peut voir distinctement sa triple composition : au milieu, du bois jaune brun, épais de 0m002; dessous, en contact avec le métal, une très mince feuille de peau brun foncé, craquelée, avec taches vertes; dessus, un cuir presque noir, boursouflé, écailleux.

Poignard n° 2 (Pl. I, fig. 2). — Parfaitement entier et bien conservé; le haut du talon seul présente quelques ébréchures et, au moment où nous le soulevions, la languette, de forme triangulaire, longue de 0m 016 et large de 0m 014 à la base, s'est brisée. Elle a pu être collée et rien n'y paraît plus. C'est encore une lame triangulaire, à pointe arrondie, sur les plats de laquelle existaient des filets en creux disparus sous l'oxy-

dation et dont on voit les amorces près de la cloison-limite. Celle-ci, d'une conservation parfaite, très mince, ayant 0^m002 de relief, dessine un arc de 0^m004 de flèche, et son fer à cheval central mesure 0^m0075 de creux sur 0^m0115 d'ouverture. Les six goupilles, rangées sur une courbe parallèle à la cloison et tangent au sommet du cintre, sont en place. Cylindriques, avec 0^m0035 de diamètre, elles donnent comme longueur, en allant du centre vers les bords, 0^m0149. 0^m0134 et 0^m0116. La distance des centres des deux du milieu égale 0^m023 ; puis, de l'une à l'autre, on a 0^m008 et 0^m007. Il y a un peu de bois, presque noir, sur différentes parties du talon et entre les goupilles, ayant appartenu au manche. La lame, épaisse de 0^m0035 en haut et de 0^m0024 à la pointe, sans nervure de renforcement, a cédé sous le poids des matériaux de l'enveloppe tumulaire. Elle a été trouvée incurvée, avec flèche de 0^m011. Nous verrons le fait se reproduire ici ; il a été constaté plusieurs fois dans les sépultures du même genre.

La description que nous venons de donner concerne la face supérieure concave. Sur la face convexe, la cloison-limite, quoique bien visible, est fortement endommagé ; les filets en creux n'ont laissé que des traces peu apparentes. C'est sur cette face cependant, qui reposait directement sur le sable, qu'on a pu recueillir quelques morceaux du fourreau. Par des coupes transversales opérées sur l'un d'eux, il a été facile de reconnaître la très mince peau d'en dedans, tachetée de vert, la lame de bois, épaisse de 0^m001 à 0^m0012, et le gros cuir extérieur tellement pénétré par le sable faisant corps avec lui, qu'on hésite à dire si c'est bien du cuir ou seulement de l'écorce.

Longueur de l'arme, avec la soie, 0^m176, largeur à l'emmanchement, 0^m06.

Poignard n° 3 (Pl. I, fig. 3). — C'est le plus grand : lon-

gueur totale, 0m 278 avec la soie languette qui a 0m015. Toujours lame triangulaire à pointe arrondie, décorée de quatre filets en creux, dont on ne voit que quelques vestiges près du talon, large de 0m072, épaisse de 0m004 au milieu, et trouvée infléchie, la concavité en dessus, mais d'une façon moins accusée que sur le poignard n° 2, bien conservée, entière, à l'exception d'une ébréchure en haut du talon venant presque rencontrer le trou de goupille du milieu de ce côté. La cloison-limite, avec son fer à cheval ayant 0m 016 d'ouverture sur 0m008 de creux, est intacte, très mince (0m001 au plus), haute de 0m0024, avec flèche de 0m005 Mais ici elle ne s'arrête pas aux tranchants de la lame qui marquent aussi le point d'arrêt des deux côtés du talon dans les poignards recueillis jusqu'à ce jour dans les sépultures à pointes de flèche en silex ; elle se prolonge de 0m004 de chaque bord sur des saillies métalliques formant sortes de petits quillons qui se relient par une gracieuse courbe rentrante, à la partie supérieure, plus convexe qu'à l'ordinaire, du talon (fig. 1). Voilà une particularité nouvelle, comme une tentative, timide encore, vers la croisière véritable. D'autres indices de progrès nous serons fournis par le mobilier du Rumédon. Malheureusement, quelques jours après l'examen du poignard, les deux petits quillons se sont détachés, par l'effet de la sécheresse, en plusieurs morceaux qu'il a été impossible de rassembler et coller. Dans le champ, entre la cloison et la languette, il reste trois goupilles d'un côté et une seule de l'autre ; elles sont cylindriques, d'un diamètre de 0m 004. Entre elles et sur la languette, quelques débris de bois noir du manche.

Après avoir enlevé, avec un fin pinceau, le sable et l'argile qui recouvraient la face examinée jusqu'ici, celle supérieure, concave, nous avions mis au jour une partie du fourreau, bien adhérente au métal. Bois jaune brun, de 0m 0015 d'épaisseur vers le haut, n'ayant plus que 0m 001 dans le bas, où il devient presque noir ; disparu en plusieurs endroits où

ne se voit que la mince peau d'en dedans sur laquelle on remarque des lignes de couture. Par dessus, le gros cuir noir, très imprégné de sable, d'argile et de cendre, n'existe aussi qne par places ; des ossements s'y sont soudés ; l'un d'eux, long de $0^m 04$ sur $0^m 02$ de large, était placé en travers, débordant l'un des tranchants : on aurait dit un fragment de maxillaire inférieur. Il s'est morcelé en essayant de le détacher du fourreau. Les restes du mort ont donc été déposés directement sur les armes, placées là d'avance.

La face inférieure, convexe, partout en contact immédiat avec le sable, montre ses filets en creux de bout en bout, sa cloison-limite très bien conservée et ses six goupilles. La distance entre les deux du milieu est de $0^m 0285$, puis entre les autres de $0^m 008$. Les longueurs de celles d'un même côté restées entières, donnent $0^m 0156$, $0^m 0148$ et $0^m 0135$. Entre elles, un peu de bois noir verdi. Deux parties assez importantes du fourreau nous fournissent une indication intéressante : la chape remonte bien au-dessus des goupilles.

Le bloc rectangulaire, épais de $0^m 06$ à $0^m 07$, détaché avec la truelle, en même temps que le poignard, est composé d'une assise d'argile violacée de $0^m 03$, d'une couche de bois pourri de $0^m 02$ et d'un lit de sable de $0^m 01$ sur lequel est étendue la lame, recouverte elle-même de sable, où elle a enfoncé, et d'argile blanc-jaunâtre. Sur un second bloc, pris à côté, à l'endroit où il y a le plus de cendres et d'ossements, l'argile, le sable, le bois et la cendre mêlés ont constitué un véritable grès cimenté par les sels de chaux et de potasse. On y voit disséminés des petits fragments d'os, piquetant de taches blanches la masse brun-rougeâtre, parfois presque noire, de ce conglomérat.

Le Glaive (Pl. II, fig. 1). — Nous allons suivre l'ordre dans lequel il a été procédé à l'examen de cette arme superbe.

La plus grande partie du fourreau existait encore. Sur la

face noyée dans le sable, il s'est mieux conservé que sur celle recouverte d'argile; aussi avons-nous pu en détacher un morceau de 0m30 de long, tenant toute la largeur de la lame. Le bois est jaune-brun, épais de 0m 0035 dans les parties saines, dénudées, et de 0m002 en se rapprochant de la pointe. Là où il est revêtu de cette substance noirâtre, imprégnée de sable et de matières diverses. que nous prenions plutôt pour de l'écorce que pour du cuir et qu'un examen postérieur a montré être bien du cuir, l'épaisseur atteint 0m 006. En dedans, il est uniformément doublé d'une peau parcheminée, mince comme une feuille de papier, sur laquelle ressortait. avec la netteté d'un travail tout récent, une couture longitudinale à points très serrés (0m001 environ), courant d'un bout à l'autre, et deux autres coutures pareilles, tranversales Le fil avec lequel elles étaient faites avait partout marqué son empreinte sur le bois. Hélas ! en se desséchant, le bois s'est recroquevillé, tordu, la peau mince s'est craquelée et les coutures se sont disjointes, ouvertes.

Ce qui distingue ces fourreaux, car la même remarque paraît s'appliquer au poignard n° 3, de ceux qu'on a rencontrés jusqu'à ce jour dans les sépultures pareilles, c'est leur forme qui est plutôt celle d'étuis que de vrais fourreaux. En effet, la partie supérieure, la chape, ne s'arrête pas au pied du manche; elle enveloppe le manche jusqu'à une hauteur indéterminable puisque celui-ci n'existe plus, mais qui doit dépasser de beaucoup les goupilles, car nous avons trouvé ces dernières largement recouvertes par le bois et les cuirs. Ce sont des gaines, des étuis à large ouverture comme on en voit en usage chez des populations africaines, pour leurs poignards et armes aux formes les plus étranges, et chez les marins du commerce de beaucoup de nations pour y mettre leurs couteaux. Ils les enfoncent là-dedans jusqu'à mi-manche.

L'état de conservation de la lame est surprenant ; il n'y a

pas une cassure, pas une ébréchure sur les tranchants. et la pointe ogivale est intacte et encore acérée ; la cloison-limite, avec son cintre de 0m016 de largeur sur 0m 008 de hauteur, est entière, très mince (caractère commun aux trois poignards), ayant 0m003 de relief. Elle déborde d'environ 0m002 de chaque côté, les tranchants pour former deux quillons plus embryonnaires que ceux du poignard nº 3 (fig. 2). En haut du talon, pas de soie, et il nous a semblé, en examinant attentivement la tranche du métal en cet endroit et aussi les débris de manche encore adhérents aux deux faces du talon et se prolongeant à plus de 0m 01 au-delà, qu'il n'y en avait jamais eu. Les deux moitiés accolées de substance osseuse ne montraient pas le vide qu'y eut laissé, comme un moule, la languette disparue, et aucune trace de cassure ne se voit sur le bronze. Les goupilles, toujours au nombre de six et disposées dans l'ordre que nous avons décrit pour les poignards, sont en place. Leur diamètre est un peu supérieur aux autres, 0m0045. Distance entre celles du milieu, 0m028 ; puis, de centre à centre, les autres donnent 0m01 et 0m008 ; leur longueur s'échelonne ainsi : 0m02, 0m016 et 0m014.

Le long de la cloison-limite, entre les goupilles et jusqu'au delà du haut du talon, d'importants restes du manche ont attiré notre attention. Matière dure, blanc-jaunâtre, avec taches noires, se détachant par fragments au simple contact des poils du pinceau, mais ne se pulvérisant pas. La tête des goupilles était noyée dans cette substance et nous avons eu la bonne fortune de recueillir, dans des détritus de toute sorte provenant du nettoyage du glaive, deux petites rondelles de 0m005 de diamètre sur 0m0015 d'épaisseur de la même matière dure, blanc-jaunâtre. Elles viennent fort à propos nous éclairer sur un point resté jusqu'à ce moment obscur, puisque les trois poignards ne nous avaient rien, ou presque rien livré à cet égard, la similitude de technique

avec les armes du Tossen-Maharit et autres sépultures de la même phase de l'époque du bronze.

Que les manches fussent en bois, en os, ou toute autre substance, on tenait à recouvrir les têtes des goupilles de rondelles de la même matière. C'était l'habitude, la mode. A l'origine, avait-on voulu cacher le procédé d'emmanchement, ou plutôt avait-on obéi à un instinct d'esthétique qui exigeait que l'uniformité de couleur et de galbe ne fût pas rompue ?

La lame n'est plus triangulaire ; elle a la forme en feuille du glaive du tumulus de Kgourognon, en Prat (Côtes-du-Nord), qui est absolument la même arme que la nôtre, avec quatre centimètres en plus de longueur (1). A partir de la base du talon, où sa largeur est de 0^m073, elle va en se rétrécissant jusqu'à 0^m057, vers le tiers de la longueur, rétrécissement inégal faisant dessiner aux tranchants une courbe rentrante ; se maintient à ce chiffre, avec petit renflement bien sensible au milieu du parcours, pendant un autre tiers ; puis diminue de nouveau, mais cette fois suivant une courbe convexe pour venir se terminer par une large pointe ogivale. Elle devait être ornée de filets en creux dont de rares vestiges ressortent vaguement sous l'oxyde vert foncé ou brun, avec quelques taches plus claires. Son épaisseur, 0^m004, est la même que celle des poignards, et nous avons déjà dit que ce chiffre ne devait pas être atteint quand l'arme était neuve. Si les poignards nous ont paru des armes médiocres, ce glaive, étant donné sa longueur, était certainement une arme mauvaise. Quel déplorable emmanchement ! à peine deux centimètres de métal en prise dans le manche pour un bras de levier de quarante centimètres de lame et des simples goupilles, non rivées, pour assurer la tenue du bronze à l'os.

---

(1) Fouilles de l'abbé Prigent.— Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, année 1881.

RUMÉDON

Fig. 1. Demi grandeur.

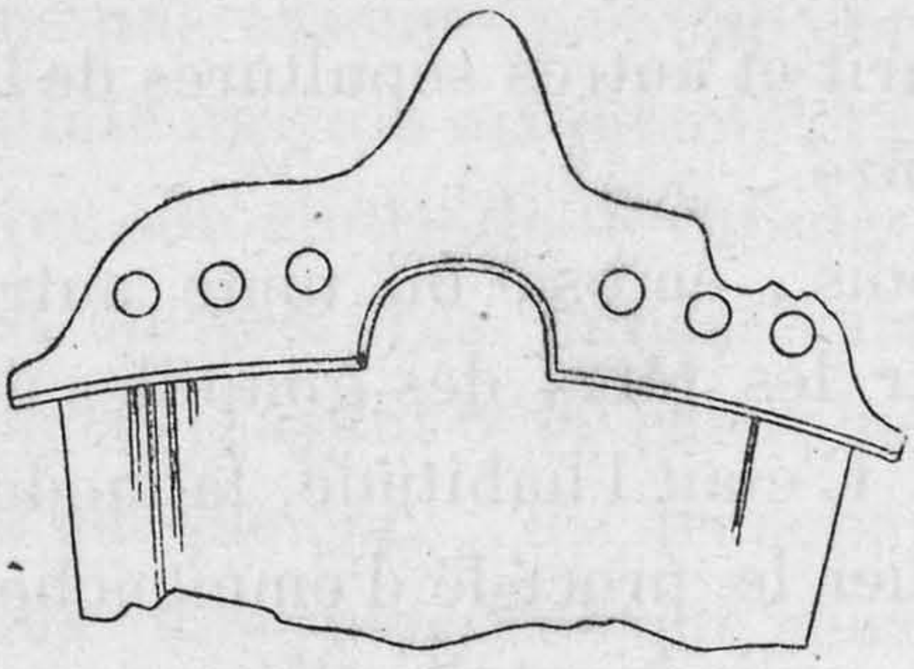

Talon du poignard n° 3.

Fig. 2. Demi grandeur

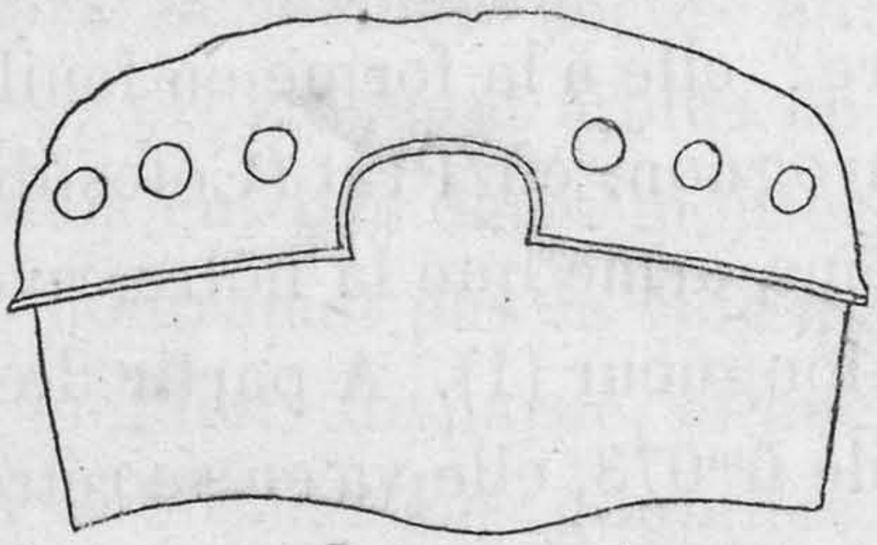

Talon du glaive.

Fig. 3. Demi grandeur

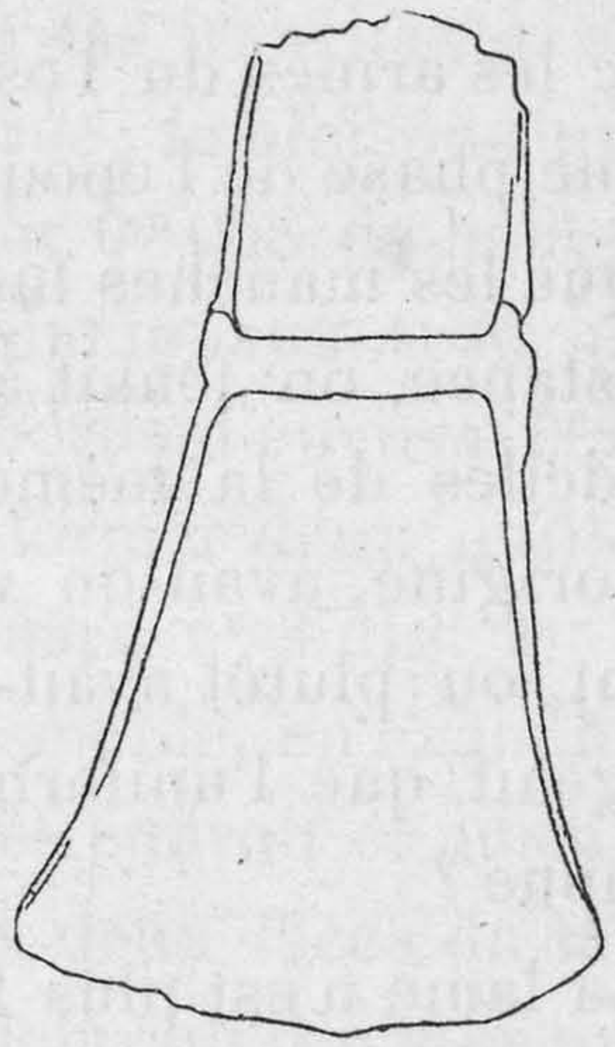

Petite hache.

Fig. 4. Demi grandeur

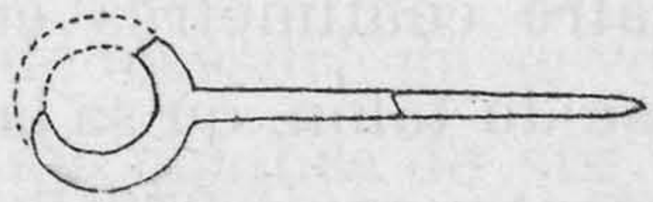

Piton.

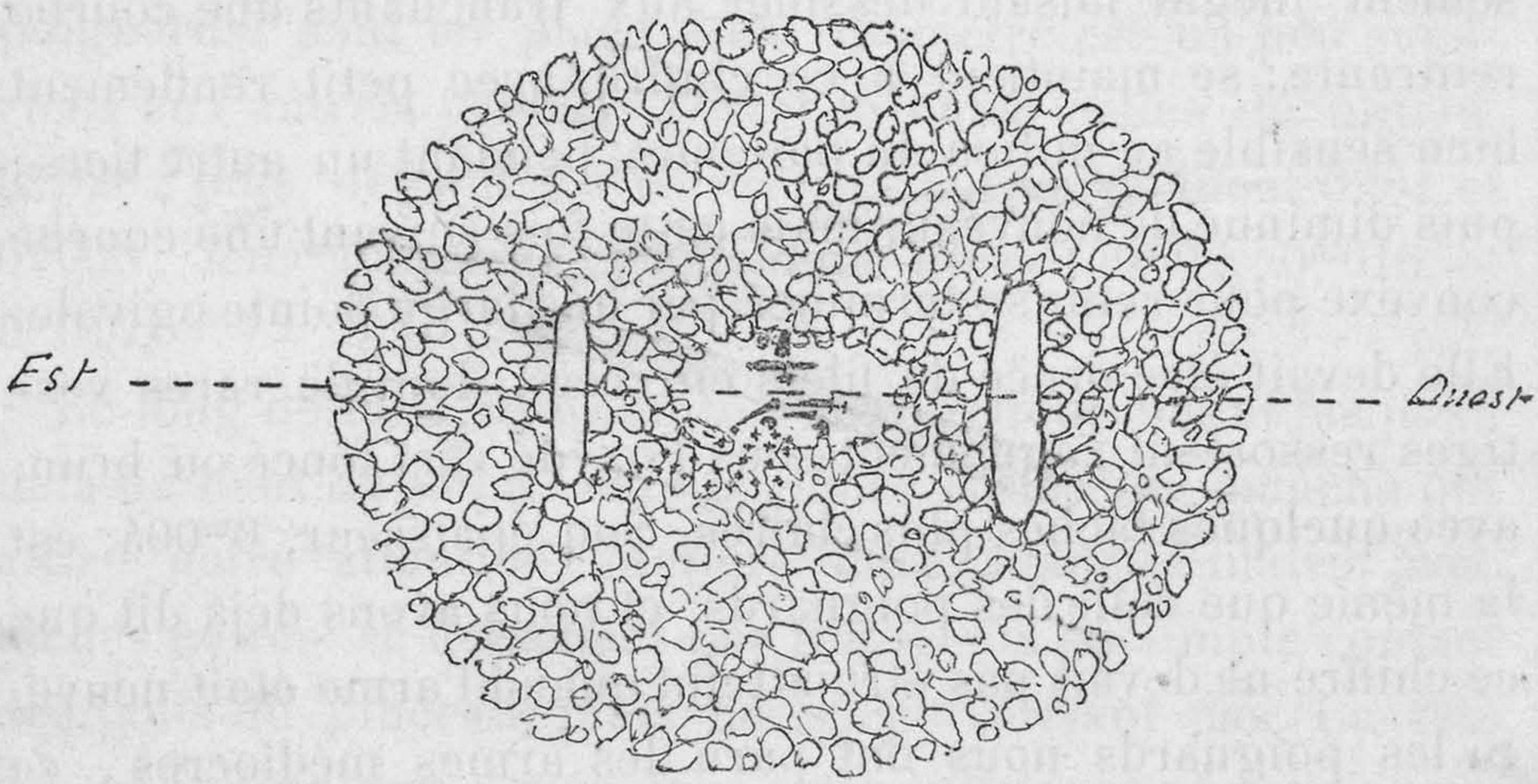

Fig. 5. — Plan de la Sépulture avec son galgal.

Les petites croix sont les pointes de flèches. 1, 2, 3 les poignards. 4 le glaive. 5 la hache

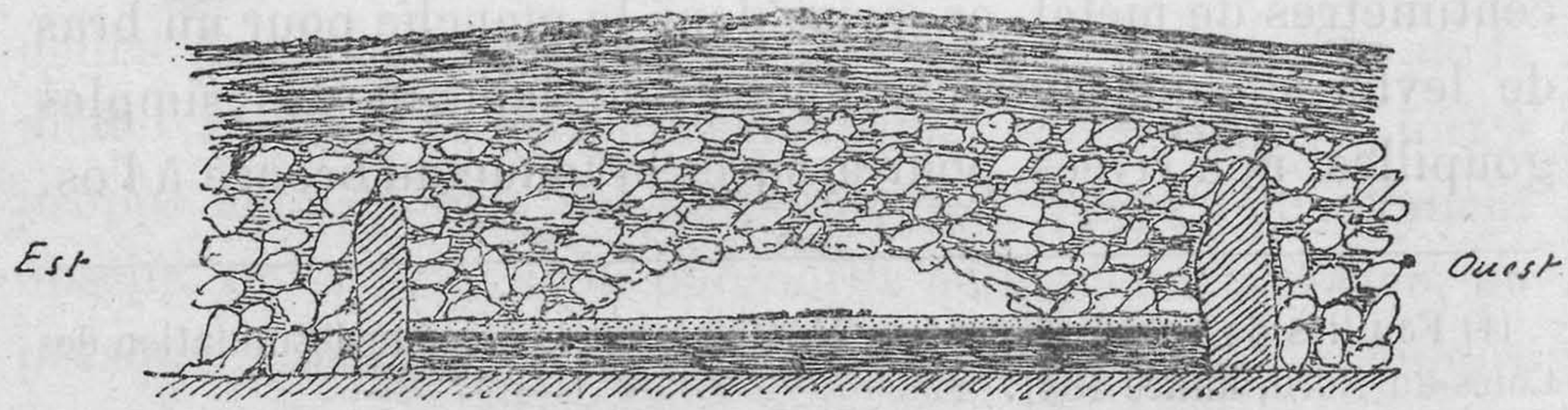

Fig. 6. — Coupe de la Sépulture suivant la ligne E. et O.

RUMEDON

Fig. 7. Demi grandeur.

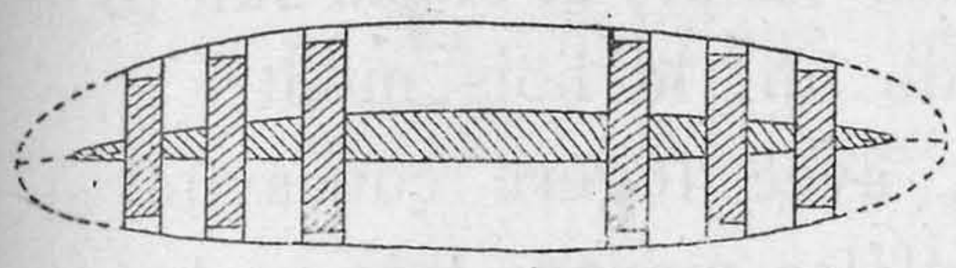

Poignard n° 1.

Fig. 8. Demi-grandeur.

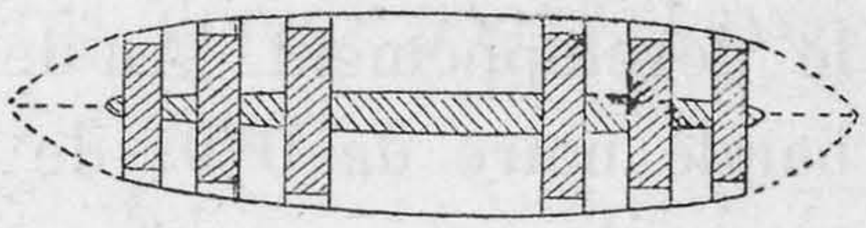

Poignard n° 2.

Fig. 9. Demi grandeur.

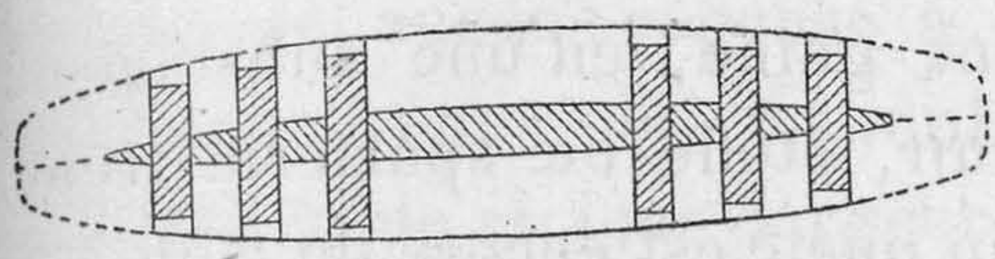

Poignard n° 3.

Fig. 10. Demi grandeur.

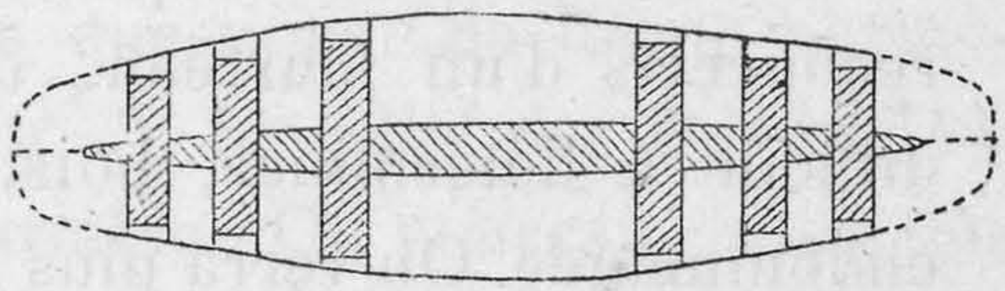

Glaive.

On doit se demander si un pareil glaive a été fait pour le combat, guerre ou chasse. Il fallait alors que le coup fût porté bien normalement, de haut en bas, et que la main ne déviât pas. Le manche devait être court et tenu par quatre doigts, le pouce en travers du pommeau.

Les quatre poignards que nous venons de décrire avaient-ils leurs manches ornés de clous d'or? On peut estimer à plusieurs kilos le poids des matières, argiles, sable et bois pourri ramassés autour d'eux et particulièrement sous les poignées disparues. Ces matières triées, tamisées, lavées n'ont pas donné la plus petite parcelle d'or.

Grande hache (Pl. II, fig. 2). — Nous allons procéder comme pour le glaive.

La hache se présente avec des débris du manche tout autour de la crosse ; il est en bois, les fibres dans le sens du grand axe de l'arme. ce qui indique un emmanchement longitudinal, sans qu'on puisse savoir si, à un point donné, il ne se courbait pas. Les morceaux adhérents au métal ont de 0^m007 à 0^m008 d'épaisseur sur 0^m04 de longueur. Leur extrémité inférieure vient butter contre un collier métal-

lique embrassant les deux faces et les deux côtés de la hache. Bien qu'en mauvais état, le relief ayant disparu en plusieurs endroits, il est très visible et on en suit tout le développement. Au-dessus de lui, le bois montre une bande noire de 0m01 de large, avec légère concavité et traces de stries ou rainures parallèles, marque très probable d'une ligature Mais où notre surprise a été grande, c'est en constatant que les deux plats de la lame sont de bout en bout recouverts d'un fourreau, d'une gaîne, en une substance difficile à déterminer, bois, cuir, étoffe ou sparterie très endommagée. On verra plus loin que c'est encore du cuir.

La hache est plate, avec rebords peu saillants : longueur 0m138, largeur au tranchant 0m077, au haut de la crosse, qui est arrondi, 0m029; épaisseur actuelle 0m009, au point où commencent les biseaux du tranchant, 0m0136 au milieu et 0m0035 au bout de la crosse. Celle-ci, longue de 4 centimètres, vient aboutir au collier d'arrêt du manche qui semble avoir été fondu en même temps que la hache, à en juger par son épaisseur et l'irrégularité de son tracé.

L'oxydation a fait subir à cette hache une singulière déformation. Depuis le collier jusqu'au tranchant, elle s'est presque ouverte en deux, dans le sens de l'épaisseur. D'un côté l'entrebâillement atteint 0m007 sur une profondeur à peu près égale et présente sur les deux lèvres un aspect feuilleté, à couches extrêmement minces ; le long du tranchant l'entrebâillement n'est que de 0m003 à 0m004 avec 0m006 à 0m008 de creux, et enfin sur l'autre bord il varie de 0m004 à 0m001 seulement d'ouverture, avec profondeur variable. Des faits semblables ont été relevés par M. le commandant Le Pontois, au Cruguel, et par nous, au Tossen-Maharit. Ce phénomène doit provenir de la nature de l'alliage, qui est plus ou moins résistant suivant le degré de liquation qui s'est opérée dans les différentes parties de la masse métallique.

Sur un des plats de la hache, vers le bas, il y a une perte

de métal considérable sur une espace cratériforme, aux parois finement stratifiées, de 0m05 × 0m04, avec 0m005 de creux au centre, dû probablement à une cause analogue.

Dans ces conditions, les chiffres donnés pour l'épaisseur de l'arme sont certainement exagérés.

Petite hache.— Etait-elle emmanchée ? Avait-elle un étui ? L'endroit où nous l'avons retrouvée, à la fin des fouilles, ne permet aucune réponse à ces questions. Sa forme asymétrique frappe tout d'abord (fig. 3). Le relief des rebords est très faible et leur largeur variable. On pourrait croire que le tranchant a été martelé.

Longueur totale, 0m091 ; largeur au tranchant, 0m051 ; au niveau du collier, 0m037 ; à l'extrémité de la crosse, 0m023 ; épaisseur maximum, à environ un tiers de la longueur à partir du tranchant 0m008. Comme la grande hache, elle est munie d'un collier pour servir de limite à l'emmanchement ; sur une des faces, où il ne reste que sa trace, celle-ci lui donnerait 0m 005 d'épaisseur. Le collier se trouve à trois centimètres du bout de la crosse qui est presque coupant.

Pour la première fois, parmi les haches plates des sépultures de ce genre, nous rencontrons un ressaut de métal destiné à servir de buttoir au bas du manche. C'est un progrès, et nous voyons dans ce collier l'ébauche de ce qui sera la hache à talon.

Instrument en forme de piton. — C'est un véritable piton à tête fermée, de 0m056 de longueur totale, anneau et tige, fait avec un fil de cuivre de 0m0028 de grosseur (fig. 4). Diamètre intérieur de l'anneau, 0m009. La tige va en s'amincissant vers la pointe qui a dû être aiguë ; elle est cassée vers le milieu, les deux morceaux se raccordant bien. La pièce est donc entière, car le tiers environ de l'anneau qui manque se rétablit aisément et sûrement. La cassure n'a

heureusement pas atteint les parties voisines de la tige. Celles-ci nous prouvent qu'il y a eu soudure en ce point, et nous penserions à une soudure de la tige sur un anneau fait d'avance plutôt qu'à celle du bout du fil de cuivre, une fois le cercle fermé. Un pareil gros fil métallique ne pourrait donner, par la flexion, des angles aussi nets que ceux que le piton nous offre au point de jonction de la tige à l'anneau. Au cours de l'examen des poignards, nous avons été frappé de la différence de technique entre leurs cloisons-limite et celles des armes du Tossen-Maharit. Ces dernières étaient épaisses, inégales, souvent incomplètes, et nous avions écrit qu'elles semblaient venues de fonte avec la lame (1). Ici notre impression a été toute autre. Ces minces plaques métalliques, très régulières, bien normales aux plats des lames, nous avaient paru y avoir été soudées après coup, et nous ne pouvons que nous féliciter de la trouvaille du piton qui vient changer en certitude ce qui n'était qu'une probabilité.

Pointe de flèche en silex. — Elles rappellent toutes celles qui sont les joyaux de nos sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex, moins parfaites cependant que la plupart d'entre elles, plus épaisses, d'un travail beaucoup moins fini, d'une forme moins gracieuse. L'ogive est plus surbaissée et l'aspect général a quelque chose de trapu, de lourd qui les rapproche de celles recueillies à Khué-Bras (2).

On pourrait dire qu'elles ne sont plus de la belle époque, qu'elles indiquent une décadence dans cette remarquable industrie de la taille du silex dont les sépultures de Porz-ar-Saoz, Kgourognon (3), Cruguel (4), Cosmaner,

---

(1) Exploration du Tossen-Maharit. L. c., p. 11.

(2) P. du Chatellier. Exploration du tumulus de Kerhué-Bras, en Plonéour-Lanvern (Finistère). Matériaux 1880.

(3) Abbé Prigent. — Fouilles du tumulus de Porz-ar-Saoz, en Trémel

Fao-Youen (1) et Tossen-Maharit (2) marquent l'apogée.

Et cette observation concorde avec d'autres renseignements fournis par le mobilier du tumulus du Rumédon pour nous faire penser que ce dernier monument est postérieur à ceux-là.

Les plus grandes ont seulement 0^m032 sur 0^m019 de largeur et les plus petites 0^m020 sur 0^m016 à l'extrémité des ailerons, qui sont très aigus, leurs biseaux étant très inclinés en dedans. Il est à remarquer que leur plus grande largeur, pour celles du moins dont l'ogive est la moins élancée, car les galbes sont un peu variés, n'est pas au pied des ailerons, mais à la hauteur de la naissance des pédoncules. De ce point la courbe extérieure des ailerons s'infléchit, donnant à l'ensemble la forme dite « en bonnet d'évêque ».

Nous avons déjà parlé de leur parfait état de conservation.

Leur dissémination sur l'aire de la sépulture nous avait fait espérer que quelques-unes au moins auraient gardé des vestiges de leur hampe. Notre attente a été déçue. Une seule portait, le long du pédoncule, quelques fibres de bois et une matière, gomme ou résine.

Poteries.— On a recueilli, sur le sable, à côté et en dedans du glaive, un fragment de poterie ($0^m025 \times 0^m025$), épais de 0^m010 en pâte rougeâtre bien cuite, d'aspect feuilleté, avec, sur une des faces, une ornementation très simple, deux traits

---

(Côtes-du-Nord).— Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, année 1880.

Fouilles du tumulus de Kergourognon, en Prat (Côtes-du-Nord).— Même recueil, 1881.

(3) L. Le Pontois. — Exploration du tumulus de Cruguel, en Guidel (Morbihan). Revue archéologique, 1890.

(1) P. du Chatellier. — Fouilles des tumulus de Cosmaner et de Fao-Youen, en Plonéour-Lanvern (Finistère). — Bulletin du ministère de l'Instruction publique et Bulletin de la Soc. archéologique du Finistère, 1898.

(2) A. Martin.— Exploration du Tossen-Maharit. L. c.

parallèles tracés à la pointe mousse, distants de 0m004. Khué-Bras seul avait donné un tesson, aussi ornementé, sur l'aire de la sépulture.

Pendant le creusement du puits on n'a rencontré que deux morceaux de vase, l'un du fond, l'autre de la panse, à pâte rouge qui est bien la caractéristique de la céramique du bronze en Armorique.

Ossements. — On a vu qu'ils étaient nombreux autour des poignards, et entre eux et le glaive, c'est-à-dire au centre même de la sépulture. Parmi les débris, quelquefois résistants, le plus souvent friables, empâtés dans le sable, le bois et l'argile, nous avons pu recueillir deux fragments intéressants, si imprégnés de sels de cuivre que toute la masse, légère et spongieuse, de ces os est d'une belle couleur verte uniforme, alors que les surfaces extérieures sont d'un brun foncé. L'un d'eux est une partie iliaque de l'os coxal située immédiatement au-dessus de l'épine iliaque antérieure et supérieure ; il comprend 0m085 de crête iliaque, avec la portion sous-jacente des fosses iliaque, interne et externe ; cette dernière étant à peu près intacte. L'autre est un fragment de 0m05 sur 0m03 de la partie supérieure du sourcil cotyloïdien. Les deux morceaux appartiennent au côté droit du squelette.

Il ne nous paraît pas douteux que nous avons affaire ici à une sépulture par incinération, ne serait-ce qu'à cause de l'accumulation des débris d'ossements dans un espace très restreint et de leur mélange avec des cendres et du charbon. Combien cette question, si intéressante cependant, de la distinction entre les os incinérés et inhumés reste encore obscure. Abandonné dans l'acide chlorhydrique additionné d'un égal volume d'eau, un fragment solide, à forme définie, qu'on pourrait supposer, à la rigueur, avoir été un outil ou une partie d'outil, a bien donné un dépôt gélatineux,

sans aucune apparence de matières animales carbonisées ; mais d'autres débris, informes, détériorés, dont l'un pris à une tête d'os, ayant par conséquent appartenu au squelette, soumis au même traitement, ont donné un résultat pareil, léger dépôt gélatineux et absence complète de matières animales carbonisées. Peut-être la crémation n'a pas été complète.

Avec les données que les fouilles et l'examen postérieur du mobilier nous ont fourni, la reconstitution de la sépulture entière devint facile. A l'endroit désigné, sur le sous-sol mis à nu, deux grandes dalles ont été dressées parallèlement l'une à l'autre, la ligne joignant leur milieu orientée Est et ouest. Dans l'espace, de 3^m40 de long sur environ 1^m50 de large, compris entre elles, de l'argile brune, à reflets violacés, avec charbons entremêlés, a été étendue sur 0^m15 d'épaisseur, puis pilée, damée, de manière à former une surface plane, bien unie, pour servir d'aire à la sépulture proprement dite. Sur cette argile on a établi, de bout en bout, un plancher en bois, paraissant plus épais au milieu qu'aux extrémités, et sur ce plancher a été étalé du sable blanc très fin, pris à la belle plage de Saint-Michel-en-Grève, distante de 7 kilomètres du monument. L'épaisseur de ce lit de sable est difficile à déterminer, tant il y a eu pénétration dans le bois pourri, mélange et adhérence avec l'argile supérieure. Nous l'avons trouvée de deux à trois centimètres, près des dalles ; mais elle a dû être plus grande. comme en font foi plusieurs endroits, où elle atteignait 0^m08 à 0^m09. Enfin, directement sur le sable, ont été déposés, d'abord les armes du défunt, puis les cendres et débris d'ossements apportés du bûcher voisin, armes et restes incinérés placés exactement au milieu de l'aire sépulcrale. Pour protéger ces dépôts sacrés, on les a recouverts d'une sorte de dôme allongé, en argile blanc-jaunâtre, riche aussi en charbons, ayant approximativement 2 mètres de long sur 1 mètre de large et 0^m30 à 0^m35 de

hauteur à sa partie la plus élevée. Puis, dans l'espace resté libre entre les dalles et autour de celles-ci, ont été jetées des pierres jusqu'à former un galgal de 1 mètre environ de hauteur, elliptique, ayant 7m80 de grand axe, de l'est à l'ouest et 6m50 du nord au sud, qui sera noyé lui-même dans la masse d'argile qui va constituer l'énorme mausolée (fig. 5et 6).

Le centre du dôme a bien rempli son office de protection contre l'amas de pierres qui n'ont pu le pénétrer ; sur les bords seulement, où l'argile avait peu d'épaisseur, des moellons l'ont traversée et sont arrivés presque en contact de la grande hache. Quant à la plupart des pointes de flèche, placées en dehors ou au pied du dôme, elles se sont trouvées immédiatement mêlées aux matériaux du galgal et c'est miracle qu'elles n'en aient pas souffert : le lit de sable mou et mobile les a sauvées.

Toutes les fois que nous avons eu l'occasion de traiter la question des sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex, nous avons insisté sur leur variété comme forme et matériaux employés. L'exploration de chacune d'elles amène une nouvelle surprise, et ce n'est pas un des moindres attraits de ces fouilles. Ici, cependant, notre étonnement a été grand en constatant la présence du lit de sable au-dessus du plancher ordinaire, et notre espoir bien faible d'y découvrir quelque chose jusqu'au moment où le premier poignard est apparu. C'est donc le plancher, devenu couche de bois pourri, qui reste la note dominante de ces sortes de sépultures, celle qui semble en être inséparable, puisque nous la rencoutrons toujours au milieu d'autres dispositifs variés à l'infini et souvent bien bizarres.

Le mobilier du Rumédon, moins riche, moins artistique que ceux de quelques monuments similaires cités au cours de ce travail, nous a, par contre, dévoilé un certain nombre de faits nouveaux du plus grand intérêt pour l'étude de cette catégorie de sépultures. En voici l'énumération :

1° *Manches en os.*— On les soupçonnait bien ; mais aucun des nombreux poignards (une quarantaine) recueillis jusqu'ici n'en avaient fourni la preuve.

2° *Etuis de hache et gaînes de poignard.* — M. P. du Chatellier signale. à Khué-Bras, la grande hache *« enveloppée d'une gaîne en métal ».* — Avec le fragment de poterie ornementée trouvée au milieu du mobilier et la forme, un peu camuse, des pointes de flèche, c'est la troisième fois que nous trouvons, entre les deux sépultures, des points de rapprochement qui leur soient particuliers. L'étui des haches répond à un besoin, à une nécessité, aussi bien que le fourreau ou la gaîne des poignards et autres armes tranchantes. Si la gaîne est moins gracieuse que le vrai fourreau, elle est plus commode, plus pratique, et c'est le côté dont les hommes du Rumédon paraissent avoir été le plus préoccupés.

3° *Colliers des haches.*— Voilà un progrès réel assurant la solidité de l'emmanchement. Pour arriver à la hache à talon, il n'y a qu'un pas à franchir.

4° *Soudure.* — Rien, dans les découvertes antérieures, n'avait permis d'attribuer aux hommes du bronze, contemporains de nos sépultures à pointes de flèche en silex, la connaissance de la soudure. Le procédé de fixation des cloisons-limite aux talons des poignards avait bien attiré sur ce point l'attention de quelques explorateurs : M. le commandant Le Pontois, pour Cruguel, n'avait pu se prononcer à cause de la profonde oxydation du métal ; au Tossen-Maharit, nous avons déjà dit que notre impression avait été qu'elles étaient venues de fonte avec la lame. Ici, le bronze est dans un état de conservation exceptionnel ; plusieurs cloisons se détachent nettement de bout en bout, dans un plan bien vertical, si minces et si régulières qu'on hésite à croire qu'un pareil résultat a pu être obtenu dans un moule. Puis, la trouvaille du piton en bronze est venu lever les derniers doutes. Les préhistoriques du Rumédon savaient souder le cuivre.

Examen et analyse des bois et matières diverses entrant dans la composition des fourreaux, étuis et manches des armes du Rumédon.

M. Dangeard, professeur de botanique à la Faculté de Poitiers, qui nous avait prêté le secours de sa science lors de nos fouilles du Tossen-Maharit, a bien voulu, cette fois encore, étudier les échantillons que nous lui avons adressés. Voici le résultat de cette étude :

1° Le bois du fourreau du glaive est constitué par une essence qui rentre dans la catégorie des bois légers ; la disposition de ses canaux médullaires fait penser à *l'aune glutineux ;*

2° Pour le fragment de bois du manche de la grande hache, sur lequel on compte une dizaine de zones d'accroissement, ce qui représenterait une dizaine d'années, la disposition rappelle celle du bois de *hêtre*, sans pouvoir être très affirmatif, car la détermination d'un échantillon de bois vivant est déjà fort difficile, à plus forte raison celle d'un bois préhistorique ;

3° La substance recouvrante du bois du glaive, comme aussi celle de l'étui de la grande hache, montre les caractères principaux du *cuir*, avec des fibres allongées ;

4° La matière blanchâtre des manches du glaive et du poignard n° 1 est de l'*os*. Les réactions chimiques indiquent la présence d'une grande quantité de phosphate et des traces de cuivre (1).

Essai de détermination de la forme des manches.— Pour la première fois, les poignards du Rumédon fournissent des

---

(1) Il m'est tout particulièrement agréable d'avoir cette nouvelle occasion de remercier M. Dangeard de son obligeance et de sa bonne volonté à venir en aide à l'Archéologie toutes les fois que je fais appel à ses lumières.

documents complets sur la longueur des goupilles. Nous voulons en profiter pour reconstituer la forme des manches à l'endroit où ces goupilles les traversent ; c'est-à-dire largeur et épaisseur. Un jour peut-être de nouvelles fouilles nous donneront l'autre dimension, la longueur. Nous serons aidé par ce que nous a appris le Tossen-Maharit, à savoir que chaque tête de goupille noyée dans le bois est recouverte d'une rondelle de un à deux millimètres d'épaisseur et d'un diamètre égal à celui de la tige de bronze. Quand la substance est autre, le Rumédon vient de nous apprendre que la technique est la même, l'os remplaçant le bois. Si l'on remarque, en outre, combien la place des goupilles extrêmes est défectueuse, tout à fait sur les bords du talon où le métal a peu d'épaisseur, et cela est une règle générale, ne sommes-nous pas autorisé à penser que les armuriers préhistoriques y ont mis comme correctif un assez grand élargissement du manche en cet endroit, de façon à ce qu'au moins les goupilles soient solidement enchâssées. Les fig. 7, 8. 9, 10 montrent le résultat de cette tentative. Le tracé de l'ovale fait à trait plein est une certitude, celui à trait ponctué une probabilité. Les parties ombrées sont en bronze, les parties blanches en bois ou en os.

Poids des Armes.

Glaive	0 k.346
Poignard n° 1	0 240
— n° 2.....	0 072
— n° 3.....	0 187
Grande hache.....	0 319
Petite hache.....	0 096

De tout ce qui précède, il ressort que le Rumédon, comparé aux tumulus de la même époque, montre un progrès dans le travail des métaux et des armes. On fabrique un

bronze de meilleure qualité ; des procédés nouveaux sont appliqués à sa manutention, on sait le battre, l'aplatir et l'étendre au marteau pour donner le fil aux tranchants ou obtenir de minces feuilles ; on l'étire en fil ; on connaît la soudure ; on perfectionne le mode d'emmanchement des haches ; on utilise l'os pour la poignée des armes d'estoc A Khué-Bras, nous pourrions reconnaître aussi des signes de progrès dans l'étui métallique de la grande hache et dans la lame ondulée, probablement forgée, d'un de ses poignards qu'il est seul à posséder.

Ce n'est que par des comparaisons attentives entre les objets recueillis dans les diverses sépultures, qu'on peut tenter d'arriver au résultat entrevu et souhaité par notre grand préhistorien breton. M. Paul du Chatellier, à la fin de sa brochure sur l'exploration du tumulus de Khué-Bras, *« à les dater les unes par les autres »*.

Ce sont les faits nouveaux révélés par l'étude du mobilier du tumulus du Rumédon qui nous ont amené à penser qu'il est postérieur aux autres.

Mais si ses constructeurs étaient des métallurgistes et des ouvriers plus habiles, nous avons signalé, d'autre part, l'imperfection de leurs pointes de flèche, comme si à un progrès dans l'industrie des métaux correspondait un déclin dans le travail du silex Le Rumédon et Khué-Bras marqueraient des étapes sur cette double voie qui aboutit au tumulus de Carnoët (Morbihan), où, au milieu d'armes perfectionnées, d'objets d'or et d'argent, se montrent encore quelques rares pointes de silex d'un travail grossier, dernier souvenir le rattachant aux sépultures à belles pointes de flèche en silex, et probablement suprême adieu à ce brillant passé.

A. MARTIN.

Alger, 18 Février 1904.

XI

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE DE LANMEUR (Suite).

18 juin. — B. de Louise Hémery ; p. : n. Louis le Boulloing.

22 juin. — B. de Nicolas Le Gorrec ; m. : dle Jeanne le Voyer.

25 juillet. — B. de Jeanne Coaill, fille de n. Ec. Auffroy Coaill et de dle Constance de Lescorre, sr et d. du Traonnevez ; p : n. François Tournemouche ; m. : Jeanne Le Borgne, d de Kersaint.

14 août. — B. de Jeanne Cudennec. fille de mtre Jean Cudennec et de dle Catherine le Voyer ; p. : mtre Arnulphe Harzic, prêtre ; m : dle Jeanne Le Borgne, d. de Kersaint.

23 août. — B. de Jean Colen ; p. : mtre Jean Cudennec ; m. : dle Jacquette du Boys, d. de Kernot.

3 décembre. — B. de Louis Corre ; p. : n. Louis le Bouloing, sr de Kerugat ; m. : dle Catherine le Voyer.

28 décembre. — B. de Pierre le Bihan ; p. : n. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint ; m. : dle Catherine Coaill.

1615. — 21 janvier. — B. d'Henri Jaouen ; m. : dle Jeanne de Kerbouric.

24 janvier. — B. de Pierre le Gallouédec ; p. : n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint.

12 février. — B. de Anne Kermabon ; p. : n. Ec. Charles de Kersulguen, sr du Pratguen.

6 mars. — B. de Marie Thomas ; p. : n. Guillaume de Guicaznou, sr de Kerc'houin ; m. : dle Marie de Guicaznou.

9 mars. — B. de Guillemette Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc, sr et d. de la Villeneuve ; p. : mtre Jean Cudennec, notaire royal ; m dle Guillemette du Boys. d. de Launay.

23 mars.— B. de Nicolas Lucas ; m. : dle N... Le Borgne, d. de Kerugon.

9 juin. — B. de Marie de Lescorre, fille de n. g Pierre de Lescorre et Jeanne Le Borgne, sr et d. du Gléviry et de Kerbouran ; p. : ht et pt Pierre de Boiséon, sr comte dudit lieu ; m. : die Marie de Golens, d. de Lesmais et de plusieurs autres lieux.

15 octobre. — B. de Jeanne Parfait, fille de mtre Claude Parfait et de dle Marie Coroller ; m. : dle Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

5 novembre. — B. de Marie Guillou ; p. : n. mtre Hervé le Voyer ; m. : Marie Coroller.

8 novembre. — B. de Jeanne de la Croix ; fille de n. g. Toussaint de la Croix et Marguerite Halegan ; p. : Antoine le Chapalain, sr de la Varenne.

17 novembre. — B. de Jeanne le Roux ; p. : n. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve ; m. : dle Jeanne de Kerbouric.

10 décembre. — B. de Nicolas le Bihan ; p. : n. missire Nicolas le Bihan, recteur de Pluzunet ; m. : dle Françoise Droniou.

1616.— 8 janvier. – B. de Vincent Cudennec, fils de mtre Jean Cudennec, notaire royal et de dle Catherine le Voyer ; p., n. Vincent le Voyer, ptre ; m., Fiacra Noblet, de du Gleviry.

1er février. — B. de Vincent le Gorrec ; p., n. et v. missire Vincent le Voyer, ptre ; m., Catherine Salaün.

5 février.— B. de Jean Rolland : p.,missire Jean le Gentil, prêtre ; m., dle Jeanne Cadier.

5 février. — B. de Bernard Montfort ; p , n. Ec. Bernard Quintin, sr de Coatanfrotter.

4 mars. — B. de Nicolas Harzic ; m., dle Catherine le Voyer.

18 mars. -- B. de Jean Le Borgne, fils de n. g. Guillaume

le Borgne et Isabelle du Parc ; p., n. Jean Pertevaux, sr du Crec'h ; m., dle Jeanne Cadier.

29 mars. — B. de François le Moal ; m., dle Françoise Marc'hec.

10 avril. — B. de François Guéguen ; p., n. François du Drezit, sr de Lan an Cosquer ; m., Catherine le Voyer.

23 mai. — B. de Philippe le Gorrec ; m., dle Jacquette du Boys, de de Kernot.

25 juillet. — B. de Fiacra Berthou ; p., n. et discret missire Yves Arel, sr temporel de Coetmen, doyen de Lanmeur et prieur de Kernitron ; m., dle Fiacra Noblet, de du Gleviry.

16 septembre.— B. d'Alexandre Prigent ; p., Jean le Goff, procurateur de ht et pt sr Alexandre le Borgne, sr de Lesquiffiou ; m., dle Jeanne le Borgne, sa fille.

16 septembre. — B. de Catherine le Gorrec ; p., n. Philippe du Drezit ; m., dle Catherine le Voyer.

11 octobre. — B. de Guillaume le Déan ; m., dle Jeanne Cadier.

14 octobre. — B. de Fiacra le Gall : m., dle Fiacra Cadiou.

1617. — 18 avril. — B. d'Antoine le Mingam ; p., n. Antoine le Chapallain, sr de la Varenne ; m., dle Marguerite Coaill.

27 avril. — B. de Pierre Mériadec ; p., n. E. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

10 mai. — B. de Guillaume Jaouen ; m., dle Marie Coaill.

13 mai. — B. de Françoise Cudennec, fille de mtre Jean Cudennec, notaire royal et de dle Catherine le Voyer ; p., mtre Guillaume Thomas, prêtre ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

5 juillet.— B. de Bernard Silliau ; p., n. E. Bernard Quintin, sr de Coatanfrotter ; m., Marie Coroller.

6 septembre. — B. de Catherine Lelchat ; p., n. Hervé le Voyer, prêtre ; m., Catherine Salaün.

10 octobre. — B. de Constance Harzic ; m., dle Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

3 novembre.— B. de Bernard Mercier ; p., n. Ec. Bernard Quintin, sr de Coatanfrotter.

11 novembre.— B. d'Yves le Dafniet ; p., n. Yves le Meur, sr de Beriezer (?).

13 décembre. — B. de Jeanne le Gargam ; p., Guillaume le Serrec, fils de mtre Thomas et de dle Jeanne de Kerbouric.

1618. — 2 mai. — B. de Louis Coaill, fils de n. g. Auffroy Coaill et Constance de Lescorre, sr et de du Traonnevez, p., ht et pt Louis du Parc, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes, sr de Locmaria, du Guerrand et autres lieux ; m., dle Françoise le Borgne, de de Lezormel.

15 mai. — B. de Gabrielle Parfait, fille de mtre Claude Parfait et de Marie Coroller ; p., n. E Pierre de Kerscao; sr de Loudeven ; m., n. dle Gabrielle du Parc.

23 mai.— B. de Jean Marc'hec ; p., Jean de la Villeneuve.

5 juin. — B. de Louise Coadallan, fille de n. g. Olivier Coadallan et Catherine Salaün, sr et de de Kermorvan ; p , n. Jean de Trogoff, sr de Kergrec'h ; m., Louise de Kerret.

7 juin.— B. de Hervé le Bot ; p., n. Hervé le Voyer, prêtre ; m., Françoise Droniou, de de la Varenne.

24 juillet. — B. d'Auffroy le Bihan ; p., n. Ec. Auffroy Coaill , sr de Traonnevez ; m., dle Fiacra Noblet, de du Gleviry.

13 août.— B. de Guy Gueguen ; p., n. Guy de Balavenne, sr de Kervezec.

27 août. — B. de Jeanne Balavenne, fille de n. g. Guy Balavenne et Catherine le Voyer, sr de Kervezec ; p., n. Ec. Auffroy Coaill, sr du Traonnevez ; m., dle Jeanne Quintin, de de Kerderrien.

3 septembre.— B. de Constance Thomas ; p., n Philippe Cazin ; m , n. dle Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

1619. — 1er février. — B. de Guillaume Mercier ; m. dle Jeanne de Launay, de de Kerc'houin.

28 mai. — B. d'Auffroy le Remeur ; p., n. Auffroy Coaill, sr de Traonnevez ; m., dle Fiacra Noblet, de du Gleviry.

2 juillet. — B. de Guillaume Jégaden ; m., dle Marie Coaill.

9 juillet. — B. de Pierre le Gentil ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry ; m., de Fiacra Noblet, dle du Gleviry.

28 août. — B. de Pierre le Mingam ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gleviry ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

3 septembre. — B. de Geneviève Le Roux ; m., dle Geneviève Jagu, de de Mezaudren.

9 septembre.— B. de Marie Lagadec ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gleviry et de Kerbouran ; m., dle Marie Coaill.

12 septembre.— B. de Jeanne Parfait, fille de mtre Claude Parfait et de Marie Coroller ; p., n. François Rogon, sr du Quinquis-Kergaradec (Rogon de Carcaradec) ; m., dle Jeanne Le Borgne, de du Gleviry.

12 octobre. — B. de Richard Balavenne, fils de n. g. Guy Balavenne et Catherine Le Voyer, sr et de de Kervezec ; p., n. Ec. Richard Balavenne, sr du Ballac'h ; m., dle Fiacra Noblet, de de Gleviry.

23 octobre.— B. de Françoise Thomas ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

25 octobre. — B. de Claudine Coaill, fille de n. g. Auffroy Coaill, conseiller du Roy et Constance de Lescorre, sr et de du Traonnenez ; p., ht et pt Pierre de Boiséon, sr baron de Coatreven ; m., Claudine du Parc, de du Guerrand.

18 novembre. — B. de Jeanne Le Bihan ; p., n. Antoine Chappalain, sr de la Varenne ; m., Jeanne Le Borgne, de de Kersaint et Gleviry.

29 novembre. — B. de François Camus ; p., n. et v. m^tre François de Goesbriand.

1620. — 1^er février. — B. de Rolland, fils illégitime de certaine d^le Fiacra le Borgne ; p., n. Rolland Lhéréec.

25 février. — B. de Marie le Saux ; p., m^tre Thomas le Serrec ; m., d^le Marie de Guicaznou.

6 mars.— B. de Marie le Moign ; m., d^le Marie Le Borgne, d^e de Kermabon.

11 mars. — B. de Fiacra Perrot ; m., d^le Fiacra Noblet, dame de Gleviry.

13 mars.— B. de René Ogès ; p., n, Ec. René de Kermabon, s^r dudit lieu.

20 mars.—B. de Marguerite Richard ; p., n. N...Thépault, s^r de Leinquelvez ; m., d^le Marguerite Coaill.

23 avril. — B. d'Isabelle de Lescorre, fille de n. g. Pierre de Lescorre et Jeanne le Borgne ; s^r et d^e du Gleviry et Kerbouran ; p., h^t et p^t Alexandre le Borgne, s^r de Lesquiffiou ; m., Isabelle le Borgne, d^e de Kernarc'hant (très probablement Lanharan).

29 mai. — B. de Catherine Corre ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, s^r de Gleviry et Kerbouran.

4 août.— B. de Guy le Lay ; p., n. Guy de Balavenne ; m., d^le Françoise Droniou, d^e de la Varenne.

17 août. — B. de Pierre Marc'hec ; p., n. Pierre de Lescorre, s^r de Gleviry ; m., d^le Françoise le Borgne, d^e du Portzmeur.

12 septembre. — B. de Catherine Théphany ; m., Catherine le Voyer, d^e de Kervezec.

25 octobre — B. de Françoise Laudren ; p., n. René du Drezit ; m., Françoise Droniou, d^e de la Varenne.

10 novembre. — B. de Marie Hervé ; p., n. Ec. Antoine Quintin, s^r de Coatanfrotter.

13 décembre. — B. de Pierre Harzic ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, s^r de Gleviry.

KERSAINT-PLABENNEC

Fig. 1.

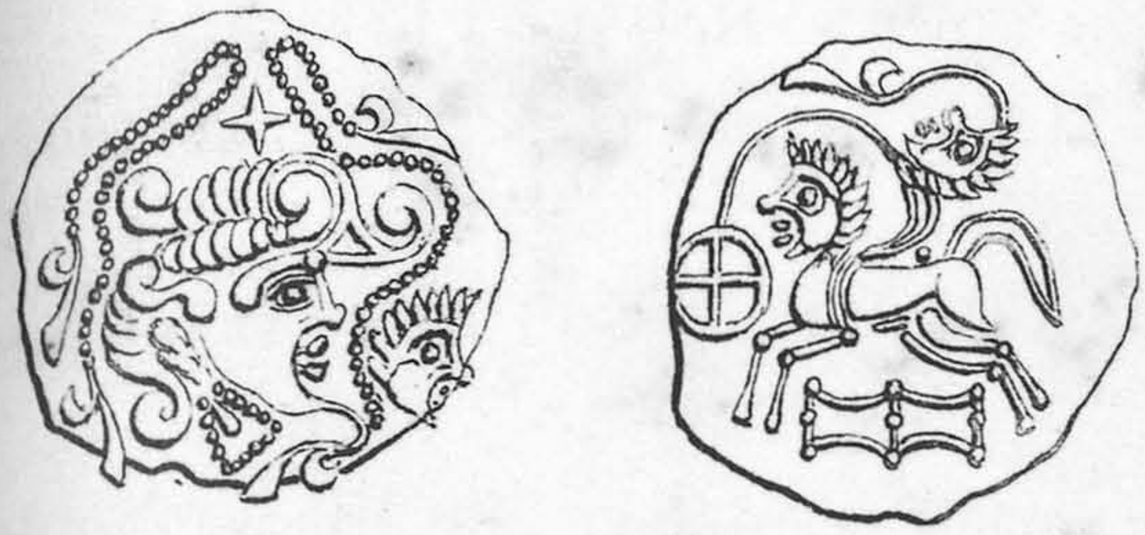

Statère argent

Fig. 3.

a

b

Fig 2.

Deux quarts de statères

c

Deux autres
quarts de statères

TRONOËN

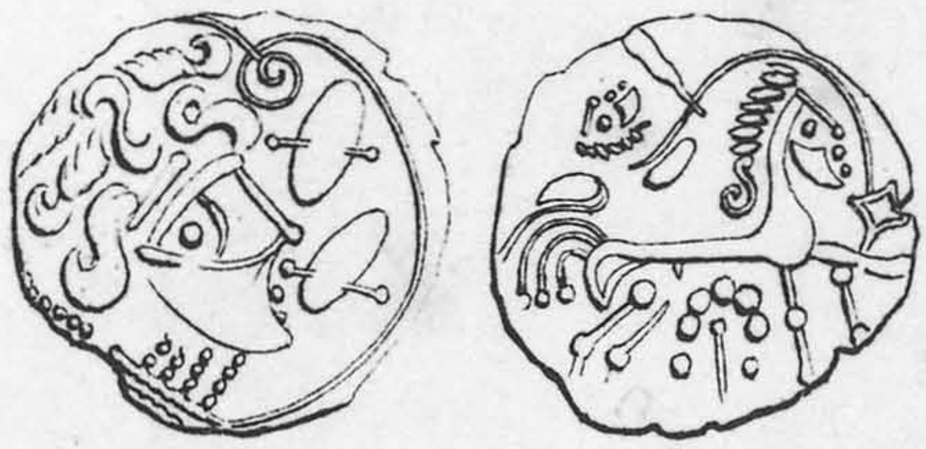

Statère de billon fourré

Statuette Gallo-Romaine du Camp de Kervénennec

1621. — 9 janvier. — B. de Pierre Serec ; p., n. Pierre du Drezit, sr de Ponthir.

10 février.— B. d'Olivier le Déan ; m., Jacquette du Boys, de de Lan-an-Cosquer.

29 mars —B. de Constance de Lescorre, fille de n.g.Pierre de Lescorre et Jeanne le Borgne, sr et de du Gleviry et de Kervouran ; p., n. Yves Arel, sr temporel de Coatmen, doyen de Lanmeur ; m., Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

30 mars. — B. de Yves Coaill, fils de n. g. Auffray Coail1 et Constance de Lescorre, sr et de du Traonnevez ; m., Jeanne le Borgne, de de la Motte.

19 avril.— B. de Stéphan Thomas ; m., dle Fiacra de Guicaznou.

19 mai. — B. de Yves le Rumeur ; m., dle Marie le Bouloing.

28 juillet. — B. de Jean le Bihan ; p., n. et v. Jean de Trogoff, sr de Kerneverien.

5 août.—B. de Marie Rolland ; m., dle Marie de Guicaznou, de de Kerléan.

21 août.— B. d'Antoine le Moal; p., Antoine Chappalain, sr de la Varenne.

14 novembre. — B. de Pierre Thomas; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry ; m., dle Marie Coaill.

3 décembre. – B de Jean le Yaouanc ; m., dle Jeanne le Borgne, de du Gleviry.

1622. — 4 février. — B. de Claude Parfait, fils de mtre Claude Parfait et de dle Marie Coroller ; p., n. Claude Cazin ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

3 mars. — B. de Pierre Jannin; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry.

2 mai. —B. de Perrine de la Croix, fille de Toussaint de la Croix et de Marguerite Halegan ; p., ht et pt sr Pierre de Boiséon, baron de Coatrevan ; m., Jeanne le Borgne, de du Gleviry.

26 juillet. — B. de Pierre Prigent ; p , n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry ; m., dle Marie Coaill.

9 septembre. — B. de Tiphaine ou Stéphanie le Sachec ; p., n. René du Drezit.

9 octobre — B. de Jeanne Geffroy ; m., dle Jeanne de Launay, de de Kerc'houin.

10 octobre.— B. de Catherine Le Mingam ; m., dle Catherine Coaill.

29 octobre.— B. de Auffroy Lhéréec, fils de n. g. Rolland Lhéréec et Françoise le Borgne ; p., n. Ec. Auffroy Coaill, sr de Traonnevez.

31 octobre.— B. de Claudine Marchadour ; p., n. Prigent de Kerjan.

25 décembre. — B. de Jeanne le Lay ; p., n. Ec. Perceval Cazin, sr de Lestrenec.

1623.— 1er janvier. — B. d'Olivier Ménéec ; m., dle Françoise de Kerbouric.

4 janvier. — B. de Vincent le Moal ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

12 mars.— B. d'Enora le Moal ; m., die Enora Noblet.

7 avril. — B. de Guillaume Thomas ; m., die Fiacra de Guicaznou.

4 mai. — B. de Thomas Lagadec : m., dle Marie Coroller.

14 juin. — B. de Louise Marc'hec ; p., n. et v. mtre Hervé le Voyer, pronotaire de cette ville royale et paroisse de Lanmeur ; m., dle Louise Keranmoroc'h.

18 août.— B. de Jeanne Jaouen ; m., dle Jeanne le Borgne, de du Gleviry et de Kerbouran.

19 août.—B. de René le Lédan ; p., n. René de Kermabon, sr dudit lieu ; m., Catherine de Kermabon, de dudit lieu.

31 août. — B. de Constance le Bihan ; p., n. Yves Arel, doyen de Lanmeur et Prieur de Kernitron ; m , dle Constance de Keranmoroc'h.

7 septembre. — B. de Jeanne Contrec ; p., n. Antoine

Chappalain, sr de la Varenne ; m., dle Jeanne le Borgne, de du Gleviry.

2 novembre. — B. de Françoise Guivarc'h, fille de mtre Yves Guivarc'h et de dle Catherine Thépault ; p., n. François, de Goesbriand, sr de Launay (Langnaca, dit le texte latin).

1624. — 10 janvier. — B. de Guillaume le Mat ; p., mtre Guillaume Thomas, prêtre ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

4 février.— B. de Marie Barazer ; p., n. Pierre de Kermabon.

11 février. — Baptême de Alain Coz ; p., n. Alain de Kermellec ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan-an-Cosquer.

14 avril — B. de Marguerite Laurens ; p., n. et v. Jean de Trogoff, sr de Kerneverien.

5 juin. — B. de Philippe Manac'h ; m., dle Constance de Lescorre, de de Traonnevez.

9 juin. — B. de François du Boys, fils de Jean du Boys et de Catherine Henry ; p., mtre Vincent Laudren ; m., dle Françoise Droniou, de de la Varenne.

15 septembre. — B. de Marie Laudren ; p., n. Christophe de Kerverder ; m., Marie Coroller.

5 octobre.— B. de Jean le Réguer ; p., n. Jean de Trogoff, prêtre, sr de Kerneverien ; m., Catherine Parfait.

3 novembre. — B. de François le Mingam ; p., n. Ec. François de Kererault, sr de Trémédern, juge de la Juridiction royale de Lanmeur : m., Marie Coaill

14 décembre.— B de Françoise le Gorrec : m., Françoise Droniou, de de la Varenne.

1625. — 20 janvier. — B. de Claudine Thomas ; p., n. Pierre du Drezit, sr de Lan an Cosquer ; m., dle Claudine Coaill

23 janvier.— B. de Catherine Le Bail ; m., dle Marie Coaill, de de Kerdalaëz.

29 mars.— B. de Pierre Jégou : p., n. Pierre le Callennec.

15 avril.— B. de Claude Serec ; p., n. Claude Cazin, sr du Penquer : m., Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer.

2 mai. — B. de Rolland le Lay ; p., n. Rolland Lhéréec ; m., dle Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

2 juillet. — B. de Marie Prigent; p., n. François de Goesbriand, prêtre ; m., Marie de Lescorre, de de Penenez.

6 juillet.— B. de Marie le Coat ; p , n. Rolland Cazin.

15 juillet.— B. de Jean de Lescorre, fils de n. g. Pierre de Lescorre et Jeanne le Borgne, sr et de du Gleviry et de Kerbouran ; p., ht et pt Jean le Borgne, sr de Lesquiffiou ; m., Françoise le Borgne, de du Portzmeur

28 juillet. — B. de Pierre Cabioc'h ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

3 août. — B. de Pierre Guyomarc'h ; p., n. Pierre Callennec, sr de Kervuzuguen.

3 août. — B. de Jacquette Hameury ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer.

12 aout.— B. de Martin Théphany ; p., Martin Jégou ; m., dle Jeanne Mollec, épouse de Pierre Callennec, sr greffier de cette ville royale de Lanmeur.

3 septembre.— B. de Yves du Boys, fils de Jean et Catherine Henry ; p., n. Ec. Yves le Dantec, sr de Tromorgant.

1er octobre. — B. de Marie Thomas ; p., n. Pierre du Drezit, sr de Lan an Cosquer.

11 octobre. — B. de Egidins le Goff ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer.

22 octobre.—B. de François Callennec, fils de n. g. Pierre Callennec et Jeanne Mollec, sr et de de Kervuzuguen ; p., n. François de Kerollant (Kerc'hoent) , juge à la juridiction de Lanmeur ; m., dle Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

1626.— 7 janvier.— B. d'Olivier du Drezit, fils de Pierre du Drezit et de Catherine Hemery, sr et de de Lan an Cosquer ; p., n. Olivier Hemery, sr du Lesdu ; m., Jeanne Le Borgne,

d. du Gleviry ; baptême fait par Olivier Hemery, sr de Kerisac, prêtre.

22 février. — b. de Geneviève Barazer ; m., dle Geneviève Jagu, de de Mezaudren.

24 février. — b. de Vincent Quentrec ; m., dle Marie de Lescorre.

12 mars. — b. de Fiacra Page ; p., mtre Jean de Laz, prêtre ; m., Jeanne Mollec, de de Kervuzuguen.

16 mars. — b. de Constance Hervé ; p., n. Pierre Callennec, sr de Kervuzuguen ; m., Constance de Lescorre, de de Traonnevez.

25 mars. — b. de Marie le Mat ; p., Egidius Hemery ; m., dle Marie Coroller.

29 mars. — b. de Fiacra Braouézec ; m., dle Fiacra de Lescorre.

13 juillet. — b. de Yves Thomas ; m., dle Catherine Hemery, de de Lan an Cosquer.

24 juillet. — b. d'Isabelle Jannin ; m., dle Isabelle de Lescorre.

1627. — 3 janvier. — b. de Jacquette Nédellec ; m., dle Jacquette du Boys, de de Kernot.

17 février. — b. de Marguerite le Vot ; m.. dle Marguerite Coaill, de de Kerfenefas.

20 juin. — b. de Jacquette le Gorrec ; p., n. Yves le Dantec, sr de Tromorgant ; m., Constance de Lescorre, de du Traonnevez.

3 août. — b. de Marie Helary ; p., n. Pierre de Lescorre.

6 septembre. — b. de François Bontanf ; p., n. François de Keranmoroc'h.

11 septembre. — b. de Tanguy le Réguer ; p., n. Ec. Tanguy de Lannosqnou (Lannosnou) ; m., dle Fiacra de Keranmoroc'h.

20 octobre. — b. de Guillaume Grall ; m., dle Françoise Droniou, de de Tromorgant.

22 octobre.— B. de Jean Mériadec ; p., n. Yves le Dantec, sr de Tromorgant.

3 novembre. — B. de Marie le Bail ; m., dle Marie Lescorre, de de Penenez.

23 novembre.— B. de François Trémoign : p., n. François de Keranmoroc'h ; m., Létitia le Roux, servante de messire le comte de Boiséon.

28 novembre. — B. de Jacquette le Mérer ; m., Jacquette du Boys, de de Kernot.

1628.— 9 janvier.— B. de Rolland Prigent ; p., n. Rolland Lhéréec.

19 janvier.— B. de Marie Hémery ; m., de Marie Coroller.

15 février.— B. de Marie Thomas ; m., dle Marie le Borgne, de de Kermabon.

20 février. — B. de Jacquette Quentrec ; m., dle Jacquette du Boys, de de Kernot.

11 mars. — B. de Françoise Perrot ; m., dle Françoise le Borgne.

22 mars. — B. de Guillaume Thomas ; m., dle Marie de Lescorre.

31 avril.— B. de Pierre Croc ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gleviry.

2 mai. — B. de Jacquette Lelchat ; m., dle Jacquette Bruillac (probablement *Brilhac*, famille éteinte dans Forsanz et Jégou du Laz, familles possessionnées dans le pays de Lanmeur, tandis que les Bruillac sont du pays de Vannes).

13 mai. — B. de Jacquette Jégou ; p., n. Yves le Dantec ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer.

31 mai. — B. de Pierre Cechyn (?), fils de n. g. François Cechyn et Anne le Voyer, sr et de de Kermadec et de Kerderien ; p., n. Pierre Quintin, sr de Rouchysac ; m., dle Barbe le Boullouc'h, de de Kerson (sic).

14 août.— B de Catherine le Mut ; p., n. Jean Lhéréec.

15 août — B. de Claudine Richard ; m., dle Claudine Coaill.

6 septembre. — B. de Pierre Hervé ; p., n. Ec Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

20 octobre. — B. de Claude Morvan ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer.

24 novembre. — B. de Pierre Morvan ; m., dle Claudine Coaill.

1629. — 2 janvier. — B. d'Yves Chauvel, fils de mtre Charles Chauvel et d'Anne Parfait ; p., n. Yves Coaill ; m., Marie Coroller.

5 février. — B. de Pierre Braouézec ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

2 mars. — B. de Marie Hennequin, fille illégitime de N... Quintin, sr de Coatanfrotter et de Marie Hennequin.

2 mars. — B. de Guillaume Daoulas ; m., dle Jacquette du Boys, de de Lan an Cosquer et de Kernot.

19 mars. — B. de Jean Cazin, fils de Valentin Cazin, sr de Lestrenec et de Catherine Morvan.

9 avril. — B. de Yves Le Dafniet ; p., n. Yves le Dantec, sr de Tromorgant ; m., Françoise le Borgne.

9 avril. — B. de Constance Mériadec ; m., Constance de Keranmoroc'h.

24 avril.— B. de Rolland Ogès ; m., Marie Coroller.

5 mai.— B. d'Auffroy Gourvil ; p., n. Auffroy Lhéréec.

3 juin.— B. de François le Sane ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran ; m., dle Françoise Droniou, de de Tromorgant.

10 novembre. — B. de Rolland Corre ; p., n. Rolland Lhéréec.

23 novembre. — B. de Constance Jaouen ; m., dle Constance de Keranmoroc'h.

11 décembre. — B. d'Auffroy Jégou ; p., n. Ec. Auffroy Coaill, sr de Traonnevez ; m , dle Françoise Droniou, de de Tromorgant.

15 décembre. — B. d'Egidia le Bihan ; p , n. Ec. Perceval Cazin, sr de Lestrenec ; m.. dle Egidia de Keranmoroc'h.

1630. — 6 janvier. — B. de Marguerite Cechyn (ou Cheguyn ou encore Chaguyn), fille de n. g. François Cechyn et Anne le Voyer, sr et de de Kermadec et Kerderrien ; p.,n.Ec. Yves Hamon, sr de Kerserder (?) ; m., dle Marguerite Quintin, de de Lesantrin (?).

9 février. — B. de Hervé Gallouédec ; m., dle Marie du Dresnay, de de Kerhuel.

18 mars. — B. de Pierre Le Meur ; p., n. Ec. Pierre du Drezit, sr de Lan an Cosquer.

30 avril. — B. de Pierre le Dafniet ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

10 juin. — B. de François Jaouen ; m., dle Françoise le Borgne, de de Kereslezrec.

19 septembre. — B. de Rolland Nicolas ; p., n. Rolland Lhéréec, sr de Kereslezrec.

15 octobre. — B. de François le Stanc ; m., dle Françoise de Droniou, de temporelle de Tromorgant.

1631. — 7 janvier. — B. de Jeanne Cazin, fille de n. g. Perceval Cazin et Constance de Keranmoroc'h, sr et de de Lestrenec ; p., ht et pt François de Coetlogon, sr baron de la Gaudinaye ; m., dle Jeanne le Borgne, de du Gleviry.

28 février.— B. de Jeanne Olivier ; m., dle Jeanne Quintin, de de Kerderrien.

1er avril. — B. de Pierre Keriell ; p., n. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gleviry et de Kerbouran.

15 mai. — B. de Marie Parfait, fille de mtre Nicolas Parfait et de Jeanne le Disès ; p., n. Ec. Yves Campion, sr de Kerrez; m., dle Marie Coroller.

4 juin. — B. de Jeanne Tanguy ; p., n. Rolland Lhéréec, sr de Kereslezrec.

8 juin.— B. de Jacquette Perrot; m.,dle Jacquette du Boys, de de Kernot. *(A suivre).*

APRÈS QUIBERON

LE TRÉSOR DU COMTE DE SOMBREUIL CACHÉ A QUERRIEN

On lisait dans les *Petites Affiches*, au commencement de Juin 1904 :

45 minutes de Paris-Saint-Lazare, petit castel historique appelé : Maison de l'Amiral, confortable, calorifère, bains, jardin d'hiver, pelouse, parc, ombrages, communs, 3,000 mètres, 40,000 fr. *Conventions spéciales en cas de découverte du trésor de Jacques II d'Ecosse.*

Un trésor en manière de prime à l'acquéreur : voilà qui n'est pas banal. Si l'on s'en tenait aux termes d'une lettre que nous avons recueillie, dans nos recherches dans la série L, aux Archives Départementales du Finistère, elle donnerait, elle aussi, une plus-value au propriétaire du fonds, entours, contours et alentours du terrain où *restoit* Joseph Herpe, près du bourg de Querrien, arrondissement de Quimperlé, vers Thermidor an III de la République Une et Indivisible.

Cette lettre, papier bleuté, est écrite sur trois pages d'une écriture serrée, de 23 centimètres sur 17, et la 4e page, la lettre ayant été pliée en forme d'enveloppe. porte l'adresse libellée comme il suit :

BREST

Au citoyen
Joseph Herppe, marchant
de Bois, demeurant dans
La Commune de Kerien proche
Quimperlé
département du finistère par
Brest
A la commune de Kerien.

La lettre, malheureusement, n'est pas datée : au dos de l'enveloppe nous trouvons une indication : *1er frc. an 8* : ce qui laisserait à supposer que cette lettre aurait été interceptée et que le 1er frimaire an VIII, elle aurait été consignée au Greffe. Elle est fatiguée comme si elle avait circulé longtemps, et le papier de l'adresse est ombré de taches de terre et de sueur. Elle avait été fermée par deux pains à cacheter que l'on avait rompus maladroitement en l'ouvrant en sorte que sur plusieurs lignes du texte, la lettre a été déchirée : on s'en rendra compte par les vides et les blancs que nous avons scrupuleusement laissés dans la copie de la pièce, que nous produisons ici. Le lecteur saura facilement suppléer aux mots qui y font défaut par suite de cet accident.

*
* *

Monsieur, depuis long temps j'ai entendu parler de votre probité. J'ai pensé trouver en votre personne un homme dans le cas de me rendre service. Se seras votre bonheur ainsi que le mien. Voilà de quoi il est cas. Monsieur, ayant au commencement de cette malheureuse Révolution qui fut en 1790 la perte de beaucoup de braves gens qui ne méritoient pas d'ètre la victime de ce fléots désastreux qui fut pour moi ainsi que pour mon maître le Conte de Sombreuil totalement notre perte. Ayant partis de France en 1790, pensant nous rendre à L'Ondre, terre d'Angleterre au Rang des émigrés ou nous avons résidés jusques 1794, ce terme là écoulé nous partâmes de L'Ondre avec deux vaisseaux armés en guerre pour nous rendre à Quibéron. avons fait voile pour france ou nous sommes ralliée au Rang de la grande escadre anglaisse arrivant à la ditte iisle quelque jours après nous avons tentés à la descente et même réussit dans notre entreprise, mais tous nos projets furent bientôt évanouis. Sitôt la descente faitte, mon maître le Conte de

Sombreuil et moi comme son valet de chambre à qui il avoit toute confiance, il m'ordonna de me avec tout ce qu'il avoit de plus précieux et de me retirer dans un endroit où il auroit pû me trouver. Aussitôt ses ordres donnés, je me retirâ au plus vitte avec tout ce qu'il m'avoit confié. six cents doubles Louïs, trois milles pièces dors anglaisses, un éclin de tous ses bijous, unetabatière d'or que je vous recommande de le nom demon cher maître est gravé dessus, des papiers relatives à sa Correspondance avec la cour d'Angleterre, des lettres déchanges payables sur la ville de Bordeaux et la Rochelle. Voilà ce quil m'avoit confié entre les mains. Quel fut mon plus grand malheur lorsqu'un Chevalier de Malthe vint m'annoncer avec peinne la mort de mon cher maître. J'étois comme un homme égaré. Aprenant cette triste nouvelle alors me voyant abandonné je pris la fuitte au travers des campagnes ne sachant où porter mes pas, n'étant munis d'aucun passe-port de france et toujours en crainte d'être arretté avec une somme aussi considérable. Je me descida au bout de quelques jours de marche. L'envie me prit de les déposer dans le sein de la terre à seule [fin] qun jour à venir je les retrouves pour faire mon bien-être. Ce fut le long de vos campagnes et près de chez vous que je cachés six cents doubles Louïs trois milles pièces dors anglaisses, un éclin garni de tous ses bijoux, une tabatière d'or ainsique tous les autres papiers dont j'ai fait mention ci-dessus. Cela se fit d'après avoir bien pris mes messures et renseignements sur les lieux même et avoir bien Regardé de tous cotté ne voyant personne dans le cas de me nuire et ne voyant que je ne courois aucun risque lâ je dépossa ce dont il est mention. Je ne garda aussi que très peu d'argent pour me subsister pendant quelque tems, et pour mon malheur peu de tems après je fus arretté et conduit au château de Brest ou peu de jour après je fus interrogé où il n'ont jamais pû

découvrir mon émigréation et m'ont tous de même jugé jusques à la paix comme domestique de quelque cydevant et depuis ce tems je languis terriblement ne pouvant avoir aucune correspondance avec mes parents voyant qu'ils sont aussi émigrés et moi n'ayant pas eu l'esprit présent de me munir d'une somme assez suffisante pour subsister pendant quelques années voyant que je pouvois le faire avant que de les dépossés dans le sein de la terre, mais je ne prévoyé pas aucun accident quil pouvoit m'arrivé. J'ai été obligé de mettre mon portefeuil en gage pour un emprunt de cents cinquante livres que j'ai fait a un prisonnier comme moi, mais plus heureux puisqu'il est au sein de sa famille. Monsieur sera-t-il possible de laisser une somme aussi considérable à perdre ne pouvant moi mesme aller les dettérer dansle lieu où il est dépossées. Non je pense avoir affaire à un homme tel que vous vous donnant mon renseignement quil pourra [un] jour rendre tous les services possibles ainsi qu'à moi, de vous dépent mon bonheur ainsi que le votre ; faut-il qu'un homme de qualité comme moi périsse sous le poids de la Ruinne. Non. Vous seul peut sauver un infortuné en partageant avec lui ce quil vous fait mention et vous donnant le renseignement entre les mains. Ainsi, Monsieur pour la cause la plus légitime je vous invite de venir aussitôt la présente reçue. Je vous attent avec impatience. N'épargnez ni les frais ni les démarches, prenez plus tôt la poste. Munissez-vous de quel qu'argent ou de quel que linge de corps. Que tous ses [sic] ne vous arrette nulment attendu que vous les acquérerez lors de votre retour.

En arrivant vous me traiterez de cousin à seul fin quil ne parroise pas quil y est quelque chose de secret entre nous. Ne m'écrivez pas par la poste de peur que vos lêttres ne soient intercepptées. Si vous ne venez vous-même, envoyez moi un homme de confiance de votre part à qui je pourois

confier mon plan et renseignement par écrit. Soyez secret ne parlez même pas à vos plus proches et alliées. Voici ce billet tel que voilà ma signature. Vous mettrez ce billet dans le col d'une chemise et par là je verrai si c'est vous. Je suis détenu au château de Brest Monsieur. Voila la marche véritable que vous devrez prendre en entrant dant le chateau. Après avoir passé le pont-le-vis prêts à entrer sous la voûtte vous verrez deux cachôts. L'un à droitte et l'autre à gauge. Vous n'avez nulment à vous addresser à ses personnes attendu que ce n'est pas le lieu où je suis détenu. Etant passé dessous cette voûtte vous apercevrez un sentinel qui est vis-à-vis -corps de garde à droite en entrant de là vous escalier de pierre, vous n'aurez qu'à monter tous [droit ?] escalier. Lorsque vous serez monté vous verrez sentinel qui est absolument celui qui est en faction à la de la salle qui est directement la salle où je suis détenu qui ont à celles de militaires. Vous verrez même du fumier qui acé. Vous n'aurez qu'à mappeller par mon nom ou me faire appellé. Je seroi de suitte à vous. Vous n'avez nulment besoin de vous addresser au concierge de la prison. Je suis, Monsieur, avec les sentiments les plus distingués et vous attendant avec impatience. (1)

KLOSQUET.

*
* *

En notre prime jeunesse, nous avions vu, concurremment avec les prospectus des Loteries de Hambourg, circuler les mystérieuses correspondances de Carlistes ou de Républicains espagnols, lettres parfois tout simplement autographiées ; offrant, eux aussi, des trésors à recouvrer et à partager : trésors confiés, à l'instant même d'un dramatique évènement,

(1) Archives du Finistère, série L. 106.

soit au secret des ruines, soit aux entrailles de la terre, soit même aux consignes des stations de chemins de fer.

Aujourd'hui encore, nous viennent en Basse-Bretagne de ces lettres émouvantes et pressantes où le proscrit, le prisonnier demande à un inconnu de la veille, ou du jour même, de l'aider à sauver l'héritage de ses pères et la fortune de ses enfants, lui proposant, moyennant un léger apport pécuniaire, la douce satisfaction d'avoir fait une *bonne œuvre et une bonne affaire.*

Kerlosquet est-il un précurseur, un vulgarisateur de cette industrie ?

Sans nous prononcer, nous allons rapprocher son mode de rédaction de celui d'un autre prisonnier, à peu près de la même époque. Au fort de la Révolution, le comité de surveillance de Saint-Pol-de-Léon interceptait deux lettres adressées au citoyen Picrel jeune, négociant à Roscoff, pour lors en état d'arrestation (1). Dans une de ces lettres, datée du 8 décembre 1793, un prêtre détenu (se dit-il), « dans l'enceinte infernale de Bicêtre » veut révéler à l'infortuné Picrel un secret : « Je laisse dans ce monde misérable une créature sans appui, sans fortune, car ce fut moi qui reçut le dépôt sacré. Cet objet n'est qu'une faible portion de tout ce que les évènements m'ont fait dérober aux recherches des hommes dans un moment où je n'avois pas encore perdu comme aujourd'hui tout espoir de le recouvrer. Cependant, assurés moi, faites moi le serment que vous l'acquiterés et je vous abandonne le reste; en vous faisant parvenir avec des détails plus étendus une indication précise du lieu où est enterré ce trésor jusqu'à présent connu de Dieu seul et moi »…..

« Je saisis avec avidité la première occasion qui m'a offert la possibilité de vous écrire, occasion rare et presqu'inespérable que j'épiais depuis quatre mois; elle est d'autant plus

---

(1) Abbé J. Tanguy, *Une ville bretonne sous la Révolution*, p. 229 et suivantes.

précieuse qu'il n'entre ni ne sort de cette maison aucune lettre qui ne soit lue ».

« Je profite pour celle-cy d'un malheureux qui vient de subir une comdamnation de quatre ans qui vient de finir qui intéressé par son propre malheur au sort des autres infortunés s'est chargé de cacher cette lettre sur lui pour en sortir et la mettre à la poste à Paris. A la vérité j'ai été obligé de le tromper un peu en lui disant qu'il ne s'agissait que d'affaires de famille, mais ce mensonge ne saurait être désagréable à Dieu, car je ne pouvois pas m'exposer à mettre cet homme dans une confidence aussi délicate. *Quant à votre réponse voici ce que j'ai avisé. Vous pourés m'écrire comme s'il était question d'affaires de famille. J'entendrais toujours bien ce que vous voudrai dire, par exemple vous pouvez dire Je vous prie mon cousin de me marquer juste l'état de toutes vos affaires avec la famille si vous voulez que j'agisse en conséquence, etc. Vous sentés qu'à cette manière je verrais aisément que vous me demandez l'indication précise de l'endroit ou est enterré ce dont je vous parle dans les cours de cette lettre. Je vous répondrai dans le même stile par ce moyen vous ne serés nullement compromis et pour vous éviter tout-à-fait de l'être en manière quelconque vous ferés votre signature à rebours, c'est-à-dire en commençant par la dernière lettre de votre nom et finissant par la première* ».

« Je sais bien qu'il me seroit possible d'entretenir correspondance avec vous d'une manière plus claire, en mettant dans mes intérêts un des hommes..... (qui) servent les prisonniers, car j'ai des preuves que cette sorte d'hommes est propre à tout, mais c'est à force d'argent qu'on obtiens d'eux des légers services tels que de mettre en secret une lettre à la poste, et malheureusement je suis dépourvu à cela près des quelques fonds trop modiques pour cette entreprise et que ma situation d'ailleurs me rend trop précieux pour les hazards avant de connoître vos intentions ».

« Réfléchissez, Monsieur, sur ce que vous avez à faire et rappelés vous surtout que les moments sont comptés ».

« J'attends votre réponse que vous m'adresserés ainsi qu'il suit : au citoyen Jean Charles Renaux, détenu à Bicêtre ».

« Par réflexion et pour que mon nom ne soit pas un motif de compromise, quoiqu'on m'arracherait la vie avant mon secret, je profite de celui d'un jeune homme qui est avec moi et qui reçoit beaucoup de lettres auxquelles on fait peu d'attention, il est convenu de me remettre la vôtre à son arrivée pour quelques bagatelles que je lui donne, d'ailleurs comme elle ne contiendra que des détails de famille, il ne pourrait en abuser.

Biscètre, ce 8 décembre 1793.

On voit que, d'une manière frappante, le style, les indications et les instructions du détenu de Bicêtre cadrent avec celles du détenu du Château de Brest. Pour mieux les comprendre, il faudrait posséder des notions bien exactes sur le régime des prisons sous la Révolution, et vérifier ainsi la possibilité de correspondre avec le dehors à pareille fin. Les cas en sont multiples et ont intéressé d'éminents historiens.

*
* *

Dans l'espèce, le personnage principal c'est Kerlosquet. Il n'est pas bas-breton : dans sa syntaxe, nous ne trouvons pas l'ombre d'un celticisme, d'une tournure de phrase qui soit bretonne. Il est tout au plus des bords de la Rance. Kerlosquet est un nom vraisemblablement supposé. Lors de son arrestation, après son passage à Querrien, il fut conduit au château de Brest : son intérêt était de se maintenir dans le plus strict *incognito*. Il y réussit et ne fut pas reconnu comme *émigré rentré*. Par mesure de haute police. il fut toutefois retenu « *jusques à la paix comme domestique de quelque cy devant* ». Donc Kerlosquet est un nom supposé et alors, quel était son véritable nom ?

TUMULUZ DE RUMÉDON

Fig. 3

Poignard N° 3 (1/2)

Fig. 1

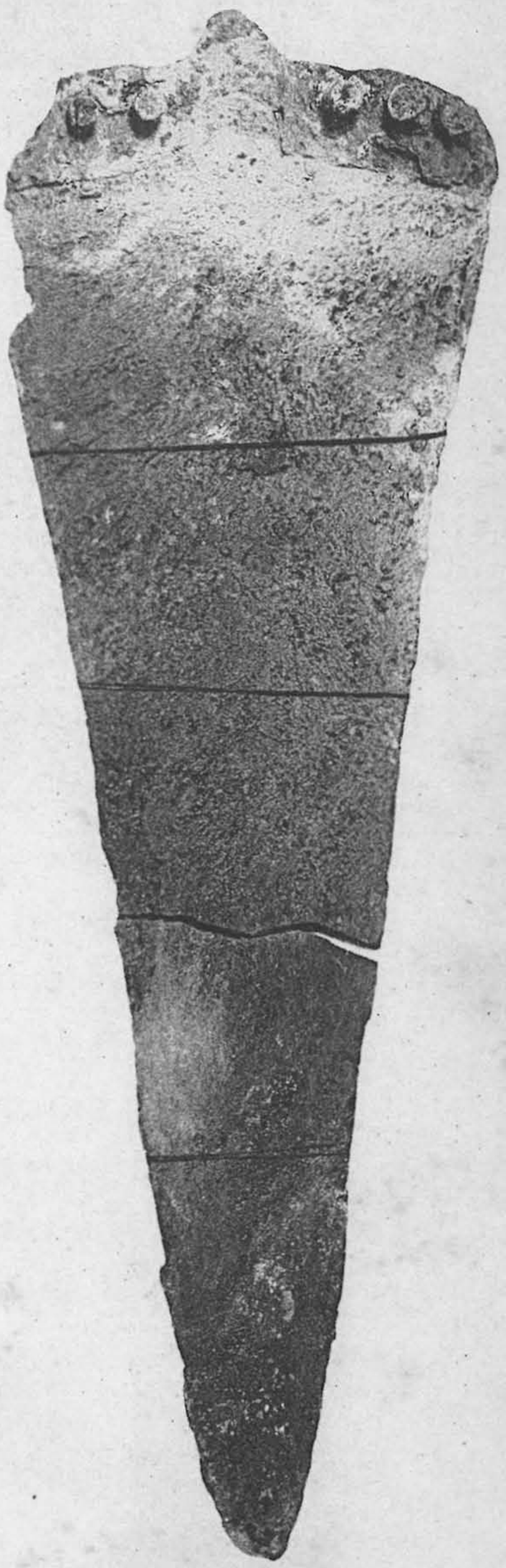

Poignard N° 1 (1/2)

Fig. 2

Poignard N° 2 (1/2)

TUMULUZ DE RUMÉDON

Fig. 1

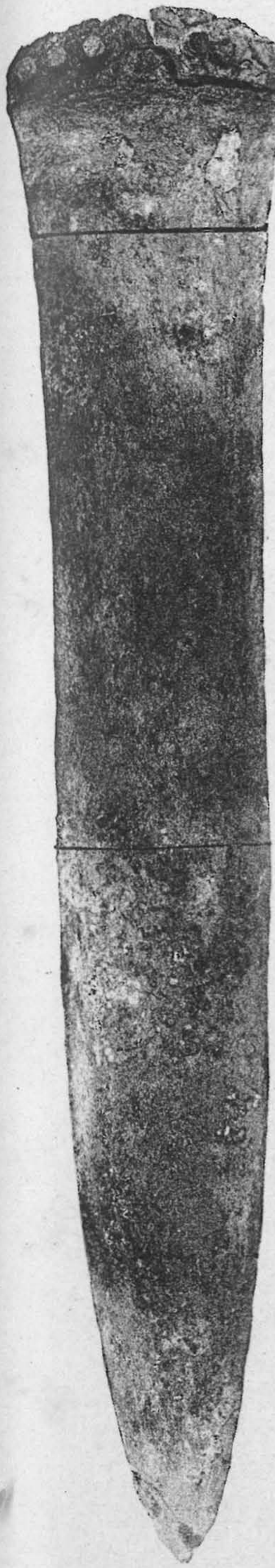

Glaive (1/3)

Fig. 2

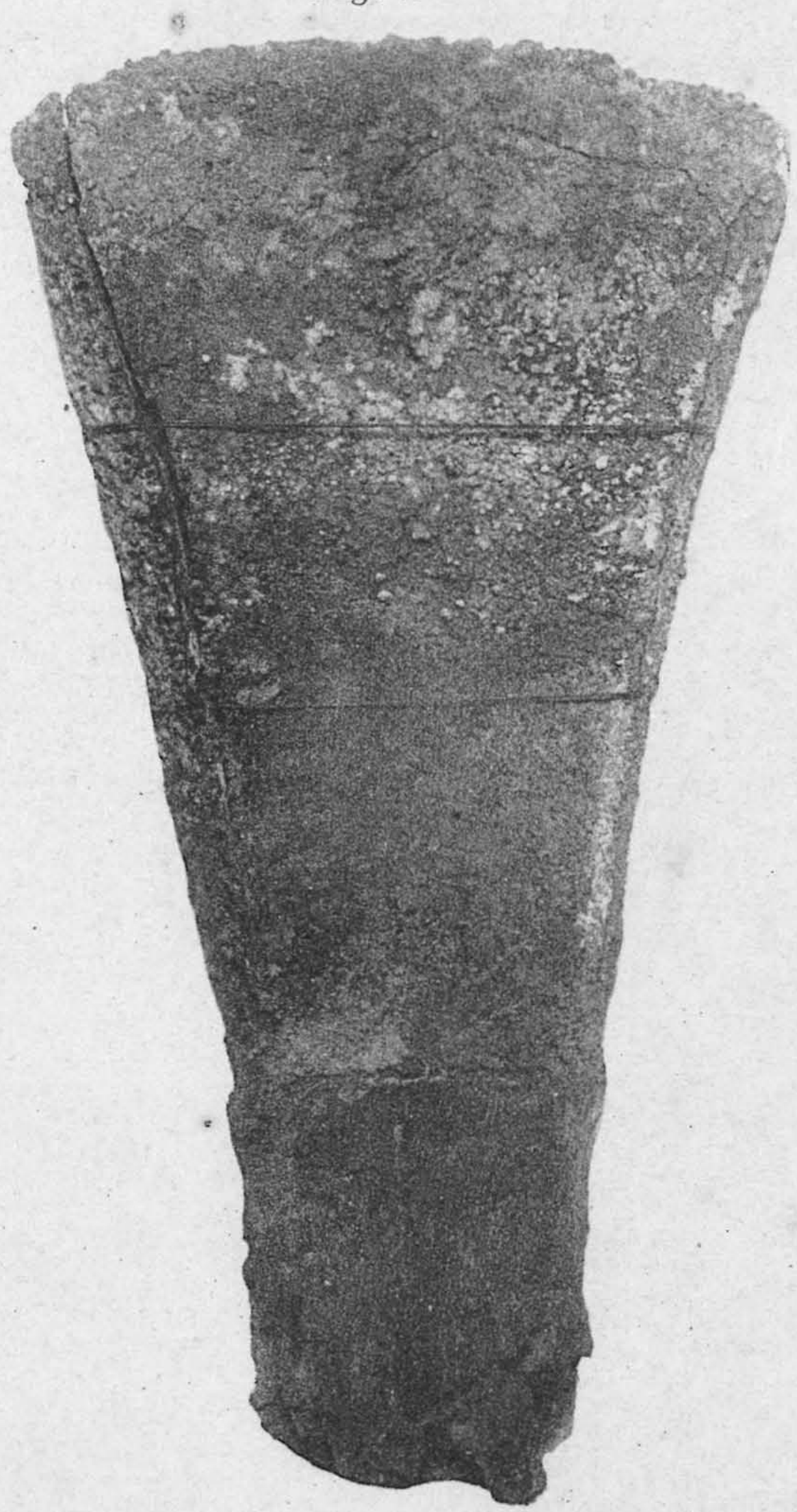

Grande Hâche (5/7)

Il était en 1790, et sans doute avant, valet de chambre et homme de confiance du comte de Sombreuil. Ses souvenirs de l'expédition de Quiberon sont confus, même sa date du débarquement est fautive. Les proportions et la perspective manquent totalement dans son résumé rapide du drame. Où était-il quand il apprit par *un chevalier de Malte* la mort de son maître ? Cependant, on ne peut refuser de recevoir sa déposition malgré ces défectuosités. Son relevé du contenu des bagages de Sombreuil semble aussi exact que détaillé. Nous contrôlerons plus bas cette déclaration sur un témoignage d'un grand poids, celui de l'éminent auteur de l'*Histoire de la Révolution dans les Départements de l'Ancienne Bretagne*, A. du Chatellier.

Le second personnage dans l'affaire serait le destinataire de la lettre : Joseph Herpe, marchand de bois proche le bourg Querrien. Qu'était-ce que Herpe et les Herpe ? On nous informait récemment que ce nom a disparu de cette commune. Toutefois, il n'y fut pas toujours inconnu.

Une pièce de procédure de la Baronnie de Quimerch nous montre *Mathurin Herpe, marchand de bois, demeurant au bois de Largouat en la paroisse de Kerrien*, en 1697. Demandeur en justice, il expose « que luy et ses consortz ont acquit la coupe du bois de Quesquiviet, en ladite parroisse de Madamme la Contesse de Tronchacteaux pour une some de quattre mil cincq livres, dans lequel il a faict faire plusieurz marchandisses comme plancher, mambroueres, bordages, subvaux et mérein ». Un voisin le volait : « le nommé *Joacheim* Herpe filz dud. Maturein », arriva chez le voleur et reconnut le corps du délit, d'où la plainte du 25 mars 1697, et les poursuites contre le délinquant.

Le 31 mai 1716, Messire Vincent Chef du bois, Seigneur de Talhouet, capitaine de la paroisse de Kerrien et Messire René Finot, recteur, signalent un soulèvement et désordre, émotion populaire, au sujet de levées fiscales constestées,

Il était en 1790, et sans doute avant, valet de chambre et homme de confiance du comte de Sombreuil. Ses souvenirs de l'expédition de Quiberon sont confus, même sa date du débarquement est fautive. Les proportions et la perspective manquent totalement dans son résumé rapide du drame. Où était-il quand il apprit par *un chevalier de Malte* la mort de son maître ? Cependant, on ne peut refuser de recevoir sa déposition malgré ces défectuosités. Son relevé du contenu des bagages de Sombreuil semble aussi exact que détaillé. Nous contrôlerons plus bas cette déclaration sur un témoignage d'un grand poids, celui de l'éminent auteur de l'*Histoire de la Révolution dans les Départements de l'Ancienne Bretagne*, A. du Chatellier.

Le second personnage dans l'affaire serait le destinataire de la lettre : Joseph Herpe, marchand de bois proche le bourg Querrien. Qu'était-ce que Herpe et les Herpe ? On nous informait récemment que ce nom a disparu de cette commune. Toutefois, il n'y fut pas toujours inconnu.

Une pièce de procédure de la Baronnie de Quimerch nous montre *Mathurin Herpe, marchand de bois, demeurant au bois de Largouat en la paroisse de Kerrien*, en 1697. Demandeur en justice, il expose « que luy et ses consortz ont acquit la coupe du bois de Quesquiviet, en ladite parroisse de Madamme la Contesse de Tronchacteaux pour une some de quattre mil cincq livres, dans lequel il a faict faire plusieurz marchandisses comme plancher, mambroueres, bordages, subvaux et mérein ». Un voisin le volait : « le nommé *Joacheim* Herpe filz dud. Maturein », arriva chez le voleur et reconnut le corps du délit, d'où la plainte du 25 mars 1697, et les poursuites contre le délinquant.

Le 31 mai 1716, Messire Vincent Chef du bois, Seigneur de Talhouet, capitaine de la paroisse de Kerrien et Messire René Finot, recteur, signalent un soulèvement et désordre, émotion populaire, au sujet de levées fiscales constestées,

provoqués par Pierre Pinsart et autres habitants (1). A la sortie de la Grand' Messe, lors de la publication du rôle de la capitation arrêté sur le général, le rôle est arraché des mains du Sr Desèvez Fouquet, déchiré et foulé aux pieds. Alors, on se met en devoir de conduire Pinsart aux prisons de Quimperlé, mais la foule s'y oppose et les sergents ne peuvent accomplir leur commission. « Les vespres ayant sonnés, partie des habitants s'y rendirent, pendant que les sergents s'estant mis en devoir de conduire ledit Pinsart en cette ville.. les particuliers qui estoient restés en grand nombre sur le placitre se jetèrent sur eux, les maltraitèrent à coups de pierres, batons et autres instruments et *à l'aide des autres habitants qui estoient entrés à l'Eglise pour y entendre vespres et qui en sortirent à foulle et se rouèrent aussy sur eux et les maltraitèrent très cruellement...* et enlevèrent de force et violence ledit Pinsart *jurants et Blasphémants le St Nom de Dieu*, qu'*il falloit casser la teste aux officiers, cocquins de maltoutier et volleur, qu'ils voulloient voir le seing du Roy avant de rien payer.* »

La pièce de procédure qui nous guide dans le récit de cet incident peu connu et fort caractéristique, ajoute que M. de Talhouët avait envoyé le nommé *Jullien Herpe*, pour prêter main forte aux sergents.

On sait que les principaux propriétaires de bois et de forêts tenaient à honneur de se faire recevoir Membres de l'association des fendeurs ou bûcherons ; plusieurs personnes, dit Ch. Le Maout (2) se rappellent encore les fêtes brillantes qui eurent lieu au Château du Rouvre dans le dernier siècle (18e s.), quand M. le Comte du Bourbaln y fut reçu *fendeur* ou *Bûcheron*.

La noblesse témoignait aux fendeurs et marchands de bois

---

(1) Procédures criminelles de la Cour Royale de Quimperlé.

(2) Bibliothèque bretonne (1851). Tome II, p. 552.

certains égards dont les Herpe profitèrent à ce titre professionnel.

Joseph Herpe fut-il inquiété à l'occasion de la lettre de Kerlosquet ? même la reçut-il ? nous ne le savons. Un acte de décès, celui d'un enfant mort en 1843, Jean-Marie Herpe, — en la commune de Querrien nous fait savoir, par voie de déduction, que Joseph Herpe serait père de Mathurin Herpe, sabotier au bourg, né vers 1812, et d'autre Joseph Herpe, sabotier aussi, venu en ce monde, vers 1831.

*
* *

Force nous est de chercher ailleurs des éclaircissements sur le trésor du Comte de Sombreuil.

Nous les trouvons dans une note très affirmative d'Armand du Chatellier que nous nous empressons de citer : *Histoire de la Révolution dans les départements de l'Ancienne Bretagne*, 1836, Tome V, annotation au bas des pages 156-158.

« *Comme détails intimes* (concernant Sombreuil), *nous*
« *pouvons ajouter qu'au mois d'octobre 1799, il se trouva*
« *dans les prisons du Finistère, un nommé Brignon ancien*
« *domestique de M. de Sombreuil. — Rendant compte de sa*
« *fuite de Quiberon, cet homme prétend que de Sombreuil*
« *était retenu au lit le 3 Thermidor, par suite d'une légère*
« *blessure reçue à l'affaire du 28 Messidor ; que chargé par*
« *son maître et l'évêque de Dol, de la garde de leur maison*
« *au bourg de Quiberon, il reçut l'ordre du premier de fuir*
« *et de prendre un coffret dans lequel était déposés sa*
« *correspondance avec le cabinet anglais, 4.000 louis en or,*
« *5.000 guinées, et un écrin garni de ses bijoux. Il ajoute que*
« *se trouvant égaré dans les environs de Quimperlé, ce coffret*
« *et ces objets furent enfouis par lui non loin du bourg de*
« *Clohars . . . Que sont-ils devenus ? Nous l'ignorons.* »

M. Du Châtellier put, parfois être incomplet ; mais exact

il le fut en toute sincérité. A la fin du Tome VI de son *Histoire*, il constate que depuis la publication de ses premières feuilles, il ne lui est arrivée contre les faits si graves et si nombreux qu'il a dû rendre publics, aucune réclamation privée ou collective. Et il cite comme ses répondants Guezno, Bancelin, de Saint-Georges, Ludovic Chapplain, Moraud, Le Grand, Cuny, etc.....

La note que nous venons de copier est donc d'une grande autorité et c'est en toute confiance que nous la reprenons en détail.

Au mois d'octobre 1799, il se trouva dans les prisons du Finistère un nommé Brignon, ancien domestique de M. de Sombreuil.»

Octobre 1799 correspond à Brumaire an VIII, et la lettre de Kerlosquet est consignée à la date du 1er frimaire an VIII, comme l'indique l'adresse de cette missive qui semble avoir beaucoup traîné.

— Et Brignon ne serait-il pas le nom patronymique de Kerlosquet, et Kerlosquet le pseudonyme, le nom de guerre et de captivité de Brignon, alors qu'il avait un intérêt vraiment *capital* à cacher sa qualité d'émigré et à faire *peau neuve?*

Kerlosquet ne parle pas de Mgr de Hercé : ce détail aurait été une présomption de plus pour reconnaître en lui Brignon, de même que si Brignon avait parlé du Chevalier de Malte qui lui aurait appris la mort de l'héroïque Sombreuil, notre supposition eut eu une force de plus pour l'identifier avec Kerlosquet.

Kerlosquet, comme Brignon *« reçut de Sombreuil l'ordre « de fuir et de prendre un coffret dans lequel étaient déposés « sa correspondance avec le cabinet anglais, 4.000 louis en « or . . . . . un écrin garni de ses bijoux. »*

Brignon comme Kerlosquet *« se trouvant égaré dans les « environs de Quimperlé, ce coffret et les objets furent enfouis « non loin du bourg. »*

Brignon disait en octobre 1799 *« non loin du bourg de Clohars. »*

Kerlosquet dans sa lettre dit : *« près de chez Joseph Herpe, marchand de bois près le bourg de Kerien. »*

Si Brignon était Kerlosquet, il faudrait rechercher sa raison de dire Clohars, puis Querrien, à moins qu'il y eut un intérêt à donner une fausse piste, et vraisemblablement il l'avait.

Au lecteur *bénévole*, — disait-on autrefois ; *au lecteur bienveillant*, dit-on aujourd'hui, d'excuser cette *digression* et de nous informer s'il en sait plus long ou s'il trouve une autre voie pour résoudre ce problème.

Que ce soit Clohars ou Querrien qui détienne le trésor de Sombreuil, il n'en surgira pas de ces rivalités antiques qui faisaient couler des ruisseaux de sang... A Querrien comme à Clohars-Carnoët, on s'en désintéresse... *Crede experto Roberto*... J'en sais quelque chose...

Quimper, le 10 juin 1904.

Abbé Antoine FAVÉ.

XIII

LE CALVAIRE DE PLOUGASTEL-DAOULAS

Ce calvaire si renommé, si souvent dessiné et photographié, visité chaque année par des milliers de touristes, n'a jamais été décrit d'une façon méthodique et détaillée. Il mérite cependant une étude spéciale, afin d'être mieux compris et mieux apprécié.

C'est la représentation en statues et groupes, en pierre fine de Kersanton, des principaux épisodes de l'Enfance, de la Vie et de la Passion de Notre-Seigneur, scènes qui se déroulent en deux zones superposés autour d'un massif de maçonnerie de granit.

Ce massif, dans sa disposition générale, affecte la forme d'un carré accosté à ses angles de contreforts qui s'en détachent à leur base par de petites arcades évidées, ce qui amène aussi la base du massif à la forme octogonale et lui donne plus de légèreté et d'élégance. A la hauteur de 0m60 court, autour de cet octogone et des quatre contreforts, une tablette saillante faisant office de banc.

A la hauteur de 2 mètres, une corniche moulurée contourne l'ensemble pour servir de support à la première zone de personnages, et à un mètre plus haut, une seconde corniche couronne le tout et reçoit les scènes de la seconde zone.

De la plate-forme émergent trois croix, dont celle du milieu, surchargée de personnages et de cavaliers, donne à l'ensemble une silhouette étrange et offre aux yeux un problème d'équilibre qui vous saisit et vous étonne.

Les différentes scènes, malheureusement, ont été bouleversées par des restaurations et des arrangements où l'on n'a

pas tenu compte de l'ordre logique et historique. Dans cette étude, il convient de les rétablir d'après cet ordre.

On ne sera pas étonné de voir des anachronismes dans le costume de plusieurs des personnages ; les sculpteurs bretons du XVI^e^ et du XVII^e^ siécle, au lieu de se conformer à la vérité historique, ont, le plus souvent, reproduit les costumes et armures en usage à leur époque.

Sur les faces de chacun des contreforts, on a représenté les quatre évangélistes. Ils sont assis dans des fauteuils, coiffés de la barrette ou bonnet de docteur et écrivent leur évangile sur un pupitre ; ils sont accompagnés de leurs attributs : saint Mathieu, de l'Ange ; saint Marc, du Lion ; saint Luc, du Bœuf et saint Jean, de l'Aigle.

Rétablissons les scènes d'après leur ordre véritable ; pour cela nous serons obligés de faire un certain nombre de transpositions et de passer au delà de quelques-uns des sujets pour revenir ensuite en arrière et les reprendre à leur tour.

Le départ doit se faire à la face Est, où se trouvent les premiers sujets.

1° Mariage de la Sainte-Vierge. — Le Grand-Prêtre, en surplis, camail et mître, tient les mains droites de la Sainte-Vierge et de saint Joseph pendant qu'ils se donnent leur consentement mutuel. Saint Joseph tient de la main gauche sa verge qui a fleuri miraculeusement.

2° Annonciation. — La Sainte-Vierge est agenouillée sur un prie-dieu et tient un livre ouvert ; à son côté est un vase dans lequel pousse un lis. En face d'elle, adossé au contrefort opposé, est l'ange Gabriel, tenant d'une main un sceptre fleuri, signe de sa mission céleste, et de l'autre une banderole, sur laquelle devaient autrefois être inscrites en peinture les paroles de sa salutation : *Ave gratia plena.*

3° Visitation. — La Sainte-Vierge et sa cousine Élisabeth sont en face l'une de l'autre et se tiennent par les deux mains,

pour se saluer et se dire les merveilles que Dieu a opérées en elles.

4° Nativité de l'Enfant-Jésus. — Le divin Enfant est étendu sur des langes, entre la Sainte-Vierge et saint Joseph, agenouillés pour l'adorer. Un petit ange est aussi en adoration à côté de lui. Le bœuf et l'âne avancent la tête pour le chauffer de leur haleine.

5° Circoncision. — L'Enfant-Jésus est placé sur une table couverte d'un tapis ou d'une draperie. Le Grand-Prêtre est debout, vêtu d'une chape et coiffé d'une mître. La Sainte-Vierge est agenouillée. Saint Joseph et un autre personnage debout assistent à la cérémonie légale.

6° Adoration des Mages. — La Sainte-Vierge assise tient l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux. Saint Joseph est derrière elle. Le premier roi, agenouillé et ayant déposé sa couronne à terre, offre son présent dans une sorte de calice de forme carrée. Les deux autres sont debout, couronne en tête, et tiennent en mains les vases qui renferment leurs présents. L'un d'eux a une petite croix sur l'espèce de camail qui complète son costume ; l'autre a autour des épaules une cordelière à laquelle est aussi suspendue une croix. Le bœuf et l'âne sont encore là, à côté de saint Joseph.

7° Fuite en Égypte — La Sainte-Vierge est assise sur un âne, les pieds posés sur une sorte de planchette suspendue, formant large étrier. Elle porte sur ses genoux l'Enfant-Jésus emmaillotté Saint Joseph, coiffé d'un chapeau et tenant un bâton, conduit par la bride la modeste monture

8° Baptême de Notre-Seigneur. Saint Jean, vêtu d'une peau de bête, reconnaissable à la tête d'animal qui pend à ses pieds, verse l'eau du Jourdain sur la tête de Notre-Seigneur, agenouillé devant lui. Un ange debout tient dans ses mains la sainte Robe du Sauveur.

9° Tentation au désert. — Cette scène est bouleversée et confondue dans une autre : N.-S. devant Pilate, sur la face

Ouest. Le Sauveur est debout, en robe longue sans ceinture Dans la représentation du démon, il faut admirer l'imagination et l'ingéniosité de nos vieux sculpteurs : le diab'e. pour mieux se dissimuler, s'est affublé d'un froc de moine, mais il se trahit par sa face grimaçante, ainsi que par ses mains et ses pieds armés de doigts monstrueux terminés par des griffes. De plus, ses deux cornes percent à travers le capuchon qui lui couvre la tête.

10° Entrée à Jérusalem. — Notre-Seigneur, monté sur un âne, est accompagné de cinq de ses disciples, dont un tient un livre Un petit personnage étend un tapis sur le passage du Sauveur. Un autre, les mains jointes, est debout dans une des portes des remparts de Jérusalem, représentés par une petite tourelle crénelée.

11° Dernière Cène. — Notre-Seigneur est assis à table avec ses douze apôtres. Saint Jean est représenté d'une manière toute naïve reposant sa tête sur la poitrine de son maître. Judas est assis à l'un des bouts, tenant en main la bourse dont il est dépositaire. Un des apôtres tient une coupe, un autre un couteau. Trois apôtres font un geste que le sculpteur affectionne beaucoup et que nous verrons reproduits dans d'autres scènes ; pour montrer qu'ils se parlent et qu'ils se communiquent leurs impressions, ils posent l'index de la main droite sur le pouce de la main gauche. Ce geste est du reste familier à nos Bretons, et nous le voyons encore employé pour indiquer l'argumentatiou dans les statues de saint Yves et de saint Thomas-d'Aquin

12° Lavement des pieds. — Notre-Seigneur, agenouillé, lave dans un bassin les pieds à saint Pierre assis sur un escabeau et tenant les mains jointes, pour exprimer son indignité. Les dix autres apôtres sont debout, indiquant par leurs gestes et leur maintien leur admiration et leur étonnement.

13° Prière au jardin. — Notre-Seigneur est agenouillé, les mains jointes, les yeux levés au ciel ; à côté de lui est saint

Jean, assis et endormi ; derrière, saint Pierre et saint Jacques, dans la même position.

14° Baiser de Judas. — Judas, tenant sa bourse, embrasse Notre-Seigneur. Saint Pierre a en main l'épée dont il vient de couper l'oreille de Malchus. Celui-ci est tombé à la renverse, avec la lanterue qu'il portait en main. Trois soldats, armés d'épées et de piques, entourent Notre-Seigneur ; un quatrième tient une corde pour le lier.

15° Notre-Seigneur, fait prisonnier, est conduit devant Anne — Le beau-père du Grand Prêtre est assis dans un fauteuil, coiffé d'une mître et tenant en mains un sceptre ou la verge, signe de son ancienne autorité. Notre-Seigneur, les mains liées, est maintenu par trois soldats, dont un tient une lance.

16° Notre-Seigneur devant Caïphe. — Le Grand-Prêtre, coiffé d'une mitre, est assis dans un fauteuil. Notre-Seigneur est gardé par deux soldats ; l'un tient le bout de la corde dont ses mains sont liées. Le serviteur du Grand-Prêtre lui pose une main sur l'épaule et lève l'autre pour le frapper. Un troisième soldat, coiffé d'un turban, semble commander les deux premiers.

17° Notre-Seigneur moqué et souffleté. — Il est assis sur un escabeau, les mains liées et les yeux bandés. Un soldat se prosterne avec dérision devant lui ; d'autres le soufflettent en lui disant : devine qui t'a frappé ?

18° Notre-Seigneur devant Pilate. — Notre-Seigneur, les mains liées, est tenu par un soldat. Le gouverneur, assis et coiffé d'un turban, argumente des doigts et discute avec les princes des prêtres, pour faire valoir l'innocence du Sauveur. Ceux-ci maintiennent leurs accusations ; ils sont coiffés de barrettes et tiennent en main les rouleaux de la loi.

19° Flagellation. — Notre-Seigneur est attaché à la colonne ; quatre soldats armés de fouets et de verges, se relèvent pour le flageller.

20° Couronnement d'épines. — Des soldats, armés de bâtons enfoncent la couronne sur sa tête sacrée.

21° Ecce Homo. — Notre-Seigneur, portant le roseau et la couronne d'épines, est présenté au peuple.

22° Pilate se lave les mains. — Un jeune serviteur se présente devant lui, tenant en mains un bassin et une aiguière, et une serviette sur ses épaules.

23° Notre-Seigneur portant sa croix et marchant au calvaire. — Un officier à cheval conduit le cortège. Un soldat bat du tambour et sonne de la trompe Notre-Seigneur chargé de sa croix, est conduit par des soldats, dont l'un est armé d'une pique et l'autre d'une épée. Un bourreau, tenant un bâton et une corde, pèse sur la croix pour la rendre plus lourde. Simon le Cyrénéen aide le Sauveur à porter son fardeau. A la suite vient la Sainte-Vierge, soutenue par saint Jean, puis la Véronique tenant le voile de la Sainte-Face.

24° Notre-Seigneur en croix. — Cette scène forme le couronnement de tout le monument et sa figuration comprend la croix du Sauveur et celle des deux larrons. Au sommet de la croix du milieu Notre-Seigneur est fixé par des clous qui lui transpercent les mains et les pieds. Des deux côtés, sur une première traverse au croisillon, se tiennent le centurion et un pharisien à cheval. Au dessous du Sauveur, deux anges recueillent dans un calice le Précieux Sang qui coule des plaies de ses pieds. Aux côtés de la croix sont de petites consoles, sur lesquelles posaient autrefois des anges recueillant le sang des plaies des mains et du côté. Sur un croisillon inférieur se tiennent debout la Sainte-Vierge et Saint-Jean.

Des deux côtés sont les croix des larrons Ceux-ci font des contorsions qui indiquent leurs tourments. Au dessus du larron de droite est un ange qui emporte son âme au ciel, sous la forme d'un petit corps nu ; tandis que celle du mauvais larron est emportée par un diable.

25° Notre-Seigneur est déposé de la croix et remis à sa

Mère. — Cette scène à la *Pieta* est à la hauteur du croisillon inférieur, sur la face de la croix, entre la Sainte-Vierge et saint Jean. La Mère de douleurs est assise, tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils et contemple les plaies de sa Passion.

26° Mise au tombeau. — Le corps du Sauveur est déposé dans un sépulcre, taillé et sculpté dans le genre des sarcophages antiques. Aux deux extrémités sont Joseph d'Arimathie et Nicodème, accompagnés d'un troisième personnage, probablement Abibon ou Gamaliel. La Sainte-Vierge, accompagnée de saint Jean, de Marie-Madeleine et d'une autre Sainte-Femme, est plongée dans la douleur et ne peut détacher les yeux du corps de son fils.

24° Notre-Seigneur descend aux enfers. — L'enfer est représenté par une gueule monstrueuse d'où sortent des flammes et dans laquelle des démons entraînent des damnés.

Un diable, autrefois armé d'une fourche qui maintenant est brisée, est à cheval au haut de cette tête et semble y trôner en roi. C'est pour plus de mise en scène que le sculpteur a figuré ici l'enfer avec des flammes et des démons. Pour être plus exact, il aurait dû indiquer les limbes, comme au calvaire plus ancien de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon. A Plougastel, comme à Tronoën, Adam et Eve, représentant les justes de l'ancienne loi, viennent au-devant de Notre-Seigneur qui les prend par la main et leur annonce leur délivrance.

28° Résurrection. — Notre-Seigneur sort glorieux du tombeau. Il tient d'une main un étendard triomphal dont le sommet est maintenant brisé. Deux des gardes sont assis et endormis ; deux autres sont debout, l'un d'eux élève la main pour se préserver les yeux de l'éclat qui accompagne le Christ ressucité.

Sur la pierre même du tombeau est gravée une inscription qui est en partie coupée par le pied du Christ et par la hampe de son étendard, et qu'il faut lire ainsi :

1604 : I : KGVERN : THOMAS : FAB
O : VIGOVROVX : CVRÉ

Cette inscription est complétée par une autre qui est gravée plus bas sur la frise même du massif :

CE : MACE : FVT : ACHEVE : A : LA : 1602 : FABRIQVES :
LORS : M : A : CORR : F : PERIOV : I : BAOD : CVRÉ

Une date intermédiaire est consignée au dos de la croix de N.-S., dans une inscription ainsi conçue :

H. ROLLANT : I : LE : MOAL : 1603

La façade Ouest du massif, sur laquelle se trouve la Résurrection, est plus monumentale que les trois autres et présente une ordonnance architecturale formée par deux colonnes doriques cannelées, supportant un entablement et encadrant une arcade creuse qui abrite un petit autel en pierre, avec gradin mouluré et petite piscine latérale.

Sur le gradin sont les trois statues de saint Pierre, saint Sébastien et saint Roch. Étaient-elles là primitivement ou bien y ont-elles été placées postérieurement à la construction du monument ?

*
* *

Au revers de la croix du milieu sont les statues suivantes :

Notre-Seigneur vêtu d'un manteau, couronné d'épines et les mains liées.

Notre-Seigneur couvert d'un manteau, la main gauche posée sur la poitrine et la main droite tenant autrefois l'étendard de la Résurrection.

Sur le croisillon inférieur, saint Pierre et une Sainte-Femme.

Au contrefort Nord-Ouest, comme au calvaire de Guimiliau, est pratiqué un escalier qui permet d'accéder à la plate-forme. Y montait-on autrefois pour prêcher le sermon de la Passion, au milieu de cette représentation si vivante des souffrances

du Sauveur, et aussi le sermon de la Fête des Morts, devant toute la population assemblée dans le cimetière ?

*
* *

Il est bon de comparer ce calvaire aux autres monuments du même genre qui existent dans le pays : Tronoën, 1500 ; Plougonven, 1554 ; Guimiliau, 1581 ; Saint-Thégonnec, 1610 ; Pleyben, 1650. Ils ont été exécutés dans une période de 150 ans, mais ils ont entre eux tant de rapports et tant de points de ressemblance, qu'on serait tenté de les croire tous sortis du même atelier. Celui de Pleyben porte la signature d'Ozanne, architecte à Brest ; quelle est la provenance de celui de Plougastel ?

10 juin 1904.

J.-M. ABGRALL,
Chanoine honoraire.

XIV

Quelques mots à propos de la Statuette de Kervénénec.

La statuette de Kervénénec, trouvée sur l'emplacement du camp gallo-romain de ce nom, en Pont-Croix, présentée à notre Société, dans sa séance du 28 avril dernier, par notre collègue M. Le Carguet, est d'un type bien connu qui a été l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Héron de Villefosse, parue dans la Revue Archéologique, année 1888, p. 145, pl. VI.

On en a plusieurs exemplaires avec l'inscription REXTVGENOS SVLLIAS AVVOT, dont on connait les variétés REXTUGENOS AVVOT, RECTVGENVS, REITVGENVS, RETVGENVS, et il y en avait sans doute bien d'autres.

M. Salomon Reinach dans une lettre au sujet de cette statuette à notre collègue M. le commandant A. Martin lui dit : « Ces noms gaulois en *Genos* indiquent la filiation tantôt d'une divinité *(Camulo-genos)*, tantôt d'un principe abstrait comme le Dieu *(Rectu-genos)*, tantôt d'une rivière divine *(Rheno genos)*, tantôt d'un animal totem *(Branno-genos* = descendant de corbeau) ou d'une plante totem *(Vidu-genos)* etc. »

Notre statuette représente une femme nue debout dans une attitude hiératique, les bras collés au corps, les jambes raides et collées, le corps encastré dans une gaine de forme rectangulaire, en avant et en arrière de laquelle apparaissent les formes du corps qui offrent peu de relief, la figurine est très plate des deux côtés.

Le fond de la gaine est tout semé de cercles concentriques ou de petites rosaces qui pour moi sont de simples ornements, tels qu'on en rencontre, si souvent, sur les objets en bronze de cette époque, manière de voir que partage M. Salomon Reinach. La déesse porte au cou un collier à pendants étoilés

et sa chevelure est garnie sur le front d'un filet de petites étoiles sans aucune inscription.

Il est certain, ainsi que le dit M. Héron de Viliefosse, que ces statuettes, auxquelles on a donné le nom de Vénus, représentent une divinité d'un caractère lascif et fécond qui devait occuper une place importante dans la religion gauloise, mais dont le nom nous échappe. Les Gaulois, qui ont tant emprunté aux Grecs, n'ont pas créé ce type divin, ils l'ont imité. Parmi les figurines recueillies en Chaldée, plusieurs présentent l'attitude de nos Vénus gauloises, elles sont également nues et ces corps sans vêtements sont couverts de bijoux comme celui de la Vénus de Kervénénec.

En dehors du Bourbonnais, nos provinces du Nord-Ouest, la Touraine, l'Anjou, la Vendée, la Bretagne et la Normandie ont fourni le plus grand nombre de ces statuettes. Aujourd'hui, nous en connaissons quatre, trouvées dans le Finistère, dont nous nous occupons spécialement ici aujourd'hui, sur lesquelles trois, plus ou moins complètes recueillies à la Tourelle ou à Tronoën, se trouvent dans nos collections. M. Héron de Villefosse les a signalées.

Essayons de déchiffrer l'inscription qui se trouve sur l'intéressante statuette de Kervénénec, et pour cela faisons appel au savoir de deux de nos savants les plus autorisés en l'espèce, MM. Salomon Reinach et Camille Jullian.

Tout d'abord, voici ce que dit M. Reinach : « L'inscription de la nouvelle statuette se lit

REXϘV⌐·|_|EAVVOT

évidemment pour REXTVGENOS, mais cela a tout l'air d'être une *contrefaçon antique* d'un produit de l'atelier de REXTVGENOS. »

D'autre part, voici ce que dit M. Camille Jullian : « Je revois encore votre Vénus. Je ne crois pas à une contrefaçon, mais à un graveur illettré.

REX = REX

Q = ⟨ = G

V = U

⌐ = ⊢ avec une barre de plus T

⌊ ou peut-être ⌊\⌋ = N

E = E

REX
T
V
G
N
E

et avec ces déplacements :

REXGVT·NE ordre écrit
= REXTVGEN. ordre normal.
AVVOT = fecit.

J'y vois un produit de REXTVGENOS, comme il y en a tant dans le Nord-Ouest. où l'ouvrier illettré a interverti les lettres ; mais les graveurs de poteries en font bien d'autres, il y a dans pas mal de noms de potiers des interversions de ce genre, surtout chez les produits de FELICIO, de NEPOTIS, etc.

Quant au mot AVVOT qui termine l'inscription que nous lisons sur toutes ces figurines, on était d'accord jusqu'à ces temps derniers pour y voir l'égal de Fecit ; mais M. d'Arbois de Jubainville a publié dans la *Revue Celtique* 1902, p. 107, qu'AVVOT n'est pas un verbe signifiant a fait, mais l'abrégé du substantif AVVOT (IS) = fabricant.

P. DU CHATELLIER.

XIV

NOTE

sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains

(suite)

§ II. — Portzliogan.

Si l'on ne sait pas grand chose de Tolente, on n'est guère mieux documenté sur Portzliogan.

La source unique à laquelle ont puisé tous les auteurs qui en ont parlé — la plupart sans référence — est une dissertation de D. Le Pelletier, publiée dans son *Dictionnaire de la langue bretonne* (1) au mot *« Liogan »*. Cet ouvrage étant devenu assez rare, il n'est pas inutile de reproduire l'article du savant Bénédictin.

« Liogan, dit-il, est le nom propre d'une anse ou rade foraine entre l'abbaye de S^{t}-Mathieu et le Conquet, en Bas-Léon, sur l'entrée de Brest.

C'était apparemment autrefois un port de mer, ou l'entrée des navires, de laquelle la mer a mangé les deux pointes ou promontoires qui formoient ce port, que l'on nomme encore aujourd'hui *Porsliogan,* qui est écrit partout dans les anciens titres *Porsleogan* et *Porsleocan.*

Ce port avoit un quai maçonné et cimenté de mastic ou de bitume. Les vieilles gens du pays (en 1694) m'assurèrent qu'ils y avoient vu des anneaux, où l'on attachoit les navires *et j'y vis encore la place d'un.*

Ce quai étoit au-dessus de la pleine mer, grande marée,

---

(1) Paris Delaguette 1752. Dom Lobineau avait aussi parlé de Porsliocan — 1707 — (t. I. p. 2).

élevé d'environ trois toises, et les anneaux,quatre ou cinq pieds moins : ce qui n'étant pas ordinaire aux quais modernes, fait juger que les navires étoient en ces tems là plus élevez, ou que la mer a baissé.

De ce nom *Liocan* ou *Pors-liocan*, qui signifie Entrée ou Port de couleur blanche et brillante, les anciens ont fait *Portus Saliocanus*. qu'ils ont dû lire *Portus liocanus*. Ptolémée mème a écrit *Staliocanos limên* le *port Staliocan*, ce qui est apparemment venu de la prononciation des habitants du lieu qui ont prononcé comme à présent *Pors liocan*, que les étrangers ont cru être *Port Staliocan, Portus Saliocanus* ou *Staliocanus*.

*
* *

« Voyons maintenant si Saliocanus peut et doit être placé là où est Pors liocan.

Ptolémée, décrivant l'Armorique depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au promontoire Gobée, et de là commençant par le port Saliocanus à courir la côte septentrionale, il est probable que ce promontoire est la pointe qui forme avec l'Isle de Sain le Ras de Fontenay.

Voici les propres paroles du géographe :

« Hê dè pros árktous pleurà peri ton brettanikòn òkeanòn ékhei hóutos metà tò gòbaion ákron Staliocanòs limên », c'est-à-dire : « Quant à la côte qui va au septentrion, et tourne vers la mer Britannique, il est ainsi : après le promontoire Gobée, on trouve le port Saliocan ».

Et après qu'il a parcouru la côte jusqu'à la Seine, il revient sur ses pas et dit : *« Kai teleutaîoi oi mekri tou gobaiou akrotêriou Osismoi, hôn polis Ouorgánion »*. « Et les plus éloignés, qui confinent avec le promontoire Gobée, sont les Osismes, dont la ville est Vorgan ».

Ce dernier nom est *Morgan*, prononcé quelquefois Vor-

gan, qui était le premier nom de l'hérésiarque *Pélage,* né breton en Angleterre.

*
* *

« Ce même auteur nous montre un autre exemple d'altération de noms propres, lorsqu'il écrit au même endroit *Samnîtai pour Amnîtai, parce qu'il y a hóus auparavant : « huf hoús Samnîtai, plêsiadzontes tô Ligeiri potamô ».* « Après lesquels on trouve les *Amnites* voisins du fleuve *Loire ».*

Cette faute vient plus manifestement des copistes ou des écrivains à qui l'on dictait. Ce nom *Amnites* est breton, fait *d'Amn,* rivière, et répond au latin Fluviatus, baigné ou arrosé d'un fleuve, ce qui convient à la ville de Nantes et à toutes celles qui sont en pareille situation, et presque toutes le sont plus ou moins ; c'est pourquoi il y a lieu de soupçonner la même faute dans le nom des Samnites d'Italie. Plusieurs rivières ont des noms faits de cet *Amn,* qui est souvent prononcé Avn, Aven, Avon, etc. Voyez dans le *Dictionnaire géographique* de Baudran, et ci devant (dans le *Dictionnaire)*, Afon.

*
* *

« Le promontoire Gobée a son nom dans le breton, quoiqu'il n'y soit plus connu pour nom propre de lieu : Davies nous le fera trouver.

« *Gwep,* dit-il, rostrum, vultus, facies. Les Irlandais prononcent *gob,* au sens de rostrum. Nous avons pris de cet ancien nom gaulois nos mots français *gober* et *gobet,* et nos Bretons en ont fait probablement *goap*, moquerie.

C'est ce qu'ils appellent autrement *Bec,* nom qu'ils donnent aujourd'hui à cette pointe du Ras, Bec-ar-Ras, qui est

selon moi ce promontoire Gobée ; et ce nom pourrait convenir à toute la pointe de la basse Bretagne vers le couchant, ce qui paraît sur les cartes de géographie mieux que dans un discours.

Mais il faudrait, cela étant, que Ptolémée n'eût compté toute cette côte occidentale que pour un seul promontoire, ce qui renverserait, ou du moins affaiblirait ma conjecture sur le promontoire Gobée, que je crois pourtant être la pointe occidentale de Cornwaille. en égard aux noms *'Akron* et Promontorium, et à la description de cette côte par Ptolémée.

A ce sujet, je remarquerai que l'autre promontoire, qui est de Léon, à l'entrée de la Manche, vis-à-vis et à l'Ouest d'Ouessant, lequel on nomme le Four, est qualifié par Baudran *oppidum*. Ce n'est cependant qu'un rocher tout nu, et presque sans cesse battu et couvert des flots de la mer.

Et Marlian, qui place Saliocanus portus à Morlaix, veut aussi que le *Fou* (je crois qu'il faut lire le Four), soit *Erii fluvii ostium*. Ce rocher n'est point à l'entrée d'une rivière, mais à une des entrées de la grande baie dite l'*Iroise,* qui commence à l'entrée de Brest, parce que, dit-on, les Irlandais ou Irois entrent et sortent par là.

Ce nom Irois vient de celui de la nation ou de l'isle qu'elle habite, et Irland est le pays d'Ir. où il y a un fleuve dit Erk et Air à l'occident de cette isle. Ne connaissant point ce fleuve Erius en basse Bretagne, je laisse aux géographes le soin de le chercher.

Quand j'ai dit ci-dessus que *Liogan* ou *Liocan* signifie couleur blanche, je devais ajouter que ce nom est composé de *Liou* ou *Liw*, couleur, et de *can*, blanc, brillant Les rochers de Liogan sont en partie blancs, et la grève en est toute blanche, étant couverte de cailloux et de sables détachés peu à peu de la côte, et le tout un peu transparent et

luisant. Le Père Lobineau a mis en son interprétation de ce nom Tour pour couleur.

La différence entre *Saliokanòs* et *Staliokanòs* vient de la terminaison mal prise du breton *Ports*, les uns ayant cru entendre *Porst*, et les autres *Port-Saliocan*. »

*
* *

L'article de D. Le Pelletier traite trois questions :

1° L'étymologie du nom Portzliogan ;

2° L'identification de Portzliogan avec le Portus Saliocanus de Ptolémée ;

3° L'existence d'un port dans l'anse de Portzliogan.

Suivons l'auteur dans sa dissertation.

Etymologie de Portzliogan.

D. Le Pelletier transforme Porsliogan en Porsleocan, puis Pors liou can, qu'il traduit par *port de couleur blanche* : il est permis de douter de la justesse de cette décomposition.

D'abord, elle s'applique mal au lieu désigné : la grève de Portzliogan est bordée de micaschistes grenatifères, dont les strates, plutôt sombres que blanches, sont visibles en longues bandes sous-marines qui s étendent assez loin dans l'anse ; les parties occupées par le sable blanc ne sont pas assez importantes pour donner à la côte une tonalité dominante et justifiant la désignation qu'on lui attribue.

Cette désignation conviendrait mieux à deux plages contigües, soit à celle de Portez (1), au sud ouest du Conquet, soit mieux encore à celle des Blancs Sablons, au nord du port précité, plage appuyée aux vastes dunes de Kmorvan.

Il faut ajouter que la décomposition binaire proposée

---

(1) Cf. Porteath à environ 25 milles anglais de la pointe de Pentire (Cornouaille insulaire).

« *liou can,* couleur blanche » n'est pas très satisfaisante : les dénominations abstraites (1) sont à peu près inusitées dans la topologie du Léon ; la langue populaire procède plus simplement : pour traduire la même idée, elle dit Portz guen (2), Trez guen, Trez hir (3).

---

(1) La critique moderne a fait depuis longtemps justice de ces traductions bizarres, à grand effort d'imagination, de ces calembourgs latins ou bretons qui faisaient la joie de nos anciens annalistes, et auxquels dans certain milieu, on n'est pas encore insensible. L'un des meilleurs types du genre est l'explication qu'Albert le Grand nous donne du nom de Saint-Guénolé ; guen holl e : il est tout blanc ! le nom lui en est resté.....

Les Panis pons (Paimpont), Lupus in vinea (Louvigné), Quercufolium ou Carcafagus (Carquefou), et cent autres traductions de même ordre, ont fait leur temps, aussi bien que les Mons relaxus (Morlaix), Bonum donum (Bondon), Guenmenez (Guémené) etc... On ferait de ces étymologies fantaisistes un dictionnaire aussi curieux qu'utile.

C'est ainsi, — M. Loth nous l'apprend, — que Landevennec le *locus apricus* du légendaire doit être rétabli Lan towinnoc, le monastère de *Towinnoc*, nom hypochoristique de Winwaloé (Guénolé) son fondateur.

Kerloas, le terroir voisin du célèbre menhir de Plouarzel, terroir dont Fréminville (Finistère I. 241.) a modifié le nom en Kergloas, pour l'interpréter *lieu de la douleur*, — en souvenir, dit-il, du chef important dont il suppose que ce mégalithe marque la sépulture. — Kerloas doit rester le Kerloas des cartes de Cassini et de l'Etat-major, c'est-à-dire tout simplement l'habitation de Loas — Loas est un nom d'homme qu'on trouve encore dans le Léon et le Tréguier.

Trémazan, dont on assimile le nom à Tremenvan, Tremazvan ou Tremevan, agonie, meurtre, trépas, (Soc. Acad. de Brest I. 472.) pour rattacher cette résidence de la puissante famile du Chastel aux temps légendaires de Saint Tanguy et de Sainte Eaude, Trémazan n'est autre que Trefmajan la trève dédiée à Saint Majan ou l'habitation de la tribu de Majan, (tref a les deux sens). On trouve au bourg même de Kersaint un terroir qui porte le nom de Kervajan.

(2) L'anse des Blancs-Sablons se dit en breton Guendrez ; (on prononce Guaindrez). Les principaux Portz du Léon ont tous des noms dont l'étymologie est simple et la signification bien nette. Ainsi Portz pol (Plouarzel), Portz poder (autrefois en Plourin), Portz melec (Ile de Batz) rappellent des personnages sans doute marquants ; on trouve Portz an aotrou (Santec), le Port d'Autrou ou du Seigneur, Portz ar bagou (Lannilis), le port aux barques, Portz milin (Plougonvelen), Portz moguer (Plouarzel), Port sall (Ploudalmézeau), Portz an roc'h (Ile de Batz), les ports du Moulin, de la Muraille, du Manoir, du Rocher ; Portz bizinec (Ploudalmézeau), port goëmonneux, Portz don (Saint-Pol), port profond, Portz guen (Lampaul-Plouarzel), port blanc, etc.

(3) Trez hir, grève à l'Est de la pointe Saint-Mathieu.

Liogan paraît être un nom d'homme, nom que l'on trouve en composition dans Kerliogan (1) en Milizac.

2° Identification de Portzliogan avec Portus Staliocanus.

Si l'on s'autorise de la seule ressemblance des noms, cette identification est assurément fort douteuse ; pour qu'elle fût légitime, il faudrait d'abord que le breton eût été la langue parlée en Armorique au temps de Ptolémée (100-168 de J.-C.). Or, les celtisants paraissent être aujourd'hui d'accord pour admettre qu'il n'en était rien (2).

Si l'on s'en réfère à Ptolémée — le seul auteur qui ait mentionné Portus Saliocanus — le doute est tout aussi justifié. N'ayant pas à ma disposition le texte grec de ce géographe, je transcris la traduction latine qu'en a donnée Villanovus (3). Elle est ainsi conçue :

---

(1) Cf. *iogan* dans Keriogan (Plounéventer) ; cf. aussi *ogan* dans Brignogan (près Plonéour-Trez), Coat ty ogan (Guiler), Mechou Balanogan (prés Brignogan), Kerogan (près Bénodet), Menez ogan (près Plogastel-Saint-Germain), Tréogan (nom de famille et paroisse près Gourin), Coz-Tréogan (Côtes-du-Nord), Saoulougan, Kerougan (Plourin), Parc an ogan (Plouarzel), Kernogant (Milisac), Roslogan (Le Tréhou). V. encore *Logan* (nom d'homme et nom de lieu en Pouldreuzic, Illogan dans la Cornouaille insulaire.

(2) V. Revue Celtique (t. VI, p. 460), l'article consacré par M. de la Borderie à l'examen d'une étude de M. Loth sur l'émigration bretonne.

(3) Superbe in-folio appartenant à la Bibliotheque de la Marine à Brest. Le titre porte l'indication suivante : Prostant Lugdini apud Hugonem a Porta MDXLI, au-dessous de laquelle est gravée une curieuse vignette, marque parlante du libraire. C'est un guerrier romain portant les deux tronçons d'une poutre brisée, sur laquelle on lit l'inscription : « Libertatem meam mecum porto. » Au fronton triangulaire qui surmonte la porte, la légende Æternitati, et dans un médaillon central au-dessus la figure de Janus et la légende Fecondita pando Janus. Sur la dernière page, la mention : Excudebat Gaspar Trechsel Viennæ MDXLI.

Cet ouvrage est une révision de la traduction latine du texte grec qui avait été donnée par Bilibaldus Pirckeymberus. La révision et les annotations sont du médecin Michael Villanovus.

L'exemplaire en question provient de l'Académie de Marine, dont il porte le cachet doré sur le plat. Antérieurement, il a appartenu au Séminaire des Aumôniers de la Marine, ainsi qu'en témoigne la mention Semin.

Celtogalatię Lugdunensis situs.

Capvt VIII. Tabvla III Evropæ.

Latera Galliæ Lugdunensis quę cōtigua sunt Aq̄taniæ, dicta sunt. Ex reliquis quę ad occasum spectant et Oceano alluuntur, sic describuntur.

— Post Ligiris flu. ostia (1) [Britannia.]

Briuates portus, 17.2/3 — 48.1/2.1/4, (2) [Virane hodie civitas.]

Erij flu. ostia, 17 — 49.1/4 [Lefour.]

Vidiana portus, 16 1/2 — 49.2/3 [Vindana.]

Gobœum promont. 15.1/4 — 49.1/2.1/4 [Sanctus Matthœus.]

— Latus autem quod Septentriones aspicit iuxta Britannicum Oceanum sic se habet.

Post Gobœum promontorium :

Saliocanus portus (Staliocanus) 16.1/2 — 50.1/4 [S. Paulus.]

Titi flu. ostia (Teti), 17.1/3 — 50.1/3.

Biducensium [Normandie]

Argenis flu. ostia, 18 — 50.1/2.

Venelorum [Vuelli ex Cæsaris cōmentaris, nulla horum civitas extat.]

Regii brestensis soc. Jesu catal. inscriptus : 6 ll 10 s. Antérieurement encore, il avait été acquis au prix de 2 ll 10 s par un bibliophile du nom de *Lacrosse*. Il rappelle enfin le Souvenir de l'Intendante *Claude Dolet*, dont le nom est écrit au-dessous du titre et suivi de l'anagramme *leo dat dulce*.

Claude Dolet était fille de Nicolas Dolet, écuyer, seigneur de Châteauvert, major des ville et château de Brest dès 1648, et de Louise Bérard, sa seconde femme. Née le 29 Mars 1657, elle épousa le 21 juin 1684 Messire Hubert de Champy, seigneur des Clouzeaux, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la Marine au département de Bretagne. Sa sœur aînée, Jacquette Dolet, avait épousé le 28 mai 1676, François-René de Betz, chevalier, seigneur de la Harteloire, capitaine des vaisseaux du Roy, né à Ambillon, diocèse de Tours, dont Renée-Françoise, mariée à 18 ans, le 19 janvier 1701, à Léon-Pélage-César de Balzac, marquis de Gié, qui mourut quelques jours après, le 4 février. (Registres de catholicité de Brest).

(1) Il a placé l'embouchure de la Loire par 17 2/3 de longitude et 48 1/2 de latitude.

(2) Le premier groupe de chiffres indique la longitude, le second la latitude.

Crotiatonum, 18.1/2.1/3 — 50.1/2.1/3.
Olinœ fluv ostia, 18.1/2.1/4 — 51.
Lexubiorum
Nœomagus civitas, 19.1/2 — 51.1/6 [S. Salvator.]
Calletorum [Caux, uulgo, Caletas hodie remotius agunt sub rege Angliæ.]
Sequanæ flu ostia, 20 — 51.1/2.
— Orientale autem latus.....
— Meridionale autē latus.....
— Latus vero septētrionale a Sequana fluuio tenent Calletœ quorum civitas Juliobana, 20.1/4 — 51.1/3 [Honfleur.]
Post quos Lexubij. Post Veneli. Post hos Biducenses. Et ultimi usq̄ ad Gobœum p̄mont. Osismij
quorum civitas Vorganium, 17.2/3 — 50.1/6.
— Occidentale autem littorale latus sub Osismijs tenent Veneti quorum civitas Dariorigum, 17.1/3 — 19.1/4 [Vanes]
Sub quibus Samnitœ appropinquantes Ligiri fluvio.

*
* *

Les biographes rapportent que Ptolémée, astronome et géographe, grec d'origine, naquit et vécut en Egypte. L'indication de l'époque à laquelle il vivait nous est donnée par ses observations astronomiques, dont quelques unes sont datées de la 463e année après la mort d'Alexandre (1). Il les commença dit-on en 128 après J. C., et les continua pendant 40 ans, en sorte qu'on peut faire remonter les connaissances qu'il nous transmet à l'an 150 de notre ère

Son traité de géographie, *Géographikê huphêgesis*, n'est guère qu'une table de coordonnées des lieux qu'il cite, sans indiquer d'ailleurs aucune référence pour ses sources, — qui sont certainement de seconde main, — ni les

(1) 323 avant J. C.

Le N.O. de la Lyonnaise d'après Ptolémée.

(Edition de 1541)

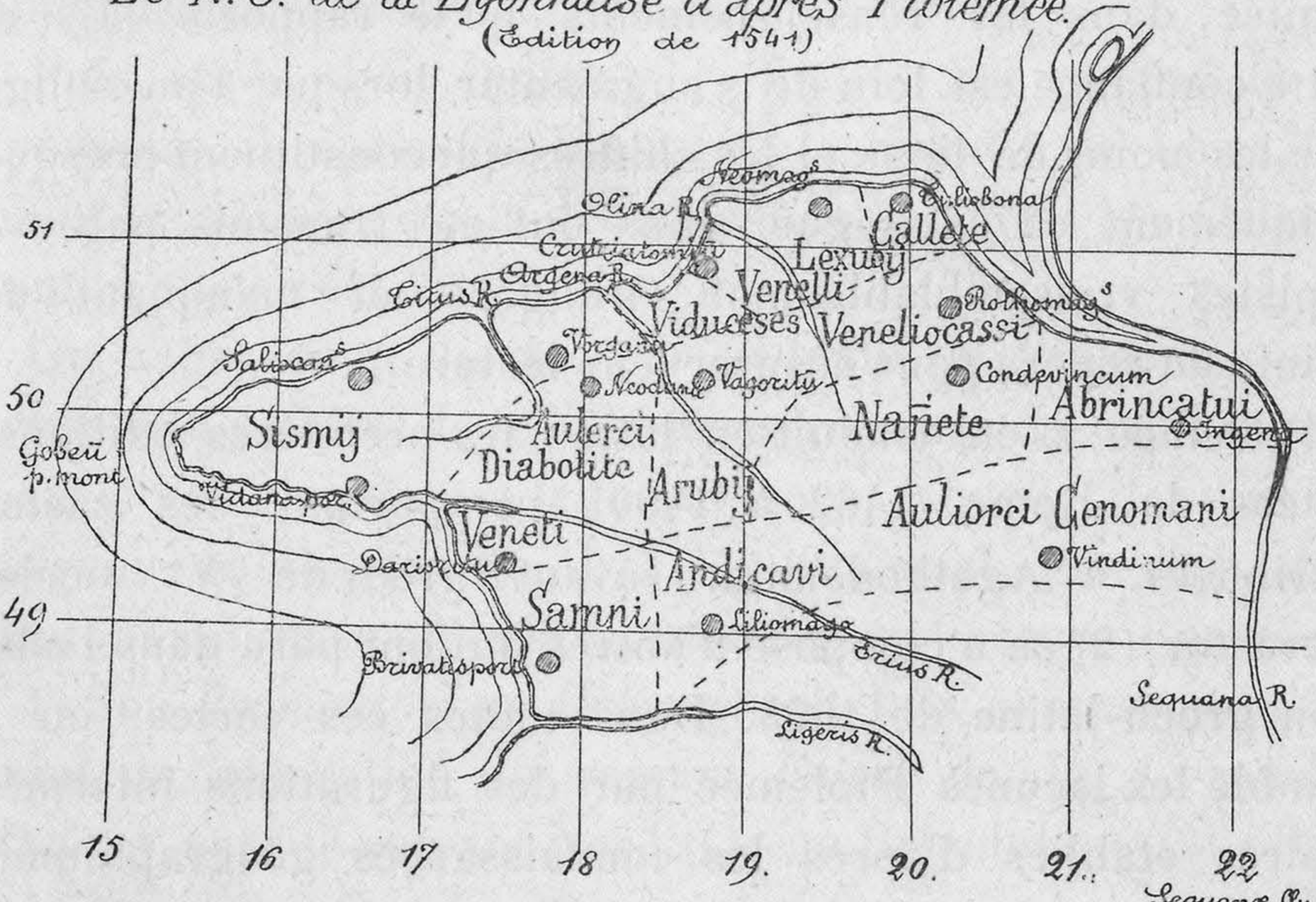

Tracé schématique des données de Ptolémée.

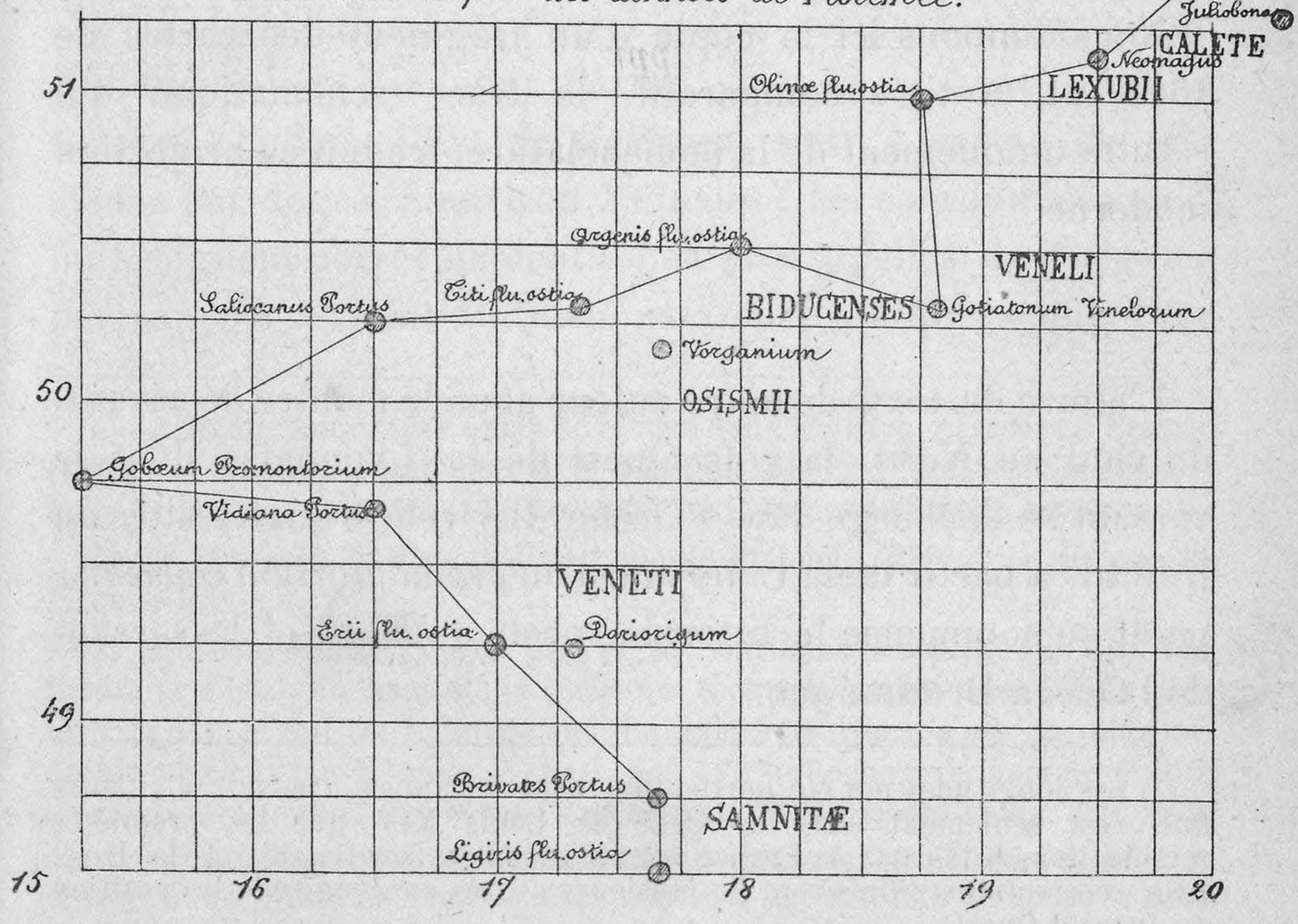

procédés sur lesquels sont basées les déterminations des coordonnées. On ne doit donc avoir qu'une confiance très limitée dans les renseignements qu'il rapporte (1), et cette confiance est loin de s'augmenter lorsque l'on songe que les noms de lieux et les chiffres qui constituent presque uniquement ce catalogue, nons ont été transmis par des copistes vraisemblablement étrangers, et manquant de points de repère pour assurer leur lecture.

Ptolémée a été traduit en latin ; les premières éditions, datées de Rome (1462 à 1490), comportent des cartes attribuées à Agathodemon, savant grec du V° siècle. Mercator (2) en a composé d'autres qui ont paru dans l'édition greco-latine de 1605. Dans toutes ces cartes, on a comblé les lacunes Ptolémée par des figurations intermédiaires établies d'après les connaissances géographiques des cartographes

Nous donnons ici la copie d'un fragment des cartes de 1541, et, à titre comparatif, le tracé schématique qui résulte uniquement de la nomenclature, traduit en projection moderne.

*
* *

L'allure du texte de notre auteur nous le montre décrivant, du Sud au Nord. la côte Ouest de la Lyonnaise dont le versant se décharge dans l'Océan. Il y relève quatre sites du littoral, à partir de la Loire jusqu'au *promontorium Gobœum*, point où commence le littoral aspecté au Nord et le versant de l'Océan Britannique.

---

(1) Ses longitudes ont été particulièrement critiquées. On sait d'ailleurs que c'est seulement sous le règne de Louis XIV que les premières rectifications à la carte de France ont été exécutées par Cassini et la Hire. Leurs corrections réduisirent de plusieurs degrés en longitude la position du littoral Ouest.

(2) Mercador, né à Rupelmonde en 1512, mort à Duisbourg en 1594, adopta un système de projection dans lequel les méridiens et les parallèles se coupent à angle droit et sont représentés par des droites.

Il poursuit la description de cette côte Nord de la Lyonnaise, sur laquelle il place *Saliocanus portus* (1) et la continue jusqu'à la Seine.

Puis, après avoir indiqué les limites Est et Sud de la Lyonnaise, il reprend le littoral de la Seine à la Loire, en citant les peuples qui la détiennent, notamment les Osismii dont la civitas est Vorganium.

On a beaucoup discuté sur le texte de Ptolémée : on a proposé d'y faire de nombreuses corrections de lecture ; mais si l'on s'en tient à la forme sous laquelle il nous est parvenu, on ne peut en tirer légitimement que deux conclusions relativement à la situation de Saliocanus Portus :

1° Son *Promontorium Gobœum* est très expressément le point de séparation du versant Ouest de la Lyonnaise (Océan), avec le versant Nord (Océan Britannique) (2) : il ne peut être par suite identifié avec notre pointe du Raz (3) ;

2° Il place *Saliocanus Portus* par la même longitude que *Vidiana* (aliàs Vindana) *Portus*, sur le versant Nord, à 1 degré 1/4 dans l'Est de *Gobœum*, soit, à raison de 500 stades par degré, à environ 29 lieues ; les coordonnées qu'il lui assignent correspondent à peu près à celles de Tréguier par rapport à Saint-Mathieu, et l'on remarquera que Tré-

---

(1) La leçon *Staliókanos limên* se trouve dans l'édition princeps d'Erasme (1513) ; le manuscrit qui a servi à l'édition de 1541 portait *Saliókanos*, mais Villanovus connaissait la variante, qu'il indique en petit texte.

(2) Est-il besoin de dire qu'à l'époque de Ptolémée, Britannia désigne la Grande-Bretagne ?

(3) Le passage entre l'île de Sein et le continent s'appelle Le Raz, (en breton ar c'haz), du nom d'une roche qui forme la pointe Sud Est du plateau de Sein et qui est indiquée sur les cartes marines sous la dénomination ar c'haz (en français le chat). Son extrémité porte le nom de Pointe du Chat, et les crêtes de rochers voisines celui de Pont des chats. Par suite d'une déformation linguistique habituelle en breton, ar C'haz est devenu le Raz, et la pointe extrême du continent qui lui fait face a retenu le nom de Pointe du Raz, (en breton Beg ar c'haz, la Pointe du chat). Les cartographes, qui appellent quelquefois ce passage le Raz de Fontenay, ont fait du mot Raz un nom générique ; Exemple : le Raz Blanchard.

guier est sensiblement par la même longitude qu'Hennebont et Port-Louis.

Il n'y a donc là aucune concordance qui puisse justifier l'identification de *Saliocanus Portus* avec *Portzliogan* et faire accepter l'hypothèse de D Le Pelletier (1)

3° *Existence d'un port à Portzliogan.*

Le fait important, le fait positif affirmé par Le Pelletier, c'est qu'il a vu à Portzliogan la place d'un anneau servant à amarrer les navires ; cet anneau était à plus de 4 mètres au-dessus du plein de l'eau dans les grandes marées.

Il a peut-être également vu — mais cela ne ressort pas absolument du texte — le quai dans lequel était scellé cet anneau ; le terre-plein de ce quai s'élevait de 6 mètres au-dessus des grandes marées : aujourd'hui il n'en est plus trace.

A-t-il existé jadis dans la baie de Portzliogan un établissement de quelque importance ? La question paraît résolue affirmativement par les diagrammes suivants, qui confirment la tradition rapportée à D. Le Pelletier par les vieilles gens du pays.

---

(1) Marlian le place à Morlaix, Villanovus à St-Pol, d'Argentré à Roscoff. Aucun ancien géographe n'a eu l'idée de faire rétrograder Portus Saliocanus sur le versant océanique de la Lyonnaise, au sud de Promontorium Gobœum.

I. — ROUTE MILITAIRE DE TOLENTE A PORTZLIOGAN

Le diagramme de cette route a été donné au § précédent.

II. — ROUTE MILITAIRE DE PONTUSVAL A PORTZLIOGAN.

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Pontusval.....	0	0	0	
Castel braz.....	6.3	0	0	
Borne de Kerscao.....	11.7	0	0	Un peu au delà, à 15, l'axe de la voie franchit l'Aberwrac'h à la chaussée du Diouris, un peu en amont de Pontcrac'h, après avoir passé à 1.8 du château de Carman ; puis elle arrive à l'intersection de la route de Brest à Tolente, défendue par un grand nombre d'ouvrages assez rapprochés pour se prêter mutuellement un rapide secours, Kerastel, Questel, Coetivy, Castel huel.
Questel.....	23.1	0	0.9	
Castel huel.....	24.6	0	0	Il ne faut pas oublier que Castel huel était la forteresse de Coatmeal, qui est resté un fief féodal important.
Maner ar c'hastel.....	32.6	0.4	0	
Tourous.....	36.5	0.4	0	
Moulin du Châtel.....	36.8	0.9	0	
Le Châtel.....	42.5	0.7	0	
Coz castel.....	47.6	0	0.1	
Portzliogan	49.9	0	0	

III. — ROUTE MILITAIRE DE CASTEL PAOL A PORTZLIOGA

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Castel Paol.....	0	0	0	
Keromen	6.7	0	0	
La Tourelle....	9.5	0	0.8	
Kergournadec'h	13.6	0	0.3	Ancienne châtellenie dont les possesseurs sont cités au livre des Osts. Le château commandait l'intersection de cette route avec celle qui joignait Ouessant à Lannion, en passant par Porspoder.
Moguerourien..	14.7	0.8	0	
Tour Pors an foricher.....	14.7	0	1.3	
				Il y a ici une lacune ; on trouve en échiquier à 19.2 et — 1.8, Castelfur.
Camp de Morizur	23	0.2	0	Groupe important qui défend le plateau de Kerilien, couvert de débris romains et coupe la route de Rennes à Tolente. A 23.5 et 0.9 Kervern fief féodal important, mentionné au livre des Osts.
Vieux Chastel..	23.7	1	0	
Les Tourelles...	25.5	0	0.2	
				La voie passe ensuite entre les camps de Lamarsant, à 28.9 et 1.3 et de Penledan à 29.7 et — 1.4.
Tremoguer.....	31.5	0.9	0	
Ar vouden (la Motte).....	35.8	0	0.2	
Quistillic	39.6	0	0.7	
Borne du Lann.	47.4	0.3	0	Cette borne qui porte une inscription qui n'a pas encore été déchiffrée est presque à l'intersection de la route de Brest à Tolente.
Kerouman.....	48.8	0	0	
La Tour.....	52.2	0.8	0	
Kerhastel.....	56.1	0	0.8	A 56.6 et — 0.9 l'Hôpital et à 57.7 et + 0.8, Keruzas, fief important, haute justice.
Moguerou	59.6	0.6	0	A 60.5 et 0.9 la Magdelelne.
Le Chatel.....	61.8	0	0.9	
Coz castel.....	66.9	0	0.6	
Portzliogan.....	69	0	0	

IV. — ROUTE MILITAIRE DE MORLAIX A PORTZLIOGAN

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	au N. de l'axe +	au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Morlaix	0	0	0	A 2.8 et + 0.1 le long d'un chemin creux qui passe pour une voie romaine. Borne du château de Bagatelle sur laquelle il existe une inscription française, et qui paraît être une ancienne borne militaire. A quelques centaines de mètres plus au Nord, cimetière gaulois et romain découvert en 1871 par M. Puyo. (*Bull. de la Soc. Arch. t. IV p. 21*).
Kerfeulz	7.6	0	0.2	Motte entourée de douves.
Kervoasclet	15.8	0	0.7	Camp rectangulaire commandant l'intersection de cette route avec celle de Castel Paol à Civitas Aquilonia et avec celle de Tolente à Rennes.
Kerioual.....	17.8	0	0.5	Autre camp à l'intersection avec la route de Castel Paol à Penmarc'h.
Moulin du Châtel.....	22.8	0	0.5	
Quinquis meur.	30.5	0.6	0	Motte ovale de 30 — 20 mètres entourée de douves, au croisement avec la route de Rieux à Tolente par le château de la Roche Maurice. — Un peu plus loin, à 32.5 et — 0.7, Kergoal où le souvenir d'un camp est conservé dans le nom de deux pièces de terre dites les champs du camp.
Quinquis marc.	34.5	0	0	Motte circulaire de 30 mètres avec douves peu apparentes.
Kerdalaun.....	41	1.3	0	A 40 et — 0.3 le manoir du Garz (la Haie) en Saint-Divy. Camp rectangulaire barrant la route qui joint le château de Joyeuse Garde à Tolente.
Borne de Ploebevoez (Guipavas).....	41.7	0	0.2	A l'intersection de la route de Castel Paol à Brest. C'est une borne anépigraphe à pans coupés, fort haute, qui etait autrefois près de l'église du bourg, et qui a été déplacée depuis peu et vendue. Guipavaz, Plocavaz est le Plebs Bevozedi de la vie de St-Ténénan (du Paz, Blancs manteaux XXXVIII p. 723) Ploe Bevez, Plebs Bavoez (d. Morice Pr. I. 1064. 1389).
Castellou.....	53	0.1	0	
Kuestel.....	55.1	0	0.5	Ce poste défend également la route de Landerneau à Portzliogan.
Castel an daol..	57	0.5	0	En échiquier, sur la route de Landerneau à Portzliogan, Cos castel à 60 et — 1.6, en échiquier.
Koguer.....	61.4	0.8	0	
Koguerou.....	64.9	1.3	0	Un peu au delà à 65.7 et 0.9 la Magdeleine.
Kervenny	71.5	0	0.4	Motte.
Portzliogan	74.3	0	0	

III. — ROUTE MILITAIRE DE CASTEL PAOL A PORTZLIOGA

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Castel Paol.....	0	0	0	
Keromen	6.7	0	0	
La Tourelle....	9.5	0	0.8	
Kergournadec'h	13.6	0	0.3	Ancienne châtellenie dont les posses seurs sont cités au livre des Osts. L château commandait l'intersection d cette route avec celle qui joignai Ouessant à Lannion, en passant pa Porspoder.
Moguerourien..	14.7	0.8	0	
Tour Pors an foricher.....	14.7	0	1.3	
				Il y a ici une lacune ; on trouve e échiquier à 19.2 et — 1.8, Castelfur.
Camp de Morizur	23	0.2	0	Groupe important qui défend le pla teau de Kerilien, couvert de débri romains et coupe la route de Renne à Tolente. A 23.5 et 0.9 Kervern fie féodal important, mentionné au livr des Osts.
Vieux Chastel..	23.7	1	0	
Les Tourelles...	25.5	0	0.2	
				La voie passe ensuite entre les camp de Lamarsant, à 28.9 et 1.3 et de Per ledan à 29.7 et — 1.4.
Tremoguer.....	31.5	0.9	0	
Ar vouden (la Motte).....	35.8	0	0.2	
Quistillic.....	39.6	0	0.7	
Borne du Lann.	47.4	0.3	0	Cette borne qui porte une inscriptio qui n'a pas encore été déchiffrée es presque à l'intersection de la route d Brest à Tolente.
Kerouman.....	48.8	0	0	
La Tour.....	52.2	0.8	0	
Kerhastel.....	56.1	0	0.8	A 56.6 et — 0.9 l'Hôpital et à 57. et + 0.8, Keruzas, fief important, haut justice.
Moguerou	59.6	0.6	0	A 60.5 et 0.9 la Magdelelne.
Le Chatel.....	61.8	0	0.9	
Coz castel.....	66.9	0	0.6	
Portzliogan.....	69	0	0	

IV. — ROUTE MILITAIRE DE MORLAIX A PORTZLIOGAN

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	au N. de l'axe +	au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Morlaix	0	0	0	A 2.8 et + 0.1 le long d'un chemin creux qui passe pour une voie romaine. Borne du château de Bagatelle sur laquelle il existe une inscription française, et qui paraît être une ancienne borne militaire. A quelques centaines de mètres plus au Nord, cimetière gaulois et romain découvert en 1871 par M. Puyo. (*Bull. de la Soc. Arch. t. IV p. 21*).
Kerfeulz	7.6	0	0.2	Motte entourée de douves.
Kervoasclet	15.8	0	0.7	Camp rectangulaire commandant l'intersection de cette route avec celle de Castel Paol à Civitas Aquilonia et avec celle de Tolente à Rennes.
Kerioual.....	17.8	0	0.5	Autre camp à l'intersection avec la route de Castel Paol à Penmarc'h.
Moulin du Châtel.....	22.8	0	0.5	
Quinquis meur.	30.5	0.6	0	Motte ovale de 30 — 20 mètres entourée de douves, au croisement avec la route de Rieux à Tolente par le château de la Roche Maurice. — Un peu plus loin, à 32.5 et — 0.7, Kergoal où le souvenir d'un camp est conservé dans le nom de deux pièces de terre dites les champs du camp.
Quinquis marc.	34.5	0	0	Motte circulaire de 30 mètres avec douves peu apparentes.
Kerdalaun.....	41	1.3	0	A 40 et — 0.3 le manoir du Garz (la Haie) en Saint-Divy. Camp rectangulaire barrant la route qui joint le château de Joyeuse Garde à Tolente.
Borne de Ploebevoez (Guipavas).....	41.7	0	0.2	A l'intersection de la route de Castel Paol à Brest. C'est une borne anépigraphe à pans coupés, fort haute, qui etait autrefois près de l'église du bourg, et qui a été déplacée depuis peu et vendue. Guipavaz, Plocavaz est le Plebs Bevozedi de la vie de St-Ténénan (du Paz, Blancs manteaux XXXVIII p. 723) Ploe Bevez, Plebs Bavoez (d. Morice Pr. I. 1064. 1389).
Castellou.....	53	0.1	0	
Questel.....	55.1	0	0.5	Ce poste défend également la route de Landerneau à Portzliogan.
Castel an daol..	57	0.5	0	En échiquier, sur la route de Landerneau à Portzliogan, Cos castel à 60 et — 1.6, en échiquier.
Moguer.....	61.4	0.8	0	
Moguerou.....	64.9	1.3	0	Un peu au delà à 65.7 et 0.9 la Magdeleine.
Kervenny	71.5	0	0.4	Motte.
Portzliogan	74.3	0	0	

V. — ROUTE MILITAIRE DE CARHAIX A PORTZLIOGAN

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	au N. de l'axe +	au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Carhaix	0	0	0	
Magoarem	6	0	0	
Tour de Ster-an-Parc.....	16	0.1	0	Il manque une étape entre *Magoarem* et *Ster-an-parc.*
Quistillic	18.3	0	0	
Tourquelennec.	33.5	0.3	0	Entre *Quistillic* et *Tourquelennec,* au poste d'étape qui manque, on trouve Ty-Cloître, à 26 et + 0.5.
Voden diry.....	34.5	0	0	
Roz ar glouet ..	44	0	0.5	Camp rectangulaire; à peu de distance, à *44.2* et — *1.7*, *le Faou*, vicomté féodale très importante; elle défendait à sa gorge le vaste bassin cratériforme bordé par les montagnes d'Arrée et les montagnes Noires, et qui s'étend jusqu'au-delà de Carhaix.
Keromen	45.5	0	0.1	
Tor ar c'hleuz..	52.3	0.8	0	
Logonna.....	53.3	0	0	Un peu avant *Logonna* à 48, l'axe passe par *Keroullé,* où l'on a trouvé des restes romains. Sur la place de l'église de Logonna 2 lec'hs ou bornes. A la pointe du Binde, la route continue par eau ; on attérit près de Castel Perzell.
Castel Perzell..	82.5	0	0.2	
Portzliogan	88.5	0	0	

VI. — ROUTE MILITAIRE DE BREST A PORTZLIOGAN

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	au N. de l'axe +	au S. de l'axe —	OBSERVATIONS
Brest.....	0	0	0	
Tour de la Motte Tanguy..	0.1	0.2	0	Sur la rive droite de la Penfeld, faisant face au château de Brest.
Kerastel.....	1.9	0	0	
Questeria.....	4.2	0.2	0	Un peu auparavant à 3.6 et — 0.1, Cruguel.
Borne de la Trinité.....	6.8	0.1	0	Borne anépigraphe à pans coupés, allongée sur le sol au bord de la fontaine à 3 bassins de la Trinité.
Motte de Kervenny.....	18.3	0	0.1	Il y a une lacune entre la Trinité et Kervenny.
Portzliogan....	21.3	0	0	

VII. — ROUTE MILITAIRE D'IS A PORTZLIOGAN

NOMS DES STATIONS	Coordonnées en kilomètres sur l'axe	à l'E. de l'axe +	à l'O. de l'axe —	OBSERVATIONS
Is.....	0	0	0	Ville submergée, qui était située vers le centre de la baie de Douarnenez.
Saint-Ernot.....	10.3	0	0	L'axe de la voie sous-marine rejoint la terre à la pointe Saint-Ernot, à 1[k] Ouest de la forteresse de *Montourgard.*
Dunes de la Pallue.....	12.4	0	0.7	On a trouvé dans ces dunes un cimetière romain, où l'on a recueilli des urnes, des monnaies, des statuettes, un peu plus loin, à 13.7 et — 1 retranchement de la pointe de Lostmarc'h.
Château de Dinant.....	15.8	0	0	La voie redevient sous-marine, et coupe l'anse de Dinant; elle en sort à la pointe de Penhir puis replonge immédiatement dans la mer pour attérir un peu à l'Est de Saint-Mathieu.
Portzliogan....	35.5	0	0	Le prolongement de la voie *Portzliogan-Is* dans le Sud passe par *Civitas Aquilonia.*

L'existence d'une station importante à Portzliogan, au temps de l'occupation romaine. entraîne comme conséquence nécessaire la submersion postérieure de toute la pointe Ouest de l'Armorique, par un effondrement d'ordre sismique et aussi rapide que violent.

Un pareil cataclysme est-il admissible ? La tradition unanime des populations de toute la côte occidentale nous en a transmis le souvenir, et cette tradition est confirmée tant par l'examen du littoral actuel, que par l'étude des fonds sous-marins et de la constitution géologique du sol.

*
* *

Dans nombre de baies du voisinage, on trouve encore les restes d'anciennes forêts recouvertes maintenant par les eaux et les sables. Pour nous borner aux environs immédiats de Portzliogan, nous citerons l'anse du Portzic, où M. Delavaud (1) a signalé des arbres, couchés à 0 m. 30 de profondeur, et dont le gisement s'étend en longues bandes dans la baie, jusqu'à la limite des plus basses mers. Les racines sont plongées dans un sous-sol noirâtre, reposant sur de l'argile grise. M. Delavaud a reconnu des chênes et des noisetiers, des joncs et des fougères, des graines de légumineuses.

Dans l'anse des Blancs-Sablons, au Nord du Conquet, on voit encore debout dans la mer, auprès du ruisseau qui se déverse dans l'anse, le tronc d'un arbre dont le diamètre atteint environ 1 m. 20.

Un peu plus loin, au Sud d'Argenton (Arc'hantel en breton), on aperçoit aux marées basses les vestiges d'une ancienne forêt qui se prolongent au loin dans la mer Les arbres sont en long, sur une couche de glaise ; on en rencontre jusqu'à 200 mètres des dunes. M. Carré, architecte de l'arrondissement, possède, dans sa propriété de Porspo-

(1) Société Académique de Brest, I., 36.

der, un tronc de cette provenance, d'une hauteur de 2 mètres et de 0 m. 50 de diamètre. Il a recueilli, en outre, des coquillages d'eau douce dans le lit ensablé d'un ancien ruisseau, qui traversait jadis la forêt.

Encore plus au Nord, en entrant dans la Manche, même constatation : l'Abbé Arzel (1) rapporte qu'à marée basse, lors de l'équinoxe de 1855, il a vu une forêt couverte par la mer et recueilli, dans la direction de l'île de Roservo, des fragments provenant des arbres submergés, dont une trentaine semblait former une avenue orientée Est-Ouest. En 1840, après un grand vent, il vit « au Portzic, tout au-dessus de la grève au Sud, les restes d'un mur de maison ; à l'extérieur du pignon, on voyait un tas de coquilles de brennic : il y en avait deux ou trois boisseaux. C est dans ces parages, un peu au Sud de la but de Sables mouvants, que les anciens plaçaient l'antique chapelle de Saint-Christ. »

*
* *

Si l'on passe à l'examen des fonds sous-marins, le tracé des courbes de niveau précise les faits.

Il indique d'abord qu'il suffit d'un relèvement de 11 mètres pour faire émerger toute la chaîne d'îlots qui s'étend de la pointe Saint-Mathieu jusqu'à l'île Bannec et au Fromveur, sur une vingtaine de kilomètres. Le passage du Four disparaît, laissant entre le continent actuel et le massif des îles un isthme plat, comparable à l'isthme des lignes de Quélern, que Vauban s'était proposé de percer jadis, pour mettre en communication la rade de Brest et la baie de Douarnenez.

La rade foraine de Portzliogan, intenable au moindre mauvais temps, se transforme en un petit estuaire ouvert au

---

(1) $^{m}/_{s}$ sur Ploudalmézeau, déposé aux archives de cette commune.

Sud-Est et parfaitement abrité des vents du large, un vrai port de refuge.

La coupe des fonds entre Portzliogan et Ouessant est tout aussi instructive : elle prouve qu'on ne peut faire remonter à une date bien reculée l'époque qu'il convient d'assigner au cataclysme qui a transformé nos côtes : en effet, l'érosion qui limite le lit effectif du courant — pourtant si violent (2) — du Four atteint à peine quelques mètres de profondeur, alors que le Fromveur s'écoule sur des fonds qui dépassent 50 mètres (3).

Ouessant demeure une île, éloignée du continent de 3 kilomètres à peine et s'élevant verticalement comme un piton qui présente une certaine analogie avec le Mont Saint-Michel de Braspartz.

La physionomie générale du littoral se modifie profondément : on se rapproche de l'aspect que présente la carte de Ptolémée ; on retrouve le Promontorium Goboeum, le cap aigu à falaises accores, dont la côte actuelle, qui court N.-S. sur 25 kilomètres de Portsall à Saint-Mathieu, ne nous donne aucunement l'impression.

La rade de Brest se transforme aussi : l'Elorn se réduit à un ruisseau à peine plus considérable que la Penfeld, dont les eaux viennent confluer avec les siennes en un point situé un peu au Sud Ouest de Brest. L'Aulne reste l'émissaire de tout le bassin compris entre les Montagnes Noires et d'Arrée, avec un estuaire fort rétréci, quoique formant cependant encore un hâvre bien accusé : *Erii fluvii ostia*, dit Le Men, qui s'appuie sur ce que l'Aulne (en breton Aon, rivière), porte dans son cours supérieur le nom d'Hière. Mais ces ressemblances, — plus ou moins éloignées. — dans les dénominations topographiques ne doivent pas trop captiver l'imagination

---

(2) Il a atteint 6 nœuds en vive eau, par le travers de la pointe Kermorvan.

(3) La vitesse du Fromveur ne dépasse que d'un nœud celle du Four, à 1 mille 1/2 de la Jument, point où elle est de 7 nœuds.

des étymologistes ; en fait il faut reconnaître que les coordonnées de Ptolémée, concordent d'une façon bien peu satisfaisante avec cette identification.

Il convient d'ajouter ici que l'affaissement du sol ne paraît pas s'être limité partout à une hauteur d'une dizaine de mètres. On verra dans le paragraphe consacré à la ville d'Is qu'il a sans doute été plus considérable, que la rade de Brest n'était par suite qu'une large vallée, et que l'estuaire commun à toutes les eaux qu'elle reçoit se trouvait reporté à l'entrée de l'Iroise, en plein golfe

*
* *

L'examen de la constitution géologique du pays apporte un appoint incontestable à la vraisemblance des vues qui viennent d'être exposées

La côte Nord de la rade de Brest est un massif de terrains primitifs, schisteux dans l'Est de la rade, puis gneissiques aux abords de Brest jusqu'à l'anse du Trez-hir, où l'on voit pointer les granits, enfin micaschisteux entre le Conquet et Saint-Mathieu, particulièrement à Portzliogan, où la roche est grenatifère. Au delà du Conquet, à la pointe de Kermorvan, commence le granit qui constitue la masse générale du reste de la côte jusqu'à la Manche.

Quant à la côte Sud, elle appartient — les deux rives de l'Aulne comprises — aux terrains de transition, particulièrement au dévonien inférieur, dont les couches fossilifères abondent.

L'orientation Nord-Est, Sud-Ouest du goulet est déterminée par une faille énorme, qui sépare ces deux terrains et qui justifie une inégalité d'action dans les phénomènes sismiques dont on continuera d'étudier les effets en s'occupant de la ville d'Is.

J. DE LA PASSARDIÈRE.

LES ÉGLISES ET CHAPELLES DU DIOCÈSE DE QUIMPER

(suite).

Loperhet.

Eglise dite *Locus brigittæ* dans l'acte de fondation de l'abbaye de Daoulas. Dédiée à Sainte-Brigitte. Vient d'être reconstruite.

Saint-Jacob.

Ancien hôpital, *hospitale sancti Jacobi*, donné à Daoulas en 1218. Sert de grange.

Saint-Jagu.

Figure au rôle des décimes en 1780, mais n'existe plus.

Saint-Qué.

Ou Saint-Guénal. En ruines avant 1770.

Saint-Léonard.

La chapelle de Saint-Léonard n'existe plus ; elle était située au bourg.

Rumengol.

Ancienne trêve de Hanvec donnée à Daoulas au commencement du XIII^e^ siècle. Sous le vocable de Notre-Dame. Lieu célèbre de pélerinage. L'église date de 1537.

Saint-Jean-Baptiste.

Petite chapelle construite en 1829 à Pratarcuic.

Saint-Eloy.

Ancienne trêve de Irvillac. L'église paroissiale actuelle doit être l'ancienne chapelle de Notre-Dame du Fresque, dont il est fréquemment question dans le cartulaire de Daoulas, et au XVI^e^ siècle, ce n'était pas Saint-Eloy, mais Notre-Dame du Fresque qui était trêve d'Irvillac. Elle fut

consacrée le 2 juillet 1531 par Jean du Largez, abbé de Daoulas, qui consacra le même jour trois autels : le maître autel dédié à Notre-Dame, celui de la chapelle du midi à saint Yves et le troisième à saint Jean-Baptiste (H. 3). C'est dans cette chapelle, qu'en 1511, à cause de la peste, les religieux de Daoulas vinrent dire l'office.

Saint-Eloy.

Outre l'église paroissiale, il y a une chapelle existant encore, sous le vocable du patron de la paroisse.

Saint-Urbain.

Ancienne trêve de Dirinon. Dédiée à saint Urbain

Trévarn.

Ancienne trêve de Dirinon, appelée église de Saint-Baharn, *Sanctii Baharni* dans l'acte de fondation de Daoulas, mais au XVIII[e] siècle la trêve était sous le vocable de Notre-Dame de la Pitié. Voir une description de la chapelle au Bulletin de notre Société : 1875, page 179, « le 10 mai 1514 inhibition fut faite par l'official de Cornouaille, sur réquisition de Jacques de Rohan, à Pierre du Louet de mettre aucune armoirie sur l'église de Treffvarn sous peine d'excommunication et de 600 livres d'amende. (Archives départementales).

Doyenné de Landerneau.

—

Landerneau.

L'église paroissiale, Saint-Houardon, a été reconstruite vers 1855 ; mais on a conservé de l'ancienne église, bâtie dans un autre quartier de la ville, le clocher datant du XVI[e] siècle et un porche de 1604, décrit par M. Abgrall dans son *Livre d'Or*.

Saint-Thomas.

Cette église, dédiée au saint Archevêque de Cantorbéry, appartenait au diocèse de Cornouaille et était un prieuré dépendant de l'abbaye de Daoulas ; la tour est de 1607. On voit sur une corniche de l'église un porc ayant le museau à la clef d'une barrique. Une femme cherche à l'en retirer en le prenant par la queue, tandis qu'un homme la tire elle-même violemment par les cheveux. — Voir aux archives départementales, G. 225-237-259, les comptes de Saint-Thomas donnant de curieux détails sur les réparations faites à l'église et les confréries qui s'y desservaient, au nombre de neuf : confréries du Sacre, de Saint-Cadou, de Saint-Blaise, de N.-D. de Bonne-Nouvelle de Saint-Sébastien, des Cinq-Plaies, des Trépassés, de Saint-Nicolas, du Saint-Esprit ; cette dernière était la confrérie des Texiers.

Saint-Julien.

M. de Courcy a relevé sur une pierre du frontispice de cette chapelle en ruine l'inscription suivante :

En l'an 1521
et le lundi tiers jour de juing
fust au portail de ceste église
la première pierre mise
à l'honneur de Dieu fils et père
et Saint-Esprit et de sa mère
c'est l'hopital de ceste ville
à Saint-Julien domicile.

Cette date de 1521 doit être celle d'une reconstruction, car une pièce de 1466 (G. 225) fait mention d'une rente au profit de saint Thomas « sur la maison de Saint-Julien », et un mémoire du 5 floréal, an XI (Archives de l'Evêché) dit que cette chapelle « parait être la plus ancienne des églises de Landerneau. Elle fut bâtie originairement pour servir de chapelle à un Duc ou Comte de Bretagne ».

Elle appartenait aux seigneurs de Rohan et fut érigée en trêve de Ploudiry en 1619. L'église, démolie en 1823, « était composée d'une nef soutenue par deux rangs de colonnes et avait deux bas côtés ».

L'Hôpital.

Dom Morice (P. I c. 1376) nous donne l'acte de fondation de l'hospice de Landerneau, en 1336, par Hervé de Léon. Bâti d'abord à la tête du pont de Landerneau, l'hôpital fut transféré, en 1660, dans la rue Ploudiry, grâce aux libéralités d'un sieur Le Pontois. La chapelle était sous le vocable de saint George et de saint Julien.

Notre-Dame de la Fontaine Blanche.

Cette chapelle, qu'il ne faut pas confondre, comme semble le faire M. de Courcy, avec la chapelle de ce nom située en Plogastel-Daoulas, est à un demi-quart de lieue de Landerneau (père Cyrille Le Pennec) et marquée en supériorité des armes de la maison de Rohan. Jean IV y vint en pèlerinage, en 1393 (Kdanet notice sur le Folgoat).

Cette chapelle fut détruite à la Révolution, et il n'en reste plus, dit M. de Courcy, que quelques chapitaux indiquant l'époque du XIII[e] siècle, et un écusson portant écartelées les armes du Lech et de Botlavan. Lech : *d'or à 3 trèfles de gueules,* Botlavan : *d'argent à l'aigle de sable accompagnée en bande de 3 cœurs d'azur.*

Les archives départementales (E. 121) possèdent une demande d'autorisation, en 1605, d'établir un couvent de dominicains dans l'oratoire, « sacellum ut devotissimum ita famosissimum quod vulgo *la fontaine blanche* nuncupatur una cum adjacentibus omnibus, » oratoire qui se trouve sur le territoire de l'Evêque de Léon, auquel la demande d'autorisation est adressée. Il semble bien qu'il s'agisse ici de la *chapelle blanche* de Landerneau, car nous ne connaissons pas d'autre chapelle de ce nom en Léon, si ce n'est à Sainte-

Sève, près Morlaix. Mais ce lieu semble bien rapproché de cette ville qui possèdait déjà un couvent du même ordre.

Les Récollets.

Les cordeliers établis à l'île Vierge, près Plouguerneau, ne pouvant plus y vivre à cause de l'intempérie du climat, obtinrent du chanoine de Daoulas, prieur de saint Thomas (Landerneau), Yves Berroch, de bâtir un monastère sur la rive gauche de l'Elorn près d'un ancien oratoire dédié à saint Ernal ou saint Ternec, saint Ternec, fils de saint Judicael, qui se serait retiré dans ces parages et aurait donné naissance à la ville de Lan-Ternec.

Les cordeliers prirent possession de cet oratoire le 12 août 1488, et furent remplacés au XVI^{e} siècle par les Récollets qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Le couvent a été remplacé par un monastère des bénédictines du calvaire expropriées, en 1811, de leur communauté du calvaire de Quimper et transférées à Landerneau.

Les Capucins.

Les pères capucins s'établirent à Landerneau en 1634, et y demeurèrent jusqu'à la Révolution. Le couvent servit alors de prison pour les prêtres non soumis à la déportation, puis de maison d'école jusqu'en 1815.

Les Ursulines.

Ces dames s'établirent à Landerneau, le 23 juillet 1634, par la faveur de M^{me} la duchesse de Rohan, et grâce à la communauté du même ordre à Saint-Pol, qui fournit les premiers sujets. En 1779, elles durent céder leur maison pour un hôpital, et se retirer dans la communauté de Saint-Pol, d'où elles revinrent à Landerneau quelques années après, en attendant leur expulsion en 1792, malgré leur énergique résistance.

La communauté ne s'est pas reconstituée et les bâtiments ont servi de prison jusqu'à ces derniers temps.

Saint-Sébastien.

Chapelle avec son cimetière sur la route de Brest. Fut construite en 1640, pour la sépulture des pestiférés.

Saint-Roch.

Chapelle construite en 1717, au haut de la rue de Ploudiry, pour le service d'une congrégation bretonne d'hommes et de femmes qui y fut érigée le 23 juillet 1719, sous le titre de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Les statuts de cette congrégation sont conservés aux archives de l'évêché, et l'on voit actuellement dans l'église Saint-Thomas, un beau rétable sculpté représentant l'assomption de la Vierge et qui doit provenir de cette chapelle.

Les Anges.

Petite chapelle du commencement du XVIII[e] siècle, avec son cimetière sur la paroisse de Saint-Thomas. A servi jusqu'en 1823 pour les réunions de la Congrégation.

Beuzit Saint-Conogan.

Il ne reste plus que le clocher de cette chapelle. Autrefois prieuré-cure, dépendant de Saint-Mathieu, fin de terre, et maintenant annexé à Landerneau. Près de cette chapelle, dont les murs appartiennent à un particulier, se voit la tombe de Troïbus de Montdragon, seigneur de la Palue, mort en 1543. Il y est représenté en cotte de mailles, avec les armes de Montdragon, la Palue, Treziguidy et leurs alliances. (Voir M. de Courcy, *Bretagne contemporaine*).

Dirinon.

Dirinon était un prieuré dépendant de l'abbaye de Daoulas, son église paroissiale, sous le vocable de Sainte-Nonne,

porte sur le clocher la date de 1588-1593 avec l'inscription : J. KERDVNCVFF : Y. LE REST : F.

Une fontaine, dédiée à la sainte, est datée de 1613 et est ornée des armes des seigneurs de Lezuzan-Manfuric « *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 oiseaux de même.* »

Sainte-Nonne.

Chapelle dans le cimetière attenant à l'église. Devait servir primitivement, d'après la tradition, d'église paroissiale. Elle renferme un tombeau en pierre du XV^e^ siècle représentant la sainte, couchée, en habit de religieuse.

Saint-Divy.

Chapelle appelée indûment Saint-Guy au rôle des décimes de 1870. En 1809, elle tombait en ruines, et la fabrique fut autorisée à utiliser les pierres pour la réparation de la chapelle de Sainte-Nonne ; cependant ce projet ne fut pas exécuté et la chapelle subsiste encore. Une fontaine voisine, dédiée au saint, porte les armes de Manfuric.

Saint-Aubin.

Cette chapelle figure aux décimes de 1782. Il n'en est plus question depuis le Concordat, peut-être est-ce celle que nous voyons signalée comme existant à Kervichar, en 1778, et dont un M. Rochongar était chapelain.

Notre-Dame de l'Assomption.

Mentionnée en 1805 comme existant à Kerliézec, à une lieu du bourg. Très utile et parfaitement entretenue par la famille Mazurier, de Keroualen, qui en est propriétaire.

La Forêt-Landerneau.

Goélet-Forêt était un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu. L'ancienne église datant du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle tombait en ruine. En 1754, elle fut remplacée par un édifice sans caractère qui a fait place à une jolie église mo-

derne en 1887. Elle est dédiée à saint Ténénan On conservait encore à la Forêt, en 1850, les anciens fonts baptismaux de 1603, et une chaire à prêcher de 1714 (voir notes manuscrites de M. Cariou, et notice de M. de Granpont, en 1893, sur la commune de la Forêt).

Château de Mesgral.

Une chapellenie fut fondée dans la chapelle du château en 1571, sous l'invocation de sainte Geneviève. Elle fut unie au gouvernement de Saint-Jean de la Haye, en Saint-Divy, en 1727 (Pouillé Léon).

Sainte-Anne.

Chapelle fondée en 1851 par la famille le Roux.

Guipavas.

Guipavas, autrefois Ploéavas, a son église paroissiale sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul. L'église date du commencement du XVI[e] siècle. Avant la Révolution on voyait à l'entrée de l'église un beau calvaire en pierre.

Notre-Dame-du-Reun (1).

L'édifice actuel (1625) n'est pas le premier élevé au même lieu sous le même vocable.

Suivant une tradition qui s'efface chaque jour, ce fut en ce lieu que fut érigé le premier temple chrétien, à Guipavas, dans le VII[e] siècle, par saint Thudon, père de saint Gouesnou, pour combattre le culte payen dont ce lieu était le théâtre (de fait, dit M. Kerdanet A. G (p. g. 509), les vieux registres parlent toujours de cette chapelle en la qualifiant *d'antique* et dévote chapelle de Notre-Dame.).

Il y existait une fontaine dont la célébrité attirait un grand nombre de pèlerins qui y faisaient de dévotes et peu décentes

---

(1) Nous empruntons les éléments de cette notice à un travail manuscrit sur Guipavas par M. Cariou en 1859.

ablutions. Saint Thudon y construisit une chapelle à la sainte Vierge qui devint un lieu de dévotion pour les convertis, qui ne l'étaient pas totalement, cependant, car le culte pour la fontaine n'en continuait pas moins Ils négligèrent l'entretien du temple qui s'ébranla. On ne s'empressa pas de le réédifier et cette froideur religieuse attira une punition sévère infligée par la patronne offensée.

La fontaine devint tout à coup un torrent et, en raison de la pente naturelle du nord au sud, la partie déclive fut promptement submergée. Repentants, les habitants implorèrent la miséricorde de la mère de Dieu et obtinrent, par le vœu de reconstruire l'édifice, la cessation de l'écoulement excessif de cette fontaine. On suivit alors processionnellement le retrait des eaux jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui l'église de saint Pierre, dont l'espace fut bientôt découvert. On en fit trois fois le tour et on retourna vers la chapelle dont on fit également trois fois le tour pour remercier la Vierge de sa bonté.

La reconstruction eut lieu, et cette fois encore la fontaine resta en dehors de l'église. Mais, lors de la construction de l'église actuelle, elle fut couverte par elle et existe, dit-on, sous le maître-autel. On a prétendu qu'on avait conservé une issue pour la fréquenter et que plus tard cette communication fut interdite pour mettre un terme aux superstitions dont elle était l'objet. Une fouille récente n'a pu faire découvrir l'issue.

Ces faits ne sont connus que par tradition : l'époque de l'inondation est fixée au 3 mai. Chaque année, à pareille date, on en fait la commémoration par des dévotions personnelles et publiques. On fait isolément neuf fois le tour de l'une et l'autre église, le rosaire à la main, en commençant par celle de saint Pierre. En passant devant la porte occidentale on s'arrête un moment pour y faire une prière à genoux, puis on se réunit à l'église paroissiale pour en sor-

Les fonds sous-m

entre

Ouessant et S

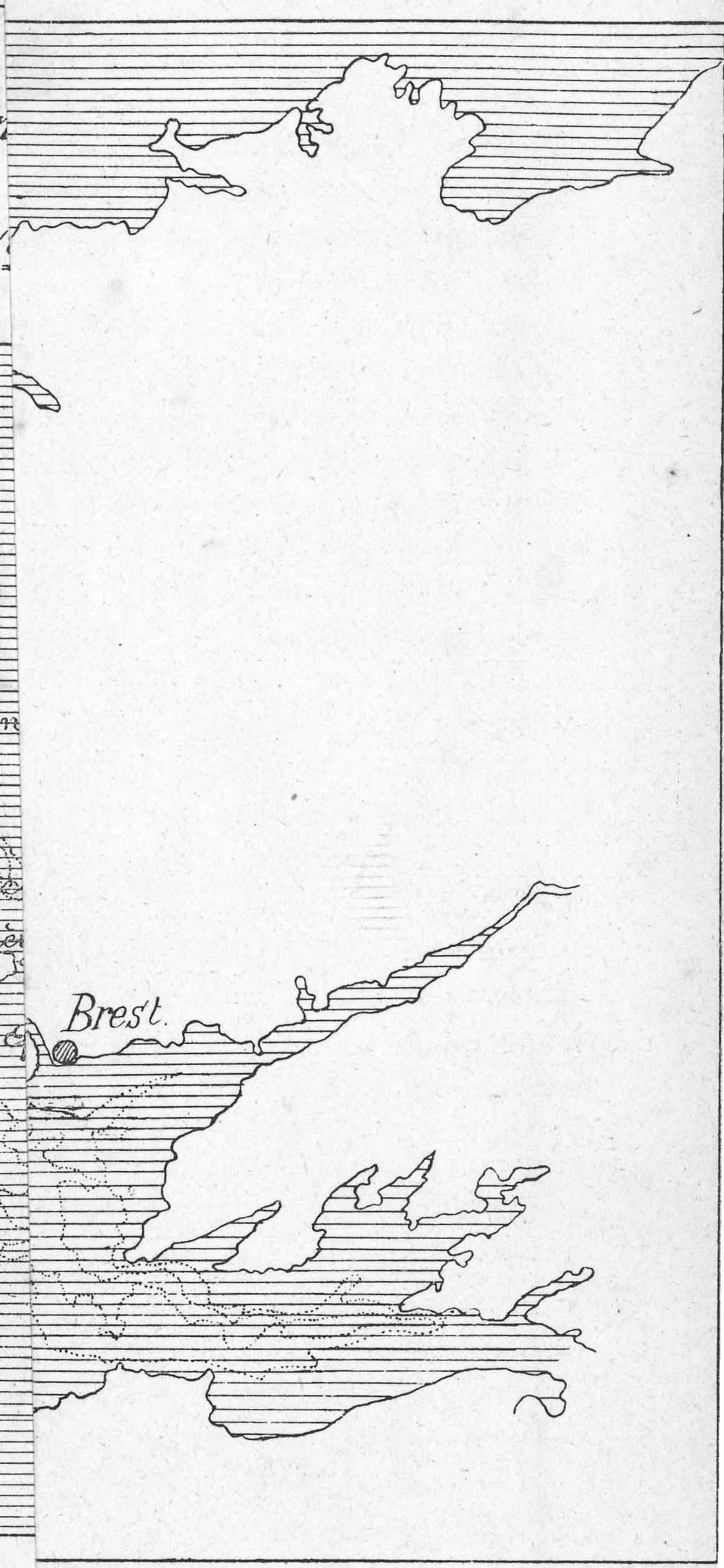

e à la
es con-
car le
négli-
pressa
ra une

n de la
romp-
ent la
œu de
cessif
ent le
église
On en
nt on
ge de

taine
on de
t-on,
ervé
mu-
ions
dé-

e de
eille

oer-
de
ant
cci-
e à
or-

Les fonds sous-marins entre Ouessant et S.t-Mathieu.

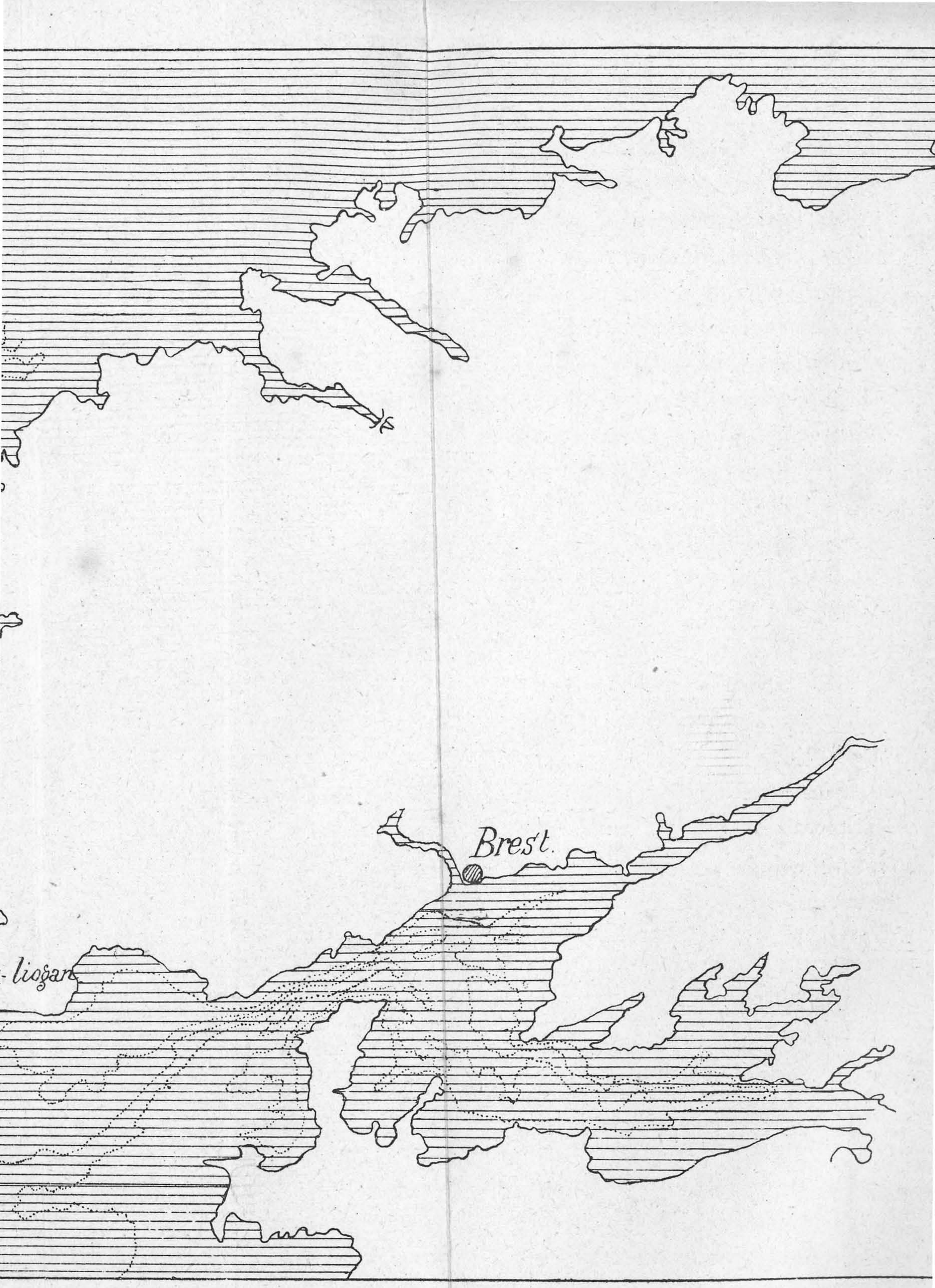
Brest.
- liogan

PORZ LIOGAN.

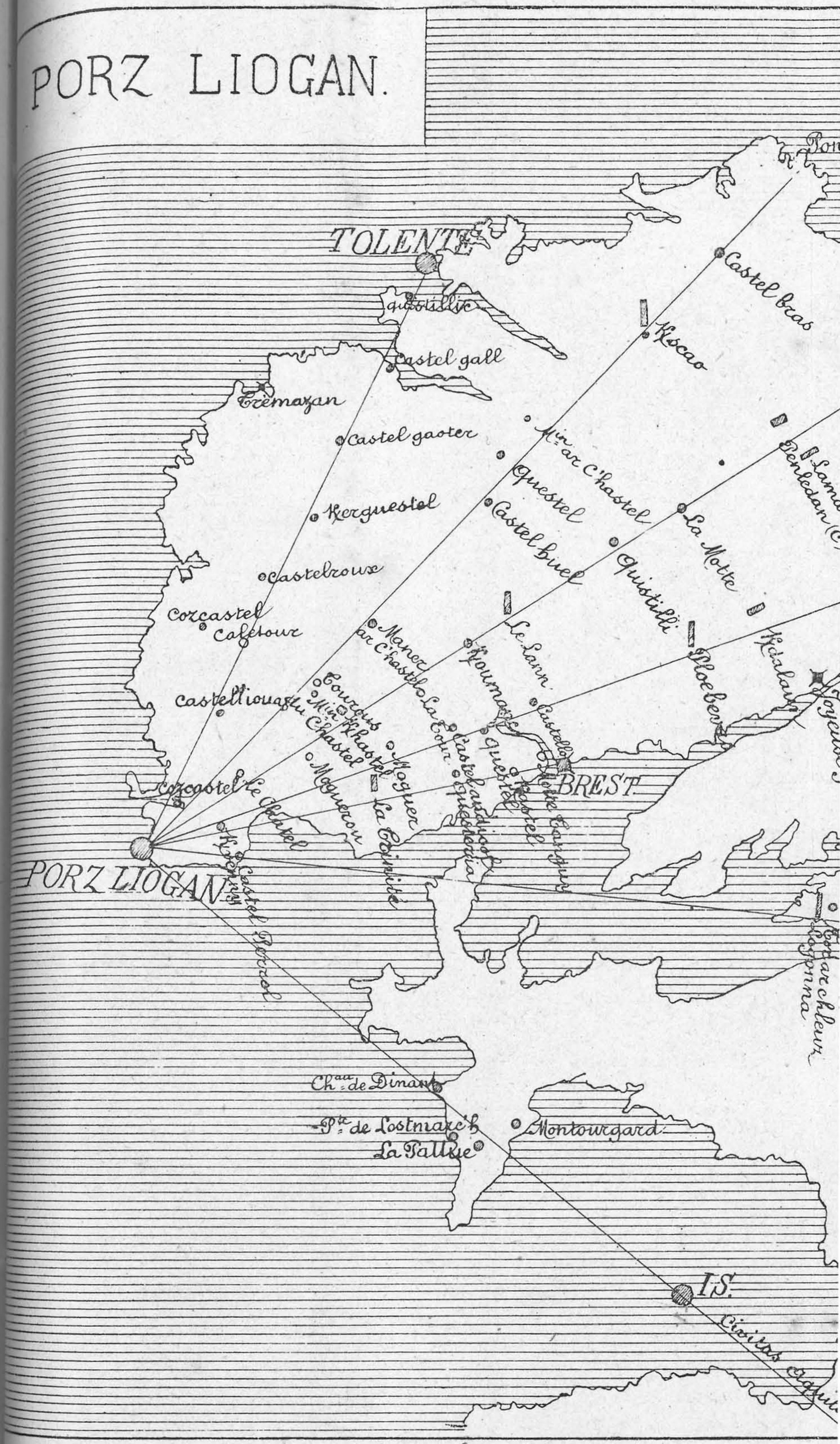
TOLENTE
Quistillic
Castel gall
Crèmazan
Castel gaoter
Kergroestiel
Castelbrouse
Corcastel
Calfesour
Castellouastu
Courcus
Min Khastel
Maguercun
Le Chastel
Kerscau
Castel Poezal
PORZ LIOGAN
Manerar C'hastel
Kroumaner
Le Launn
Castellaouen
Quelarn
Castel Huon
Quelerdia
Castel Huon
Quistilli
La Motte
Kerscao
Min ar C'hastel
Questel
Castel Buel
Ploeber
Le Chastel
Le Cosquer
Le Conquis
BREST
Ch.au de Dinan
P.te de Lostmarc'h
La Tallaie
Montourgard
IS.
Civitas Aquen

CARH

Magoarem

MORLAIX.

Cour de Ster en Parc

Quistillic

Kleuz

Kvoascleu

Kiorial

Cour quelennec

Voden dizy

Komen.

La Courelle

Mre du Chatel

Kgouvnadec'h

Mogueravvien

Quinquis meur

Rosargloaguen (C)

Kvumen

Morisux

Vieux Châtel

Les Courelles

quinquis marc

Landezneau

Lamarsant (C)

Penledan (C)

Joyeuse Garde

Corarchleur

Logonna

Aguilonia

Pontusval

Porsporichez

CASTEL PAUL

Coupe par Ouessant

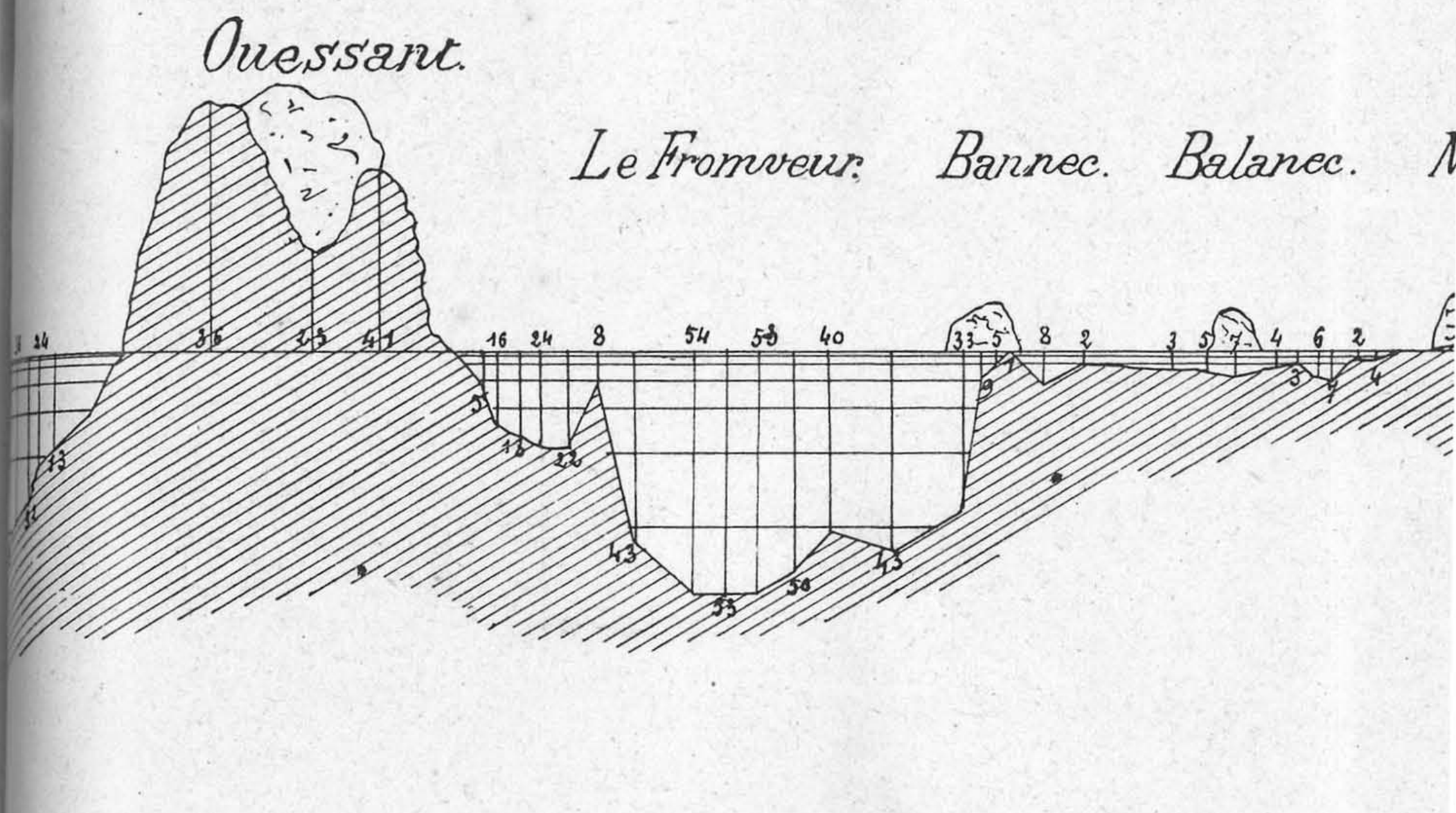

ant, Béniguet et Porz Liogan

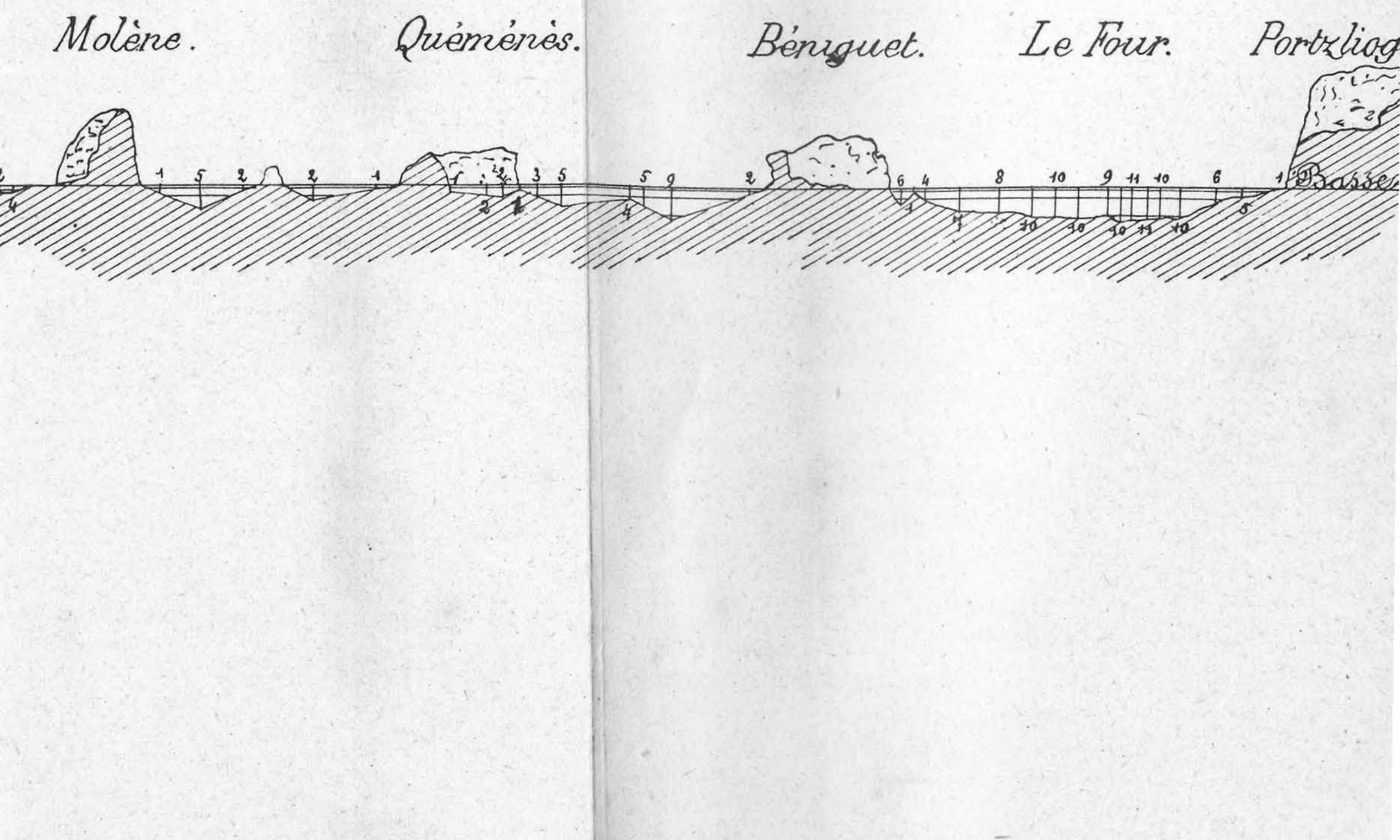

tir processionnellement et se rendre à N.-D. du Run dont on fait trois fois le tour, puis on y dit la messe. On retourne à l'église paroissiale où l'on donne la bénédiction avec la vraie croix, depuis 1824. Autrefois c'était avec le Saint-Sacrement.

Il y a quarante ans que cette procession s'accomplissait les pieds nus, même par les prêtres qui ont été les premiers à se dispenser de cette gêne. Quelques vieillards ont tenu pendant longtemps à l'ancien usage. Le grand pardon, premier dimanche de mai, était encore désigné, il y a une trentaine d'années sous le nom de pardon de la délivrance des eaux.

La date de l'institution de cette dévotion n'est pas connue.

Les légendaires disent que saint Thudon débarqua à Brest, dans le VII^{e} siècle, fuyant la persécution des Anglo-Saxons, avec ses fils Gouesnou et Majan, et sa fille Tugdona. Saint Thudon se fixa à Guipavas, à deux kilomètres du bourg.

On donne le nom de Saint-Thudon à quelques débris de maçonnerie qu'on y voit encore.

En mémoire de cette résidence de saint Thudon à Guipavas, le clergé et les paroissiens de Gouesnou viennent, de temps immémorial, en procession visiter le lieu dit de Saint-Thudon, le jour de la fête de l'ascension.

Il existe un sanctuaire druidique, dont il reste des traces non équivoques, à un peu plus de deux kilomètres à l'Est de la fontaine de Notre-Dame.

La façade occidentale de Notre-Dame du Run porte la date de 1625. Ce doit-être une restauration partielle, car le style de l'architecture est bien des XV^{e} et XVI^{e} siècle, et l'on voit dans l'église des dates antérieures au XVII^{e} siècle ; une entr'autre de 1503.

Notre-Dame du Run a dû être la première église de Guipavas. Ce ne fut que vers 1618, époque de la construction de l'église de saint Pierre, que Notre-Dame du Run fut consi-

dérée comme chapelle. On y continua jusqu'à 1790 à y officier les dimanches, y faire les mariages et les enterrements. Elle possédait un cimetière.

Plusieurs familles y avaient leurs enfeus : les Coataudon, les Kergorlais, ces derniers, dont l'origine dans la paroisse remontait au XI[e] siècle, exerçaient un droit seigneurial à titre de fondateurs, et possédaient une tombe élevée du côté de l'épitre ; ses armoiries, vairées d'or et de gueules, étaient placées dans la maîtresse vitre.

Pendant la Révolution, elle servit de caserne pour la garnison permanente qui surveillait le pays. Ses autels, boiseries, vitraux furent détruits. Cependant, en 1856, le curé pensait que ces vitraux existaient encore, mais depuis longtemps masqués par le mortier. Jusqu'en 1824, il y avait, dit-il, dans la chapelle un tableau de deux mètres de long sur un mètre et demi de large représentant au premier plan deux personnages, homme et femme en habit de cour des plus riches, agenouillés devant la Sainte-Vierge : l'homme accompagné de deux écuyers, la femme ayant un manteau fleurdelysé sontenu par deux suivantes. On a prétendu que c'était Louis XII et la duchesse Anne sa femme. Ce devait être plus vraisemblablement une représentation du vœu de Louis XIII.

Saint-Nicolas.

Chapelle située entre le manoir de Kerhuon et Poul-arvelin. Construite par la famille de Kerléan, pour faciliter l'audition de la messe aux négociants et marins de ce petit port assez florissant autrefois (Cariou).

Saint-Eutrope.

Chapelle dépendante du manoir de Froutven. Très fréquentée. On allait baigner dans la fontaine voisine les enfants rachitiques, ou prendre de la terre la plus voisine de l'autel de la chapelle pour en faire des cataplasmes pour les malades (Cariou).

Manoir de Coataudon

La chapelle subsiste encore, mais transformée en maison d'habitation.

Manoir de Keraudy.

Chapelle détruite lors de l'incendie du manoir, en 1794.

Saint-Isidore.

Chapelle du manoir de Lossulien. N'existe plus.

Saint-Michel.

Oratoire érigé en 1742 au manoir de Bonrepos.

Camfrout.

Camfrout ou Hôpital de Treisguinet, figure dans l'acte de fondation de l'abbaye de Daoulas dont il dépendait à titre de prieuré conféré à un chanoine régulier de Daoulas, jusqu'à ce que les seigneurs de Lossulien y présentèrent par usurpation (Pouillé Léon), mais en 1781, la chapelle n'existait plus et les charges étaient desservies à Guipavas, par un titulaire nommé par l'Ordinaire, elle était dédiée à saint Laurent.

Sainte-Barbe.

Chapelle dépendante de la seigneurie de Lossulien. Aurait été bâtie au XV^e^ siècle par les soins de la famille Taillart de Keraret de Coatanguy (Cariou). En 1642, des peintures y furent exécutées par Guillaume Guéguen (H. 187).

Saint-Yves.

On desservait dans cette chapelle la chapellenie de Keroudault à laquelle présentaient les seigneurs de Keroudault ou Kerneguez, puis les Poulpry Lavengat.

Pencran.

Eglise dédiée à Notre-Dame de Pitié, représentée par un beau groupe, près du maître-autel, côté de l'Evangile. Le porche porte l'inscription suivante :

Le 15e jour de mars, l'an 1552, fut fondée ceste chapelle au nom de Dieu et de sa mère et Madame Sainte Appoline de par Hervé Keraès et Guillaume Bras, fabrique de la dite église.

Saint-Eutrope.

Chapelle dans le cimetière servant d'ossuaire avec cette inscription bretonne :

CHAPEL: DA : S. AITROP : HA. KARNEL : DA : LA-KAT : ESQVERN : AN : POBL. 1594.

Plouédern.

Eglise paroissiale dédiée à saint Edern (voir notice sur ce saint par Dom Plaine dans le *Bulletin de la Société Archéologique* (XIX, p. 200). Sur le portail de l'église on lit la date de 1609.

Saint-Tudès.

Chapelle du château de Cribinec.

Le Relecq.

Ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame, sur le territoire de Guipavas, portant les caractères du XVIIe siècle. Erigée en paroisse le 6 janvier 1869 et entièrement reconstruite de nos jours.

En 1856, M. Cariou, signale un aveu de 1670, dans lequel il est dit « que cette chapelle avait été fondée au onzième ou douzième siècle par Guillaume, comte de Cornouaille, à son retour des croisades (1096-1146) qui la dédia à Notre-Dame. »

En 1827 (H. 187) une contestation s'éleva entre le recteur de Guipavas et le seigneur de Lossulien. Celui-ci soutenait que c'étaient les anciens seigneurs de sa famille qui avaient bâti la chapelle « que c'était sans raison et sans droit que le recteur voulait y conduire la procession et non à Notre-Dame du Run comme de coutume.

Que le dit recteur projetait de faire un cimetière autour du Relec, d'un petit enclos qui joint la chapelle, qu'il avait obtenu un bref d'indulgences pour elle dans lequel il avait fait inséré que cette chapelle était publique, fréquentée d'un grand nombre de pèlerins et qu'il avait fait afficher le dit bref à la porte de la chapelle sans la participation du seigneur de Lossulien. « On dit, ajoutait le *factum*, qu'un prêtre de la paroisse fit bâtir la croix de pierre qui est à quatre pas de la porte de la chapelle, que cela se voit par quelques lettres de l'alphabet distantes l'une de l'autre au pied de la croix, mais aux pieds du Christ on voit depuis 200 ans, les armes de Jacques de Guengat et de M^me^ du Poulpry, sa femme ».

Saint-Divy.

Ancienne trêve de la Forêt. Eglise paroissiale, construite au commencement du XVI^e^ siècle, possède un vitrail daté de 1531, avec cette inscription : HERVEVS SOLUDANUS, JURIS UTRIUSQUE DOCTOR DOTAVIT. Les peintures du lambris, de 1676, retracent les scènes de la vie de saint Divy, David ou Devi.

Saint-Jean-Baptiste.

Petite chapelle à dix minutes du bourg.

Trémaouézan.

Ancienne trêve de Ploudaniel, dédiée à Notre-Dame. Elle est citée en 1363 dans le testament de Hervé VIII, vicomte de Léon (Kerdanet). L'église a des peintures des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, elle possède un beau catafalque sculpté, reproduit par M. Abgrall dans son *Livre d'or*. Un inventaire de la fabrique en 1726 signale : un reliquaire, en forme de chapelle d'argent, deux couronnes d'argent pour l'image de la vierge et de son fils, une grande croix d'argent, une petite d'argent doré et huit paremens d'autel de diverses couleurs et un parement pour la chaire à prêcher.

Doyenné de Lannilis

Lannilis.

L'église est dédiée à saint Pierre, dont la statue au XVII[e] siècle était figurée avec un petit religieux à genoux à ses pieds « comme qui dirait un moine bénédictin du prieuré de Loctunou » écrivait vers 1650 sur un registre, le recteur de Lannilis, Goulven L'Ostis, mais il semble vraisemblable que ce groupe représentait saint Ténénan aux pieds de son maître saint Caradec, car c'est ainsi que saint Ténénan est ordinairement représenté et l'on sait qu'avant la fondatiou des paroisses de Lannilis, Landéda et Brouennou à la fin du XV[e] siècle, tout ce pays ne formait qu'une paroisse sous le nom de Ploudiner, or le saint invoqué sous le nom de Diner ou Tiner n'est autre que saint Ténénan, évêque de Léon.

Sur un missel à l'usage de Paris, conservé à Lannilis se trouvent plusieurs notes manuscrites latines et françaises écrites par M. Goulven L'Hostis, recteur de 1602 à 1657. M. de Kdanet en a donné une partie dans ses notes à la vie des saints d'Albert Le Grand, mais nous préférons nous en rapporter pour le latin surtout à la lecture faite de ce manuscrit par notre confrère M. Bourde de la Rogerie, qui en a fait dernièrement un relevé exact qu'il a bien voulu nous communiquer.

(A suivre).

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

XVI

CHARLES DE BLOIS
AU SIÈGE DE QUIMPER (1344)

I. – LE TOUR DU CHATEL

La place Saint-Corentin de Quimper se nommait anciennement et jusqu'au XVIII[e] siècle, le *Tour du Chastel*, en latin *Turnus* ou *Circuitus Castri.* Ces noms gardaient le souvenir et marquaient le site de l'enceinte fortifiée que le roi Gradlon abandonna à saint Corentin pour y fonder son église.(1). Chaque année, le 2 novembre, jour de la *Commémoration des défunts*, ou selon l'expression usuelle de la *fête des morts*, une procession se fait autour de cette partie de la place dont la statue de notre illustre Laënnec occupe le milieu. Cette cérémonie était déjà d'usage à la fin du XVI[e] siècle, et le chanoine Moreau nous apprend qu'elle datait de deux siècles et demi. Voici l'origine qu'il lui attribue (2) :

« ..... La ville fut assiégée par Charles de Blois avec son armée, la plupart française ; mais, d'autant qu'elle était plus encline au parti de Monfort...., elle soutint longuement le siège. Finalement, elle fut si bien battue et assaillie par plusieurs assauts, qu'elle fut forcée, pillée et saccagée..... L'insolence du soldat, qui avait beaucoup souffert devant cette place, fut grande ; et ils tuèrent, pendant l'espace de

---

(1) *Le Tour du Chastel* formait une enceinte qui s'étendait sur l'ouest jusqu'à l'entrée de la rue Kéréon et de la rue du Guéodet. Au bout de chacune de ces rues, il y avait une porte. Celle de la rue Kéréon est anciennement dite en latin *Porta Lapidea*, en breton *Pors-Men*, c'est-à-dire *porte de pierre*. Elle ne figure pas au plan de 1761. La porte du Guéodet a été abattue en 1863 ; et combien de fois, substitut à Quimper, ai-je passé sous son étroite ogive! Une belle photographie de M Villard a conservé la *vue* de la porte du Guéodet.

(2) *Histoire de la Ligue en Bretagne*, 1[re] éd. 1836, p. 12-14.

trois jours, tout ceux qui leur semblaient (1), sans distinction d'âge ni de sexe, et sans être aucunement réprimés par de Blois qui y était en personne, jusques à ce qu'il vit un petit enfant qui, attaché à la mamelle de sa mère fraichement tuée, suçait le sang avec le lait, dont ému de compassion, il fit cesser la tuerie et ravage ; mais bien tard.

« Il y mourut de la ville plus de 14 à 1,500 personnes, tant petits que grands.... Il commanda qu'ils fussent enterrés, ce qui fut fait non aux églises, ni en cimetières, mais en la place publique nommée le *Tour du Chastel,* où il fut fait de grandes et profondes fosses dans lesquelles on jeta les corps en grands monceaux : en mémoire de quoi, depuis le temps, les ecclésiastiques de la cathédrale font une procession générale, avec tous les habitants, le second jour de novembre, qui est le lendemain de la Toussaint, priant Dieu particulièrement pour ceux qui lors de cette prise (de Quimper) furent saccagés.

« Le prince Charles fut accusé de cruauté, quoique d'ailleurs il fût benin et débonnaire, parce qu'il n'avait plus tôt réprimé la fureur des soldats ».

Ainsi, au temps du chanoine, la place n'était pas un cimetière ; bien plus ! d'après lui, deux siècles et demi auparavant, elle ne servait pas aux sépultures : les victimes de l'armée de Charles de Blois ont été *seules et par exception* inhumées dans le sol de la place, et la procession du 2 novembre est un pieux hommage rendu à leur mémoire (2).

Le chanoine est-il bien informé ?

---

(1) Apparemment : qu'il leur sembla à propos. Il y a plus d'une faute dans la 1re édition du chanoine Moreau.

(2) Fréminville (*Antiquités du Finistère*, I. p. 304), admet et répète cette explication ; mais, se méprenant sur la signification du mot *Tour du Chatel*, et corrigeant Moreau, il dit que « les fosses larges et profondes furent creusées près de l'une des tours de la ville appelée — la *Tour du Chatel* «.

Nul doute qu'il ne nous transmette une tradition ayant cours en son temps ; mais cette tradition est démentie par une délibération du chapitre de Quimper, antérieure à Moreau et que le chanoine n'avait pas vue (1).

Cette délibération arrête la liste : 1° des fêtes doubles ; 2° des fêtes semi-doubles ; 3° des processions auxquelles marchent les chanoines, et « à l'occasion desquelles chacun d'eux reçoit douze deniers ». La dernière procession de la liste est ainsi indiquée :

« Le lendemain de la Fête de Tous les Saints au Tour du Chatel (2).

Or, la délibération est de l'année *1278*, antérieure de soixante-six ans à la prise de Quimper par Charles de Blois (3).

Voilà un texte que l'érudit chanoine n'a pas connu ; et que de fois il a reçu les douze deniers, indemnité de sa présence à la procession, sans savoir en vertu de quel titre ils lui étaient attribués !

Nous devons donc conclure que la procession qui se promène autour de la place, le 2 novembre, étant antérieure au siège de 1344, n'a pas l'origine et le sens que lui assignait le chanoine Moreau.

Cette procession du 2 novembre, cette visite faite aux morts au jour que l'Eglise consacre spécialement à leur souvenir, n'est pas une cérémonie particulière à Quimper ; elle

---

(1) Ce cartulaire est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale ; la Bibliothèque de Quimper en possède une copie. — La délibération du chapitre se trouve au n° 31 f^os^ 41 et 42. — Elle a été reproduite dans le *Bulletin de la Commission diocésaine*. 1901, p. 12-13. Voir dernière ligne.

(2) In crastino omnium Sanctorum in circuitu Castri.

(3) Le jour et le mois sont restés en blanc ; mais la date de l'année est ainsi écrite : « Anno D^ni^ M°. CCLXX octavo ».

Dès 1877, Le Men (*Monographie de la Cathédrale de Quimper*, p. 227-28), avait opposé cette délibération au récit du chanoine ; mais il disait : « Cette procession avait lieu au moins depuis le XIV^e^ siècle », et semblait ainsi dater du XIV^e^ siècle la délibération à laquelle il renvoyait.

existe en beaucoup d'autres lieux. Si, selon l'usage universel ancien (1), la place ou une partie de la place a été originairement un cimetière, la procession a son explication toute naturelle dans l'usage commun. Fût-il même démontré que cette partie de la place n'a pas servi d'ordinaire aux inhumations, il est certain du moins qu'il y avait un étroit cimetière le long du mur nord de l'église, depuis l'élégant ossuaire touchant le porche jusqu'au transept (2). Ce voisinage suffit à expliquer le parcours de la procession qui ne pouvant circuler autour du cimetière aura fait le tour de la place.

J'ajoute que la prise de Quimper en 1344 est du mois de mai, sinon du 1er mai. Pourquoi aurait-on arbitrairement transporté au 2 novembre l'anniversaire des victimes du 1er mai ?

Mais le récit de Moreau donne lieu à une autre question. Le chanoine s'est mépris sur la date et l'origine de la procession du 2 novembre. Etait-il bien assuré du massacre de 1344 ? L'a-t-il lu, selon ses expressions, dans quelque « velin, écritures publiques ou lettres anciennes ? » Il semble indiquer que non, et mettre ce fait « au rang des grandes choses dignes de mémoire dont nos historiens ne font aucune mention (p. 12) ». — C'est dire que le massacre est de tradition, mais qu'on n'en a aucun récit écrit.

S'il a eu cette pensée, le chanoine fait encore erreur. Deux cents ans avant lui, deux chroniques bretonnes relataient le

---

(1) « Les places vacantes au devant des églises étaient originairement des cimetières appelés pour cette raison *paradis*, qu'on prononce aujourd'hui *parvis* ». Hévin. *Questions féodales*, p. 72-73. Et il cite en exemple : Le *parvis* de N.-D. de Paris, autrefois le *paradis*. De même à Quimper, le *paradis de Saint-Mathieu*, dont le souvenir se retrouve au XVIIIe siècle dans le nom de la chapelle de *N.-D. du Paradis*, accolée à l'église. C'est aujourd'hui la place Saint-Mathieu.

(2) Le Men. *Monographie*, 224-226.

massacre de 1244. L'une est dite *Cronicon britannicum*, l'autre *Cronicon briocense, de Saint-Brieuc (1)*. Voici le récit édité par l'une et copié par l'autre. Je traduis mot à mot :

« L'an 1344 fut prise la ville de Quimper par le seigneur Charles de Blois. Là furent tuées par lui quatorze cents personnes, et Charles ne mettait pas fin à sa cruauté et au massacre, jusqu'à ce qu'on lui dit qu'un petit enfant suçait encore le sein de sa mère morte. A cette nouvelle, il fit cesser le carnage. Mais sa cruauté causa un grand scandale dans la Bretagne et surtout en Cornouaille » (2).

Voilà la phrase des deux chroniques, dont l'une copie l'autre ; c'est-à-dire voilà le récit original *unique*.

D'après l'auteur, ce serait Charles de Blois qui, de sa propre main *(per ipsum)*, aurait égorgé quatorze cents personnes. C'est absurde ! direz-vous.— Soit ; mais c'est le dire de l'auteur dont la haine pour Charles de Blois va jusqu'à la démence. — Nous reviendrons sur ce point.

Chose à peine croyable ! Pour la tradition, que suit le chanoine Moreau, quatorze cents morts, ce n'est pas assez : la tradition dira « plus de 1,400 ou 1,500 personnes ».— Et le massacre durera trois jours ? Qnelle que soit « la fureur du soldat », comment admettre qu'elle ne soit pas tombée de lassitude et de dégoût avant trois jours ? On a peine à comprendre qu'un homme de sens comme Moreau ait accueilli et répété une telle tradition.

Il est vrai que, sans le savoir, il dément le récit du chroniqueur, puisqu'il n'accuse pas Charles de Blois d'avoir

---

(1) *Cr. Britannicum*. Lobineau, *Pr.* 36. Morice, *Pr.* I. 7.— *Cr. Briocense*. Morice, *Pr.* I. 42. — Lobineau n'a imprimé cette seconde chronique qu'à partir de 1364. *Pr.* 834-898.

(2) Anno 1344 fuit capta civitas Corisopitensis per D. Carolum de Blesis, ubi occisæ fuerunt *per ipsum* 1,400 personæ, nec cessabat idem Carolus à dictâ suâ crudelitate et occisione donec nuntiatum fuit ei quod quidam infantulus lactabat mamillas matris suæ occisæ. Quo audito fecit cessare ab illâ occisione, et ob ejusdem crudelitatem fuit ortum magnum scandalum in Britanniâ et maximum in Cornubïa ».

massacré lui-même, mais de n'avoir « aucunement réprimé » le massacre pendant trois jours ; c'est-à-dire d'avoir été sans pitié, lui « bénin pourtant et débonnaire ».

Ajoutons que le chanoine dit que la ville fut « pillée et saccagée », ce que ne disent pas les chroniques.

Au moment où Moreau écrivait, la Bretagne avait eu trois historiens : Le Baud, Alain Bouchard, d'Argentré. Bouchard ne parle pas du siège de Quimper ; Le Baud répète le récit des chroniqueurs ; mais son histoire était encore et pour longtemps manuscrite ; Moreau ne l'aura pas vue ; mais comment n'a t-il pas vu celle de d'Argentré qui avait eu déjà plusieurs éditions ? Le récit de d'Argentré l'aurait, je crois, rendu plus circonspect.

En renchérissant, comme il a fait, sur l'horreur du récit originaire, Moreau s'est fait l'écho d'une tradition qui, selon l'usage, exagère. Moreau lui-même a écrit : « Le récit des guerres est délectable et l'expérience dure et amère (p. 6) ». La tradition est comme Moreau : elle se complait au merveilleux dans le grand, le beau, ou même l'horrible ; c'est pourquoi il ne faut pas lui demander ce qu'on exige d'un témoin « ne dire rien que la vérité ». Et remarquez-le, la tradition, née sous le règne de la maison de Montfort, ne pouvait être qu'hostile à l'adversaire malheureux de cette maison.

Le chanoine a été puni de sa crédulité : je ne vois personne ayant répété, sur sa parole, que le carnage dura trois jours sous les yeux indifférents de Charles de Blois.

Du reste, que le chanoine instruit seulement par la tradition ait exagéré le récit du chroniqueur, cela ne peut surprendre ; mais ce qui se comprend moins et ce qui nous semble sans excuse, ce sont les exagérations des historiens : ils ont lu le chroniqueur, il est leur seule autorité, et ils ne savent pas s'en tenir aux détails fournis par lui !

C'est ce que nous allons voir, quand nous passerons en

revue les historiens bretons et français jusqu'au XIXe siècle.

Mais auparavant étudions nos vieilles chroniques et cherchons-y la source de ce récit du siège de Quimper.

La *Revue des Questions historiques* (6e année 1872, t. XI, p. 41-90.) a publié un important mémoire intitulé : *Charles de Blois et ses accusateurs anciens et modernes*. Ce mémoire a pour auteur notre regretté correspondant D. Plaine, bénédictin de Ligugé. Le savant religieux répond à cinq accusations portées contre Charles de Blois, par des contemporains ou par des auteurs modernes :

« 1° La moralité de sa vie privée a-t-elle été répréhensible, ainsi que l'a prétendu Froissard ?

« 2° A-t-il injustement revendiqué la couronne de Bretagne au nom de sa femme Jeanne de Penthièvre (Guillaume de Saint-André).

« 3° A-t-il fait la guerre en homme sanguinaire? (Henri Martin).

« 4° A-t-il sciemment altéré les monnaies ?

« 5° Est-il parjure ? (Guillaume de Saint-André) ».

En répondant à la troisième question, le savant bénédictin a parlé sans beaucoup de détails du siège de Quimper, seul objet de la présente étude.

Il m'a paru qu'il était permis de reprendre l'examen de ce point seulement, au moyen de documents que D. Plaine n'a pas visés.

II. — ORIGINES DU RÉCIT DE MOREAU

Lobineau et Morice ont imprimé douze anciennes chroniques, en comptant la *Vie* en vers de Jean IV, par Guillaume de Saint-André ; ils ont imprimé aussi nombre de dépositions reçues dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois ; enfin, ils ont cité souvent la *Chronique flamande*, la

Chronique anglaise de Knygnton et notre historien Froissard.

Des douze chroniques imprimées, sept s'arrêtent avant 1344, date du siège de Quimper, nous n'avons pas à nous en occuper ; mais nous devons étudier brièvement les cinq chroniques continuées après cette date, et y rechercher la mention qu'elles ont pu faire du siège.— Après, nous demanderons le même renseignement au chroniqueur flamand, à Knyghton, à Froissard et à l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois. Enfin, nous dirons un mot de la *Chronographia Regum francorum*, que nos anciens historiens ne citent pas.

1° *Cronicon Britannicum*. — La *Chronique Bretonne* va de l'an 211 jusqu'à 1356 (bataille de Poitiers). Elle tient dans cinq colonnes des *Preuves* de D. Lobineau et D. Morice (1). Si on remarque qu'elle contient nombre de fondations d'abbayes, de décès de personnages ecclésiastiques, de renseignements météorologiques, on reconnaîtra qu'il reste peu de place pour les événements vraiment historiques remplissant une période de onze siècles et demi.

Cet abrégé ne donne guère qu'une ligne à chaque événement, deux faits exceptés : l'hérésie d'Eon de l'Etoile et le siège et massacre de Quimper. Nous avons dit que cette dernière mention se retrouve dans la *Chronique de Saint-Brieuc*.

Quel est le récit original ? Selon toute apparence, c'est le *Cronicon britannicum* (2) : l'auteur du *Cronicon briocense* n'a commencé à écrire qu'en 1394.

Quoi qu'il en soit, une seule citation donnera la mesure de la crédulité du chroniqueur : je traduis mot à mot. « Dans une île voisine de Vannes, les eaux d'un vaste étang

---

(1) Lobineau, *Pr.* 351 et suiv. Morice, *Pr.* I, 1 à 7.

(2) M. de la Borderie.

très poissonneux furent changés en sang, l'an 587 ». (Morice, [*Pr.* II. 3]).

Quant à l'hostilité du chroniqueur contre Charles de Blois, elle se manifeste dans les expressions qu'il emploie. J'ai relevé plus haut ces mots qui montrent Charles de Blois tuant par lui même, c'est-à-dire de sa main, 1,400 personnes et dont la cruauté ne semble pas encore assouvie !

2° La *Chronique de Saint-Brieuc, Cronicon briocense (1)* a été imprimée par D. Morice (*Pr.* I, 7-102) et, en partie seulement, par Lobineau. *Pr.* 834-891).

Cette chronique anonyme n'est pas contemporaine du siège de Quimper. L'auteur dit lui-même qu'il n'a commencé à écrire qu'en 1394, cinquante ans après le siège. Il apprend en même temps qu'il n'écrit que ce qu'il a trouvé ailleurs, sans du reste indiquer ses sources. Il semble dire qu'il s'est dispensé de toute vérification. On dirait qu'il a craint d'obtenir la confiance qu'apparemment il sent ne pas mériter. Jamais, je pense, on n'a vu un auteur, quelqu'humble qu'il se fasse, décommander son œuvre avec tant de zèle et d'instance : « C'est à genoux et les mains jointes qu'il supplie qu'on le critique, qu'on le corrige ! »

Cette hypocrite prière a été exaucée par Lobineau ; il n'imprime que ce qui est « du temps de l'auteur » ; « le reste, dit-il, ne méritant que peu d'attention, n'étant qu'un tissu d'extraits de chroniques et d'histoires que l'on trouve ailleurs». Et, ajoute Lobineau, «quand l'auteur veut y mettre du sien, ce ne sont que redites, verbiages inutiles, anachronismes grossiers, faussetés malicieusement inventées et chartes dont la supposition est manifeste. » (2)

---

(1) Ainsi nommée parce qu'une des deux copies anciennes était conservée à Saint-Brieuc.

(2) Lobineau. *Pr.* 835 ; et il cite des chartes fausses.

De son côté, Morice met en note (1) : « Le jugement que l'auteur porte lui-même de son ouvrage, nous apprend avec quelle précaution il faut le lire.... Il compile les écrivains français et bretons, sans ordre et sans aucun discernement ».

Tout récemment un érudit breton a étudié la *Chronique de Saint-Brieuc* (2). Il nous montre dans l'auteur un clerc breton animé « d'un patriotisme fougueux, farouche » ; haïssant les Anglais et encore plus les Français ; « le plus partial et le plus passionné des historiens » ; un panégyriste de Jean IV, qui fut bon, incapable d'une félonie et n'a pas été le complice de Pierre de Craon ; enfin, plein de haine pour Charles de Blois.

M. de Berthou le premier a donné un nom à l'auteur de la chronique. D'après lui, ce serait Guillaume de Vendel, « clerc breton, maître ès arts, licencié en droit, bachelier en théologie, envoyé par le roi à Jean V, en 1407, et que le duc députa au pape Grégoire XII à Avignon pour traiter de l'extinction du schisme (3) ».

Ce partisan dévoué de Jean IV partage les odieuses rancunes de son seigneur. Il conclut ainsi son récit de la bataille d'Auray : « Chose merveilleuse ! Charles avait de Français ou Bretons 5,000 hommes ; Montfort n'en avait que 1,300. On voit par là que la justice vengeresse de Dieu intervint et que le parjure est à craindre ». La disproportion des forces des deux adversaires, la victoire présentée comme due à une intervention divine, n'est-ce pas une de ces « faussetés malicieuses » que signale Lobineau ?

---

(1) *Pr.* I. 10,

(2) M. de Berthou, de l'école des Chartes. Association Bretonne. *Introduction à la Chronique de Saint-Brieuc*. Année 1900, p. 67-84, p. 3 à 110. Année 1901. *Analyse sommaire et critique de la Chr. de Saint-Brieuc*, p. 3-110.

(3) M. de Berthou présente son indication comme une conjecture. C'est trop de modestie. Qu'on lise les pages 77 à 80, et on sera persuadé que M. de Berthou a fait une *découverte*.

Du reste, l'auteur ne dit qu'un mot de Charles : « il fut parjure ». De sa douceur ordinaire, de sa piété fervente, de sa popularité en Bretagne après sa mort, rien ! Lui, homme d'église, il n'a pas entendu parler des miracles que la croyance populaire attribue à Charles de Blois, ni du concours des pèlerins à son tombeau de Guingamp, ni de l'enquête à fin de canonisation faite en 1371.

Comment le chroniqueur n'aurait-il pas accueilli un récit qui flattait sa haine contre Charles de Blois? Il l'a donc reproduit ; mais ne voyez pas là une de ces copies « sans discernement » que blâme Morice. C'est avec une joie maligne que le panégyriste de Jean IV accueille et fait siennes toutes les expressions du *Cronicum britannicum*. Il se promet bien que la postérité prendra ces expressions à la lettre et qu'elle rendra Charles responsable sinon auteur de l'égorgement de 1,400 personnes à Quimper !

Ainsi la *Chronique bretonne* est l'original, la *Chronique de Saint-Brieuc*, la copie ; mais les deux chroniques ne compteront que pour *une* autorité.

3° Les *Chroniques Annaulx* ou simplement les *Annaulx* (les *Annales*) ont été imprimées par Lobineau (*Pr.* 351 à 367) et par Morice (*Pr.* I, 102-118).

Cette chronique présente, par années, certains faits plus ou moins importants de 593 à 1468. Elle mentionne, en 1344, la prise et l'incendie de Dinan par les Anglais, et, en 1345, la mort du comte de Montfort et sa sépulture dans l'église des dominicains de Quimperlé. Elle est muette sur le siège de Quimper qui se place entre ces deux dates.

Elle renvoie parfois à la *Chronique de Saint-Brieuc* (notamment trois fois en quelques lignes). (Morice, *Pr.* 115.)

Après la victoire définitive du comte de Montfort, le chroniqueur est du parti de Montfort ; quand il annonce la mort de Jean IV, il dit : « Il fut surnommé *le bon* à cause de sa

probité et de sa justice ». Le complaisant chroniqueur a oublié ou compte pour rien la traîtreuse arrestation de Clisson à Vannes ; la complicité du duc dans l'assassinat tenté par Pierre de Craon, etc. Comment ce panégyriste de Jean IV omet-il les cruautés de Charles de Blois à Quimper ? Ne serait-ce pas qu'il ne les a pas sues ?

4° La *Chronique Française* va de 1341 à 1450, mort du duc François Ier. Très abrégée, elle tient en deux colonnes des *Preuves* des D. Lobineau et Morice (1).

Elle ne mentionne pas le siège et le massacre de Quimper. Elle ne mentionne même aucun des six faits en marge desquels Lobineau a écrit *cr. ms*, en sorte que cet historien ne lui a rien emprunté pour la période qui nous occupe. Il a sagement fait : le chroniqueur est souvent aussi inexact que crédule (2).

5° *Guillaume de Saint-André* était secrétaire de Jean IV : il devint son conseiller et son ambassadeur ; il a été mêlé à toutes les affaires du règne. Il a écrit en vers l'*histoire* de Jean IV, vers 1381 ; du moins, a-t-il conduit jusqu'à cette année la vie de son héros.

Saint-André devait, a-t-on dit, parfaitement connaître les événements dont il a été le témoin et où même il a joué un rôle. Soit ! mais savoir ne suffit pas au narrateur ; l'indépendance et l'impartialité sont apparemment quelque chose. Comment veut-on que le secrétaire raconte que le duc signe un traité de paix avec la France et s'engage en même temps avec l'Angleterre ? Ce sera toujours une règle de prudence

---

(1) Lobineau, *Pr.* 752. Morice, *Pr.* 1. 155.

(2) La chronique débute par une énigme et une inexactitude : « L'an 1341 ne furent pas Bretons à un, et mourut le bon duc Jean à Lyon sur le Rhône ». Jean II mourut à Lyon, mais le 18 novembre 1305.

« L'an 1436, vendredi 6e jour de juillet, après vespres, churent gros marteaux, comme qui jette pierres du ciel, dont l'on fut moult épouvanté ».

et de justice de ne pas interroger un homme sur celui duquel dépend sa fortune. Guillaume de Saint-André a démontré la sagesse de cette règle.

Lisez, si vous en avez le courage, les 3,550 vers environ dont se compose son ouvrage, l'auteur vous apparaîtra comme un panégyriste de Jean IV, et souvent bien maladroit.

Voulez-vous la preuve de ses maladroites flagorneries ? Lisez le récit du siège de Bécherel (p. 363). Charles de Blois assiège ce château, Jean de Montfort vient le contre-assiéger et l'affame. Guillaume de Saint-André représente Montfort comme « gay et bien esbaudy »; mais les chefs qui entourent Charles de Blois sont désespérés, tremblent pour leurs vies, *pleurent* et *font leurs testaments*. Ces trembleurs, ces pleurards se nomment du Guesclin et Beaumanoir, le chef des Trente !

Croira-t-on davantage Saint-André quand il nous dit qu'à Auray, dans cette sanglante mêlée corps à corps, vingt chevaliers seulement furent tués du côté de Jean de Montfort ? Il semble à l'entendre que les chevaliers de Charles de Blois n'ont su que se laisser tuer, se rendre ou fuir. Maladroit panégyriste, qui, en abaissant la valeur des vaincus, amoindrit d'autant la gloire des vainqueurs !

Ce prétendu témoin, qui n'est qu'un accusateur complaisant et gagé, ne manque pas une occasion de dénigrer Charles de Blois ; il lui reproche d'avoir commencé la guerre, oubliant et son contrat de mariage et l'arrêt de Conflans qui l'admet à l'hommage, et la chevauchée armée que Montfort a faite par toute la Bretagne. Il lui reproche un double parjure, et cependant, chose remarquable ! il ne lui jette pas au visage le sang des morts de Quimper. Pourquoi ? Lui si bien informé, il n'a pas pu ignorer cette abominable cruauté, si elle est vraie. Pourquoi la taire ? Il y a là de quoi ruiner les espérances des Bretons qui s'obstinent à demander la canonisation de celui que le peuple nomme déjà *saint* Charles.

Si Saint-André ne rapporte pas ce fait, c'est qu'il n'en a pas entendu parler; et, s'il ne l'a pas su, ne serait-ce pas que ce bruit n'a pas commencé à courir ?

6° La *Chronique de Flandre*. — Cette chronique divisée en deux parties est, dit-on, l'œuvre d'un professeur d'Ypres, puis curé en Flandre, nommé Jacques Meyer, puis de son neveu Antoine Meyer. — La 1re édition ne fut publiée qu'en 1538.

Les Flamands prennent naturellement parti pour Jeanne de Flandre qu'ils nomment Marguerite, et leur hostilité contre les Français et leur protégé Charles de Blois éclate à chaque ligne.

A remarquer que la *Chronique flamande* ne mentionne ni le siège de Quimper, ni le massacre imputé à Charles de Blois. Il est vrai que rapportant la mort du comte de Montfort à Hennebont et son inhumation à Quimperlé, elle ajoute : « De Blois prit cette ville sur la veuve (de Montfort) et y massacra les principaux habitants (1) ». On peut croire que le chroniqueur a confondu Quimper avec Quimperlé et commis une erreur de date. Ce point admis, ce récit pourrait être une variante ou un ressouvenir du récit de la chronique de Saint-Brieuc.

7° Henri Knyghton, chanoine de Leicester, est un annaliste auglais, par là même très dévoué à Montfort. Il écrivait au commencement du xve siècle : et quoique voisin des événements il en semble souvent bien mal informé (1).

---

(1) Commentarii sive Annales rerum Flandicœrum. — 1re éd., 1278 — Jacques Meyer, 1538.— L'édition continuée jusqu'à 1476 par Antoine Meyer. — Jacques Meyer, né en 1491, écrivait un peu avant 1538.

(1) « Quodquidem oppidum (Quimperlé) Blesensis de viduâ cepit et clarissimos quosque cives trucidavit ». — Le chroniqueur s'écarte ici de la *Chronographia Regum* à laquelle nous viendrons.

(1) Les *Annales* ont été insérées par Twisden dans les *Historiæ Anglicanæ* decem Scriptones.— Knyghton (du roi Edouard à la mort de Richard II) est le dernier de ces dix historiens.— Col. 2311 à 2762 de l'in-folio de Twisden.

Le chroniqueur semble surtout préoccupé de pallier les insuccès des armes anglaises. Il ne mentionne pas la prise de Quimper par Charles de Blois ; mais il écrit une phrase à laquelle renvoie Lobineau, et que nous citerons, sur la prise de Hardesvill, son supplice à Paris, etc.

Comment expllquer que Knyghton, adversaire de Charles de Blois, n'eût pas accueilli avec empressement le massacre ordonné à Quimper par Charles de Blois, s'il en avait vu la mention quelque part ?

8° *Froissard.* — Froissard est né en 1333 : il a commencé à écrire à peine arrivé à l'âge d'homme ; vers 1360, je suppose. Pour s'enquérir plus sûrement, il est venu en Bretagne. Il lui est échappé plus d'une erreur sans doute, et comment aurait-il pu en être autrement ? Il n'a pu qu'écrire les récits des témoins qu'il interrogeait.

Comment croire qu'un breton interrogé par lui ait perdu le souvenir d'un fait qui, selon la chronique, a soulevé d'horreur toute la Bretagne, et comment le « chroniqueur dramatique » (1) eût-il omis de mentionner ce fait ? S'il ne le mentionne pas, c'est qu'il ne l'a pas appris ; et si personne ne lui en a parlé, c'est que le fait n'a pas fait si grand scandale en Bretagne. Froissard n'avait aucun ménagement à garder. Il écrivait après la défaite et la mort de Charles de Blois, au moment où le protégé du roi d'Angleterre était duc de Bretagne ; et Froissard, plus anglais de cœur que français et attaché à la cour d'Angleterre, n'avait aucun intérêt à taire un fait de cruauté imputable à Charles de Blois.

Le silence de Froissard seul autoriserait le doute ; mais voici un autre et sérieux motif de douter. Froissard et nos vieux historiens, Le Baud, d'Argentré, etc., reconnaissent le caractère humain de Charles de Blois. Les cruautés de

---

(1). Expression de Guizot, *Histoire de France*... II, p. 81-82.

Quimper démentent cette renommée de douceur et de bonté. Donc, nous avons le droit de nous montrer circonspects et de rechercher les preuves du fait.

9° *Information pour la canonisation de Charles de Blois.* — L'information est le seul de tous les documents anciens, qui d'une façon certaine soit à peu près contemporain du siège de Quimper. Elle est de 1371, vingt-sept ans seulement après le siège.

Ce témoignage presque contemporain est multiple : Jean IV s'oppose à l'enquête ; elle aura lieu hors de son duché, à Angers : 219 témoins y sont appelés, dont 118 bretons, et parmi eux 13 écuyers et 15 serviteurs, 8 chapelains ou confesseurs, 5 secrétaires et le médecin de prédilection de Charles de Blois, Georges de Lesven, de Nantes, qui le suivit à la Roche-Derrien et Auray et qui partagea sa captivité d'Angleterre.

Ces témoins vont déposer selon les règles usitées devant les tribunaux du temps : ils seront entendus séparément, après serment prêté sur les Evangiles ; « ils jureront être purgés de conseils, affection et pollicitations ». Les prêtres jurent sur leurs saints Ordres. Les dépositions sont constatées par trois notaires.

Leur procès-verbal est un acte authentique, et la même foi lui est due qu'aux actes de vente et de testament rapportés à la même époque.

Les témoignages ne peuvent être contestés. On ne peut nier que les témoins ne fussent bien informés, ni suspecter leur sincérité.

Je n'ai lu des enquêtes que les fragments publiés par nos historiens bénédictins ; mais cette lecture abrégée confirme ce qu'écrit un auteur qui a lu l'information toute entière : « Les témoignages multiples se trouvent être d'une étonnante unanimité sur les points importants » (1).

---

(1) D. Plaine qui a étudié l'information toute entière.

Comment accorder une foi entière au dire isolé d'un chroniqueur, dont l'hostilité est certaine, et refuser croyance à des témoins assermentés déposant séparément de faits identiques ?

Voyons donc comment les témoins racontent les circonstances du siège de Quimper.

Deux témoins ont vu et rendent compte de tout : campement, siège, assaut donné au rempart, assemblée du clergé dans la cathédrale. Du massacre des 1,400 personnes de la ville, pas un mot ! « Et parmi les 219 témoins entendus, dont plusieurs étaient au siège, pas un ne parle du massacre et n'y fait la moindre allusion » (1).

Dira-t-on que les témoins ont tous oublié cette boucherie ? — Impossible ! — Dira-t-on qu'ils se sont tus en violant leur serment ? — Comment croire à cet attentat sacrilège ?

Les deux témoins indiqués plus haut signalent deux faits qu'il faut rappeler en quelques mots (2) :

Les Anglais et même des Bretons de Montfort n'avaient aucun scrupule de faire prisonniers ou même de mettre à mort des ecclésiastiques du parti de Charles de Blois. Or, celui-ci craignait de la part de ses soldats quelque acte de violence analogue. En entrant en ville, il court à l'église, y appelle avec l'évêque tous les ecclésiastiques et défend sous peine de mort de leur faire aucune violence.

Acte louable que des historiens vont travestir et qui deviendra pour Charles l'objet de violents reproches !

Second fait : La ville de Quimper est coupée en deux parts (très inégales au XIV^e^ siècle) par la rivière du Stéïr ; la rive gauche était à l'évêque, c'était la vraie ville ; la rive droite était au duc. Les fortifications qui gardaient l'une et l'autre

---

(1) Renseignements de M. le chanoine Porcher, théologa de Tours, postulateur de la cause de Charles de Blois.

(2) 38^e^ témoin. Morice. *Pr.* II, 21.

ville exigeaient, pour leur défense, une garnison trop nombreuse. Il fallait en abattre une partie. Malgré son conseil, Charles sacrifia les défenses de la ville ducale.

Sept autres témoins mentionnent le siège de Quimper ; pas un ne parle de violences cruelles exercées en ville.

Il est vraiment surprenant, s'il y a eu un massacre horrible comme on le dit, que sur 219 témoins de toute condition et dont plusieurs ont pris part au siège de Quimper, pas un n'en parle et n'y fasse la moindre allusion.

Ajoutons que les témoins interrogés sur *les vertus* de Charles de Blois sont unanimes à célébrer sa douceur qui ne se dément jamais ; sa modération égale pour ses ennemis et pour ses amis. Enfin, ils montrent en lui le personnage dont Froissard, instruit par d'autres, a fait ce portrait : « courtois, bénin, loyal, prince saint ».

Il nous faut accepter leurs dépositions comme vraies. Repousser des témoignages multiples et concordants, c'est ruiner toute foi au témoignage. Comptez les faits historiques qui sont appris sous la foi du serment par plusieurs témoins !

10° J'ai nommé plus haut la *Chronographia Regum francorum*. Elle nous renseigne sur le siège de Quimper.

La *Chronographia* est une grande chronique rédigée à Saint-Denis par un clerc, selon toute apparence bénédictin. Il écrivait vers 1420 et sur des chroniques anciennes (1).

En 1344, il mentionne le siège de Quimper (2). Il dit en deux mots que Charles de Blois « s'en empara de vive force », et il ajoute « qu'il y trouva quatre chevaliers traîtres : La

---

(1) La *Chronographia* a été publiée seulement en 1897 (3 vol. gr. in-8°) par M. Moranvillé. C'est à l'avant-propos (p. 49 avant dernière), que j'emprunte les renseignements de date et d'auteur.

(2) L'auteur écrit civitatem Trecorensem (Tréguier.) Traduisez Quimper. Il place le siège après la mort de Montfort (1344). Il n'a pas su le siège de Quimper par Montfort en 1345. — V. t. II, p. 208.

Roche-Tesson, Bacon, Persy et Henri de Malestroit et qu'il les emmena à Paris, où ils furent décapités la veille de Pâques ». C'était le samedi saint, 3 avril.

Erreur certaine, comme nous verrons ; mais la citation a son intérêt : elle prouve que le compilateur copie fidèlement. S'il n'a rien dit du massacre de Quimper, c'est que son auteur n'en parlait pas (1.)

Résumons en deux mots cette revue des *sources* de notre histoire.

D'un côté, la *Chronique bretonne* seule, manifestement hostile à Charles de Blois, mentionne le massacre exécuté ou au moins ordonné par lui-même.

De l'autre, les *Chroniques Annaulx*, Guillaume de Saint-André, Mayer, Knyghton, tous favorables à Montfort, Froissard si curieux de nouvelles dramatiques, les témoins de l'information de canonisation, la *Chronographia*, tous sont muets sur un fait odieux de nature à soulever l'indignation de toute la Bretagne.

L'affirmation isolée d'un ennemi va-t-elle l'emporter sur le silence unanime de tous ? Ce silence ne sera-t-il pas pris pour un démenti de la *Chronique bretonne* ?... Mais voici un autre démenti. Il résulte des faits suivants.

---

(1) La *Chronographia* a été souvent copiée par la *Chronique normande du XIVe siècle*, La *Chronique* ne parle pas du massacre. (Ed. de 1882, p. 62). — Mais elle mentionne la prise de Henri de Malestroit, clerc « qui mourut en prison ».

Les éditeurs, dans une note, complètent ce texte en nommant les trois autres (ci-dessus, p.) « qui furent conduits à Paris par Charles et décollés, etc., » d'après un manuscrit 5610 de la Bibl. nat., qui est un « résumé de la *Chronique normande* » par conséquent un résumé de la *Chronographia*. Cf. *Chronographia..... Introduction* (p. VII et VIII).

III. — FAITS CONTEMPORAINS

Le chroniqueur finit son récit du siège de Quimper par ces mots : « La cruauté (de Charles de Blois) souleva un grand scandale en Bretagne et surtout en Cornouaille. »

Rien de plus naturel ! Oui ; avant que le sang soit séché dans les rues étroites de Quimper, toute la Bretagne a frémi d'horreur au récit du carnage ordonné sinon exécuté par Charles de Blois. — Comment resterait-elle encore attachée à sa cause ? Elle va sans doute abandonner ce chef si sanguinaire et si malavisé que de massacrer ses sujets ; et elle se réfugiera sous la bannière de son adversaire !

Interrogeons les faits.

Au début de 1345, le comte de Montfort s'échappe de Paris (1). Le 20 mai, il rend à Londres hommage au roi d'Angleterre : il revient en Bretagne avec une armée anglaise ; le 17 juin, sur la lande de Cadoret, au bord de l'Oust, non loin de Josselin, les Anglais sont vainqueurs ; et Montfort vient assiéger Quimper.

La ville est encore en deuil. Les survivants du carnage de l'année précédente pleurent leurs pères, leurs femmes, leurs enfants et leurs frères. Sans doute ils vont accueillir le comte de Montfort comme un libérateur et un vengeur de leur sang répandu ? — Non ! les portes restent closes devant lui.

On lit dans les deux *chroniques Bretonne* et *de Saint-Brieuc* si dévouées aux Montfort :

---

(1) Non de la Tour du Louvre, comme on l'a dit souvent. — Montfort avait rendu Nantes (novembre 1341) à la condition d'avoir la liberté. Philippe le mit en prison au Louvre. — Une des conditions de la trève de Malestroit (19 janvier 1343) fut « l'exécution des conditions de Nantes. » Le 1er septembre 1343, Montfort fut enfin mis en liberté en vertu d'arrêt du parlement ; mais à la condition de ne pas quitter Paris. A Pâques 1345, apprenant la folie de sa femme, il passe en Angleterre et en revient avec une armée. — La Borderie *Hist.* T. III, p. 440 et 496.

« La ville de Quimper fut, en 1345, assiégée par le seigneur, Jean comte de Montfort ; mais elle ne fut pas prise. (1).

La chronique *Les Annaulx* fournit quelques détails. Je traduis mot à mot :

« Les Anglais (du comte de Montfort) assiégeaient Quimper ; ils s'efforçaient rageusement d'assaillir, d'escalader les murailles et d'entrer en ville ; ils attaquèrent du côté de l'orient, vers la colline dite Truquy, cette partie des murs semblant d'un plus facile accès. Mais Alain (Le Gall) alors évêque, le clergé et le peuple (se mirent en prières) (2). La rivière d'Odet, qui coule le long des murs s'enfla (à l'heure du flux) devant les Anglais plus que de coutume ; et miraculeusement mit obstacle à l'entrée des assaillants. »

Ce qu'il faut surtout remarquer dans ce récit du chroniqueur c'est l'unanimité de l'évêque, du clergé et des habitants confondus dans une même pensée, une même affection et une même prière, et faisant des vœux pour Charles de Blois?

Remarquez le, Alain Le Gall est le même prélat auquel, le 23 décembre 1342, Edouard III écrivait pour le féliciter du zèle qu'il apportait à son service et lui donner des instructions (3). Est-ce en faisant ou laissant égorger 1400 habitants de Quimper que Charles de Blois a converti l'évêque à sa cause ?

Dira-t-on : « L'évêque et le clergé ont vu, il y quelques mois, Charles défendre les personnes et les biens de l'Eglise ; et ils se montrent reconnaissants. » — Soit ! mais les « gens d'Eglise » ne prient pas seuls pour l'insuccès de Montfort. Le peuple se joint à eux. Comment comprendre

---

(1) « Anno 1345. Eadem civitas corisopitensis fuit obsessa per D. Joannem comitem Montisfortis, sed non fuit capta. »

(2) Ici un blanc que je remplis par ces mots. Le sens ne peut être douteux. — Le mont Truquy est dit aujourd'hui Frugy. — Les derniers mots sont une légende faisant la contre-partie de la légende du siège de 1344. — L'assaut est du 11 août 1345. — Morice. *Pr.* I, p. 113.

(3) Morice *Pr.* I. 1439-1440.

qu'une population décimée, qui porte encore le deuil de ses proches massacrés, ait déjà pardonné, disons mieux oublié le carnage ordonné par Charles de Blois ? Un historien a écrit — nous le verrons — que Charles donna l'ordre d'égorger sans pitié tous les habitants laïques. — Comment explique-t-il qu'un an après Charles soit si populaire pour les restes de ces habitants ? Mais l'historien ne se pose pas cette question.

Dans l'hypothèse du massacre exécuté, ordonné ou toléré par lui, le dévoûment des Quimpérois pour Charles de Blois semble, on peut le dire, un sentiment contre nature.

Dira-t-on que, en 1345, les Quimpérois se soumettaient à la nécessité et se rangeaient au parti de Charles de Blois parce que, à ce moment, il était le plus fort ? Non. Le retour du comte de Montfort avec l'appui du roi d'Angleterre, et la victoire de Cadoret ont rétabli les affaires de Montfort.

Mais celui-ci meurt, sa veuve est folle en Angleterre, sa cause semble perdue. Aussi, trois ans après le siège de Quimper, dans l'été de 1347, « la plupart des Bretons tenaient pour Charles de Blois (1)». « Au même temps, Charles s'appelait duc de Bretagne et bien le pouvait faire, car la plupart du pays noble et populaire, soit par amour ou par crainte tenait sa partie (2)».

Qui parle ainsi ? Le Baud ; et son témoignage est d'autant plus significatif que son histoire est écrite sur l'ordre d'Anne de Bretagne, arrière petite-fille et héritière du comte de Montfort.

Le Baud va continuer à nous renseigner.

Le 20 juin 1347, Charles subit à la Roche-Derrien une défaite complète. Il est blessé et prisonnier. Son armée taillée en pièces est dispersée ; mais le pays lui reste fidèle.

---

(1) Froissard. Liv. III, ch. 45.

(2) Le Baud, p. 296 et 303.

« Les populaires des environs s'arment de frondes et de bâtons », donnent l'assaut à la Roche-Derrien et s'en emparent. Les Anglais de la garnison sont prisonniers. La vie sauve leur a été promise ; ils partent escortés par des gens de guerre. Ceux-ci ne peuvent défendre leurs prisonniers que lapident « les gens de labour », et les survivants de ces malheureux en arrivant à Quintin sont massacrés sans pitié « par des bouchers, charpentiers et gens de métiers (1) ».

Ainsi, trois années après le siège et le massacre de Quimper, même défait et prisonnier, Charles de Blois n'a pas perdu le dévoûment des Bretons : ils ne lui gardent pas rancune du massacre de femmes, d'enfants, de paisibles habitants à Quimper.

Treize années passent ; les Quimpérois sont encore fidèles à Charles de Blois absent ; cette fidélité persistera malgré de graves démêlés avec lui, et même elle survivra à sa défaite et à sa mort.

En 1360, Charles vient en Bretagne chercher de l'argent pour le paiement de son énorme rançon de 100.000 florins

---

(1) Le Baud, p. 307. Lobineau p. 341.

Après la prise de Charles à la Roche-Derrien, Sismondi écrit : « Les deux partis continuant la guerre, n'eurent plus en tête que la femme de Charles de Blois et la veuve de Montfort ». (*Hist.* X, p. 324). c'est-à-dire Jeanne de Penthièvre et Jeanne de Flandre. De là les mots devenus populaires : *Guerre des deux Jeanne.* — C'est une erreur : après la trêve de Malestroit, 19 janvier 1343, Jeanne de Montfort partit pour l'Angleterre (20 février suivant). Presque aussitôt elle tombait en démence et elle n'était pas guérie en 1370, qui semble l'année de sa mort. Elle n'est pas rentrée en Bretagne du moins vivante, car elle y est peut être revenue dans son cercueil pour être déposée aux Dominicains de Quimperlé dans le tombeau de Jean de Montfort. V. *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, 1884. t. XI, p. 281 et 1885, t. XII, p. 340.

Sismondi ni Henri Martin n'ont parlé de la *guerre des deux Jeanne.* Ils nomment Jeanne de Flandre *Marguerite.* (Sismondi X, p. 194 et Martin V. p. 60).

L'histoire et la légende l'ont célébrée sous le nom de *Jeanne*, et elle signait de ce nom. V. Morice, Pr. 1. 1333, 1431, etc., des actes signés *Jeanne ;* et au *Barzaz-Breiz, Jeanne la Flamme.*

d'or. Il prétend battre monnaie dans la ville close de Quimper. L'évêque, Geffroy Le Marhec, seigneur de la ville close et défenseur naturel des droits de son fief, est absent. Le chapitre s'oppose à l'exécution des ordres du prince que pourtant il nomme « le duc de Bretagne ». Charles arrive le 16 août. Il essaie en vain d'obtenir l'autorisation du chapitre et part après neuf jours. Les vicaires capitulaires convoquent le peuple, font afficher la défense aux officiers de Charles de battre monnaie et de lever aucun impôt, enfin ils excommunient les officiers qui se préparent à exécuter les ordres que le prince leur a laissés. Ces officiers chassent les vicaires, qui mettent l'interdit sur la ville. Enfin après une assemblée générale des nobles et bourgeois une transaction intervient. Le duc renonce à battre monnaie en ville, mais il percevra les *aides* qui lui sont dues pour le paiement de sa rançon. (1)

Quatre ans plus tard, Charles de Blois est vaincu et tué à Auray (29 septembre 1364). Ses chevaliers sont morts ou prisonniers. Le roi de France accepte comme le jugement de Dieu l'issue malheureuse du combat. La Bretagne est lasse de la guerre. Les places se rendent au vainqueur. Le château d'Auray, Malestroit, Redon s'ouvrent sans résistance. Jugon soutient deux assauts et se rend après trois jours ; Dinan résiste un peu plus longtemps. Le comte de Montfort ramène vers la Basse-Bretagne son armée victorieuse que grossit chaque reddition de place. Aux premiers jours de novembre, il vient sommer Quimper. Les portes restent closes ; nobles et bourgeois se montrent rangés en armes sur les murailles. Il faut un siège. De violents assauts sont repoussés ; et le

---

(1) Pour plus de détails, Le Men, *Monographie de la Cathédrale de Quimper*, p. 93-95.

Cette imposition réputée *don* et nommée *aide* était due notamment quand le seigneur était prisonnier. — On ne comprend pas l'obstination du duc à battre monnaie dans la ville close, quand il pouvait le faire dans la *Terre au Duc* qui lui appartenait.

comte est contraint de faire « amener et acharier ses grands engins de Vannes et de Dinan », pour battre les murs de jour et de nuit Pendant ce temps, ses troupes ravagent les campagnes restées fidèles au parti de Blois.

Enfin, le comte obtient la médiation de l'évêque ; il promet pardon et amnistie pour tous ; et, le 17 novembre, la ville lui est ouverte.

Mais il commence par frapper le diocèse de Cornouaille d'une lourde imposition, se vengeant ainsi du constant attachement du clergé et des habitants à son adversaire (1).

Ainsi, Quimper, la seule ville de Bretagne où Charles de Blois aurait ordonné ou au moins toléré un horrible massacre d'habitants inoffensifs, est aussi la seule place qui lui reste obstinément fidèle, après sa défaite et sa mort !

Mais voici un bien autre sujet d'étonnement ; et ici nous ne parlons plus de la ville de Quimper ; mais de la Bretagne toute entière.

Charles de Blois est à peine enseveli chez les frères mineurs de Guingamp ; le bruit court qu'il fait des miracles (2). Le soldat anglais qui, soulevant sa visière sur le champ de bataille d'Auray, lui a porté le coup mortel, a, dit-on, perdu l'esprit ; on l'amène à Guingamp ; et la santé lui est rendue au moment où il baise la pierre tombale.

A peine scellé, le tombeau de Charles devient le but d'un

---

(1) Lobineau. *Hist.* p. 377. — Le Men, p. 94-95. — Chap. 194 de Froissard : « Comment ceux d'Auray, Jugon, Dinan se rendirent — et comment le comte assiégea Quimper... »

V. les procès-verbaux des assemblées des bourgeois — Morice. *Pr.* I. 1585-86, — et *Mélanges d'Histoire et d'Arch. bretonne.* I. p. 79 et suiv. —

(2) *Chronographia.* II. p. 311... « Ad cujus tumulum multa miracula fiunt, quæ ejus meritum contestantur apud Deum. »

« Lequel corps de lui sanctifia « par la grâce de Dieu... car il faisait et fait encore au pays de Bretagne plusieurs miracles tous les jours. » — Liv. I. c. 192 in fine.

pèlerinage, comme la tombe de saint Yves à Tréguier. Dans la route, les pèlerins chantent en même temps saint Yves et *saint* Charles de Blois (1). Trois ans après la bataille d'Auray, sa réputation de sainteté a passé la frontière bretonne. A Noël de 1367, un chevalier angevin vient prier auprès du tombeau ; il déposera sous la foi du serment que la pierre tombale disparaît sous les images en cire de bras, de jambes, d'yeux, d'animaux, symboles et témoignages de guérisons obtenues. Le témoin estime qu'il a vu plus de mille de ces images (2).

Enfin, il se trouve des Anglais, même dévoués à Jean IV et ayant reçu de lui des faveurs, qui visitent pieusement le tombeau de Guingamp et tiennent Charles de Blois pour saint (3).

Et ce massacre de Quimper, qui a causé et si justement « tant de scandale en toute la Bretagne et surtout en Cornouaille », personne n'y songe plus en Bretagne.

Dès 1368, la duchesse d'Anjou, fille de Charles de Blois,

---

(1) Comme les compagnies bretonnes qui, en 1377, se mirent au service du pape Grégoire XII.

« Bretons criaient : Vive l'Eglise !
En appelant tour à tour à voix vive
A vous merci Charles et Yve...
Ce sont deux saints de paradis
Qu'aux dits Bretons furent amis... »

Gestes des Bretons en Italie sous Grégoire XII, roman du chevalier Guillaume de la Perène. — Morice. *Pr.* II. p. 148., p. 172.

(2) Déposition n° XXI *(de miraculis)* de Jean d'Ingrandes, chevalier, demeurant à Azé, près de Châteaugontier.

Lobineau. *Pr.* p. 568, donne l'entête de cette déposition, mais non le texte. De même, Morice (*Pr.* II. p. 30) — J'ai trouvé ce texte ailleurs. Je ne puis aujourd'hui indiquer où.

(3) Exemple. Adam Hoult, capitaine de la forteresse de Cesson et maître d'hôtel de Jean IV. En remerciement d'une guérison, il dépose une jambe de cire « avec ses armes » ; et, aux reproches de quelques compatriotes, il répond : « Sur ma parole, je le tiens pour saint. » Dép. de Guillaume Anseau, homme d'armes de Laz (diocèse de Cornouaille), connétable de Guingamp. N° 89 *(de miraculis)*. Lobineau. *Pr.* p. 569.

obtient du pape une information canonique à fin de canonisation. Personne ne rappelle l'odieux souvenir du carnage de Quimper Deux papes ordonnent successivement cette information en 1368 et 1370.

Voilà le duc Jean IV pris de peur ! Il est trop avisé pour ne pas pressentir le raisonnement que feront ses sujets si la canonisation suit : « Charles ne peut être saint qu'à la condition d'avoir été juste ; or, pendant vingt-quatre ans, il a soutenu les prétentions de sa femme au duché ; n'étaient-elles pas fondées ? » — La canonisation allait jeter des doutes sur la légitime possession de Jean IV.

Que fait-il? Il interdit l'information dans le duché. Elle se fera ailleurs; et les témoins bretons seront entendus à Angers.

Quel maladroit que le duc Jean IV ! Il a un moyen de couper court à ce projet de canonisation. C'est d'appeler non des témoins, mais la ville de Quimper, bien plus la Bretagne entière à certifier le massacre des bourgeois de Quimper ordonné par Charles de Blois, vingt-sept ans auparavant. Si ce massacre de 1 400 personnes s'est exécuté, selon la chronique, sur l'ordre de Charles, la cause de la canonisation est perdue! Jamais enquête populaire, ou comme on disait alors, enquête par tourbe, n'aura été plus facile à faire et n'aura obtenu un résultat plus décisif.

Rien de semblable n'a été fait. Que conclure du silence gardé par le duc et ses amis sur ce point? Que la fable sinistre du massacre ordonné par Charles de Blois n'avait pas encore été imaginée en 1371. — C'était trop tôt.

Voilà, ou je me trompe, le chroniqueur convaincu de mensonge quand il a écrit : « La cruauté de Charles de Blois fit grand scandale en Bretagne. »

IV. — REVUE DES HISTORIENS

Il nous faut maintenant suivre le récit de la *Chronique Bretonne* du XIVe siècle à nos jours, et reconnaître les variations — disons mieux — les métamorphoses que ce récit a subies. C'est un spectacle assez curieux et qui encouragera peut-être à faire un travail analogue à propos d'autres événements.

Le chroniqueur a eu une singulière fortune. *Seul*, il a imputé un fait d'horrible cruauté à un homme reconnu doux et humain ; et ce fait a été admis de nos jours sans autre preuve. — Et pourtant, pendant des siècles, pas un historien n'a osé accepter le récit tel quel. Pris *au pied de la lettre*, ce récit a paru une absurdité.

Le chroniqueur a dit en latin : « Quatorze cents personnes furent tuées par Charles de Blois lui-même (*per ipsum*) ; » et, insistant, il ajoute : « Sa cruauté et son carnage ne cessèrent..., etc. » C'est le langage de la haine en démence ; mais le chroniqueur a bien voulu dire ce qu'il a dit, et il espère bien être cru sur parole.

Son espoir a été déçu. L'absurdité a paru trop forte : on a traduit : « Quatorze cents personnes furent tuées par ordre de Charles. » C'est une interprétation, plutôt qu'une traduction littérale.

Mais cette interprétation, imputant à Charles de Blois un ordre barbare, n'a pas été admise par la plupart ; nombreux sont ceux qui, sur le témoignage unanime des contemporains, ont cru à la douceur et à la pitié du prince

La plupart ont dit que Charles ne sut ou ne put pas empêcher le massacre de quatorze cents personnes. Nous voilà, comme vous voyez, bien loin de la phrase du chroniqueur. Une faiblesse plus ou moins répréhensible, ce n'est pas l'ordre de la *tuerie* donné et longtemps maintenu ?

Sur quoi je fais cette remarque : les historiens repoussent,

comme un mensonge du chroniqueur, *l'ordre du massacre* imputé à Charles de Blois ; mais ils admettent comme une *vérité démontrée* le massacre de 1 400 personnes, appris seulement par le chroniqueur qui ment en un point de son récit. — Est-ce une logique sérieuse ?

Cela dit, passons en revue nos historiens.

1° LES HISTORIENS BRETONS

Commençons par nos historiens bretons.

1° Le premier en date est Pierre Le Baud.

Il écrit (chap. XXXVI, p. 296) :

« Au dit an (1344) fut la cité de Cornouaille prinse par le dit Monsieur Charles, en laquelle furent occises quatorze cents personnes *et plus* : et ne cessait point le dit Monsieur Charles en cette occision, jusqu'à ce qu'il lui fut annoncé qu'un petit enfant allaictait les mammelles de sa mère morte. Pour laquelle cruauté nacquit très grand scandale contre luy par toute la Bretagne et principalement en Cornouaille. »

Le texte de Le Baud est la traduction de la phrase citée plus haut. Mais le nombre de victimes donné par les chroniques ne suffit pas à l'historien ; et de son chef il ajoute au texte des chroniques les mots *et plus*, dont les autres historiens vont s'emparer.

Lobineau vante les recherches et le discernement de Le Baud (préface, p. 1), et il a bien raison. — Mais, sans lui faire tort, il est permis de croire que l'aumônier d'Anne de Bretagne a été aussi facile à persuader des méfaits de Charles de Blois que de l'inanité des droits de Jeanne de Penthièvre (1). — Il est tout naturellement du parti de

---

(1) Il déclare que Jeanne de Penthièvre n'avait aucun droit au duché ; mais il ne donne pas les motifs de cette décision (p. 274). La Borderie porte sur Le Baud le même jugement que Lobineau.

Montfort, comme sa protectrice la duchesse, qui lui a recommandé son travail, qui l'a encouragé, facilité et qui en recevra l'hommage (1).

2° Allain Bouchard, avocat au parlement, a publié ses *Grandes chroniques de Bretagne*, en 1532.

Il ne mentionne pas le siège de Quimper, ni par conséquent le massacre des habitants. — Constatons ce silence.

3° Bertrand-d'Argentré, sénéchal de Rennes, a publié son histoire en 1582.

Il écrit (Liv. V, chap. XXI, f° 308, r° Ed. de 1588).

« Sur ce commencement, Charles de Bloys alla assiéger la ville de Kimper Corentin laquelle il prit et y furent tuez bien quatorze cens personnes hommes et femmes des habitants et ne cessa la tuerie, jusques à ce qu'il fut raporté audit Charles, qu'il s'estait trouvé un enfant à la mamelle d'une femme meurdrie, qui tétoit encores ceste pauvre mère morte : par laquelle cruauté il fut delà en avant très mal voulu et scandalizé au pays, et son party défavorisé en ce quartier là, combien qu'à la vérité il estoit seigneur benning, courtois et de bonne vie ; mais il semble que Dieu le punit de n'avoir remédié ni sitost arresté la furie du soldat François. »

L'auteur n'indique pas ses sources ; mais son texte n'est que la traduction de la chronique avec quelques variantes.

Il se tient prudemment au chiffre de 1400 morts donné par la chronique. Mais il la corrige sur un point.

Pour le fidèle breton, le massacre n'a été ni ordonné par Charles de Blois ni exécuté par les bretons de son armée ;

---

(1) Commandement par vous a moy faict de compiller, concorder et assembler les généalogies, les noms, les faists notables de vos très nobles progéniteurs... « Prologue de l'auteur à la Reine.

il a été l'œuvre des Français venus à son secours. Selon lui, Charles n'a encouru d'autre reproche que sa lenteur à réprimer leurs cruautés.

L'historien condamne cette lenteur qui l'étonne de la part d'un prince dont il sait la bénignité, la courtoisie et la sainte vie. — Il faut remarquer ce trait.

4° Albert le Grand, dominicain de Morlaix, n'a pas écrit l'histoire de Bretagne, mais ses *Vies des Saints de la Bretagne Armorique*, fournissent plus d'un utile renseignement. Elles ont été publiées de 1634 à 1636 pour la première fois. Dans la *Vie du B. Charles de Blois*, l'auteur ne mentionne pas le siège de Quimper ; mais on lit dans la *Vie du S. Jean surnommé Discalcéat*, cordelier à Quimper lors du siège de 1344 (1) : « Après Pâques, sur le commencement de l'an 1344, la guerre se ralluma en Bretagne ; et, pour premier exploit, Charles de Blois, se portant duc de Bretagne, mena toute son armée devant Kemper-Corentin, qu'il assiégea étroitement et battit si furieusement d'engins et machines, qu'on fit bresche en six endroits de la muraille : enfin, la ville fut prise d'assaut, et *plus de* quatorze cents personnes furent tuées, tant hommes que femmes et enfants ».

Plus de 1400 personnes. Le P. Albert n'a pas ici pour auteur la *Chronique*, mais peut être le chanoine Moreau qui dit *plus de* 1400. .

Les *Vies* du P. Le Grand, bien plus lues en Bretagne que l'*Histoire* de d'Argentré et celle de Le Baud, ont dû populariser le massacre de *plus de 1400* personnes à Quimper. Il est bien surprenant que l'hagiographe, qui avait célébré la douceur de Charles de Blois, n'ait pas ici un mot de doute sinon de justification. Mais cette contradiction n'étonnera que ceux qui accordent à l'aimable conteur le titre d'historien.

---

(1). *Vie du B. Jean Discalcéat*, § VIII, p. 818. Ed. de 1837.

5° D. Lobineau a publié son *Histoire de Bretagne*, en 1707

Son récit mérite une attention particulière, car il contient un détail que nous n'avons pas trouvé dans la chronique ni dans les histoires ci-dessus étudiées.

Le récit de Lobineau contient quatre parties distinctes :

1° (p. 335) les opérations du siège, le passage des assaillants à travers la rivière, sans que le fluxde la mer leur soit un obstacle, enfin l'assaut donné aux murailles.

En marge, une note renvoie à l'*Information* pour la canonisation de Charles de Blois, *témoins* 41 et 46 (1).

2° (p. 336) les violences commises contre les habitants. L'historien s'exprime ainsi : « Les troupes (de Charles) exercèrent d'horribles cruautés dans la ville et y tuèrent *plus de* 1400 personnes de tout sexe et de tout âge. Le carnage aurait été plus loin, si Charles ne l'avait fait cesser pénétré d'horreur au récit qu'on lui fit d'un enfant que l'on avait trouvé suçant la mamelle de sa mère qui avait été tuée ».

A cet endroit (p. 336), l'auteur met en marge *cr. ms., (chronique manuscrite)*; il renvoie ainsi aux chroniques citées plus haut. — Toutefois, en les traduisant, il y apporte deux corrections : il dit *plus de* 1400 personnes ; et il n'attribue pas le massacre à un ordre donné par Charles de Blois.

3° (même page). L'auteur mentionne les précautions prises par Charles pour sauvegarder de toutes violences l'évêque et les gens d'église.

Ici encore il renvoie à l'*Information* témoins 38 et 49 (2).

4° enfin (même page) l'auteur nous montre Charles « prenant le chemin de Paris après cette conquête, menant avec lui ses prisonniers » qui vont être mis à mort.

---

(1) Voir aux *Preuves*, p. 358, 359, 360, où ne se trouve pas la déposition du 46e témoin, mais la déposition du 47e, étrangère au siège de Quimper.

(2) *Preuves*, p. 561. Le témoin 49 ne parle pas du siège de Quimper.

Je reviendrai tout à l'heure sur l'exécution à Paris des « prisonniers de Charles de Blois. »

6° En 1750, Dom Morice a publié le premier volume de son *Histoire de Bretagne*. Selon son usage, il emprunte à D. Lobineau le récit du siège de Quimper, se contentant d'en modifier un peu la forme ; mais le sens reste le même. Le récit se divise en quatre parties, comme celui de Lobineau.

Morice admet aussi la mort de *plus de 1400* personnes ; et rejette l'ordre imputé à Charles de Blois (p. 270-271). — Après quoi, comme Lobineau, il montre Charles de Blois traînant ses prisonniers à Paris.

En marge il cite les mêmes autorités que Lobineau en regard des alinéas 1. 2 et 4 ; mais à l'alinéa 3, relatif au massacre il omet le renvoi à la chronique : en quoi il a grand tort puisqu'il semble ainsi attribuer, aux témoins de l'information le récit du massacre... dont ces témoins ne parlent pas (1).

Je relève cette omission sur laquelle j'aurai à revenir. On verra l'abus que l'auteur d'une histoire de France a fait de cette citation incomplète.

Outre cette omission, nous signalerons la méprise contenue dans une phrase de Lobineau et de Morice à laquelle ils nous faut revenir, méprise que d'Argentré et Le Baud avaient évitée et dont Le Baud, qu'ils citent tous les deux, aurait dû les sauver.

Voici le récit de Lobineau dont j'ai donné plus haut quelques mots (4e partie) :

« Il (Charles) prit le chemin de Paris, après cette conquête, menant ses prisonniers dont les principaux La Rochetes-

---

(1) Morice copie de confiance les citations de Lobineau : témoins 41 et 46. Or ils ont l'un et l'autre imprimé dans leurs *Preuves* la déposition 41, non la déposition 46, mais la déposition 47 où il n'est pas question du siège de Quimper. — V. Morice. *Pr.* II.-23.

son, Bacon, Richard de Pressy, Henri de Malestroit, qui avait été maître des requêtes du roi et dans le parti de Charles, mais s'était depuis déclaré pour Montfort, et Jean, de Hardeshille. Les trois premiers furent décapités, et leurs corps attachés au gibet le propre jour du samedi saint. Le quatrième qui était diacre, fut mené à l'évêque de Paris, qui le réclamait ; mais il y fut mené dans un tombereau, sans chaperon, lié de chaînes de fer et assis sur une pièce de bois mise en travers. « Depuis, le roi ayant obtenu du pape qu'il fût dégradé le fit élever sur une échelle et montrer au peuple de Paris qui le lapida dont il mourut trois jours après. »

Et l'auteur cite en marge *Knygton* et *Cron. de Flandre*, et *Le Baud* et *Cron. de Flandre*.

Le Baud et d'Argentré rapportent trois exécutions successives ordonnées sans jugement par le roi Philippe à Paris (1). La première est celle d'Olivier de Clisson arrêté traîtreusement à Paris même, et décapité le 3 août 1343. — La seconde est celle de chevaliers bretons entr'autres Geoffroy de Malestroit, arrêtés sur l'ordre du roi en Bretagne, décapités le 29 novembre 1343. — La troisième est celle de trois gentilshommes Normands, La Roche-Tesson, Bacon et Pressy, complices supposés de Geoffroy de Harcourt, nommés par Lobineau et Morice, arrêtés par ordre du roi *en Normandie* et décapités le samedi saint, qui cette année, tombait le 3 avril (1344).

Or Quimper n'a été pris que le 1er mai *au plus tôt*; donc Charles de Blois n'a pu amener ces gentilshommes, ses prétendus prisonniers, pour être suppliciés à Paris, le 3 avril, un mois au moins avant la prise de Quimper (2)

---

(1) V. d'Argentré, f° 306, r° et v°, et f° 307, r°, ed. de 1588. — Et Le Baud, p. 293 et 294.

(2) Lobineau a emprunté la date du 3 avril aux *Grandes Chroniques de France*, qui parlent ainsi de Henri de Malestroit : « ... Il était clerc, dia-

Autre erreur. Aux noms de Rochetesson, Bacon et Pressy, Lobineau ajoute ceux de Henri de Malestroit et Jean de Hardeshill ; et il les dit tous cinq prisonniers de Charles de Blois. Nous avons dit que les trois premiers, chevaliers normands, avaient été arrêtés par le roi en Normandie. En même temps, le roi faisait arrêter à Vannes Henri de Malestroit, qui après le supplice de son frère, le 29 novembre, était rentré d'Angleterre en Bretagne et s'était fait capitaine de Vannes.

L'anglais Jean de Hardeswill, seul des cinq, était prisonnier de Charles de Blois. Celui-ci l'avait vaincu et pris au combat qui marqua le début du siège de Quimper, vraisemblablement après l'exécution du 3 avril (1). C'est lui seul que Charles de Blois, maître de Quimper a pu conduire comme son prisonnier à Paris... Quel fut son sort ? C'est ce que nous ne savons pas.

Mais ce qui est bien certain, c'est que les préliminaires de l'exécution du 3 avril 1344 ne sont aucunement imputables

---

cre, maître des requêtes de l'hôtel ; mais après la mort de son frère (29 novembre) il passa au roi d'Angleterre et devint son adhérent. (Il en revint) et à Vannes se portait comme capitaine d'Edouard. C'est là qu'il fut prins par les Français. Emmené à Paris... il fut exécuté le samedi « veille de Pâques » 3 avril. — Le Baud (p. 294) et d'Argentré (p. 306 v°) nient la décapitation. Lobineau les a suivis. (V. p. 336).

(1) Knigthon, le chroniqueur anglais cité par nos historiens écrit : « Carolus de Blois venit cum fortitudine magnâ in Britanniam et cepit Joannem de Hardesvilla ; et duxit eum Parisiis, et occisus est ibi filius ejus Joannes, et multi de sagittariis nostris ibidem perierunt ».

D. Plaine (p. 30) reproche à Knyghton « un langage obscur et indécis ». Il croit pouvoir traduire *Hardesvilla* par d'*Harcourt*, et voit dans Jean d'Harcourt le frère de Geoffroy ; et dans cette hypothèse, signale plusieurs erreurs de Knygthon. La vérité est que le chroniqueur est très clair. Il parle 1° de l'anglais Hardesvill qui combattit Charles de Blois, au début du siège de Quimper fut fait prisonnier, puis conduit à Paris ; 2° du fils de Hardesvill et de nombreux archers anglais qui périrent au même lieu, c'est à dire au combat où Jean Hardesvill fut pris, et non à Paris. - On ne voit pas que Hardesvill venu à Paris ait été mis à mort.

Voir ci dessus *Chronographia*.

à Charles de Blois, et qu'il n'y a aucune relation entre cette exécution et le siège de Quimper.

Il y avait, du moins je l'ai cru, nécessité d'insister sur ce point. En effet, vous allez voir accueillie et reproduite l'imputation si légèrement portée par Lobineau et Morice.

Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, la Bretagne a eu trois historiens : le comte DARU, ROUJOUX et PITRE CHEVALIER.

7° Le premier, dans l'ordre des dates, est le comte DARU, ministre plénipotentiaire et secrétaire d'Etat sous le premier Empire, devenu pair de France sous la Restauration, membre de l'Académie française, connu surtout par son *Histoire de Venise* (1819). — L'*Histoire de Bretagne* a paru en 1826.

On peut voir le récit du siège de 1344 au tome II, p. 104 et 105. Je suis obligé d'omettre quelques détails.

L'auteur raconte le siège de Quimper et montre les troupes passant la rivière sous la menace du flux qui semble suspendu : « Elles forcèrent la place ; et depuis, ce succès fut regardé comme un miracle. Pourtant les assiégeants ne méritaient pas que Dieu le fit en leur faveur, car ils égorgèrent quatorze cents habitants ; et Charles de Blois, qui d'ailleurs se donna beaucoup de soins pour empêcher le pillage des églises, fit décapiter ses principaux prisonniers. Il y en avait un qui était diacre. On le fit dégrader, après quoi on le livra à la fureur du peuple qui le lapida ».

Voilà un récit, reconnaissons-le, absolument inexact. On ne voit pas Charles de Blois faisant cesser le carnage ; on ne le voit même pas se préoccuper d'assurer le salut des clercs, mais seulement de sauvegarder des églises ; mais le voilà faisant de sang froid décapiter ses principaux prisonniers après la prise de la ville, après le 1^er^ mai. — L'auteur veut parler de la Rochetesson, Bacon, Pressy et Hardesville nommés par Lobineau. Erreur, avons-nous dit : Les trois

premiers prisonniers du roi avaient été décapités le 3 avril, samedi saint. Pourquoi faut-il que l'auteur n'ait pas reproduit cette date ? Elle suffit à démentir ses dernières phrases. Effaçons-les pour rester dans la vérité ! (1).

8° En 1839, Roujoux publie son *Histoire des Rois et Ducs de Bretagne*. Le récit du siège de Quimper est au tome III, p. 127. C'est une longue paraphrase de la phrase de Morice citée par l'auteur. (2)

L'auteur dit le passage heureux de l'Odet à l'heure ordinaire du flux et continue : « Ce succès fut attribué aux prières ferventes de Charles de Blois et passa pour un miracle dû à la sainteté de sa vie ; mais ce qui le rabaissa au dessous du simple triomphe de la prévoyance humaine et de la bravoure, ce fut le terrible massacre que ce prince n'eut la puissance, *ni peut-être* la volonté d'arrêter. *Deux mille personnes* de tout âge et de tout sexe, tombèrent sous le coup de ses égorgeurs soldés Ils ne reçurent l'ordre de suspendre leurs coups qu'au moment où l'*aumônier de Charles* lui fit remarquer avec horreur, un enfant à la mamelle, nourri du sang qui coulait encore du sein de sa mère expirée ! Toutefois, *avant l'assaut*, le comte de Blois, sous peine de mort honteuse, avait défendu de toucher aux vases sacrés et de faire aucun tort aux religieux, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. L'opinion publique n'admit pas cette compensation ; et le massacre des paisibles habitants de Quimper resta comme une tache ineffaçable sur

---

(1) Mais l'auteur les avait d'avance démenties lui-même. Pages 100 et 101, il mentionne l'exécution de Clisson (3 août 1343). celle des chevaliers bretons (29 novembre) il ajoute : « Les supplices se multiplièrent », et il donne en note le passage de Le Baud, expliquant très clairement comment le roi s'empara de La Rochetes-on. Bacon et Pressy et les fit décapiter à Paris. L'inadvertance, je ne veux pas dire la contradiction, est certaine.

(2) Je souligne quelques mots.

la mémoire de Charles de Blois et ne contribua pas médiocrement à augmenter le parti de ses ennemis ».

L'auteur cite D. Morice. Puisqu'il l'avait sous les yeux il aurait bien fait de le copier exactement. De quel droit porter à 2.000 le nombre des Quimpérois égorgés ? Pourquoi faire intervenir l'aumônier de Charles dont personne jusqu'ici n'a parlé. Où l'historien a-t-il trouvé ce détail ? — Nulle part (1).

9° En 1844, Pitre Chevalier publia sa *Bretagne ancienne*, ouvrage très intéressant auquel, dans ma première jeunesse j'ai pris grand plaisir.

A propos du siège de Quimper, il écrit : p. 359.

« Au lieu de braver follement (2) les flots, Charles eut mieux fait d'arrêter la fureur de ses soldats. Ils massacrèrent dans Quimper 1400 personnes de tout âge et de tout sexe. Enfin l'aumônier de Charles lui montra un enfant qui suçait la mamelle sanglante de sa mère égorgée... et le carnage fut suspendu. »

L'auteur, comme on le voit, ne se met pas en frais d'imagination. Il copie son prédécesseur ; mais il garde (et il faut lui en savoir gré) le chiffre de 1400 personnes, donné par D. Morice qu'il suit d'ordinaire (3).

---

(1) Roujoux ajoute une foi entière au récit de Guillaume de Saint-André, secrétaire de Jean IV, que nous avons apprécié plus haut. Pour inspirer sa coufiance à ses lecteurs il dit t. III, p. 478 note B. Sa chronique a servi à modifier l'opinion des historiens de la même époque dans lesquels on lit que Montfort avait succombé dans sa captivité. « Froissard le dit, en effet chap. 73; mais il est *seul* à le dire : *la Chronique de Bretagne*, celle de *Saint-Brieuc*, les *Annauls*, plus tard *la Chronique de Flandre*, nous apprennent le retour de Montfort en Bretagne, sa mort et son inhumation. Nous n'avions pas besoin du témoignage de Saint-André ; pour lui attribuer le mérite de cette rectification, il faut que l'auteur n'ait lu aucune des chroniques citées plus haut.

(2) *Follement* est inexact puisque les assaillants passèrent la rivière sans dommage.

(3) Au même temps Jules Janin, *le critique*, publiait *La Bretagne* mais il est encore moins critique que Pitre Chevalier.

2° LES HISTORIENS DE FRANCE

Je passe nos historiens antérieurs au XIX^e^ siècle. Ou bien ils ne mentionnent pas le siège de 1344, comme Mézeray (1643) et Anquetil (1805), ou bien ils suivent d'Argentré ou Lobineau en les abrégeant, comme le P. Daniel (1713).

Je ne veux interroger que les historiens presque contemporains, qui ont eu la prétention d'inaugurer une méthode nouvelle : ne pas copier leurs devanciers et remonter aux *sources*.

Le premier en date est SIMONDE DE SIMONDI (éd. de 1828) *Histoire des Français*. T. 10, p. 239 (1).

« L'armistice était si mal observé en Bretagne que les occasions de combattre ne pouvaient manquer à ceux qui avaient été si mortellement offensés ; cependant, le seul fait d'armes dont on nous ait conservé la connaissance fut une attaque, non pas de la comtesse (2), mais de Charles de Blois : *ce dernier a été depuis inscrit au rôle des saints, et ce sont les témoins assermentés, sur la déposition desquels sa canonisation fut prononcée, qui nous apprennent comment il surprit* Quimper, pendant la trève, au commencement de l'année 1344. Il vint débarquer avant le jour ses soldats au pied du mur sur une plage que le flux devait couvrir dès six heures du matin. Il avait compté pouvoir entrer par là sans résistance ; mais les bourgeois éveillés le repoussèrent du mur ; il fut obligé de livrer un assaut qui se prolongea six heures entières. Si le flux avait coulé à son heure accoutumée, Charles aurait été noyé avec toute son armée ; mais il ordonna à la mer de s'arrêter, la mer obéit, assure-t-on : il ordonna ensuite à ses soldats, dès que les murailles furent

---

(1) Je souligne quelques mots du récit de l'historien.

(2) La comtesse de Montfort était folle en Angleterre : ce que l'auteur ne savait pas.

emportées, *d'égorger sans pitié tous les habitants laïques ;* (1) mais il leur défendit en même temps de toucher aux ecclésiastiques, sous peine de la corde, et ils obéirent mieux encore. Il se mit ensuite en prières dans la cathédrale, tandis que ses soldats violaient les femmes et les massacraient ensuite. Quatorze cents habitants de Quimper étaient déjà baignés dans leur sang, lorsqu'un de ces soldats féroces fut ému de compassion en voyant un enfant s'attacher à la mamelle de sa mère qu'on avait égorgée ; il interrompit les prières de Charles pour venir le lui conter ; et celui-ci fit cesser le carnage... » (2)

Et l'auteur cite Lobineau ! — Quoi, tout cela se trouve dans le texte de Lobineau ! Oui, comme nos *amplifications* de rhétorique trop longues d'ordinaire étaient dans la *matière* écourtée que le professeur nous dictait ! Le malheur de cette *amplication,* c'est que chaque détail surajouté est une erreur.

L'historien nous montre Charles de Blois violant la trêve conclue à Malestroit en janvier 1343. — Non ; c'est le roi de France qui a violé la trêve, dès juillet 1343, et, en octobre, le roi d'Angleterre armait en Bretagne.

Charles a-t-il surpris traîtreusement Quimper ? — Non ; après une victoire sur l'armée anglaise qui l'attaque, il a commencé un siège en règle qui durera un mois.

A-t il débarqué au pied du mur de ville ? — Non, il est arrivé par terre à Quimper que l'auteur prend pour une ville maritime comme Cherbourg ou Saint-Malo ; ses troupes passent la rivière à gué pour donner l'assaut. Charles a-t-il ordonné à la mer de s'arrêter ? — Affirmation ridicule !

---

(1) Il semble qu'il manque ici les mots : « et ils obéirent », opposés aux mêmes mots que nous trouvons plus loin.

(2) En note : Lobineau. *Hist. de Bretagne.* Liv. X, ch. 70, p. 335. — Inform. pour la canonisation de Charles de Blois, tèmoins 41 et 46. — *Preuves* de Lobineau. T. II, p. 560.

A-t-il ordonné « le massacre sans pitié de tous les habitants laïques », car il ne s'agit plus de 1.400 personnes ? — Lobineau dit le contraire.

Sismondi nous apprend aussi que Charles de Blois a été inscrit au rôle des saints. Ce n'est assurément pas un compliment qu'il entend faire ni à Charles ni à l'Eglise. C'est une erreur ; mais l'auteur a son but. C'est de représenter comme violateur de la trêve et couvert d'un sang innocent un saint de l'Eglise de Rome.

Autre inexactitude : Sismondi a Lobineau sous les yeux. Lobineau a pris soin d'indiquer, comme nous l'avons fait voir, qu'il emprunte le récit du massacre à une chronique manuscrite : Le *cronicon britannicum* ou *cronicon briocense.* Cette citation suffit pour nous mettre en garde, les deux chroniques étant manifestement contraires à Charles de Blois. Or, Sismondi supprime cette indication indispensable et cite seulement *l'information à fin de canonisation.* Les témoins doivent inspirer une entière confiance, puisque c'est « sur leurs dépositions que la canonisation a été prononcée », dit Sismondi. Qui donc oserait douter de leur parole quand ils affirment l'ordre donné par Charles de Blois « d'égorger sans pitié tous les habitants laïques? »

Le curieux, c'est que ces dépositions qu'il cite, Sismondi n'a pas pris la peine de les lire... Voulez-vous la preuve de cette légèreté ? L'auteur nous la donne lui-même. Il nous renvoie à la page 560 des *Preuves* de Lobineau pour la déposition n° 46. Comme je l'ai déjà dit, la déposition n° 46 n'y est pas, et Sismondi n'a pas pu l'y voir.

Qu'a donc fait Sismondi ? Il a lu D. Lobineau, puis, inspiré par sa haine religieuse, il a fait un récit qui lui appartient en entier. Mais ce récit, il n'en prend pas la responsabilité ; il l'attribue aux témoins de la canonisation !... Les simples devront croire que les odieux détails accumulés par l'historien sont puisés par lui dans l'enquête faite par

l'Eglise, et que l'Eglise a canonisé (selon l'affirmation de Sismondi), l'auteur du massacre de Quimper. Le tour est joué ! Qui donc s'aviserait d'aller, comme j'ai fait, confronter les citations de Sismondi avec celles de Lobineau et qui peut se douter qu'on ose ainsi tronquer une citation ?

Cette prière faite par un *saint*, pendant que s'exécute « l'ordre donné par lui d'égorger tous les habitants laïques », a obtenu un plein succès ; et nous allons voir d'autres historiens reproduire comme des faits avérés les lugubres imaginations de Sismondi.

Lisons Michelet (2e éd. 1845) t. III, p. 307-308 :

Comme Sismondi, il devance la décision de l'Eglise ; et de sa propre autorité il canonise Charles de Blois.

« L'adversaire de Montfort Charles de Blois n'était pas moins qu'un saint, le second qu'ait eu la maison de France.

« La ville (de Quimper) en effet fut emportée : une foule d'habitants égorgés. Charles de Blois avait d'abord couru à la cathédrale remercier Dieu. Puis il arrêta le massacre.

« Ce terrible saint n'avait pitié ni de lui, ni des autres, etc. » (1).

Henri Martin (4e édition 1857, t. V, p. 73) écrit :

« Jean de Montfort... descendit devant Kemper ou Quimper Corentin, capitale de la Cornouaille, qui avait été surprise par Charles de Blois pendant la trève, au printemps de 1344. Quatorze cents des habitants avaient été égorgés par les soldats de Charles, tandis que celui-ci rendait dévotement grâce de sa victoire à tous les saints dans la cathédrale (2). Il voulut bien quitter ses oraisons pour faire cesser le massacre. »

---

(1) Nous retrouverons la phrase entière plus loin.

(2) Il n'est même pas question du salut des gens d'église.

Comme on le voit, Henri Martin ne se met pas en frais d'imagination. A quoi bon ? Il est plus simple de copier Sismondi en l'abrégeant ; mais ce qui importe est reproduit : la *surprise* de Quimper pendant *la trève,* la prière sacrilège dans l'église pendant qu'on égorge aux portes.

Et ce massacre, il est chose si facile à croire de la part de Charles de Blois que l'auteur se dispense d'indiquer ses sources ! N'est-il pas d'ailleurs dans le caractère de Charles de Blois que, quelques pages plus haut l'auteur a peint d'un mot : « Bigot sanguinaire dont on a fait un saint à cause de ses macérations extravagantes, p. 59 (1) ».

V. — EXPLICATIONS DU MASSACRE

Revenons un peu en arrière.

Nous avons vu que, depuis le chroniqueur du XIV^e^ siècle, personne avant Sismondi n'avait osé dire en propres termes que Charles de Blois, entrant à Quimper, avait donné l'ordre barbare « d'égorger tous les habitants laïques. »

J'ai dit l'ordre *barbare ;* il faut ajouter déraisonnable et contraire à son intérêt. C'est une nécessité pour lui que de ménager les habitants.

Il prévoit que l'ennemi menacera bientôt Quimper. Il ne peut y laisser qu'une garnison insuffisante à la défense de la place. Pour que Quimper reste en son pouvoir, il lui faut le concours dévoué, c'est-à-dire l'affection des habitants.

---

(1) Pour le dire en passant, Henri Martin semble peu informé des affaires de Bretagne à cette époque. Exemple : il *réforme* l'arrêt de Conflans en disant : « Une nièce pouvait-elle avoir des droits qu'une sœur n'aurait pas eus ? ». Parler ainsi c'est ignorer le premier mot de la question. Il est clair qu'une sœur de Jean III décédé n'eût pas hérité avant un frère même plus jeune. Mais la question n'était pas là. Il s'agissait de savoir si la nièce (Jeanne de Penthièvre) ne devait pas venir à la succession de Jean III *par représentation* de son père Guy *né le second,* et qui vivant aurait sans conteste primé Jean de Montfort, *troisième* frère. Or la *représentation* était admise en Bretagne.

Est-ce le moment de les faire égorger ou même de les abandonner à la fureur du soldat sans les défendre ?

Il est surprenant que pas un historien n'ait fait cette réflexion (1).

Quelle explication nos historiens donnent-ils des ordres sanguinaires de Charles de Blois ou de sa cruelle indifférence ?

Mieux qu'aucun historien, Daru a connu et dépeint Charles de Blois, parce qu'il a, mieux que tout autre, étudié l'enquête à fin de canonisation (2). Or, voici l'explication qu'il donne de sa lenteur à réprimer le massacre à Quimper (t. II, p. 144-I45).

« Sa douceur était inaltérable, sa charité sans bornes. sa constance exemplaire ; et il faut mettre sur le compte de son fanatisme les cruautés qu'il laissa exercer sous ses yeux au siège de Quimper. Telles sont les contradictions que l'on peut observer tous les jours dans l'humanité. »

J'en demande pardon à l'auteur, mais le fanatisme ne peut ici rien expliquer. Quelle fureur religieuse pouvait animer Charles de Blois contre des malheureux ayant la même foi catholique que lui ? Et le fanatisme aurait-il égaré à ce

---

(1) Deux cent cinquante ans plus tard, en 1595, un grand homme de guerre, le maréchal d'Aumont, commandant l'armée royale, arrive devant Quimper. Il s'attend à y entrer sans coup férir. Il somme la ville qui répond par une arquebusade.

C'est le 9 octobre ; la mauvaise saison vient, le maréchal n'a pas un jour à perdre pour aller assiéger le fort espagnol de Crozon. Les Anglais, ses auxiliaires nécessaires, lui offrent de « forcer la ville d'un coup de main, moyennant le pillage. » Le maréchal s'indigne et répond : « Le roi n'a que « faire de villes désertes. Sa volonté est de conserver ses sujets, non de « les détruire. » (Chan. Moreau, p. 220).

En 1344, Charles de Blois avait encore plus de raison de ménager les Quimpérois.

(2) Lisez (II, p. 145-146) le portrait de Charles de Blois. Chacun des traits qui le composent est appuyé d'une citation empruntée à l'enquête. On s'étonnera des recherches qu'ont coûtées ces vingt-cinq lignes. L'auteur renvoie à 176 pages (je crois avoir bien compté) des deux volumes de l'enquête.

point « un prince digne d'admiration pour sa valeur et de respect par sa douceur et sa charité? » (p. 143).

Pour Sismondi, Michelet et Henri Martin, le massacre des habitants de Quimper a une explication toute naturelle et bien plus simple : la cruauté ordinaire de Charles de Blois !

Sans doute ces trois auteurs n'ont pas étudié, comme leur prédécesseur, l'enquête de canonisation. Pourtant ils n'ont pu s'empêcher de lire, au moins dans Froissard, d'Argentré et Lobineau, l'éloge de la patience et de la douceur de Charles. Mais ce jugement, on peut le dire unanime, ils le réforment sans motif. Pour Sismondi, Charles a un tel mépris de la vie des hommes qu'il « ordonne l'égorgement de tous les Quimpérois laïques. » Pour Michelet, Charles est « un dévot consciencieusement cruel. » Pour Henri Martin, il est « un bigot sanguinaire. » (1).

Michelet et Henri Martin prétendent donner une preuve de la cruauté habituelle de Charles de Blois... Ils citent un fait unique (2).— Les affirmations relatives à ce fait seront-elles admises sans preuve ? Sismondi y compte puisqu'il ne se met pas en peine de prouver son dire.

Il s'agit du combat livré auprès du château de Valgarnier pendant le siège de Nantes, en 1341. Trente chevaliers bretons sont faits prisonniers ; ils sont décapités et leurs têtes sont lancées par des balistes dans la ville de Nantes.

Ce fait n'est pas mentionné par nos chroniqueurs ni par Froissard. Il a été inconnu de nos premiers historiens. Le Baud et Bouchard n'en parlent pas. D'Argentré l'a rejeté ; Lobineau le premier l'a admis ; et c'est à lui que les historiens modernes l'ont emprunté. Lobineau l'a pris dans

---

(1) Michelet, (2e éd.) III. p. 308 — Henri Martin, v. p. 59.

(2) Je demande la permission d'insister puisque ce fait est opposé aux témoignages unanimes des contemporains, comme la preuve de la cruauté de Charles.

la *Chronique Flamande* de Meyer et dans la *Chronique Normande du XIV^e^ siècle,* qui elle-même l'a emprunté à la *Chronographia Regum francorum,* imprimée seulement en 1897. (1).

Voici le récit de la *Chronographia* traduit mot à mot. (2).

« Cependant le duc d'Athènes et Robert Bertrand, avec cinq cents hommes d'armes (3), quittèrent l'armée et assiégèrent le château de Valgarnier. Ferrand, seigneur du lieu, vint leur présenter le combat, en tua un grand nombre et fit prisonnier Sauvage d'Atigni (4). Le duc d'Athènes en fut très chagrin. Il envoya demander secours au duc de Normandie ; et celui-ci lui dépêcha le roi de Navarre avec douze cents hommes (5).

» Le comte de Montfort voyant l'armée ainsi diminuée sortit contre le duc ; mais il fut battu, perdit du monde et rentra en ville (6).

« Peu après, le siège durant encore, Ferrand de Valgarnier offrit au duc de Normandie un combat de deux cents bretons contre autant de français. La proposition agréée, le duc lui-même, selon quelques uns, fut du nombre des deux cents avec le roi de Navarre, les ducs de Lorraine et d'Athènes, Robert Bertrand et autres.

« Que le duc (de Normandie) ait été ou non de la partie, tous les Bretons furent tués moins trente qui furent faits prisonniers. Le château pris fut donné à Sauvage d'Atigni,

---

(1) Lobineau (p. 319) ne cite pas la *Chr. flam...* à cet alinéa, mais à l'alinéa précédent. De la *Chronographia* le fait a passé aussi à la *Chronique Normande du XIV^e^ siècle,* p. 52. — La Borderie. *Hist.* III, p. 435, note 3.

(2) T. II, p. 193-194.

(3) *Chronique Normande* dit 6.000. — Lobineau 5. 000.

(4) Traduction donnée par Lobineau du nom *de Antheni, Anthenio, Antheneio. Chronographia.*

(5) *Chronique Normande,* 12.000.

(6) Selon d'autres, il fut vainqueur. Ci-dessous Lobineau, p. 278.

qui avait vaillamment combattu. — Le duc (de Normandie) revenant au siège fit décoller les trente prisonniers et fit lancer leurs têtes par des machines dans la ville. »

La *Chronique Normande* du XIV^e^ siècle, traduit exactement le texte latin de la *Chronographia*, seulement, au lieu de 500 hommes partant pour Valgarnier, elle dit 6,000 ; et au lieu de 1,200 combattants confiés au roi de Navarre, elle dit 12,000 ! (1)

Mais corrigeant ou copiant inexactement la *Chronographia*, la *Chronique Normande* écrit : « Après ce fait (le combat de Valgarnier) le roy repaira (reparut) au siège devant Nantes et fit les trente prisonniers décoler et jeter leurs chefs en la cité de Nantes par les engins de l'ost. »

Il n'y a pas à s'arrêter à ce second récit ; il est certain que le roi Philippe VI n'a pas paru au siège de Nantes.

Selon la *Chronographia*, c'est le duc de Normandie qui a ordonné le massacre des chevaliers.

Voici le récit de Meyer (2). Je traduis :

« On aurait peine à dire combien la guerre de Bretagne fut cruelle et calamiteuse. Avec quelle cruauté les Français se comportèrent, un fait le montrera. Près d'un château nommé Valgranier, deux cents Bretons provoquaient à un combat deux cents Français aux conditions que voici : Si les Bretons étaient vainqueurs, les Français lèveraient le siège ; s'ils étaient vaincus, ils seraient prisonniers. Les conditions furent acceptées : les Français tuèrent tous les Bretons moins trente qu'ils firent prisonniers. Mais le duc de Nor-

---

(1) *Chronique*, imprimée par M. Molinier (1882) (p. 51 à 53). — Soc. de l'histoire de France. On a peine à comprendre que l'on ait accepté de tels chiffres. C'est de ce chiffre de 6,000 qu'on peut inférer que Lobineau a copié la *Chronique*... plutôt que la *Chronographia*. Il réduit 6,000 à 5 000; et, sans doute effrayé du chiffre de 12,000, il dit « un gros détachement. »

(2) *Chronique de Flandre*, Liv. XII, f° 144, v°. — Telle est l'indication résultant de la copie qui m'a été adressée. — La *Chronique* de Meyer a été imprimée de nos jours. Ce fait se trouve au t. II, p. 4. La Borderie, *Hist. de Bret.*, III, p. 438, note 3.

mandie, en cruel bourreau, les fit décoller jusqu'au dernier devant la ville de Nantes et fit lancer leurs têtes par dessus les murailles. »

Encore et toujours le duc de Normandie.

Voilà maintenant le récit de Lobineau que je résume très exactement : (page 319).

Le duc de Normandie et Charles de Blois assiègent Montfort dans Nantes. Le siège se prolonge. Le duc d'Athènes Gauthier de Brienne, s'en va, avec cinq mille hommes (1) assiéger Valgarnier, un château des environs. Dans une sortie heureuse, le capitaine du château bat les Français et fait prisonnier notamment Sauvage d'Atigni (2). Gauthier demande du renfort. Le duc de Normandie lui envoie le roi de Navarre avec un gros détachement de cavalerie (3). Ce que voyant Montfort sort de Nantes et met le duc de Normandie en très grand danger. Pourtant les cinq mille hommes et la troupe du roi de Navarre si utiles à Nantes restent à Valgarnier. Le capitaine du château propose un combat de 200 chevaliers français contre 200 bretons (de Montfort). Le duc de Normandie non seulement autorise cette partie ; mais il veut en être avec le roi de Navarre... et d'autres.. et à son tour, il quitte le camp devant Nantes. Les bretons sont vaincus, 170 sont tués ; et « le duc de Normandie fait décapiter les trente survivants et jeter leurs têtes dans la ville au moyen de machines. »

Voilà un acte odieux, mais à qui l'historien l'impute-t-il ? Au duc de Normandie et à lui seul ; et il ne peut être imputé à un autre. — Pourquoi ? Parce que les prisonniers appartiennent au duc de Normandie que le Roi a fait le chef de cette expédition.

Faudrait-il démontrer ce point ? — Ce n'est pas difficile.

---

(1) *Chronographia*, 500.
(2) Traduction donnée par Lobineau. Ci-dessus, p. 276.
(3) 1200. *Chronographia*. 12.000. *Chronique Normande*.

L'armée dans laquelle marchent l'héritier de la couronne, le connétable et un maréchal de France, le Roi de Navarre et d'autres princes français n'est pas commandée par Charles de Blois et a pour chef le duc de Normandie, lieutenant du Roi son père (1).

Or quand un lieutenant du Roi et le connétable sont à l'armée, chacun d'eux a ses attributions nettement définies.

Le lieutenant de Roi remplace le Roi absent. C'est lui qui, au nom du Roi, somme les places, accorde les capitulations, reçoit leurs soumissions. C'est ainsi que le duc de Normandie traite avec le comte de Montfort de la reddition de Nantes, qu'il reçoit la place au nom du Roi et la remet aux mains de Charles de Blois ; c'est de lui et non de Charles, que Montfort est prisonnier.

Au connétable le commandement militaire qu'il exerce même le Roi présent (2).

Le duc est donc le chef, mais sauf la prérogative du connétable.

Que va devenir le récit de Lobineau, en passant d'un historien à l'autre ?

D. Morice (I. p. 252-253) suit exactement Lobineau.

Daru (II. p. 175) accuse « l'armée française » ; c'est-à-dire apparemment le chef, le duc de Normandie, « d'avoir fait lancer dans la ville les têtes de trente chevaliers. »

Pitre Chevalier et Roujoux accusent le duc de Normandie (3).

---

(1) *Chronographia* (II. r. 186) : « Le Roi enjoignit à Jean, duc de Normandie, son fils aîné, d'assembler une armée pour secourir Charles son neveu. »

(2) « Il est au-dessus de tous à l'ost (l'armée) excepté la personne du Roi, il ordonne toutes les batailles, les chevauchées... Le Roi (même) ne doit chevaucher que par l'ordonnance du connétable. »

Ord. nommant le connétable de Clisson (janvier 1381, v. st.) dans l'*Histoire de Richemont*, par M. Cosneau et Appendice XXI., p. 504-505.

(3) Seulement au lieu de trente chevaliers, Roujoux dira trente deux, comme (ci-dessus p. 267) il compte à Quimper 2.000 morts au lieu de 1.400.

Passons à nos historiens de France contemporains.

Sismondi (X, p. 192) copie Lobineau, et signale l'acte de « férocité du duc de Normandie (1). »

Mais Henri Martin démentant (v. p. 59) le chroniqueur, Lobineau et Sismondi, associe Charles de Blois à « l'acte de férocité » du duc.

« ... Trente chevaliers bretons du parti de Montfort ayant été pris dans le château de Valgarnier, les chefs des assiégeants firent lancer par des balistes leurs têtes sanglantes dans les murs de Nantes. Tel fut le début du « bon duc » Jean de Normandie (2), et du prétendant Charles de Blois, bigot sanguinaire, dont on a fait un saint à cause de ses macérations extravagantes. » (3)

Nous reviendrons sur le sens du mot *bon*.

Enfin, Michelet (III. p. 308), dément tous les auteurs cités plus haut, et par avance Henri Martin. Pour lui, le duc de Normandie ne fut pas l'auteur de cette cruauté; elle appartient en propre à Charles de Blois. C'est dire que Charles était le chef de l'armée française.

« Ce terrible saint n'avait pitié de lui ni des autres. Il se croyait obligé de punir ses adversaires comme rebelles. Lorsqu'il commença la guerre en assiégeant la ville de Nantes (1342), (lire 1341), il fit jeter dans la ville les têtes de trente chevaliers. »

Voilà Charles de Blois chargé *seul* de cet acte odieux !

Les lecteurs de Lobineau vont dire : Mais Charles de Blois

---

(1) L'auteur cite Lobineau, mais à la citation de celui-ci : *Chron. flam.*, il ajoute L. XII f° 144. Il semble qu'il ait vu la *Chronique*.

(2) Et en note : « Les historiens ont qualifié de *bon* Jean, l'héritier de Philippe VI. »

Pitre Chevalier (p. 339), dit aussi : « Le duc de Normandie fit décapiter les prisonniers et jeter leurs têtes dans la ville de Nantes... Ainsi débutait en bourreau le prince qui devait être le bon roi Jean II. »

(3) Et en note, il ajoute : Le massacre des trente chevaliers est rapporté par Lobineau, l. X, ch. 9. » — Oui ; mais Lobineau ne l'impute pas à Charles de Blois.

n'était pas le chef de l'armée devant Nantes ; il n'était pas de l'expédition de Valgarnier ; les chevaliers pris devant ce château n'étaient pas ses prisonniers ; il ne pouvait en disposer.

— Soit ! mais il fallait imputer à Charles de BIois au moins un « acte de férocité » antérieur au siège de Quimper .. Ce fait admis, le carnage de Quimper semblera conforme à son caractère de cruauté.

Pour les deux historiens, voilà apparemment une raison plausible de modifier, de corriger l'historien cité par eux ! — Dans la vie civile, la copie d'un acte corrigé de cette façon serait un faux et tomberait sous la loi pénale.

Mais la « férocité » imputée à Charles de Blois, soit comme complice du duc de Normandie, ou seul, est devenue la seule preuve de sa cruauté à Quimper ! C'est donc une nécessité d'insister sur ce point.

Une question que pas un des historiens français cités plus haut n'a posée, et qui pourtant se présente tout naturellement : Y a-t-il eu un siège de Valgarnier ?

Quand on lit l'histoire, il n'est pas permis de tout révoquer en doute ; mais, quand un fait invraisemblable et entouré de circonstances invraisemblables est affirmé par *un seul*, le doute naît naturellement ; et un examen attentif s'impose comme un devoir de conscience. Or, si jamais le doute fut légitime et l'examen nécessaire, c'est ici.

Nos vieilles chroniques, Froissard (chap. 156-157) ; Guillaume de Saint-André, hostile à Charles de Blois, nos premiers historiens, Bouchard (f° 100, 2°), Le Baud (p. 275-276), content le siège de Nantes. Pas un ne parle ni du siège de Valgarnier, ni du combat des deux cents chevaliers, ni de la cruauté exercée sur les prisonniers. Pourquoi ? Pour une raison bien simple : C'est que le fait n'a été publié que vers le milieu du XVI^{e} siècle.

D'Argentré a pu le lire dans la chronique de Meyer ; et il lui suffit de cette unique et tardive autorité pour qu'il rejette le siège de Valgarnier et les faits de cruauté qui suivent. (1)

« Le Meyer, qui a fait la chronique de Flandre et un autre chroniqueur du même pays sans nom... se trompent de dire qu'il fut faict un combat de deux cents Bretons à deux cents Français au château de Valgrenier et que le duc de Normandie étant devant Nantes, fit exécuter trente des dits combatants vaincus ; et en fit jecter les testes dans la ville par des engins, — ce qui est faux, n'estant écrit par aucun des nôtres qui ne l'auraient oublié, s'il eust été véritable ; ny nul des François n'en parle. »

Ce n'est pas absolument exact, puisque la *Chronographia* inconnue de d'Argentré mentionne le fait ; mais que de raisons de douter !

La première objection c'est le silence de Froissard. Il est informé très exactement des chefs de l'armée et des détails du siège de Nantes (2). Il n'a pas parlé du siège de Valgarnier, du combat des deux cents chevaliers, c'est qu'il n'en a rien su. Comment de tels faits ne lui auraient-ils pas été rapportés, s'ils étaient vrais ?

Mais attachons-nous au récit de Lobineau, seule autorité de nos historiens modernes. Voici d'autres invraisemblances.

Montfort avait obtenu, non sans peine, que les bourgeois

---

(1) P. 378 de l'éd. de 1618, publiée par son fils. Rien de ce fait dans les éditions précédentes.

(2) Froissard nomme les chefs de l'armée. A sa liste la *Chronographia* et ceux qui la copient notamment Lobineau, ajoutent plusieurs noms, et parmi eux, celui de Gautier de Brienne, duc d'Athènes. De tous c'est le plus illustre. Comment Froissard l'aurait-il omis ? — Il y a toute apparence qu'il n'était pas là. Il devait être alors en Italie, où il devint en 1342 chef du gouvernement à Florence. Meyer le dit connétable en 1341, Lobineau a corrigé cette erreur. Gautier n'eut ce titre qu'à son retour en France, en 1356, et il périt la même année à Poitiers. (P. Anselme t. 85, p. 126 et suiv.)

se tiendraient en armes un mois ; mais la ville se rendit avant ce terme. Elle n'avait donc pas soutenu un de ces longs sièges où les assiégeants ont besoin, pour se distraire, d'aller guerroyer aux environs. D'ailleurs devant une place de grande étendue et bien murée comme Nantes, ils trouvaient assez de besogne pour n'aller pas en chercher ailleurs.

D'autre part, le commandement militaire appartient non au duc ; mais au connétable. Raoul de Brienne est investi de sa dignité depuis quatorze ans ; il sait la guerre bien mieux que le jeune duc de Normandie. D'après Lobineau, il a une armée de dix mille hommes d'armes, sans compter des Gênois,

Il en détache 5.000 pour aller assiéger Valgarnier. Or ce château a une garnison de 5.000 hommes ou plus : elle sort hardiment, bat les Français et enlève un de leurs chefs. Pour venger cet outrage, le connétable envoie un second détachement de 12.000 hommes, 17.000 hommes sont ainsi distraits du siège de Nantes : c'est impossible...

Montfort est ainsi invité à faire une sortie, il n'y manque pas ; il met le duc de Normandie en grand danger ; et le détachement n'est pas rappelé devant Nantes ; et le duc de Normandie s'en va à Valgarnier pour prendre part au combat des deux cents chevaliers .. Car le château de Valgarnier, seul sans doute en Bretagne, compte dans sa garnison deux cents chevaliers.

Qu'est donc cette forteresse renfermant une armée ? Elle est tout près de Nantes ; mais personne n'en retrouve et n'en indique la situation : elle est inconnue du breton Lobineau.

C'est assez pour que le siège, le combat de Valgarnier et la cruelle exécution qui en aurait été la suite soient rélégués au rang des fables.

Supposons pourtant le siège de Valgarnier et le combat des chevaliers démontrés (ce qui n'est pas), voici une autre invraisemblance : c'est le massacre des prisonniers.

Mais, avant Henri Martin et Michelet, tous en ont laissé la honte au duc de Normandie, depuis le roi Jean-le-Bon. S'emparant de ce surnom Henri Martin écrit, — nous avons vu, — cette phrase ironique : « Tel fut le début du « bon duc Jean de Normandie. »

Avant que l'historien écrivit, on nous enseignait au collège que le surnom du Roi Jean ne se référait pas à la douceur de son caractère mais à sa brillante valeur. Quand nous disons un *bon soldat*, nous n'entendons pas un soldat de mœurs douces. Jean-le-Bon mérita son surnom au sens de brave et vaillant. Il ne fut ni un grand roi ni un grand chef d'armée, mais il fut un preux chevalier Comment admettre que ce preux ait fait massacrer froidement trente chevaliers dont il vient d'éprouver la valeur,— et il faut ajouter— qui peuvent lui payer une rançon ? — Voilà les mœurs de l'époque. Les chiffres énormes de certaines rançons démontrent bien que dès ce temps la question d'argent n'était pas indifférente. — Mais voici une autre considération. Le chevalier vainqueur aujourd'hui peut-être prisonnier demain ; s'il s'est fait le bourreau de ses prisonniers ne va-t-il pas attirer sur lui de cruelles représailles ? — Enfin, il y a la question d'honneur. Le massacre d'adversaires ayant comme lui le titre de chevaliers est absolument antipathique aux lois et aux usages de la chevalerie.

Donc, même à supposer (ce qui serait à démontrer), que le duc de Normandie pût, sans l'aveu du Roi son père, disposer de ses prisonniers, le massacre des trente chevaliers est absolument invraisemblable.

Il nous faut donc, si possible, une autre explication du massacre de Quimper.

En voici une : Guizot instruit par nos derniers historiens a eu le malheur d'écrire : — « Charles de Blois, trouvant dans un château trente chevaliers partisans de Montfort faisait

lancer leurs têtes par des balistes dans la ville de Nantes qu'il assiégeait ; — et tout en empêchant le pillage des églises de Quimper qu'il venait de prendre, laissait égorger par ses troupes quatorze cents habitants, et faisait décapiter ses principaux prisonniers : l'un d'eux était diacre, il le fit dégrader et le livra à la populace qui le lapida (1). »

Mais l'illustre historien n'accusera pas le « bigotisme » de ce « terrible saint » montant à l'assaut « chargé de reliques. »(2) Dans ces actes de cruauté il voit la faute du temps :

« C'est le caractère du moyen âge que la férocité des temps barbares y persista à côté des sentiments chevaleresques et de la ferveur chrétienne... La guerre était alors la passion et la vie habituelle des hommes .. et en la faisant ils se livraient sans scrupule à tous les actes de violence, de vengeance, de colère brutale... »

Mais, à supposer que le caractère des hommes de guerre fût trop souvent tel, combien Charles de Blois était différent ! Homme de paix ,il détestait la guerre et il la faisait malgré lui pour soutenir les droits de sa femme.

Encore une explication à laquelle répugnent et les faits et le caractère de Charles de Blois et que nous ne pouvons admettre.

Enfin voici une autre explication — c'est la dernière, — fournie par M. de la Borderie :

L'historien rappelle les faits « d'après la chronique bretonne ou celle de Saint-Brieuc, » et il ajoute :

« Au moyen âge, quand une ville était prise de vive force, les vainqueurs se croyaient autorisés à massacrer, à la volonté, la garnison et les habitants. A Quimper, selon une chronique hostile à Charles de Blois, le massacre eût immolé

---

(1) Cette dernière phrase est empruntée à Daru (ci-dessus, p. 266-267. dont nous avons démontré l'erreur. Guizot, *Histoire de France* (II, 81-82))

(2) Cette imagination appartient à l'auteur (dont je ne sais plus le nom) d'une *Histoire de France* illustrée et donnée en prix (?).

1.400 personnes, et les égorgeurs ne se seraient arrêtés qu'à la vue d'un enfant pressant le sein de sa mère morte... Il y a probablement un peu de légende, c'est-à-dire d'exagération, en tout cela. Il serait injuste d'ailleurs de rejeter sur Charles de Blois la responsabilité de ce massacre ; s il eût voulu l'empêcher, il n'aurait pas été obéi. Tout ce qu'il put faire fut de rassembler dans la cathédrale les hommes d'église et de prescrire sévèrement le respect de leurs biens et de leurs personnes. . »

Ainsi le massacre des habitants d'une ville prise d'assaut était de *coutume* au XIV^e^ siècle. Cette affirmation trouverait elle des incrédules ? Voici un fait contemporain du siège de Quimper.

Trois ans après, en juillet 1347, les partisans de Charles, assistés d'un secours de Français et de Gênois envoyés par le Roi, assiègent la Roche-Derrien. Après trois jours, la brèche est ouverte. Les assaillants n'ont pas été comme à Quimper irrités par une résistance longue et opiniâtre ; et pourtant entrant dans la place, ils « tuent sans différence « (indistinctement) les hommes et femmes de la ville de « quelque âge qu'ils fussent, et mesmement les enfants « qui allaitaient (1). »

Il nous faut donc nous résigner à croire à ces atrocités. Et, sans se justifier, elles s'expliquent. Au moyen âge, dans une ville assiégée les bourgeois se faisaient soldats et se joignaient à la garnison souvent peu nombreuse (2).

---

(1) *Grandes Chroniques de Franee* citées par la Borderie. *Hist.* III, p. 479-481.

Prés de deux cent cinquante ans plus tard, juillet 1590, le même massacre se fait au siège de Locpéran (et non Locrenan) ou Blavet. « On ne peut exprimer jusqu'ou alla la rage des Ligueurs. Hommes, femmes, vieillards, enfants, tout fut passé au fil de l'épée. » D. Taillandier, *Hist.* II, p. 391.

(2). Les femmes même se mettaient de la partie. Jeanne Hachette et ses compagnes (Beauvais, 1472) n'ont pas été les seules héroïnes de ce genre.

Les assaillants entrant par la brèche traitaient en ennemis non seulement les bourgeois qui avaient pu combattre, mais chose affreuse ! leurs pères, leurs femmes et leurs enfants !

Il faut donc s'en tenir à l'explication historique donnée par notre dernier historien. Toutefois retenons un mot qui, je le crois, rend mal sa pensée. Il a écrit : « Charles de Blois... s'il eût voulu empêcher le massacre, n'aurait pas été obéi. » L'auteur veut dire assurément : « S'il eut essayé, tenté, dès le premier moment, d'empêcher le massacre, il n'eût pas été obéi. »

Cette supposition semble non seulement vraisemblable, mais certaine. Après les fatigues d'un siège qui a duré un mois, exaspérés par un dernier assaut de six longues heures, les assaillants entrent dans Quimper, par six brèches ; Charles ne peut être partout en personne pour s'opposer aux violences des soldats. D'autre part, obtient-il de ses auxiliaires Français qui ont des chefs Français la même obéissance que des Bretons? Ce n'est pas croyable. (1)

Dans ces conditions, il n'y eut aucune faute à lui reprocher ; aussi les Bretons et les Quimpérois du XIV^e^ siècle ont-ils innocenté Charles de Blois des accusations calomniatrices portées contre lui : nous l'avons vu plus haut (1).

VI. — CONCLUSION

Concluons. — Des violences ont été exercées à Quimper après un assaut, comme ailleurs en pareil cas ; mais il n'est aucunement démontré qu'il y ait été massacré 1,400 personnes *(Chronique de Saint-Brieuc)* ; à plus forte raison *plus* de 1,400 personnes (Le Baud, Albert le Grand, Lobi-

---

(1) Je rappelle ici ce que dit d'Argentré. Ci-dessus, p. 260-261.

(1) Ci-dessus § III.

neau, etc.) ; encore moins 2,000 (Roujoux) ; ni que le massacre ait duré trois jours (Moreau).

En tout cas, le massacre de Quimper n'a pas été l'horrible tuerie de la Roche-Derrien et de Blavet, où les enfants mêmes n'ont pas échappé. Pourquoi donc tant de bruit fait autour des violences du siège de Quimper? Pour une raison bien simple. Parce que, au XV^e^ siècle. un chroniqueur plein de haine pour l'adversaire de Montfort, a saisi l'occasion de signaler Charles de Blois, comme l'auteur personnel du massacre, qu'il a exagéré. Et parce que, au XIX^e^ siècle, des historiens accueillant sans examen, bien plus, avec empressement, le récit ancien, et poussés par leur antipathie contre le *saint* canonisé par eux-mêmes, contre « le bigot sanguinaire, » le complice (Henri Martin), l'auteur unique (Michelet) du massacre imaginaire des chevaliers de Valgarnier, ont réédité la calomnie en prétendant la démontrer.

La haine politique au XV^e^ siècle, l'antipathie religieuse au XIX^e^, ont concouru au même but; et, il faut le reconnaître, leur succès a été complet. C'est un fait *admis*; et des dictionnaires prétendus historiques qui consacrent quelques lignes à Quimper, ont une place pour cette phrase calomnieuse. « Charles de Blois y exerça, en 1345, les plus affreuses cruautés. »

Ainsi énoncée l'accusation est plus grave, plus *atroce*, comme on disait autrefois, que celle portée par le chroniqueur ennemi de Charles de Blois. En effet, il n'est plus question de siège, de guerre, d'une émotion populaire, toutes occasions ordinaires de violences. En sorte que le massacre apparaît sans cause appréciable, comme un jeu, une fantaisie d'un homme, disons mieux d'un monstre de cruauté. Qu'un lycéen avisé et de sens hésite à admettre ce fait et demande des explications ; imbu de Henri Martin et de Michelet, et prenant leurs dires pour la vérité, celui auquel il pourra recourir ne répondra-t-il pas : « Oui,

Charles de Blois fut complice ou unique auteur du massacre des trente chevaliers de Valgarnier, et massacra des gens inoffensifs à Quimper .. A cela quoi d'étonnant ? — Ces cruautés lui étaient naturelles, c'était un « bigot sanguinaire, un dévot consciencieusement cruel » : ce qui n'empêcha pas l'Eglise de le canoniser non pour des vertus qu'il n'eut pas, mais « pour des macérations extravagantes. »

J. TRÉVÉDY,

ancien président du Tribunal civil de Quimper.

ERRATA

Page 244. — Trois notes chiffrées 1, 1, 1.

Dans le texte, marquer le chiffre 1 (omis) après la date 1538 (2e aliéna) — et à la note 1 au lieu de *Flandicærum* lire *Flandicarum*. — Mettre le chiffre 2 à la place du chiffre 1, au 4e alinéa. — Marquer le chiffre 3 au lieu de 1 à la dernière ligne.

Page 249. — Note 2, au lieu de (ci-dessus p.) écrire (ci-dessous p. 263-64).

Page 269. — Au 3e alinéa : au lieu de SIMONDI, lire SISMONDI comme il est écrit plus loin.

XVII

LES BRETONS DANS LA LOUISIANE FRANÇAISE

LE CHEVALIER DE KERLÉREC

L'ancienne Louisiane française, trois ou quatre fois plus étendue que la France, forme de nos jours neuf Etats de la Confédération américaine; ses principales villes, la Nouvelle-Orléans et Saint-Louis, comptent parmi les plus grandes villes du monde ; et cependant, malgré la prospérité inouie à laquelle elle est parvenue, la Louisiane est parmi les anciennes colonies françaises celle qui semble avoir le moins occupé les historiens français.

Les causes de cet injuste oubli sont de diverses natures : les dernières années de l'occupation française ne furent pas marquées sur les rives du Missisipi par les glorieux combats qui ont rendu populaires les noms des derniers défenseurs de l'Inde et du Canada ; les sites où les habitants de la colonie n'ont pas été célébrés par quelque écrivain de génie comme les derniers Acadiens l'ont été par Longfellow et les grandioses paysages des îles de France et de Bourbon par Bernardin de Saint-Pierre. Le plus célèbre des romanciers du XVIII^e^ siècle a bien, il est vrai, placé les dernières scènes de *Manon Lescaut* à la Nouvelle-Orléans ; mais ce livre n'est point fait pour faire voir sous des couleurs poétiques les origines du peuple louisianais.

Pendant les soixante-cinq ans que dura l'occupation française, la Louisiane fut beaucoup trop dédaignée par la mère-patrie : elle servit de prétexte aux opérations de la banque de

Law (1); mais après la banqueroute de 1721 (2), l'oubli se fit de nouveau sur la colonie et le courant d'émigration vers la Louisiane fut plus faible que celui qui se dirigea vers le Canada ou vers « les Iles ». En 1704, la Louisiane comptait 279 Européens et 60 Canadiens ; en 1722, la Nouvelle-Orléans qui venait de devenir le siège du gouvernement, renfermait 203 habitants. En 1742, la colonie était peuplée de 4,000 blancs et 2,000 nègres ; enfin, en 1763, la population n'était encore que de 7,000 blancs dont 5,000 habitaient la Nouvelle-Orléans et de 3,000 nègres (3). De nos jours, les descendants des colons français n'existent guère, en nombre, que dans celui des Etats qui a conservé le nom de Louisiane.

C'est l'histoire de la fin de l'administration française de la colonie que vient d'écrire M. le baron de Villiers du Terrage dans un livre auquel l'Académie des Inscriptions a décerné une de ses plus hautes récompenses : *Les dernières années de la Louisiane française ; le Ch^r de Kerlérec, d'Abbadie, Aubry, Laurent (4).*

Si dans cet ouvrage on ne trouve pas de renseignements sur l'histoire sociale de la colonie, sur les mœurs de cette petite France qui tentait de se constituer sur les bords du Mississipi, on y lit du moins un exposé très complet des travaux des derniers représentants du gouvernement français. Plusieurs

---

(1) La Compagnie des Indes avait embauché des colons en Allemagne ; un assez grand nombre d'émigrants ne purent quitter la France et restèrent près des ports d'embarquement (Inventaire des Archives dn Morbihan, E supplément, commune de Plœmeur, près Lorient, E 324).

(2) Le prédécesseur de Law dans la charge de directeur de la compagnie chargée de coloniser la Louisiane, Antoine Crozat, avait fait d'excellentes affaires : il acquit le 14 août 1714 de la duchesse de Portsmouth, moyennant 1.100.000 livres les terres de Chastel, Mesnoalet et Keroualle (Archives du Finistère, série A, fonds du Chastel).

(3) Les renseignements pour lesquels nous ne citons aucune référenee sont, pour la plupart, empruntés au livre qui fait l'objet de la présente étude.

(4) Paris (Guilmoto, éditeur), S. D. (1904), in-8°, VI - 468 p.

écrivains déjà ont emprunté à ce livre les éléments d'études intéressantes sur notre ancienne histoire coloniale ou sur les origines du peuple américain. — Nous nous bornerons à appeler l'attention des membres de la *Société archéologique du Finistère* sur les quelques Bretons qui, au cours du XVIII^e^ siècle, concoururent à la conquête, à la colonisation ou à l'administration de la Louisiane.

La Bretagne ne fournit qu'un petit nombre de colons, car quoi qu'on en ait dit, les Bretons ne sont pas colonisateurs. Parmi les habitants incidemment nommés par M. de Villiers du Terrage, nous trouvons un notable négociant de la Nouvelle-Orléans qui portait un nom très répandu en Basse-Bretagne : Frollo, et une famille d'origine Quimpéroise, les Huchet de Knion, qui fournit plusieurs membres au conseil souverain de la colonie, depuis Jean-François Huchet de Knion, baptisé à Saint-Mathieu de Quimper, le 1^er^ janvier 1701, passé en Louisiane vers 1720 (1) ; mais beaucoup plus nombreux furent les Bretons que conduisirent dans la colonie leurs emplois dans l'armée ou la marine, dans l'administration royale ou dans les bureaux de la Compagnie des Indes (2). Le directeur de la Compagnie qui, en 1721, introduisit aux Natchez la culture du tabac, portait un nom bien armoricain, Le Gac. Plus tard, nous trouvons le gouverneur Périer (1726-1732) et son frère le marin Périer de Salvert, membre d'une

---

(1) Il était fils de Guillaume Huchet, sieur du Rest, et de Thomase-Renée Guesdon, mariés le 19 octobre 1699. La famille Huchet a formé en Bretagne les branches de Kerourein, d'Angeville et du Guermeur. La branche américaine de Kernion compte encore d'honorables représentants à la Nouvelle-Orléans.

(2) Puisque nous relevons les souvenirs bretons que rappelle le livre de M. de Villiers, on nous permettra de remarquer qu'il y a probablement une erreur (p. 84) dans la lecture « toiles de Craye (*Creil* ?) larges (liste de présents à faire aux sauvages). Nous croyons qu'on doit lire « toiles crées larges ». C'était une sorte de toiles fabriquées dans les environs de Morlaix qui tirait son mot du nom breton *creis* (fort). Le mot *creis* est peut-être aussi l'origine du mot *creas* qui, en langue espagnole, désigne une espèce de toile très résistante.

famille fixée en Bretagne (1) et qui habita après les Du Quesne la seigneurie du Moros, près Concarneau. Ce fut sous son gouvernement, en général assez heureux, qu'arrivèrent de Rouen à la Nouvelle-Orléans (1727) les Ursulines qui fondèrent un couvent aujourd'hui encore très florissant. Il vit aussi débarquer les plus importants convois des « filles à la cassette, jeunes personnes à marier, ainsi nommées parce qu'elles avaient reçu comme dot une petite malle d'effets » (p. 197). Les antécédents de ces dames ne les prédisposaient pas généralement à devenir d'honorables mères de famille. Comme les hôpitaux de Paris fournissaient des sujets particulièrement médiocres, la Compagnie des Indes en fit parfois chercher dans les hôpitaux de Basse-Bretagne, notamment à Quimperlé, à Auray et à Hennebont. Les hôpitaux ayant fait des difficultés au sujet du trousseau à fournir à chacune des filles, l'ordonnateur de la marine à Lorient préféra recruter douze filles pauvres de cette ville; elles s'embarquèrent au mois de janvier 1713 en même temps que le gouverneur de la colonie La Mothe Cadillac (2). En 1723 il fut question de diriger vers le Missisipi des vagabonds « de belle taille » détenus dans les prisons de Nantes (3). Il ne faut pas d'ailleurs exagérer, comme on l'a fait souvent, l'appoint que fournirent à la population louisiannaise les individus extraits des prisons ou des hôpitaux. Un mémoire, résumé d'observations fournies par le gouverneur Klérec, exposait en juillet 1760 : « On a envoyé en Louisiane, en différents temps, des hommes et des femmes dont on a voulu purger le royaume ;

---

(1) Cf. Archives du Finistère, B. 1605, 1606.

(2) Lettre du ministre à Crozat, 4 novembre 1712 : ces hôpitaux fournirent 10 à 12 filles (Archives des Colonies, série B, vol. 34, f° 13, cité par E. Richard dans le *Supplément au rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes*. Ottawa, 1901, in-8°, p. 449). — Jégou, Histoire de Lorient, Vannes, 1887, in-8°, p. 362.

(3) Archives de Nantes, FF 7.

mais le peu de soin qu'on en a pris à leur arrivée et encore plus la paresse et leur mauvaise conduite ont occasionné leur destruction, et il n'en reste presque plus aujourd'hui. On peut regarder comme un bonheur pour cette colonie qu'une aussi mauvaise race ait été éteinte dans son commencement et qu'elle n'ait pas donné naissance à un peuple vicieux. » (P. 122).

Sous l'un des successeurs de Périer, nous trouvons deux gentilshommes du Léon, les chevaliers de Lescoët et de Coatcaric, employés dans une pénible campagne contre les Indiens Chicachas. Au poste des Natchez, à 95 lieues de la Nouvelle-Orléans, Coatcaric, malade, fut obligé d'abandonner l'expédition et de redescendre le fleuve en pirogue, accompagné d'un domestique « qui avec la meilleure volonté du monde était extrêmement bête.... » Son compatriote et ami avait eu beaucoup de peine à le déterminer à revenir en arrière, car « il disait qu'il aimait mieux mourir en montant et qu'il fallait suivre sa destinée ». Quant à Lescoët, il continuait sans enthousiasme une campagne qui s'annonçait mal et qui n'eut en effet qu'un médiocre succès. « Nous laissons partout de nos troupes extrêmement malades et nous en trouvons beaucoup que les deux convois précédents ont aussi laissé ; il est presque incroyable que malade et faible comme j'étais en partant de la Nouvelle-Orléans, j'ai pu me rétablir en mangeant du lard, du bœuf salé, quelques jambons et du biscuit ; je suis le seul, car tous les malades convalescents que nous avions pris sont restés à la Pointe-coupée, à 46 lieues de la Nouvelle-Orléans ». (1)

Des épreuves plus pénibles étaient réservées au malouin Pépin de Bellisle, allié à la famille de Duguay-Trouin, qui, abandonné en 1719 sur les côtes du Mexique, vécut pendant

---

(1) Lettre du chevalier de Lescoët à son frère, 27 septembre 1739 (*Archives du Finistère*, série E, fonds Barbier de Lescoët).

plusieurs années au milieu des anthropophages Attakapas ; il devint plus tard major de la Nouvelle-Orléans (1).

Mais le breton qui eut sur les destinées de la Louisiane la plus sensible influence, fut Louis Billouart de Klérec, dernier gouverneur français de la colonie. Né à Quimper, le 26 juin 1704, fils de Guillaume Billouart de Kvasegan et de Louise de Lansulyen, il entra dans la marine et se distingua dans plusieurs combats. En récompense des services rendus pendant une carrière déjà longue, il fut, au mois de février 1752, nommé gouverneur de la Louisiane : il arriva plein d'espoir dans le succès de sa mission accompagné de sa femme, de son beau-frère M. du Bot de Brunolo, de sa belle-sœur M^lle^ du Bot, qui épousa en 1754 P.-I. Neyon de Villiers. officier distingué, fixé depuis plusieurs années dans la colonie, et de son neveu Joseph-Marie-Gabriel Billouart des Salles, qui fut presque à son arrivée chargé du détail de l'artillerie dans la colonie. Un autre neveu, Antoine-Agathe Billouart des Salles, arriva à la Nouvelle-Orléans peu d'années après (2).

Il ne semble pas qu'il ait introduit d'autres bretons dans la colonie, car les établissements projetés par M. de Kbiquet, que Klérec recommanda au ministre, en 1752, ne paraissent pas avoir reçu un commencement d'exécution. D'ailleurs, l'opinion avantageuse que Klérec avait pu se former de son gouvernement dût se modifier assez vite : la situation était extrêmement difficile ; nous ne savons ce que valait la population fixe de la Nouvelle-Orléans,— M. de Villiers du Terrage ne nous renseigne que sur l'histoire administrative, — mais les fonctionnaires et les officiers très nombreux et sans doute

---

(1) Bossu, *Nouveaux Voyages aax Indes occidentales*, Amsterdam, 1769, in-18, p. 104 115.

(2) Sur la famille Billouart et ses diverses branches, voir le *Mémorial de G. Billoart de Kervaséyan*, publié par le comte de Rosmorduc, *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, tome XXVI, Quimper, 1899, in-12, p. 170-418, et Archives du Finistère, liasse E, 825.

assez désœuvrés étaient divisés en d'innombrables coteries.

Kérec, marin autoritaire et rude, était peu propre à l'intrigue, et les contestations d'autorité entre lui et les fonctionnaires chargés du service financier de la colonie prirent très vite un caractère d'inimitié personnelle singulièrement violent. Toutes nos anciennes colonies eurent plus ou moins à pâtir des rivalités entre le gouverneur, représentant du pouvoir militaire, et l'intendant, chef des fonctionnaires civils. Dans une autre colonie, à la même époque, un autre bas-breton, le chevalier du Dresnay des Roches et l'intendant Poivre, épuisèrent les forces des îles de France et de Bourbon dans des luttes acharnées autant que ridicules. Les pouvoirs des deux fonctionnaires n'étaient pas nettement délimités : un mémoire sur la situation de Saint-Domingue expose les inconvénients de cette situation : « Le gouvernement actuel des colonies est un biumvirat : il est donc vicieux par sa nature, voici les inconvénients qui en dérivent nécessairement. Le plus frappant est la diversité des sentiments dans un pouvoir confié à deux. S'ils cessent d'être d'accord tout reste suspendu, l'autorité devient inutile, c'est une anarchie La cour y a prévu ... en cas de partage d'avis, celui du gouverneur prévaut. Le remède est aussi fâcheux que le mal ; pour éviter l'anarchie on établit le despotisme.

« .... Si le général domine l'intendant, le gouvernement est militaire ; si c'est le contraire, le gouvernement est financier, maux égaux qui opèrent la ruine ou la vexation des colonies. Le plus grand désordre qui est le moins sensible, parce qu'il a l'apparence du bien, est lorsque les deux chefs se plient mutuellement à la volonté l'un de l'autre. Alors tout est perdu ; leur complaisance respective, ayant l'intérêt pour principe, ouvre un vaste champ à leurs passions, ils sacrifient leurs ennemis , élèvent leurs créatures et satisfont à leur cupidité.... » (P. 89).

M. de Villiers du Terrage a exposé avec beaucoup de détails

les incessantes discussions qui éclatèrent entre le gouverneur Klérec et l'ordonnateur faisant fonction d'intendant, M. de Rochemore. Le ministre prit généralement parti en faveur du gouverneur et jusqu'à la fin de son gouvernement, Klérec ne fut jamais officiellement désavoué. Il était d'ailleurs difficile que la cour n'abandonnât pas tout à son initiative : pendant la guerre de Sept-Ans les insuffisantes ressources dont disposait la métropole furent toujours dirigées vers le Canada ; les troupes de la Nouvelle-Orléans reçurent à peine quelques renforts (1). Les lettres adressées au ministre, les demandes d'instruction restaient sans réponse pendant treize ou quinze mois. « Souvent même la colonie restait plus d'un an sans dépêche de France et, en 1763, des promotions d'officiers, demandées en 1752, n'étaient pas encore arrivées ».

Quelqu'abandonnée que fut la Louisiane, les Anglais ne jugèrent pas à propos de l'attaquer : peut-être estimaient-ils que cette conquête était d'une importance négligeable par rapport au Canada, objet de tous leurs efforts ; peut-être aussi les alliances que Klérec, à l'exemple de Montcalm, sut toujours conserver parmi les sauvages, les empêchèrent-ils d'entreprendre une campagne en réalité assez difficile.

On sait qu'à la paix la Louisiane fut cédée à l'Espagne ; il restait à la France à liquider un arriéré de dépenses considérables et à juger les accusations d'abus de pouvoir, d'impéritie et de malversation dont s'accablaient réciproquement Klérec et Rochemore et leurs partisans. Il semble que la Commission instituée par le ministre chercha à trouver un bouc émissaire de la perte de la colonie. Entre Rochemore, membre d'une famille puissante, représentant du pouvoir civil, de la plume, et Klérec, pauvre gentilhomme de province,

---

(1) Les dernières troupes françaises passées en Louisiane, le régiment d'Angoumoins, étaient commandées par le marquis de Frémeur, issu d'une vieille famille bretonne, qui mourut à la Nouvelle-Orléans au mois d'octobre 1763.

homme d'épée, les juges n'osèrent se prononcer tant le dévouement et l'intégrité de l'ex-gouverneur étaient inattaquables ; mais le parti Rochemore obtint que sans jugement Klérec fut exilé à trente lieues de Paris (12 août 1769) ; ce fut le ministre Sartines qui « en l'embrassant le plus tendrement et les larmes aux yeux », apprit à Klérec la décision du Roi qui le frappait (11 août 1769). Cette disgrâce marquait d'une véritable flétrissure la fin d'une longue et honorable carrière ; en outre, elle consommait la ruine de Klérec et de sa famille, car les dépenses extraordinaires que la guerre l'avait forcé de faire, ne lui furent jamais intégralement remboursées. Une lettre écrite par Mme de Klérec (1) à M. et à Mme Conen de Saint-Luc, ses neveu et nièce (2), exprime en termes touchants le chagrin et les embarras des exilés :

A Try, (3). Ce 2 septembre 1769.

« Je vous connais trop tous deux, mon cher neveu et ma chère nièce, pour n'être pas bien persuadée de toute la pars que vous prenez à nos malheurs, ils sont trop cruels s'ilt durent — mais Dieu juste éclairera et parlera au cœur d'un

---

(1) Marie-Josèphe-Charlotte du Bot, fille de Jacques-Joseph du Bot et de Jeanne-Gabrielle de la Rivière, mariée le 1er mars 1738 à Louis Billouard de Kerlérec.

(2) Gilles-René Conen de Saint-Luc, conseiller au Parlement de Bretagne, avait épousé au mois de novembre 1758 Marie-Françoise du Bot, fille de feu Charles-Jacques du Bot (frère de Mme de Kerlérec), et de Charlotte-Elisabeth Barrin. M. de Villiers a publié plusieurs des lettres adressées à la famille de Saint-Luc par M. et Mme de Kerlérec (Archives du Finistère, E 750) ; celles que nous citons sont inédites. Une lettre inédite de Kerlérec à l'abbé de Saint-Luc, du 16 août 1769, présente de curieuses analogies avec une lettre qu'il avait adressée le 13 août à M. de Sartines ; mais la lettre intime adressée à l'abbé renferme beaucoup de réflexions que l'auteur n'avait pas jugé à propos de communiquer au ministre.

(3) Trie-Château (Oise), arrondissement de Beauvais, canton de Chaumont).

bon Roi que l'on a trompé, j'espère, on me le dit (1). Si cela n'est pas, que devenous-nous avec des enfants bien nés que notre situation rendra toujours malheureux. Je ne sais que dire, penser et faire ; il faut obéir et garder un silence qui coûte à des cœurs déchirés.

« Nos santés se soutiennent. En arrivant à Paris, j'ai appris que M. de Klérec n'y était plus; le temps de ma route a fait mon erreur (2) et un reste de bonté du ministre a causé la sienne : il lui dit de retourner à Paris, ne voulant pas lui dire qu'il était exilé. M. de Sartines était chargé de le lui notifier, à qui il en a bien coûté de le lui dire ; cela a paru à bien du monde un second coup porté à cette malheureuse victime de ses vertus ; mais c'est la première décision à la suite du conseil, jour à tous égards bien affreux pour nous. Il faut des grâces nouvelles du Ciel pour soutenir tout ce que nous éprouvons de peine présente et l'affreux avenir pour nous et mes enfants : tout cela, ma chère nièce, me fait au cœur des plaies bien profondes, et encore faut-il que je ramasse un reste de force pour ne pas accabler ce pauvre père infortuné ; sa santé ne peut être bonne, mais elle est moins mauvaise.

« Nous allons dimanche faire notre séjour à Rouen, distance prescrite par l'exil, grande et bonne ville pour les secours de la vie et de la santé ; mais n'y manquerons-nous pas de ce qui la procure : point de rentes, point payés encore du Roi et qui sait si l'on ne nous mettra pas les derniers en rang désormais ? je n'espère que bien peu de faveur[pour celui] qui devait selon toute apparence être plus favorisé. Mais un instant a tout détruit ; nos ennemis sont des gens bien puis-

---

(1) Nous rectifions l'orthographe très fantaisiste de Mme de Kerlérec. En voici un échantillon : .... « mes dieu juste eclerra et parlera au cœur duns bon roy : que lon na trompé : jespère on me le dit.... »

(2) Mme de Kerlérec, venant de Quimper, alla d'abord à Paris ; son mari, conformément à la lettre de cachet, avait pris la route de l'exil, le 14 août.

sants ; la vertu est cachée et le vice couronné. M. Grondel (1) a trouvé toute ressource quand il devait être déshonoré. Ah ! chère nièce, il ne faut pas se laisser aller : en vérité, je dois me taire et souffrir. Aimez-nous toujours, plaignez des malheureux qui n'auraient pas dû l'être ».....

Mme de Saint-Luc prodigua ses consolations à sa tante, mais celle-ci demeurait accablée par le chagrin de son mari et par la crainte de la misère qui menaçait ses enfants :

Rouen, 4 octobre 1769

« Vous êtes, ma chère nièce, le plus aimable prédicateur ; je voudrais bien d'une âme aussi pure que la vôtre pouvoir profiter des croix dont Dieu m'accable, mais cette malheureuse nature parle toujours, et malgré moi.... et je vous avoue que je ne suis jamais plus méritante devant Dieu que quand je suis plus contente. Comment un cœur peut-il s'offrir quand il est déchiré de toutes parts ? Les chaînes du monde en empèchent toute élasticité et on reste à terre sans, je crois, un bon mouvement. Je crains, ma chère nièce, que ce ne soit mon état déplorable et je suis plus touchée que je ne puis vous le dire d'avoir encore remué votre sensibilité, c'est un malheur de plus que d'en affecter nos proches. Vous, chère et aimable nièce, qui devriez goûter des satisfactions douces, pourquoi des surcroîts à vos désagréments ? Oubliez-nous pendant un temps et soutenez avec courage vos propres peines.... ».

---

(1) Jean-Philippe Goujon de Grondel, officier au régiment suisse de Karrer, auteur des *Lettres d'un officier de la Louisiane à M.***.....* La Nouvelle-Orléans, 1764. Grondel avait été à la Louisiane un des officiers les moins respectueux de l'autorité du gouverneur (Villiers du Terrage, p. 90, 94, 329, etc,) mais il convient de remarquer que son honnêteté en matière financière ne fut jamais suspectée par ses chefs immédiats ; d'ailleurs il revint d'Amérique moins riche que lorsqu'il y était arrivé.

La famille de Saint-Luc passait aussi par de pénibles épreuves : coupable d'avoir fait passer la soumission aux ordres du Roi avant l'esprit de corps, le président de Saint-Luc, l'un des *I/s* du Parlement organisé par le duc d'Aiguillon, fut, après le retour de l'ancien Parlement de Bretagne (12 juillet 1769), en butte à d'odieuses vexations de la part de ses collègues. Au commencement de 1770, M. de Klérec flattait son neveu de l'espoir que la nouvelle année leur serait à tous moins cruelle :

« ..... Vous avez bien raison, mon cher amy, de dire que nous avons bien bon besoin qu'une fin d'année heureuse nous dédommage de toutes les horreurs que nous avons éprouvées jusqu'ici ; nous sommes d'illustres malheureux qui ne meritâmes jamais de l'être ; mais la Providence ne perd pas de ses droits pour les consolations et les dédommagements qu'elle ne refuse jamais aux âmes injustement persécutées; avec l'agrément d'en être récompensés, nous apprendrons peut-être par notre propre expérience qu'il est d'heureux malheurs sans lesquels l'honnête homme content d'être homme d'honneur ne penserait guère à devenir homme de bien.

« ..... Je plains bien sincèrement la perspective où vous vous trouvez, je la sens et nous en causons bien souvent votre tante et moi ; mais, mon cher ami, *virtus omni obice major* voilà de ces systèmes dont il ne faut jamais se départir ; je conviens qu'il est on ne peut plus cruel d'avoir à souffrir de l'injustice ; mais il est encore bien plus consolant de ne la pas commettre.

« Croyez-moi, pesez mûrement votre résolution de vous retirer au Bot. C'est un pas de plus de conséquence que vous ne vous l'êtes peut-être représenté : l'orage n'a qu'un temps et tant que vous ne serez pas en exercice actuel, à combien de revers de dessous ne serez-vous pas exposé. — Je suis ici fort lié avec bien du monde qui ne savent pas trop encore ce qui arrivera chez vous ; j'attends aujourd'hui le premier

Président de retour de Paris, peut-être apprendrons-nous des nouvelles à l'égard de toutes les petitesses dont vous me parlez, comme refus de salut, etc. Mettez tout cela derrière vous ; ces personnes-là ne peuvent pas ignorer ni perdre le souvenir de tous les sentiments avec lesquels ils sont nés ainsi que leur éducation, et comptez que tôt ou tard ils se les reprocheront eux-mêmes. Que j'aurais de choses à vous dire, mon cher bon amy ; mais le papier est trop bavard. Quant à vos procès, je suis bien persuadé que vous ne recevrez pas de ces faveurs que la conscience la plus honnète peut accorder ; mais aussi d'un autre côté le respect que j'ai pour un corps aussi respectable que notre Parlement ne me permet pas de douter que justice vous soit rendue dans tous les cas où votre bon droit aura à la réclamer (1) ; l'honneur et la religion le veulent ainsi et j'espère que vous aurez toutes les satisfactions que vous êtes en droit d'attendre de vos confrères quelqu'éloignés qu'ils soient de vous »

L'ancien gouverneur de la Louisiane ne vit pas la fin de 1770 : il obtint, vers le mois de juillet, l'autorisation de venir à Paris pour suivre l'instruction de son procès ; il se réjouit, le 3 septembre, d'un jugement qui venait d'être rendu en sa faveur ; mais il mourut cinq jours plus tard, le 8 septembre 1770, laissant une succession fort embarrassée; mais un acte judiciaire du 27 février 1773 constate que sa veuve et son fils aîné Léon-Claude de Kĺérec parvinrent à payer la plus grande partie de ses dettes (1)

---

(1) Le Parlement de Bretagne ne fit pas preuve de l'impartialité qu'espérait Kerlérec : après le retour de l'ancien Parlement, Conen de Saint-Luc perdit coup sur coup trois procès qui firent dans sa fortune une brèche de 200,000 livres. Le Conseil du Roy dut évoquer toutes les causes dans lesquelles il était intéressé. (Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, Paris, 1898, in-8°.

(2) Autorisation donnée par devant la Cour royale de Brest, le 27 février 1773, par les parents de Anonyme Billoard de Kerlérec aux actes d'administration accomplis par sa mère et par son frère aîné. (Archives du Finistère, B. 1632).

Il ne semble pas que le procès entre Klérec et la famille de Rochemore ait jamais reçu une solution définitive : Klérec avait été exilé sans avoir été condamné ; il ne fut jamais réhabilité, mais les lettres de maintenue de noblesse accordées à son fils en 1774 rappelèrent en termes élogieux les services rendus par son père pendant près de cinquante ans. Ce fut le seul témoignage de reconnaissance rendu par la France à celui qui l'avait si bien servi ; moins oublieuse, son ancienne colonie a voulu assurer le souvenir d'un de ses créateurs en donnant le nom de *Rue Kerlérec* à l'une des voies du vieux quartier français de la Nouvelle-Orléans.

Les derniers chapitres de M. de Villiers du Terrage sont consacrés aux dramatiques incidents qui marquèrent la prise de possession de la Louisiane par les Espagnols (2), au rôle joué par le commandant français Aubry — que l'auteur semble avoir voulu réhabiliter — à l'éphémère retour de la colonie à la France et à l'union définitive en 1803. Publié au centenaire de l'entrée de la Louisiane dans la Confédération américaine, ce livre fera connaître aux Louisianais l'histoire de leurs origines et à beaucoup de lecteurs français il révélera des détails peu connus de notre histoire coloniale. On doit être reconnaissant à l'auteur des longues et pénibles re cherches qu'il a faites et le féliciter de les avoir si heureuse ment menées à bonne fin.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

---

(1) Le très faible courant d'émigration française en Louisiane s'arrêta définitivement après 1763 ; cependant on vit encore arriver à la Nouvelle-Orléans, de 1765 à 1788 et spécialement de 1780 à 1788, environ 3,000 Acadiens qui venaient ou d'Halifax ou des provinces méridionales de la Nouvelle-Angleterre, d'où les chassait l'inhumanité des colons protestants, ou de France et des possessions françaises. Parmi ces derniers, 933 étaient partis de Nantes au mois de mai 1785 ; c'était les débris de groupes transportés à Saint-Malo et à Morlaix en 1759 et en 1763 et de la petite colonie acadienne que les États de Bretagne avaient voulu établir a Bellisle. On évalue à 40.000 les descendants de ces 3,000 réfugiés. (Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 2453 et E. Richard, *Acadia*, New-York. S. D. in-8°. Tome II, p. 542-543).

LES ÉGLISES ET CHAPELLES DU DIOCÈSE DE QUIMPER

(suite).

Doyenné de Lannilis (suite)

Lannilis

C'est d'abord le procès-verbal de la consécration de l'église, le 25 mars 1516 (nouv. st. 1517). « Anno domini 1516 die veneris XXV^a martii in quo cantatur ad introitum missae *fac mecum signum* (1), in feria VI^a in medio quadragesimæ, ecclesia parochialis per venerabilem antistitem s^ti Brioci et circonscriptum *(pour circonspectum)* Oliverium du Chastel, fuit dedicata, assistentibus et presentibus Gabriele de Castro ejusdem nepote, domino du Rascor fabrica, domino de Mescaradec, domino de Kpabu, domino de Kengar, magnaque parte universitatis ecclesiæ parocchialis predictæ. A Golvino Ostiz haec fideliter rescripta sunt.

« La grande cloche nommé Jacq par respect de noble Jacques Bélégant, seigneur de Kerpabu fut jetée en fonte le commencement de septembre 1626.

« Dame Anne de Perrien, dame à présent de Kpabu, a fait son entrée à Kpabu le 25 août 1646, faisant réparer la chapelle d'argent qui estait fort décheu, de nos reliques, il a fallu retirer les reliques ce qui s'est fait en présence de quatre de nos prêtres et ainsi remis, la chapelle estant réparée, les titres et écriteaux sur les reliques sont comme ensuit :

De lapide tecta sanguine christi

De reliquiis s^ti Pauli ap., s^ti Lucii p.p. et m.

---

(1) Cet *introït* se chante le vendredi dans la troisième semaine de carême ; en 1517, Pâques tombait le 12 avril, le vendredi après le 3^e dimanche de carême était donc le 20 mars et non le 25.

De reliquiis quatuor coronatorum mart. Sunt quedam fragmenta indumentorum creditur ut aliquorum sanctorum, nec de illis titulum reperimus. »

« Je, povre reporteur de ce que dessus Golven Ostiz, prêtre très indigne, receus la dite chapelle réparée et remise de de ses bris le 5 février 1646. »

L'église de Lannilis rebâtie en 1774, a dû être reconstruite moins de cent ans après vers 1869.

Oratoire

Dans le cimetière, bâti en 1641, par Yves Roudaut, architecte, .et béni le 17 août 1644.

Notre-Dame de Trobérou

Chapelle aujourd'hui disparue, située entre l'église paroissiale et le château de Kerpabu. Un mémoire de 1712, conservé aux archives de l'Evêché, nous dit qu'on ne sait à quelle occasion elle a été bâtie ; mais elle appartenait primitivement aux seigneurs de Maillé, car, en 1601, François de Maillé, marquis de Kermavan, fit abandon des droits et prééminences qu'il possédait dans cette chapelle, à écuyer Jean de Bellingant, sieur de Kerpabu, leur sénéchal en la juridiction de Kermavan.

En 1653, la chapelle qui existait dès 1530, fut agrandie et les sieurs de Bellingant obtinrent de l'Evêque de Léon, Mgr Henri de Laval, la permission d'y faire des enterrements et un cimetière tut béni à cette fin. On voulait arriver à faire une trêve de cette simple chapelle.

En 1664, Mlle Anne de Perrien, douairière de Kerpabu, dame de Bellingant, obtint un bref d'Alexandre VII pour l'érection dans la chapelle d'une confrérie en l'honneur de saint Joseph. Le père Cyrille Le Pennec nous dit : « A Lannilis, paroisse fort peuplée de bonne noblesse, on rencontre la dévote chapelle de Notre-Dame de Trobérou, visitée souvent par un grand concours de peuple, esgard aux fa-

veurs fréquentes que la Mère de Miséricorde donne à ceux qui la vont réclamer. »

Les matériaux de cette chapelle tombée en ruine pendant la Révolution, ont servi à la reconstruction de la chapelle Saint-Sébastien en 1890. M. l'abbé Corrigou, curé de Lannilis, signale dans l'enclos de la chapelle de Trobérou, près de la table en pierre de l'autel, des débris de statue, dont une représentant la sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus et qui a dû être fort belle ; dans le même enclos se trouve un petit édicule moitié gothique, moitié Renaissance, abritant une fontaine et sur un socle dans l'intérieur de l'édicule, une statue de la Vierge couronnée.

Notre-Dame de Poulfozou.

Signalée par le père Cyrille Le Pennec. N'existe plus. Devait se trouver sur la route de Paluden au passage du bras de mer entre Lannilis et Plouguerneau.

Notre-Dame de Kerguiskin.

Cette chapelle existait autrefois à quelque distance de l'Aber-Benoit, sur les confins de la paroisse. Elle était presqu'en ruine du temps du père Cyrille.

Notre-Dame du Coum ou de Tavay

Chapelle dépendante de la seigneurie de ce nom ; elle appartenait au XVII^{e} siècle aux seigneurs de Coatjunval : « la tradition locale rapporte que la statue de Notre-Dame du Coum en bois dur fut respectée par l'incendie qui consuma la chapelle à l'époque de la Révolution, que jetée alors dans l'Aber-Benoit, elle fut retrouvée par des pêcheurs et est encore conservée. » (Note de M. Corrigou.)

Cette chapelle qui doit être distincte de la chapelle de Saint-Tavaioc en Brouenou (Landéda) est signalée comme existante en 1686 (r. G-77). Uné chapellenie s'y desservait dont était titulaire le 10 mai 1686, Mathieu Le Gall, prêtre de Cornouaille remplaçant Jean Guiriec, chanoine de Sainte-

Anne de Lesneven. Les présentateurs en étaient primitivement les seigneurs du Coum. La pierre tombale d'un seigneur de cette maison a été transportée dernièrement de Lannilis dans le musée de Saint-Louis de Brest.

Sainte-Catherine de Trefflan.

Chapelle où se desservait en 1788 (Pouillé) une chapellenie dont était titulaire Claude-Jean-Marie Duplessis du Colombier, chanoine de Chartres.

Trefily ou Kerengar.

Collège de quatre chapelains fondé par François de Coum de Kerengar, le 19 avril 1531 (Pouillé). Présentateurs: les seigneurs de Kerengar, puis en 1788 le prince de Montmorency-Tingry. La portion de chaque chapelain était de 200 l. Une messe devait être célébrée chaque jour sur l'autel de Sainte-Marguerite à laquelle tous les chapelains devaient assister.

Prieuré de Lothuznou.

Chapelle dont il ne reste plus de traces. On y desservait le prieuré de ce nom dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu, valant environ 600 l. de revenu avec charge de 2 messes basses, puis à la fin du XVI^e^ siècle d'une seule messe par semaine. Des religieux bénédictins en étaient le plus souvent titulaires. Cependant en 1745, ce prieuré fut obtenu en cour de Rome par Bernard-Charles-Daniel-Provost Douglas de Boisbilly, chanoine de Quimper. En 1764, le titulaire était Dom Anne-Auguste Bougay O. S. B. demeurant à Marmoutier.

Saint-Fiacre de Kerbabu.

Chapelle du château où se desservait une chapellenie dite Kerrien ou Belingant de Crenan, au revenu de 132 livres et chargée de messes basses par semaine.

Saint-Sébastien.

Chapelle datant primitivement du XVII^e^ siècle. En 1805, le

curé disait qu'elle avait été bien réparée en 1785, et qu'il fallait la conserver au culte, car on y avait la plus grande dévotion. Mais il est probable que les réparations de 1785 n'avaient pas été bien sérieuses car la chapelle fut entièrement reconstruite en 1822 avec les matériaux de la chapelle même de Notre-Dame de Troberou.

Saint-Yves.

Chapelle du manoir de Bergot. On y desservait une chapellenie dite de Bergot ou du Moguer, avec revenu de 90 livres et charge d'une messe basse tous les dimanches. On s'y rend aujourd'hui en procession le lundi de la Pentecôte.

Sainte-Geneviève.

Chapelle du château de la Motte ou de Kergarec. Une chapellenie y était desservie, dont étaient présentateurs les seigneurs de Kergarec ou de la Motte, puis les Kerguiziau Kervasdoué (Pouillé, 1788).

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Chapelle voisine du château de Kerdrel, citée par le père Cyrille. Il n'en reste plus de vestiges.

Château de Kerdrel.

On y desservait une chapellenie dite Audren ou de Kerdrel, fondée par Jeanne de Kerlisier. En l'absence des seigneurs, elle était desservie à Lannilis sur l'autel saint Yves. On y honore particulièrement sainte Apolline qui est invoquée contre les maux de dents.

Château de Kerouartz.

La chapelle de ce château n'est pas citée dans les anciens titres, et ne paraît pas de construction ancienne quoique bâtie avec d'anciens matériaux d'édifices tombés en ruines.

Chapelle du Roual.

Elle est dédiée à Notre-Dame de Consolation depuis sa

reconstruction en 1859. Le Pouillé de 1788 nous apprend qu'elle était desservie par un collège de quatre chapelains dont furent successivement présentateurs les seigneurs du Rouazle et de la Jaille. En 1805, elle appartenait à M. Haligon.

Chapelle de Mescaradec.

Près du manoir de ce nom ; elle était la propriété de la famille de Kergorlay, puis celle des Guikerneau. (Note de M. Corrigou).

En 1820, M. le curé de Lannilis signale comme existant sur sa paroisse les chapelles domestiques de saint Guillaume, sainte Illuminée et saint Germain, qui doivent se confondre avec celles que nous avons mentionnées plus haut.

Guissény.

Eglise paroissiale sous le vocable de saint Sezni (voir sa vie dans Albert le Grand, au 17 septembre). Cet auteur nous dit qu'on voyait encore la « cave du sépulcre du saint sous le grand autel, » mais que son corps avait été enlevé lors d'une descente d'hybernois sur la côte. M. Kerdanet a relevé sur le clocher de l'église cette inscription : « Saint Sezni prie pour nous. Hervé Abyven, gouverneur, 1700. »

Notre-Dame de Brendaouez.

Bénéfice uni à la dignité d'archidiacre de Quenenedilly et dont le revenu était de 1,000 fr., les charges consistaient en la célébration de 19 messes par an, desquelles deux à chant, et une basse tous les premiers dimanches du mois et aux fêtes principales de la Vierge (Pouillé, 1788). Les seigneurs de Penmarch étaient les fondateurs de l'église et y possédaient, « la chapelle du côté de l'évangile o vitres. escabeaux, écusson en supériorité dans la vitre de l'autre chapelle côté de l'épître item, dans la rose au bout suzain, et armes en bosse au grand autel, et au clocher de la chapelle comme

étant supérieur et fondateur d'icelle » (Arch. de M. du Penhoat).

Cette chapelle, sous le vocable de Notre-Dame du Carmel, dit le recteur, en 1856, a été rébatie en partie en 1605, en partie en 1656. Tombée en ruine pendant la Révolution, le chevet et le haut de la nef furent seuls relevés, mais la plus belle partie de la nef est demeurée à l'état de ruine et repré sente encore six arcades ogivales.

L'Immaculée-Conception.

Chapelle du cimetière. Servait de lieu de décharge lorsqu'en 1854 on y fit un oratoire sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

Saint-Yves.

Ou gouvernement de Kervezénec. Une chapellenie s'y desservait, dont étaient présentateurs : le seigneur de Kervezénec et la dame du Runïou.

Saint-Tujan.

Gouvernement dont était présentateur le seigneur de Kerdreau. En ruine.

Saint-Jean.

Ou gouvernement du Hellez, dite chapelle de Kergoniou. Présentateurs les seigneurs du Hellez, puis Calloet de Lannidi, revenu 260 livres, charges, cinq messes par semaine. (Pouillé, 1788). Existait en 1804.

Lesguern.

Chapelle du château dédiée à la Trinité où se desservait une chapellenie dite de Lesguern ou de la Trinité.

Lavengat.

Une chapelle domestique y est signalée par le recteur en 1804.

Saint-Gildas.

Un aveu de 1682 signale la chapelle de Saint-Gildas dé-

pendante du Hellez « armoyée des armes de Penmarch en bosse et aux vitres avec le droit qu'il a de louer les coutumes sur les denrées qui s'y vendent le jour du pardon. » Cette chapelle est peut-être la même que celle dite plus haut Saint-Jean du Hellez.

Landéda.

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Gongard, ou Congar, abbé en Irlande. En tête d'un registre de baptême de 1607 il est marqué que cette église « a été dédiée par Yves, évêque de Léon, le dimanche après la saint Luc, 1486 ». Le même registre note à la date du 18 mai 1643, le mariage de Charles Alyc, turc de Mahon, de la ville d'Arger, neantmoins bon catholique, et de Marguerite Godec, de Landéda. »

Le clocher de Landéda depuis la pointe jusqu'aux guérites, fut abattu par le tonnere le 18 décembre 1721, à deux heures de l'après-midi. L'église actuelle n'a plus rien de la construction du XV^e^ siècle.

Brouennou.

Ancienne paroisse de l'archidiaconé de Quéménédilly, aujourd'hui simple chapelle en Landéda. Son nom semblait indiquer que le patron primitif était saint Gouesnou (Brovenou ou Broguesnou) dont les reliques y sont conservées, mais en 1650 comme en 1840 « on lui donne pour patron saint Eveltoc ou Eveldoc. »

Saint-Tavayoc.

Chapelle dépendante autrefois de la paroisse du Brouenou, où l'on honorait également saint Jean-Baptiste ; a été quelquefois appelée chapelle de saint Gouesnou et aurait été, dit-on, église paroissiale avant celle du Brouenou ou de saint Eveltoc.

Notre-Dame des Anges.

Au commencement du XVI^e^ siècle, les derniers Cordeliers

demeurés à l'île Vierge, en Plouguerneau, après avoir fondé les couvents de Cuburien en 1458, et de Landerneau en 1488, se retirèrent sur les bords de la mer à Landéda pour y établir un couvent. « La fondation en fut faite le premier dimanche de may, le quatrième après Pasques, l'an du Seigneur 1507, à l'instance du seigneur Tanguy du Chastel et de dame Marie du Juch, sa compagne, ayant auparavant obtenu l'applacement libre du fief et hommage deus à la seigneurie de Kermavan, de laquelle il dépendait. Le très révérend père en Dieu messire Jean de Kermavan, puisné de ceste illustre maison, évesque de Léon, bénist l'église et la dédia, et pour une preuve évidente de la singulière dévotion qu'il portait à ce sainct lieu, il donna la très belle imaige de Nostre-Dame des Anges. C'est une ravissante pièce et qui inspire je ne scay quelle tendreur de dévotion à tous ceux qui la contemplent, l'on void au pied de l'imaige les armes de ce seigneur évesque. Ce saint lieu est visité du peuple de Léon par un grand concours qui sy faites festes de la Vierge et pareillement le mardy de Pasques » (père Cyrille).

Les Cordeliers observantins furent remplacés en 1583 par des Récollets qui y demeurèrent jusqu'à la Révolution. La chapelle existe encore, mais à l'état de ruine ainsi que le cloître.

Notre-Dame de Penfeunteun.

Cette chapelle est appelée de Cheffontaine, de Kervire, de Saint-Laurent ou de Tromenec. M. de Kerdanet nous dit, (A. G. p. 515,) « qu'on y trouve le tombeau d'un jeune seigneur de Carman tué, dit-on, en duel, par un sire de Tromenec qui, plein de repentir, lui fit élever ce monument. C'est un sarcophage de granit, sur lequel est sculpté d'une manière très grossière la statue couchée du jeune gentilhomme. Il est représenté vêtu de son armure la tête nue, le casque et les gants au côté droit, l'épée au côté gauche, les pieds sur un lion à chaque extrémité de la pierre supérieure, un écusson

aux armes de Carman, de chaque côté de l'écusson de la tète on lit : Tombeau de François, juveigneur de Kermavan, tué en 1600. — Noble homme Guillaume Simon, sieur de Traumenec fit faire ce tombeau, Dieu lui face pardon, 1602.»

Sainte-Marguerite

Chapelle encore existante dans la presqu'île de ce nom. Elle a été rebâtie en 1852, mais dès 1650 (Archives départementales), elle existait et un rapport de cette époque nous dit « qu'on y vénérait des reliques de sainte Marguerite qui font des miracles, » les femmes l'invoquent pour obtenir une heureuse délivrance. Le pardon a lieu le troisième dimanche de juillet.

Saint-Antoine.

En 1650, on dit que cette chapelle située sur les bords de la mer appartenait à l'ancien manoir de Ploudiner, qui est une provostée qui comprenait Lannilis, Landéda et Brouennou.

L'Hopital.

En 1703, un hopital fut fondé à Landéda par dame Marie de Kerlec'h veuve de M^re^ Jean de Quergorlay, seigneur de Tronsilit. Une chapelle fut bénite à l'usage de l'hopital dès avant 1723. En 1784, le roi ordonna d'y envoyer des filles de la charité pour la diriger et s'occuper d'instruire les jeunes filles (A. Evêché).

Plouguerneau.

L'église paroissiale est dédiée à saint Pierre et saint Paul. L'église actuelle est moderne mais les archives départementales (G. 243) possèdent une description faite en 1713 des préminences de la maîtressse vitre. On y voyait au-dessous de l'écu de France et Bretagne, un écusson *fascé d'or et de gueules de 6 pierres :* du Chastel. Un autre portant les armes des Nobletz seigneurs de Kerodern, *d'argent à deux fasces de sable au franc canton de gueules chargé d'une quintefeuille*

d'argent. Au XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, l'église paroissiale possédait des chapelles sous le vocable de sainte Anne, saint Germain, saint Goulven, saint Jean, saint Maudetz, sainte Catherine et sainte Marguerite, saint Herbaud y était aussi en grand honneur. Les anciens comptes (G. 325) nous donnent le nom de quelques statues de saints mises en adjudication et portées lors de la procession traditionnelle à Tremenech le dimanche de la Trinité.

C'étaient en dehors des Saintes Reliques de saint Pierre et de Saint-Quénan, les statues de Notre-Dame du Rosaire, de saint Sébastien, de sainte Marguerite, de saint Antoine et de saint Christophe. Actuellement le nombre de statues des saints portées en procession est plus considérable. Elles sont en bois d'environ un pied de haut reposant sur un socle enmanché dans le bâton qui sert à les porter, plusieurs d'entre elles sont d'un joli travail et datent du XVIII^e^ siècle.

Tremenech.

Ancienne église paroissiale dédiée croyons-nous à la Trinité Elle fut engloutie sous les sables au commencement du XVIII^e^ siècle. En 1722 les paroissiens demandaient remise des tailles et fouages parce que depuis « douze ans les deux tiers de la paroisse sont envahis par les sables ». En 1726, le Recteur Yves Pelleteur exposait « que depuis 1721 son presbytère envahi par les sables est inhabité que l'église va disparaître de même, que le sable a gagné le haut du toit, que le Samedi saint il en tomba une grosse pièce de bois avec beaucoup de mortier et de sable sur la sainte hostie » il demande en conséquence qu'on avise à transporter ailleurs le Saint-Sacrement et le service de la paroisse. C'est alors que l'église de Tremenech fut abandonnée et le service paroissial transféré par délibération du 12 juin 1729, dans la chapelle des martyrs saint Etienne et saint Laurent située sur la paroisse.

Chapelle du Martyre

Ou chapelle des saints martyrs Etienne et Laurent. Elle est située bien plus avant dans les terres, au milieu d'un bosquet d'arbre. Elle appartenait au sieur Crozat, châtelain de Vendenil et Moncornet, qui en fit la cession le 12 juin 1729. On a reconstruit cette chapelle en 1863. Le pardon s'y célèbre le dimanche qui suit le 10 août.

Saint-Michel

Chapelle construite sur le bord de la mer. Une inscription à moitié effacée sur la porte principale porte la date de 1706, époque de la reconnaissance des restes de Michel le Nobletz, à Lochrist, et leur translation dans la partie supérieure de l'église. Il s'y trouve un calice en argent avec cette inscription : « à la chapelle de Saint-Michel le Nobletz, en Tremenech, 1735. »

Cellule de dom Michel

Lieu où Michel Le Nobletz s'était préparé pendant un an, dans la solitude, au ministère de la prédication. Cette cellule figure comme bénéfice du diocèse de Léon, dans Le Pouillé de 1711 (Archives évêché). Cet oratoire a été restauré en 1889. On y voyait une statue du vénérable (maintenant au presbytère de Plouguerneau) qui est sans doute celle dont il est question dans les comptes de la paroisse en 1681 (G. 325) « 170 l. payées aux sieurs Nicol et Gellin, peintres, pour avoir fourny une image du bienheureux Michel Le Nobletz. »

L'Ile Vierge

C'est dans cette île que fut fondée vers 1434 la communauté des Cordeliers ; l'intempérie du climat les força à quitter ce lieu, mais ce fut pour établir trois couvents sur le continent, à Landerneau, Cuburien et Landéda, ce qui fait dire à François Gonzague dans son livre : *de ortu et pro-*

gressu Serafici ordinis. « Virgo peperit tres et postea infirmari cœpit et fuit derelicta et sterilis. »

Notre-Dame du Grouanec

« Notre-Dame du Grouanec ou des Graviers, dit le père Cyrille, lieu retiré, agréable et dévot. Bien qu'antique ce petit palais de la mère de Dieu est fort considéré de beaucoup de peuples qui le visitent ». La construction actuelle, dit M. de Kerdanet, remonte à 1503, la croix du placitre est de 1580, et sur la maison voisine qui était celle du chapelain, on lit : M. A. QVEFFVRVS, PRESTRE, FIST, FAIRE, 1592.

La chapelle possède quelques restes de vitraux où l'on distingue les armoieries des seigneurs de Kerodern. En 1682, les seigneurs de Penmarch y avaient prééminences en la maîtresse vitre.

Notre-Dame du Traon ou du Val.

« Ce lieu entièrement pieux et agréable, soigneusement entretenu, dépend de la noble maison de Kergadiou » (Cyrille) C'était un gouvernement dont furent successivement présentateurs les seigneurs de Ranorgat et de Coetlogon.

Saint-Cava.

Chapelle dite de Saint-Caran située sur les bords de la mer. Etait en ruine après la Révolution.

Chapelle Neuve ou de Lilia.

Chapelle construite il y a peu d'années près de la précédente et dédiée à saint Cava, ou Caran et Garan qui aurait donné son nom à une paroisse près Lannion.

Saint-Quénan.

Chapelle près le manoir de Coetquenan fondée en 1430 par la dame Amice de Kergozec (G. 336). Saint Quénan ou saint Kenan, saint Ké, saint Quay surnommé Collodoc, prêtre de Léon chargé de gouverner la paroisse de Plou-

guerneau par saint Joevin évêque (vide A. G. vie de saint Jaona). La chapelle était en ruine avant la Révolution.

Saint-Claude.

Chapelle près le manoir de Kerodern ou Michel le Nobletz enfant (vers 1580) allait prier. La croix voisine porte la date de 1570. Existe encore.

Saint-Antoine.

Sur le bord de la mer. A la fin du XVI[e] siècle les frères Gourvennec y tenaient une école que fréquentait Michel le Nobletz. N'existe plus.

Prat-Paul.

Chapelle sous le vocable de saint Paul Aurélien. La fontaine voisine a sa source sous le maître autel. Dom Plaine nous dit que c'est là où saint Paul s'arrêta venant de Lampaul-Ploudalmézeau, et y fit soudre trois fontaines, une sous l'autel, l'autre dans l'enclos et une troisième en face de la chapelle.

Notre-Dame de Délivrance.

Chapelle fondée en 1846 dans le cimetière.

Sainte-Anne.

Edifice sans caractère. On y célèbre un pardon le premier dimanche après la Pentecôte.

Sainte-Anne et Saint-Joseph de Lesmel.

Chapelle du château de Lesmel, du XVII[e] siècle.

Saint-Goulven de Kerily

Chapelle du château, porte la date de 1733. Les voisins disent qu'il suffit de balayer la chapelle pour obtenir un temps favorable.

(A suivre.)

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE DE LANMEUR (Suite).

23 juin.— B. de Claude Thomas ; p., n. Ec Claude Cazin, s[r] du Penquer ; m., Marguerite Hallegan

14 juillet. — B. de Guillaume Cariou ; m., d[le] Anne le Voyer, d[e] de Kermadec.

19 juillet. — B. de François le Sazéec ; m., d[le] Françoise Droniou, d[e] de Tromorgant.

10 août. — B. de Marguerite Laudren ; p., n. Ec. Perceval Cazin ; m., Marguerite Hallegan.

17 septembre. — B. d'Yves Saliou ; p., n. Yves le Dantec, s[r] de Tromorgant.

Les feuilles des années 1631, 1632 et 1633 manquent pour la plupart ; les autres sont dans un état déplorable et impossibles à déchiffrer. On peut pourtant lire :

1632. — 23 avril. — B. de Marie Checquyn ou Chaguyn, fille de n. g. François Cheguyn et Anne le Voyer, s[r] et d[e] de Kermadec ; p., n. missire Hervé le Voyer, prêtre ; m., Marie le Gac, d[e] de Launay.

24 avril. — B. de Catherine Lesné ; m., Barbe le Segaler, d[e] de Kerangouez.

Les autres registres sont écrits en français du mois de novembre 1634 et commencent au 1[er] janvier 1634.

1634. — 12 janvier.— B. de Auffroy Siquin, fils de François Siquin et d'Anne le Voyer ; p., n. Auffroy Coaill, s[r] de Traonnevez ; m., Françoise Droniou, d[e] de Tromorgant.

1[er] mai. -- B. de René de Guicaznou, fils de Jean de Guicaznou et de Renée de Toulbodou, seigneurs temporels de Kerandulven ; p., René de Kergroadez, s[r] de Guernisac ; m., Françoise Cozic, d[e] de Lesdu ou Locdu.

19 juillet. — B. d'Yves Gautier ; p., n. Yves le Dantec s[r] de Tromorgant ; m., Jeanne le Borgne, d[e] de Kerrogon.

18 octobre. — B. de Fiacra le Stang ; p., n. Yves de Ker-

moysan, ss de Kerjan ; m., dle Fiacra de Lescorre, de du Darragon.

22 novembre.— b. de Marthe Destay, fille de n. g. Dubrio Destay et dle Anne Busquet ; p., Pierre de Lescorre, sr du Gleviry ; m., hte et pte dame Marthe de Saint-Denys, dame comtesse de Boiséon, Coetinizan, baronne des baronnies de Coatreven, Kerouzéré, etc...

26 novembre. — b. de Claudine le Dafniet ; p., Vincent de Lescorre ; m., dle Claudine Coaill, de de Kerdalaër.

27 décembre.— b. de Pierre Jégou ; m., Catherine Coaill, de du Cleuzon.

1635. — 14 février. — b. de Martin Hervé ; m., dle Françoise Droniou, de de Tromorgant.

11 mars. — b. de Suzanne Siquin (1), fille de n. g. François Siquin et Anne le Veyer, sr et de de Kermadec ; p., écuyer Pierre de Lescorre, sr de Gleviry ; m., dle Suzanne de Rostrenen, de de Coëtfao.

16 avril.— b. d'Yves Morvan ; p., n. Yves le Dantec, sr de Tromorgant.

17 avril. — b. de Rolland Lucas ; m., dle Renée de Toulbodou, de de Kerandulven.

20 avril. — b. de Catherine Rolland ; p., Ec. Pierre de Kermabon, sr de Kermerc'hou.

31 mai. — b. de Constance le Gall ; m., dle Constance de Keranmoroc'h, de de Lestrenec.

16 août. — b. d'Yvon Keriel ; p., Ec. Yvon de Kermabon, sr de Kerven ; m., dle Claudine Coaill, de de Kerdalaër.

7 octobre. — b. de François Cazin, fils de n. g. Perceval Cazin et dle Constance de Keranmoroc'h, sr et de de Lestrenec ; p., n. et v. François de Coëtlogon, sr de la Gaudinaye, prieur de l'église de Notre-Dame de Knitron ; m., dle Constance de Lescorre, de de Traonnevez

---

(1) Les registres latins donnaient Cechyn ou Checquyn ou Chaguyn, ce doit être le Squin.

8 octobre. — B. de Françoise Nicolas ; p., Ec. Yves de Kermabon, sr de Kerven ; m., dle Françoise de Kermabon, de du Roudoumeur.

26 novembre.— B. de Françoise Nédélec ; p., écuyer Pierre de Lescorre, sr de Gleviry ; m., Françoise Droniou, de de Tromorgant.

27 novembre. — B. de Vincent Braouézec ; p., Vincent de Lescorre ; m., Isabelle de Lescorre.

1636. — 5 janvier. — B. de Pierre Prigent ; m., dle Catherine Coail, de du Cleuzon.

10 janvier. — B. de Jacquette Forsany : m., dlle Jacquette du Bois, de de Kernot.

15 janvier. — B. de Claudine Manach : p. Ec. Pierre de Lescorre, sr du Gliviry ; m., dlle Claudine Coail, dame dé Kerdalaër.

23 février. — B. de Rolland Cam : p., n. h. Rolland Coadallan, sr de Kmouster.

15 mars.— B. de Guillaume Francillon : m., Jacquette du Bois, dame de Lan-an-Cosquer.

22 mars. — B. de Jeanne Le Tré : p., n. h. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve.

10 avril. — B. de Béatrice Le Gall : p., Ec. Jean Le Guicaznou, sr de Kandulven.

13 avril.— B. de Tanguy Michel : p., Tanguy de Lannosnou, sr de Coëtivélec ; m., Claudine Coail, dame de Kdalaër.

27 avril. — B. de Claudine Rolland : p., Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry ; m., dlle Constance de Lescorre, dame de Traonnevez.

9 mai.— B. de Christophe Philippes : p., n. h. Christophe Creac'hquérault, sr de Kogon ; m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

27 mai. — B. d'Olivier Francillon : p., n. et v. missire Olivier Simon, sr temporel de Koparts.

7 juillet.— B. de Françoise Hervé : p., Ec. Yves de Kma-

bon, sr de Kven ; m., dlle Françoise de Kmabon, dame de Roudoumeur.

20 juillet.— b. d'Auffroy Cabioc'h : p., Ec. Auffroy Coail, sr de Traonnevez ; m., dlle Marie de Goesbriand.

21 juillet. — b. de Jean Ollivier : p., Ec. Jean de Guicaznou, sr de Kandulven.

4 août. — b. de Pierre Laudren : p., Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Kbouran, Penenès, etc., capitaine et commissaire des ville et paroisse de Lanmeur ; m., dlle Jacquette du Bois, dame de Knot.

28 août. — b. d'Isabeau Harzic : p., n. h. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry ; m., dlle Isabeau de Lescorre, dame de Klazron.

14 septembre. — b. de Vincent La Hode : p., Vincent de Lescorre ; m., dlle Jeanne Le Borgne, dame de Kogon.

26 octobre. — b. de Jacques Coz : p., Ec. Jacques de Kmabon, sr de Kouazle.

29 octobre. — b. de Pierre Morvan : p., Ec. Pierre de Kmabon, sr de Kmerc'hou.

30 novembre.— b. de Rolland Penquer : p., n. h. Rolland Lhéréec, sr de Kolerz.

26 décembre. — b. de Jacquette Tréguier : m., dlle Jacquette Bruslac, dame de Kmoal.

1637. — 2 janvier. — b. de Jacques Le Bigot : p., Ec. Jacques de Kmabon, sr de Kouazle.

14 janvier. — b. d'Auffroy Rolland : p , Auffroy Coail, sr de Traonnevez, conseiller du Roy et son alloué au siège royal de Lanmeur ; m ; dlle Jeanne Le Borgne, dame de Gliviry, Penenès, Kbouran, etc.

30 janvier. — b. de Jean Lucas : p., écuyer Jean de Guicaznou, sr de Kandulven.

9 février. — b. de Jean Prigent : m , dlle Jeanne de Toulbodou, dame de Kandulven.

10 février. — b. de Françoise Marzin : p., Ec. Pierre de

Lescorre, sr de Gliviry ; m., Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

15 février. — B. d'Yvon Pape : p., Ec. Yvon de Ḳmabon, sr de Roudoumeur ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Penenès.

24 février. — B. de Pierre Henri : p., Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Ḳbouran, Penenès, etc., capitaine et commissaire de Lanmeur ; m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

22 mars. — B. de Martin Le Baill : m., dlle Catherine Coail, dame du Cleuzon.

27 mars. — B. de François Marquès : m., dlle Francoise Droniou, dame de Tromorgant.

4 avril. — B. de Constance Tryvidic : p., Vincent de Lescorre ; m., dlle Constance de Lescorre, dame de Traonnevez.

11 avril. — B. de Yvon Corre : p., Yvon Le Dantec, sr de Tromorgant ; m., dlle Françoise Cazin, dame du Mesguen.

26 avril. — B. de Renée Cazin, fille de Ec. Perceval Cazin et de dlle Constance de Ḳanmoroc'h, sr et dame de Lestrenec : p., Yves Le Dantec, sr de Tromorgant ; m., dlle Renée de Toulbodou, dame de Ḳandulven.

15 mai. — B. d'Isabeau Le Doher : m., dlle Isabeau du Parc, dame de la Villeneuve.

19 mai. — B. de Marguerite Le Galloudec : p., Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve.

11 juin. — B. de Claudine Le Moal : p., Vincent de Lescorre ; m., Claudine Coail, dame de Ḳdalaër,

18 juillet. — B. de Perceval Raoul : p., Perceval Cazin ; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, sr et dame de Lestrenec.

24 juillet. — B. de Françoise Guéguen : m., Françoise Droniou, dame de Tromorgant

29 juillet.— B. de Jacquette Denis : p., Pierre du Dresnay, sr de Ḳamezre ; m., dlle Jacquette du Bois, dame de Ḳnot.

31 juillet.— B. d'Yvon Ornen : m., dlle Christine Salaün, dame de Ḳilly.

4 octobre.— B. de Jean Jégou : p., Ec. Jean de Guicaznou, sr de Ḳandulven ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Penenès.

19 octobre. — B. de Marie Lhéréec, fille de n. g. Jean Lhéréec et Jacquette Bruslac, sr et dame de Lisle ; p., Yves le Dantec, sr de Tromorgant.

1er novembre. — B. de Marie Rolland : p., Ec. Alexandre Le Bihan, sr de Ḳsaint.

1638. — 7 février. — B. de Catherine Braouézec : p., Philippe Jourin, sr de Ḳanhorre ; m., dlle Catherine Coail, dame du Cleuzon.

24 février. — B. de Perceval Penquer : p., Ec. Perceval Cazin, sr de Lestrenec ; m., dlle Françoise Goudelin, dame de Quenquizou.

8 mars.— B. de Pierre Manac'h : p., Pierre de Ḳmerc'hou, sr du Rosmeur ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Penenès.

9 mars. — B. de Louise Rivoalen : m., dlle Louise le Borgne, dame de Ḳoc'h.

14 mars. — B. de n. Jean de Guicaznou, fils de n g. Jean de Guicaznou et dlle Renée de Toulbodou, sr et dame de Ḳandulven ; p., Ec. Jean le Ségaler, sr du Mesgouez ; m., hte et pte dame Gilette de Penmarc'h, dame du Parc.

18 mars — B. de Christophe Rolland : p., Christophe Jourin, sr de Ḳanhorre ; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame de Lestrenec.

10 avril. — B. d'Anne Perrot ; m., dlle Anne Le Borgne, dame de Ḳogon.

28 avril. — B. de Jean Thomas : p., Jean Rigollé, sr de Ḳidec.

7 mai. — B. d'Isabeau Pezron : m., dlle Isabeau de Lescorre, dame de Ḳlazron.

8 mai. B. de n. Olivier Tréménec, fils de n. g. Claude Tréménec et de dlle Françoise Guillouzou, dame de Traonrun : p., Olivier Guillouzou, sr de Roc'hledan ; m., dlle Marie Trobony ou Hobony, dame douairière de Traonrun.

30 mai.— B, de Barbe le Dafniet : p., Ec. Jean de Guicaznou, sr de Kandulven ; m., dlle Barbe Cazin.

7 juin.— B. de Jérôme le Guillasser : m., dlle Jeanne le Borgne, dame de Kogon.

21 juin. — B. d'Anne Nedelec : p., François-Christophe Jourin de Kanhorre ; m., dlle Anne le Borgne, dame de Kogon.

26 juin. — B. de Hervé Hamon : m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

24 juillet — B. de René Guéguen : p., Jean de Guicaznou, sr de Kandulven ; m., dlle Catherine Coail, d. du Cleuzon.

19 août. — B. d'Alexandre Mahé : p., Ec. Alexandre Le Bihan, sr de Ksaint ; m.,, dlle Isabeau Brusgnec.

3 septembre. — B. de Catherine Trévidic : p., Ec. Perceval Cazin, sr de Lestrenec ; m., dlle Catherine Coail, dame du Cleuzon.

9 septembre. — B. de Constance Berthou : p., Hervé de Lescorre ; m., dlle Constance Le Borgne.

12 septembre. — B. de Magdeleine Rolland : p., n. Julien Cochon, sr de Vauruffier.

10 octobre.— B. de Constance Laudren : p., Jean Callenec, sr de Kmezou ; m., dlle Constance Le Borgne.

1639. — 16 janvier. — B. d'Yvon Le Marquis : p., Ec. Yvon de Kmabon, sr de Roudoumeur ; m., dlle Catherine Coail, dame du Cleuzon.

24 avril.— B. de Catherine Thomas : p., Vincent de Lescorre ; m., dlle Catherine Coail, dame du Cleuzon.

25 avril. — B. de Vincent le Chandreler : p., Vincent de Lescorre ; m., dlle Constance de Lescorre, dame de Kordun.

1er mai. — B. d'Isabeau Colas : m., Isabeau de Lescorre, dame de Ḳlazron.

11 mai.— B. de Philippe Hode : p , Philippe Jourin, sr de Ḳanhorre ; m., dlle Marie de Creac'hquérault, dame de Ḳinot.

14 juin. — B. de dlle Renée Tréménec, fille de Claude Trémenec, écuyer, sr de Traonrun, conseiller du Roy, son sénéchal et premier magistrat au siège royal de Lanmeur et dlle Françoise Guillouzou , dame de Traonrun ; p., Maurice Thépault, écuyer, sr de Leinquelvez, conseiller du Roy et son procureur au siège de Lanmeur ; m., Renée de Quétry, dame douairière du Groesquer-Ḳgouallon. Ont signé : Renée du Quétry et Maurice Thépault.

15 juin. — B. de Pierre Perrot : p., Pierre de Lescorre, écuyer, sr de Gliviry, Penenès, Ḳbouran, capitaine et commissaire des ville et paroisse de Lanmeur ; m., dlle Jacquette du Boys, dame douairière de Lan-an-Cosquer. A signé Pierre de Lescorre, capitaine de Lanmeur.

15 juin.— B.de Claudine Cohon : p.,François de Ḳmabon, sr de Ḳprigent ; m., dlle Coail, dame de Ḳdalaër. A signé : François de Ḳmabon.

16 juin. — B. de Jacquette Lostani : m., dlle Jacquette Bruslac, dame de Lisle.

19 juillet. — B. de Guillaume Jégou : p., Ec. François de Ḳmabon, sr de Ḳprigent ; m., dlle Guionne Travel, dame du Hellès.

31 août.— B. de Marie Donval : p., Yves le Dantec, sr de Tromorgant ; m., dlle Marie de Crec'hquerault, dame de Ḳsaint.

15 septembre. — B. de Alexandre Ḳampichon : p., Ec. Alexandre Le Bihan, sr de Ḳsaint ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Penenès.

4 octobre.— B. de Françoise Thomas : p., Ec. Alexandre

Le Bihan, sr de Ḳsaint ; m., dlle Françoise Blonsart, dame du Bois de la Roche.

16 octobre. — B. de Perceval Guentroc : p., Ec. Perceval Cazin, sr de Lestrenec.

18 octobre.— B. de Rolland Pezron : p., Rolland de Coatalan (Coadallan), sr de Ḳmouster.

20 octobre. — B. de Guillaume Nédelec : m.. dlle Pezronnelle Le Borgne, dame de la Lande.

25 novembre. — B. de dlle Jeanne Lhéréec, fille de n. g. Jean Lhéréec et Jacquette Bruslac: p. Guillaume Perthevaux écuyer, sr de Ḳmabusson ; m., dlle Jeanne Le Borgne, dame du Glivîry.

15 décembre. — B. de dlle Marie Taillart, fille de n. g. Jean Taillart et Pezronnelle Le Borgne, sr et dame de la Lande ; p., Pierre de Lescorre, écuyer, sr de Gliviry ; m., dlle Marie de Guicaznou, dame de Ḳelou.

1640. — 29 janvier. — B. de Jeanne Le Moal : p., n. h. Jean Lhéréec, sr de Lisle.

3 février — B. de Constance Rolland : m., dlle Constance de Lescorre, dame de Traonnevez.

28 février. — B. de Constance Goaquès : m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame de Lestrenec.

1er mars.— B. de Catherine Boulanger : p., n. Goazuet ou Goaffuec, sr de Crec'hjagu ; m , dlle Catherine Coail, dame de Ḳgoniou.

4 mars. — B. d'Alexandre Guillou : p., Ec. Alexandre Le Bihan, sr de Ḳsaint.

6 mars. — B. de Jean Penquer : p. et m., n. g. Jean Callenec, sr de Ḳmay et dlle Françoise Goazuet ou Goaffuec. dame de la Mottée.

7 mars. — B. de Jean Morvan : p., Jean Goaffuec, sr de Crec'hjagu ; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame de Lestrenec.

10 mars. — B. de Vincent Coat : p., Vincent de Lescorre ; m., dlle Jeanne de Lescorre.

14 avril. — B. de René Pourchaux : p., Ec. Jean de Guicaznou, sr de Ḳandulven ; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame de Lestrenec.

17 mai.— B. de Françoise Cam : p., n. Guillaume Coëtanlem, sr de Penanrue.

3 juin. — B. de Jean Morvan : p., Jean Lhéréec, sr de Lisle ; m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

15 juin. — B. d'Alexandre Michel : p., Ec. Alexandre Le Bihan, sr de Ḳsaint ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Penenès.

18 juin. — B. d'Isabeau Houel : p., n. Gilles le Borgne, sr du Goazven ; m., dlle Isabeau du Parc, dame de la Villeneuve.

30 juin. — B. de Rolland Prigent : p., Rolland Coadallan, sr de Ḳmouster

29 juillet. — B. de Vincent Hamon : p., ht et pt messire Vincent du Parc, sr marquis de Locmaria ; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame de Lestrenec.

12 août. — B. de Charles Jégou : p., Ec. Charles de la Houssaye, sr dudit lieu.

6 septembre.— B. de Jean Mazéas : p., Ec. Jean de Ḳmabon, sr de Ḳguélen.

6 octobre. — B. de Bettrisse (sic) Grall : p., Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry ; m., dlle Bettrisse Le Run, dame de Ḳanhorre.

1641. — 9 janvier. — B. de Pierre Abraham : p., Ec. Pierre de Ḳmabon, sr de Ḳmerc'hou ; m., dlle Claudine de Ḳmabon, dame de Ḳangroas.

16 janvier. — B de Christine Lhéréec, fille de Jean Lhéréec et de dlle Jacquette Bruslac, sr et dame de Lisle : p., Ec. Yves Harscouët, sr de Ḳleanmarec ; m., dlle Christine le Boulloc'h, dame de Pratguen.

17 janvier.— B. de Jean le Moal : p., Jean Goasvec (Goaffuec), sr de Crec'hjagu ; m., dlle Constance Le Borgne.

27 janvier. — B. de Gillette Guillou, fille de Mre Henri Guillou et dlle Marie Balavenne, sr et dame de Kquelven : p., n. h. messire Claude du Louët, sr de la Villeneuve-Polart; m., hte et pte dame Gillette de Penmarc'h, dame du Parc.

7 avril. — B. de Philippe Rolland : p., Christophe Jourin, sr de Kanhorre ; m., dlle Françoise Carrion, dame de Kmay.

3 juin.— B.de Pierre le Marquès : p., Ec. Pierre de Kmabon, sr de Kmerc'hou ; m., dlle Constance Le Borgne.

1er juillet. — B. de François Nouel : m., dlle Bettrisse le Run, dame de Kanhorre.

1642.— 6 janvier. — B. d'Isabeau Trégan : p., Ec. Jean Goaffuec, sr de Crec'hjagu ; m., dlle Isabeau de Lescorre, dame de Klazron.

7 janvier.— B. de René Mahé : p., René de Guicaznou.

27 janvier.— B. de François Clec'h : p., François de Kmabon, sr de Kprigent ; m., dlle Marie de Lescorre. dame de Penenès.

27 février. — B. de Jean Manac'h : Ec. Jean Goazvec (Goaffuec), sr de Crec'hjagu ; m., dlle Jeanne de Lescorre, dame de Knilis.

18 mars. — B. de dlle Jeanne Callennec, fille de Jean Callennec et de Françoise le Carrion, sr et dame de Kmay : p., Yves de Kmabon, sr du Roudoumeur ; m., dlle Jeane Le Borgne, dame de Gliviry.

19 mars. — B. de Constance Jaouen : p., Perceval Cazin ; m , dlle Constance de Kanmoroc'h, sr et dame du Quenquizou.

7 avril. — B. de Françoise Gouzarc'h : p., n. et v. missire François de Coëtogon, sr de la Gaudinaye. prieur de Knitron, archidiacre de Plougastel.

11 avril.— B. de Fiacre Thomas : m , dlle Fiacre de Lescorre, dame d'Aragon

24 avril.— B. de Marie Nédélec : p., Jean Callennec, sr de Ḳmezou ; m., dlle Marie Coroller, dame du Hellez.

8 juillet. — B. de dlle Marie Jourin, fille de n. g. Christophe Jourin et Bettrisse Le Rhun, sr et dame de Ḳanhorre ; p., Ec. Maurice Thépault, sr de Leinquelvez, commissaire du Roy, son Procureur au siège royal de Lanmeur ; m., dame Marie Blonsart, dame de Roudoumeur. Ont signé : Maurice Thépault, Marie le Blonsart, Pierre de Lescorre, Yves de Ḳmabon.

27 juillet — B. de Rolland Ogès : p., Rolland Guégan, sr du Verger ; m., dlle Marie Coroller, dame du Hellez.

11 septembre.— B. de Marguerite Guégan, fille de messire Rolland Guégan et de Françoise Parfait, sr et dame du Verger : p., n et v. messire François de Coëlogon, sr de la Gaudinaye. prieur de Ḳnitron, archidiacre de Plougastel ; m., dlle Marguerite de Tournemouche, dame de Ḳscao.

21 septembre. — B. d'Yves Raoul : p., Yves de Ḳmabon, sr de Roudoumeur ; m., dlle Marie Hamon, dame de Goezbihan.

1er octobre.— B de René Henri : p., Ec. René de Carrion, sr de Rosangavet ; m., dlle Isabeau de Lescorre, dame de Ḳlazron.

10 octobre. — B. de Jean Thibault : p., Jean de Guicaznou, Ec., sr de Ḳandulven.

14 octobre. — B. de Jeanne Clec'h : m., dlle Jeanne de Lescorre, dame de Ḳnilis.

9 novembre. — B. de Jean Ḳampichon : p., Ec. Jean de Ḳmabon, sr de Ḳguélen ; m., dlle Marguerite de Goësbriand.

4 décembre.— B. de Marie Le Bihan : p., Rolland Guégan, sr du Verger ; m., dlle Marie Coroller, dame du Hellez

14 décembre. — B. de Martin Reveillen : m., Jacquette du Boys, dame douairière de Lan-an-Cosquer.

29 décembre. — B. de Rolland Cabioc'h : m., dlle Jacquette Bruslac, dame de Lisle.

1643. — 2 janvier. — B de dlles Marie et Catherine Cazin, filles de Ec. Perceval Cazin et dlle Constance de Kanmoroc'h, sr et de Quenquizou ; p., de la 1re Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Kbouran, Penenès, etc.; m. de la 1re, dlle Marie le Blonsart, dame du Roudoumeur et p. de la 2e, Ec. Jean de Kmabon, sr de Kguelen et m. de la 2e, dlle Catherine de Kgus, dame donairière du Goasmelquin.

20 janvier. — B. d'Anne Prigent : p., Ec. Guillaume de Coëtanlem, sr de Penanrue.

27 janvier. — B. de Christine Cam : p., Rolland Coadalan, sr de Kmouster ; m., dlle Christine Salaün, dame de Killis.

1er février. — B. de François Riou : p., François de Kmabon, sr de Kprigent.

3 février. — B. de Philippe Rosel : p., Christophe Jourin, sr de Kanhorre ; m , dlle Marguerite de Goesbriand.

17 février. — B. de Marie Saliou : p., Christophe Jourin, sr de Kanhorre ; m., dlle Marie de Lescorre, dame de Rosangavet.

5 juillet. — B. de Françoise Chauvel : p., Ec. Yves de Goesbriand, sr du Roslan ; m., dlle Françoise de Kverder, dame de Kambellec.

13 juillet. — B. de Marie Rolland : p., Pierre de Kmabon, Ec., sr de Kmerc'hou ; m., dlle Coail, dame du Bois de la Rive.

6 août. — B. de Jeanne Auffret : p., Ec. Perceval Cazin, sr du Quenquizou ; m , dlle Jeanne le Chrestien, dame de Pontguezennec.

30 août. — B. de Marie Kvren : p., Jean Lhéréec, sr de Lisle ; m., dlle Marie Coroller, dame du Hellez.

21 septembre. — B. de n. Jacques Jourin, fils de n. g. Christophe Jourin et Bettrisse Le Run, sr et dame de Kanhorre, Crec'h Raoul, etc., né le 13 septembre : p., Jacques

le Cordier, Ec., sr de Runescop ; m., dlle Françoise Droniou, sr de Tromorgant.

22 novembre. — B. d'Yves le Fétoux : p., Ec. Yves de Ḳmabon, sr du Roudoumeur.

29 décembre.— B. de Jean Méchiou ; p., Jean de Ḳmabon, sr de Ḳguelen, ; m , dlle Marie de Guicaznou, dame douairière de Ḳellou.

1644. — 3 janvier. — B. de Bettrisse Morvan : p., Vincent de Lescorre, écuyer, sr de Ḳbouran ; m., dlle Bettrisse Le Run, dame de Ḳanhorre.

3 février.—B. de Yves-Gabriel de Gratz, fils de Ec. Claude de Gratz et de dlle Marie Coail, sr et dame du Bois de la Rive . p., Ec. Yves de la Boëssière, sr de Ḳgoniou ; m., dlle Fiacre de Gratz, dame de Trozéon (?), en présence de missire Jean de Tournemouche, sr de Ḳersaudy, grand archidiacre de Tréguier ; Ec. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Ḳbouran, Penenès, etc.; Ec. Christophe de Creac'hquérault, sr de Ḳogon et autres.

3 mars. — B. de Vincent Le Lay : p., Ec. François du Boberil, sr dudit lieu; m., dlle Constance de Ḳanmoroc'h, dame du Quenquizou.

13 mars. — B. de Marie Simon : p , Christophe Jourin, sr de Keranhorre ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

7 avril. — B. de Hyacinthe Nicolas : m , dlle Marie du Dresnay.

24 juillet. — B. de dlle Jacquette Cazin, fille de n. g. Perceval Cazin et Constance de Keranmoroc'h, sr et dame du Quinquizou : p., Ec. Rolland Pastour, sr du Val ; m , dlle Jacquette du Bois, dame douairière de Lan-an-Cosquer.

15 août. — B de Marie Chabre : p., François de Keranmoroc'h, sr de Roscutou.

1645.— 1er janvier. — B. de Claude Trévidic : p., Claude

du Gratz, éc., sr du Bois de la Rive ; m , dlle Constance de Keranmoroc'h, dame du Quenquizou.

16 février. — B. de François Deunf : p., éc., François de Carrion, sr de Kerriou ; m., dlle Marie Colas, dame de la Scévaye (?)

22 février. — B. de dlle Françoise Jourin, fille de Christophe Jourin et de dlle Bettrine Le Run, sr et dame de Keranhorre : p., Maurice Le Borgne, éc. sr de Kergadiou, conseiller du Roi et son alloué au siège royal de Lanmeur; m., dlle Françoise Guillouzou, dame de Traouran.

12 mars. — B. de François Lazou : p., François de Keranmoroc'h, sr de Roscustou.

10 avril. — B. de dlle Catherine de Gratz, fille d'E. Claude de Gratz et de dlle Marie Coail, sr et dame du Bois de la Rive : p., François de Kermabon, sr de Kerprigent; m., dlle Catherine Le Bihan de Pénélé.

27 avril. — B. de dlle Jeanne de Carrion, fille de Ec. René de Carrion et de dlle Marie de Lescorre, sr et dame de Rosangavet : p., n. h. Vincent de Lescorre, sr de Kbouran ; m., dlle Jeanne Le Borgne, dame de Gliviry, assistés par n. h. Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Kbouran, Pénénès, etc...

30 avril. — B. de Ec. Perceval Callennec, fils de Ec. Jean Callennec et de dlle Françoise de Carrion, sr et dame de Kamezre : p., Ec. Parceval Cazin, sr du Quinquizou ; m., dlle Anne Le Borgne, dame de Kangouez.

27 juin. — B. de dlle Constance L'Héréec, fllle de Jean L'Héréec et de dlle Jacquette Bruslac, sr et dame de Lisle : p., Rolland L'Héréec, sr de Lisle ; m., dlle Constance Le Borgne.

7 septembre. — B. de Françoise de Lesseigues, fille de n. gens Alexandre de Lesseigues et Etiennette Gelart : m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

1er octobre. — B. de Françoise Simon : p., Claude du

Gratz, Ec., sr du Bois de la Rive ; m., dlle Françoise Cazin, dame du Mesguen.

1er octobre. — B. de Marie Le Bot : p., Ec. René Carrion sr de Rosangavet ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

8 octobre. — B. de Jean Le Gentil : p., Jean Lhéréec, sr de Lisle; m., dlle Marie de Créac'hquérault, dame de Ksaint.

1646. — 16 janvier. — B. de Constance Le Bihan : p., Vincent de Laubrière ; m., dlle Constance de Lescorre, dame de Krorcun.

22 janvier. — B. de Olivier Guillou : p., n. et v. messire Olivier Simon, sr de Kropartz.

1er mai. — B. de Maurice Chauvel : p., Ec., Yves de Goesbriand, sr du Cosquérou ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

16 mai.— B. de n. François-Pierre Carion, fiis de Ec. René de Carion et de dlle Marie de Lescorre, sr et dame de Rosangavet : p., Pierre de Lescorre, sr de Gliviry, Kbouran, Pénénès, etc., capitaine des ville et paroisse de Lanmeur ; m., dlle Constance de Lescorre, dame de Krorcun.

31 juillet. — B. de n. René de Gratz, fils d'Ec. Claude de Gratz et de dlle Marie Coail, sr et dame du Bois de la Rive : p., René de Kgroadez, sr de Guernizac ; m., dlle Catherine Coail, dame de Kgoniou.

7 octobre. — B. de n. Guillaume Jourin, fils de Christophe Jourin et de dlle Bettrisse Le Run, sr et dame de Kanhorre : p., Guillaume de la Forest, sr du Hellez ; m., dlle Catherine de Launay, dame de Kangouez.

6 décembre. — B. de René Queinnec : p., René de Gourio, sr Kisquirien, conseiller du Roi et son Procureur de la juridiction royale de Lanmeur ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

21 décembre. — B. de Alexandre Cudennec : p., Alexandre de Leissègues, sr de Trévascoët.

1647. — 10 mars. — B. de dlle Marguerite Callennec, fille de Ec. Jean Callennec et de dlle Françoise Carion, sr et dame de Keramezre (?) : p., Vincent de Lescorre, sr de Kerbouran ; m., dlle Marguerite de Goesbriand.

25 mars. — B. de N. Auffroy de Leisségues, fils d'Alexandre de Leisségues et de dlle Etiennette Gélart : p., Auffroy Lhéréec ; m., dlle Constance Le Borgne.

1648. — 13 janvier. — B. de dlle Marie de Gratz, fille d'Ec. Claude de Gratz et de Dlle Marie Coail, sr et dame du Bois de la Rive : p., Ec. Pierre de la Forest, sr de Guicaznou ; m., dame Marie Le Blonsart, dame du Roudoumeur.

2 mars. — B. de Philippe Colas : p., Philippe du Dresnay, sr du Leslec'h ; m., dlle Yvonne du Penhoët, dame de Kerisquirien.

10 avril. — B. de Marie Guillaume : p., Pierre de Kersaintgilly, sr de la Vilejégu ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

25 mai — B. de Guillemette Chauvel : p., Ec. Jean de Kermabon, sr de Kerguelen ; m., dlle Guillemette de Richart.

28 mai — B. *de* Yves Gallouedec : p., Yves de Kermabon, sr du Roudoumeur, Kermerc'hou, Kerouazle, etc.

5 juillet. — B. de Maurice Le Gall : p., Maurice Le Borgne, sr du Botdon, Kergadiou, Kalsy, etc. Conseiller du Roi et son alloué au siège royal de Lanmeur ; m., dlle Françoise Droniou, dame de Tromorgant.

5 juillet. — B. de François Rolland : p., Ec. Claude de Gratz, sr du Bois de la Rive ; m., dlle Françoise Cazin, dame du Mesguen.

14 juillet. — B. de dlle Marie Le Borgne, fille de n. g. Maurice Le Borgne, conseiller du Roy et son alloué au siège royal de Lanmeur et de dlle Marguerite de Kgroas, sr et

dame du Botdon, Kgadiou, Kalsy, etc. : p., Mériadec Coroller, sr de Kosven ; m., dame Marie Blonsart, dame du Roudoumeur.

21 juillet. – B. de Marie Thomas : p., Jacques de Kmabon, Ec. sr de Kouazle ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

14 octobre. — B. de noble François de Leisségues, fils de n. g. Alexandre de Leisségues et Estiennette Gelart : p., n. h. François de Kmabon, sr de Kprigent ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

1649. — 6 janvier. — B. d'Anne Bihan : p , René Gourio, sr de Kisquirien, conseiller du Roy et son procureur spécial en la juridiction royale de Lanmeur.

11 janvier. – B. de Jacquette Coquin : m., dlle Jacquette Bruzlac, dame de Lisle.

2 février. — B. de Guillaume Hervé : m., dlle Catherine de Gratz.

7 février. — B. d'Ec. Christophe de Lescorre, fils d'Ec. Vincent de Lescorre, sr de Kbouran et de dlle Marie de Cresc'hquerault : p., Le Christophe de Créac'hquérault, sr de Kogon ; m., dlle Jeanne Le Borgne, dame du Gliviry.

9 février. — B. de René Thomas : p., Ec. René Gourio, sr de Kisquirien ; m., dlle Fiacre de Lescorre, dame d'Aragon.

1er mars. — B. de dlle Anne-Jeanne Tréménec, fille de Claude Tréménec et de Françoise Guillouzou, sr et dame de Traonrun : p., Pierre de Ksaintgilly, sr de la Ville-Jégu, conseiller du Roy et son lientenant au siège royal de Lanmeur ; m , dlle Jeanne de Penhoët, dame de Kisquirien.

1er avril. — B. de Charles Jeannin : p., Ec. Charles du Parc, sr de Kguiniou.

18 mai. — B. de Martin Le Rumeur : p., Messire Martin Jégou ; m., dlle Marie Cretté, dame de la Haye.

27 mai. — B. d'Yvonne Frégan : m., dlle Yvonne Fouasse, dame de Kevan.

1er juin. — B. de dlle Françoise Jourin, fille de n. g. Christophe Jourin et de dlle Bettrisse Le Run, sr et dame de Ḳanhorre : p., n. Renot de Meur, sr de Ḳguz ; m., dlle Françoise Le Nuz, dame de Lanigou.

2 juillet. — B. de Louis Jaouen : p., Louis de Ḳscao, sr du Parc ; m., dlle Marie Coail, dame du Bois de la Rive.

11 juillet. — B. de René Guéguen : m., dlle Renée de Toulbodou, dame de Ḳandulven.

12 juillet. — B. de dlle Ursule Le Borgne, fille de Maurice Le Borgne et de Marguerite de Ḳgroas, sr et dame du Bodonn, Ḳgadiou, etc .. p. et m. deux pauvres de l'hôpital.

23 août. — B. de Guillaume Quellec : p., n. h. Guillaume de la Forest, sr du Hellez : m., dlle Catherine de Cresolles.

3 octobre. — B. d'Isabeau Monfili : p., René de Carion, sr de Rosangavet ; m., Isabeau de Lescorre, dame de Cazin.

19 octobre. — B. de n. René de Gratz, fils d'Ec. Claude de Gratz et de dlle Marie Coail, sr et dame du Bois de la Rive, né le 5 octobre : p., Messire René de Boiséon, sr baron de Coatlez : m., haute et puissante dame Gilette de Penmarc'h, dame du Parc.

9 novembre. — B. de dlle Pezronnelle de Leisségues, fille de n. Alexandre de Leisségues et de dlle Etiennette Gélart, sr et dame de Trévascoët : p., Rolland Pastour, sr du Val ; m., dlle Pezronnelle du Parc, dame de Chavigné.

9 décembre. — B. de Jacques Raoul : p , Ec. Jacques de Kmabon ; m., dlle Constance Le Bihan, dame de Rosnevez.

DE BERGEVIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXI

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations de la Société archéologique du Finistère en 1904.

Pages

LISTE DES SOCIÉTAIRES 7

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 13

SÉANCE DU 28 JANVIER I

Notice nécrologique sur M. MALEN, membre fondateur de la Société.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER V

Notes de bibliographie bretonne : *Archives du château de Lesquiffiou ; comptes d'un voyageur de commerce breton en Espagne au XVI^e Siècle ; scribes bretons de l'université d'Avignon.*

SÉANCE DU 21 MARS IX

Echange du bulletin avec les bulletins des Sociétés archéologiques de Sousse (Tunisie) et de Saint-Malo. — Notice Nécrologique sur M. JOSEPH LE MOYNE.

SÉANCE DU 28 AVRIL XIII

Conjectures sur le sens des signes gravés sur un monument mégalithique découvert à Berrien. — Découverte de vases gallo-romains au Ris, près Douarnenez. — Description d'une monnaie de Néron trouvée à Quimper.

Pages

Séance du 26 Mai XVII
Election d'un Trésorier.
Annexe : Rapport de la commission de comptabilité XX
Séance du 30 Juin..... XXI
Séance du 28 Juillet XXV
Annexe : Rapport du Président de la Société au Préfet du Finistère..... XXVII
Séance du 27 Octobre XXIX
Formation d'une collection de photographies et de gravures représentant les monuments de Basse-Bretagne. — Description de sépultures gallo-romaines découvertes à Plomarch, près Douarnenez. — Note sur le *Fatum universi*, livre condamné par arrêt du Parlement de Bretagne en 1654.
Séance du 24 Novembre..... XXXVII
Dons de clichés et de photographies. — Tumulus de Lanouarnec en Melgven.— Notes de bibliographie bretonne : *Marins bretons au port de Royan* (1466-1484), etc.
Séance du 29 Décembre.... XLI
Election du bureau de la Société. — Don de clichés et de photographies. — Instructions relatives à l'envoi des publications destinées aux sociétés correspondantes. — Description d'un bénitier de l'église de Pont-l'Abbé.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires et Documents publiés en 1904.

		Pages
I.	Les monuments mégalithiques de Tossen-Rugouec en Prat (Côtes-du-Nord), par A. MARTIN.	3
II.	Les Eglises et Chapelles du diocèse de Quimper (suite) ; doyennés de Pont-l'Abbé (fin), Brest, Lambézellec, Daoulas, Landerneau, Lannilis, par M. le chanoine PEYRON.....	18.216.304
III.	Excursion dans la commune de Plourin-Tréguier (Finistère), par M. LOUIS LE GUENNEC..	41
IV.	Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec (1542-1546), par M. BOURDE DE LA ROGERIE...	60.111
V.	Sépulture sous tumulus à Berrien (Finistère), par M. P. DU CHATELLIER	73
VI.	Fouilles d'un fumier romain à Carhaix, par M. CHARBONNIER.....	77
VII.	Note sur l'occupation militaire de l'Armorique par les Romains ; les villes légendaires, I. Tolente, par M. J. DE LA PASSARDIÈRE (*planches*; cf. infra n° XV).....	82
VIII.	La statuette votive gallo-romaine de Kervénénec en Pont-Croix, par M. LE CARGUET (*planche*)	104
IX.	Etude d'un trésor de monnaies gauloises découvert en mars 1903 dans la commune de Kersaint-Plabennec. — Statère trouvé à Tronoën en Saint-Jean Trolimon par MM. L. LE PONTOIS et P. DU CHATELLIER (*planche*) ...	121
X.	Fouille du tumulus du Rumédon en Ploumilliau (Côtes-du-Nord), par M. A. MARTIN (*planche*)	128
XI.	Monographie de la paroisse de Lanmeur (suite) par M. DE BERGEVIN	155.318

Pages

XII. Après Quiberon : le trésor du comte de Sombreuil caché à Querrien, par M. l'abbé FAVÉ. 169

XIII. Le Calvaire de Plougastel-Daoulas, par M. le chanoine J.-M. ABGRALL..... 182

XIV. Quelques mots à propos de la statuette de Kervénénec, par M. DU CHATELLIER... 191

XV.(1) Note sur l'occupation gallo-militaire de l'Armorique par les Romains, Portzliogan, par M. J. DE LA PASSARDIÈRE (*planches ;* cf. *supra* n° VII) 194

XVI. Charles de Blois au siège de Quimper (1344), par M. J. TRÉVÉDY..... 213

XVII. Les Bretons dans la Louisiane française ; le chevalier de Kerlérec, par M. BOURDE DE LA ROGERIE..... 290

— FIN —

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

(1) Et non pas XIV comme il a été imprimé par erreur.